



Compagnie des Alpes
Document de référence 2009

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 janvier 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent Document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés, les comptes sociaux, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant aux pages 10 à 43, 44 à 87, 88 à 107, et 126 à 127 du Document de référence relatif à l'exercice 2007/2008 déposé le 30 janvier 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.09-0043.
- le rapport de gestion, les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant aux pages 10 à 39, 40 à 77, et 97 du Document de référence relatif à l'exercice 2006/2007 déposé le 30 janvier 2008 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.08-0037.

Sommaire

I. PRESENTATION DU GROUPE	2
1. Message du Président	3
2. Chiffres clés	4
3. Historique du Groupe	7
4. Présentation des activités du Groupe	8
II. RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009	18
1. Analyse des résultats du Groupe	19
2. Faits marquants postérieurs à la date de clôture	24
3. Stratégie et perspectives d'avenir pour l'exercice 2009/2010	24
4. Informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe	27
5. Rapport environnement	34
6. Risques du Groupe	40
7. Activité et résultats de la SA Compagnie des Alpes	47
III. COMPTES CONSOLIDES, ANNEXE	50
1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2009	51
2. Annexe aux comptes consolidés	55
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 30 septembre 2009)	94
IV. COMPTES SOCIAUX	96
1. Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2009	99
2. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	113
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 30 septembre 2009)	114
V. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	116
1. Modification de la gouvernance et nouvelle organisation du Groupe	117
2. Composition des organes d'administration et de direction	118
3. Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice	130
4. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes	139
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	143
6. Contrôle interne - Rapport du Président du Conseil	145
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 al. 6 du Code de commerce)	163
VI. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	164
1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes	165
2. Conventions entre actionnaires	166
3. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années	168
4. Opérations avec les parties liées	171
5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes	172
6. Politique d'information	173
7. Responsables du document de référence et du rapport financier annuel	175
8. Responsables du contrôle des comptes	176
9. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	176
10. Tableau de concordance du document de référence	177
11. Tableau de concordance du rapport financier annuel	181

Chapitre I

Présentation du Groupe

1. Message du Président	3
2. Chiffres clés	4
3. Historique du Groupe	7
4. Présentation des activités du Groupe	8
4.1. Domaines skiables (57% du chiffre d'affaires du Groupe en 2009)	8
4.2. Parcs de loisirs (43% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2009)	12
4.3. Investissements	16

1. Message du Président

Au cours de l'exercice 2008/2009, le Groupe a démontré sa solidité et sa performance dans un climat économique général déprimé. Notre chiffre d'affaires a progressé, nos marges ont été maintenues à un niveau élevé, et notre Résultat net a augmenté de plus de 10%. Surtout, notre Groupe a dégagé un niveau historiquement élevé de cash flow libre. Conséquence des choix stratégiques faits par CDA depuis 20 ans, ces résultats sont aussi l'illustration de l'inflexion stratégique entamée depuis un an.

Les Domaines skiables ont prouvé, s'il en était encore besoin, leur résistance tant aux aléas climatiques qu'économiques. Les Parcs de loisirs ont connu une performance record, dans un contexte qui a favorisé les loisirs de proximité, ce dont le Groupe a su tirer parti en soutenant l'activité par une politique événementielle dynamique et des stratégies tarifaires très réactives.

L'exercice a également été marqué par la mise en œuvre d'une stratégie déterminée d'arbitrage d'actifs, marquée notamment par le désengagement des stations suisses de TELEVERBIER et de SAAS FEE ainsi que par la cession des actifs de SMVP (LE BIOSCOPE). Ces cessions sont intervenues à des conditions de sortie optimisées et ont contribué au désendettement important du Groupe qui s'est élevé à hauteur de 100 M€.

La gouvernance du Groupe a été modifiée au cours de l'exercice, la Société étant passée en mars 2009 d'un statut de société à Conseil de surveillance et Directoire à celui de société à Conseil d'administration et Président-Directeur général, afin de favoriser l'unicité de décision et la réactivité du Groupe. La sortie de la COMPAGNIE EUROPEENNE DES LOISIRS en septembre (qui détenait 12,5% du capital) a entraîné un élargissement du flottant et a eu pour autre conséquence la nomination de deux administrateurs indépendants supplémentaires et un renforcement du rôle de ces derniers dans les comités spécialisés.

Le Groupe a mis en place depuis le 1^{er} octobre 2009 une nouvelle organisation interne visant à favoriser une gestion plus intégrée et resserrée, à réduire ses coûts de structure et à piloter le Groupe non plus par branche d'activité mais autour de ses deux leviers essentiels de création de valeur : la dynamisation de sa croissance organique et de son développement d'une part, la consolidation de l'excellence industrielle et opérationnelle d'autre part. Une Direction du marketing, développement et produits et une Direction industrielle transverses aux métiers ont ainsi été créées. La volonté d'optimiser la performance opérationnelle a conduit à la création de Directions opérationnelles dans les lignes de métier. Enfin, l'exigence de discipline financière et stratégique a conduit au regroupement de l'ensemble des fonctions support dans une Direction élargie : la Direction finances, stratégie et services supports, placée sous la responsabilité de Franck SILVENT, qui a en parallèle été nommé Directeur général délégué.

La CDA est désormais en bon ordre de marche pour mettre en œuvre une stratégie industrielle ambitieuse et créatrice de valeur.

Sa position de leader sur le marché du ski est un gage de récurrence de ses revenus et de ses cash flows. Le Groupe entend à l'avenir tirer davantage parti de « l'effet réseau » pour maximiser les synergies commerciales et opérationnelles au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes (clients, salariés, actionnaires, collectivités locales concédantes...). La CDA a également pour objectif d'adapter le modèle économique du métier Domaines skiables à la maturité du marché, afin de pérenniser sa capacité à créer de la valeur. Cela passe notamment par des efforts continus et accrus en matière de maîtrise des charges et d'investissements.

Dans les Parcs de loisirs, la taille désormais atteinte par le Groupe et sa position d'acteur majeur dans trois pays (France, Belgique, Pays-Bas) permettent de mettre la priorité sur la conduite d'une stratégie industrielle de maximisation à moyen terme de la valeur des sites à potentiel et sur la valorisation des marques du Groupe. Une politique d'investissement ambitieuse mais très sélective viendra soutenir cette stratégie. Elle est associée à une politique commerciale portée par l'innovation et la réactivité. La mobilisation de ce potentiel de croissance passera également par une stratégie offensive de duplication des modèles économiques les plus rentables du Groupe et par l'extension des marques (WALIBI), sous la forme de franchises par exemple.

En outre, les arbitrages d'actifs auxquels à procédé le Groupe en 2008/2009, dans un objectif de désendettement, de clarification et d'optimisation du capital employé sont le signe d'une inflexion stratégique qui ouvre la voie d'un nouveau développement pour le Groupe.

Notre Groupe est déterminé à aller dans cette voie en 2010. Nous tâcherons d'augmenter notre mobilité stratégique en gérant plus activement notre portefeuille d'actifs. Nous accélérerons le déploiement des politiques visant à améliorer la performance opérationnelle du Groupe : optimisation des fonctions supports, définition d'une politique d'achats, mise en œuvre d'une stratégie commerciale et de distribution réactive et innovante... Nous infléchirons la politique d'investissement industriel en la focalisant davantage sur les projets stratégiques et créateurs de croissance. Enfin, nous avons l'ambition d'initier des projets de développement innovants capitalisant sur l'expertise connue du Groupe et qui prépareront la croissance de demain. Notre dessein est plus que jamais d'optimiser l'usage de notre capital financier et humain au service d'une ambition renforcée de devenir pleinement un grand groupe de loisirs, dynamique et performant.

Dominique Marcel
Président-Directeur général

2. Chiffres clés ^(a)

(en millions d'euros) 2004/2005 2005/2006 2006/2007 2007/2008 2007/2008^(a) 2008/2009

Exploitation

Chiffre d'affaires consolidé (Chapitre III - Note 6.1)	374,2	455,6	505,7	579,3	561,3	576,0
Excédent brut opérationnel ⁽¹⁾ (Chapitre III - Note 6.2)	107,8	138,4	142,2	173,1	165,9	166,6
Résultat opérationnel ⁽²⁾ (Chapitre III - Note 6.2)	60,8	80,0	68,6	85,1	83,3	83,0
Résultat net total ⁽³⁾	34,8	44,7	31,8	39,7	39,7	43,1
Résultat net part du Groupe ⁽⁴⁾	30,7	41,1	28,1	36,2	36,2	40,2

Investissements et autofinancement

Capacité d'autofinancement ⁽⁵⁾ (Chapitre III - Note 7.1)	79,7	98,5	108,3	128,1	121,4	131,1
Investissements industriels nets ⁽⁶⁾	84,8	78,6	83,2	103,2	100,8	74,0
« Cash flow libre » ⁽⁷⁾	-5,1	19,9	25,1	24,9	20,6	57,1

Bilan	30/09/2005	30/09/2006	30/09/2007	30/09/2008	30/09/2008	30/09/2009
Total des capitaux propres	349,6	459,0	487,3	564,3	564,3	591,9
Endettement net ⁽⁸⁾	272,8	476,0	484,2	563,3	563,3	461,9
Total du bilan	791,1	1 163,1	1 211,7	1 391,1	1 391,1	1 349,7
ROE ⁽⁹⁾	10,5%	10,5%	6,7%	7,4%	7,4%	7,8%
ROCE ⁽¹⁰⁾	7,1%	6,1%	5,0%	5,3%	5,5%	5,7%

(1) L'Excédent brut opérationnel comprend les revenus et charges d'exploitation avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations), des autres produits et charges opérationnels, du résultat financier et des impôts sur le résultat.

(2) Le Résultat opérationnel est calculé sur la base du référentiel IFRS.

(3) Le Résultat net total comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe avant prise en compte des intérêts minoritaires.

(4) Le Résultat net part du Groupe comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe après prise en compte des intérêts minoritaires.

(5) Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et des impôts, calculée sur la base du référentiel IFRS.

(6) Les investissements industriels nets correspondent aux dépenses réalisées pour les nouvelles immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions d'actifs du même type.

(7) Le cash flow libre correspond à la capacité d'autofinancement nette moins les investissements industriels nets.

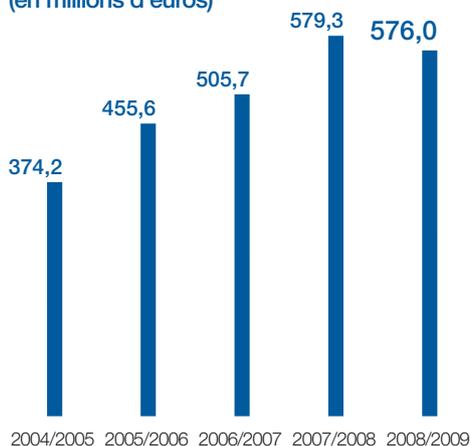
(8) L'endettement net correspond à l'ensemble des dettes financières moins la trésorerie disponible.

(9) ROE = Résultat net part du Groupe / (Capitaux propres part du Groupe - Résultat net part du Groupe).

(10) ROCE = Résultat opérationnel après IS normatif / Actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition) + BFR + Impôts différés actif - Impôts différés passif - Provisions courantes et non courantes.

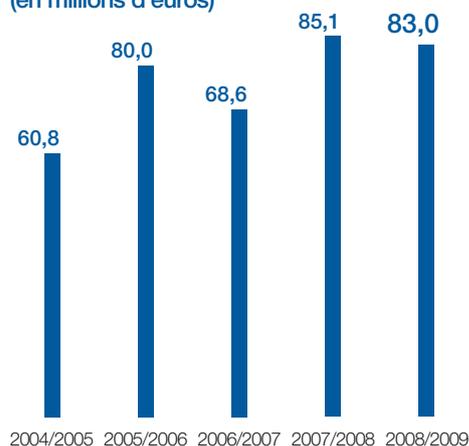
(a) En 2009, les activités des domaines skiabiles suisses (SAAS FEE BERGBAHNEN et TELEVERBIER) ont été reclassées sur une ligne distincte « activités abandonnées », conformément à la norme IFRS 5. Le résultat publié de 2008 a été retraité pour permettre une comparabilité avec les comptes 2009.

Evolution du chiffre d'affaires consolidé ⁽¹⁾ (en millions d'euros)



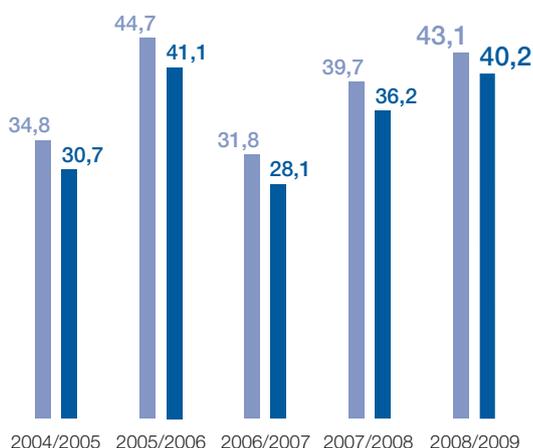
Depuis 2004/2005, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a progressé de 9,4%^(b) par an en moyenne, dont 3,4% par croissance organique et 6% grâce à la croissance externe. Avec 576 M€ de chiffre d'affaires, dont 328 M€ réalisés par les Domaines skiabiles et 248 M€ par les Parcs de loisirs, la Compagnie des Alpes est un acteur majeur de la production de loisirs en Europe.

Résultat d'exploitation/opérationnel ⁽¹⁾ (en millions d'euros)



Avec une moyenne de 15,3% du chiffre d'affaires, le Groupe offre une rentabilité opérationnelle élevée dans des métiers à forte intensité capitalistique.

Evolution du résultat net (en millions d'euros)

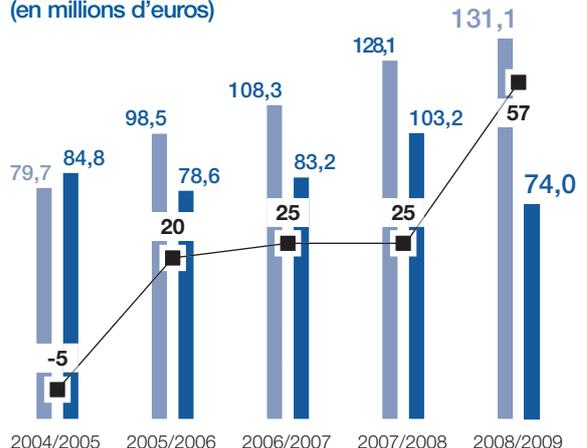


■ Résultat net total
■ Résultat net part du Groupe

Depuis 2004/2005, le résultat net part du Groupe CDA a augmenté en moyenne de 9,6% par an. En 2005/2006, il avait été favorablement impacté à hauteur de 15 M€ par un effet comptable lié à la date d'acquisition des parcs STARPARKS, au début de la saison. En 2008/2009, il augmente de près de 11%.

(b) Les moyennes sur 5 ans sont calculées à partir d'une moyenne de variations annuelles constatées sur les 5 derniers exercices.

Investissements industriels nets et autofinancement ⁽¹⁾ (en millions d'euros)

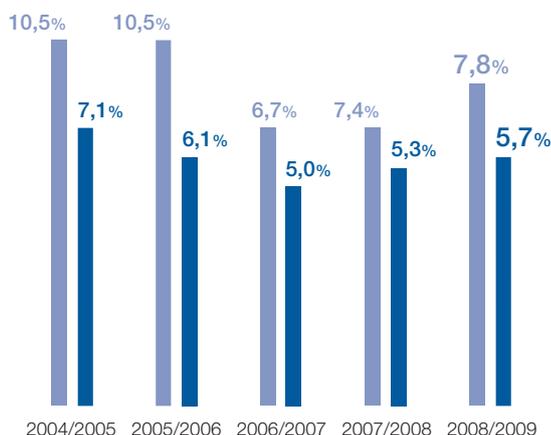


■ Capacité d'autofinancement normes IFRS
■ Investissements industriels nets
■ Cash flow libre normes IFRS

Les investissements industriels nets sont constitués par les nouvelles remontées mécaniques, les travaux de pistes, les engins de damage, l'enneigement de culture pour les Domaines skiabiles et les nouvelles attractions et aménagements pour les Parcs de loisirs, auxquels il faut ajouter divers matériels et logiciels. Sur les cinq derniers exercices, les investissements industriels ont représenté environ 17,4% du CA consolidé et le *cash flow* libre s'est élevé à 122 M€.

(1) Les chiffres publiés sont sans retraitement, à des fins d'homogénéité et de présentation avec les documents de référence précédents. Les différences de présentation éventuelles avec le rapport de gestion s'expliquent par le reclassement en activités abandonnées, conformément à la norme IFRS 5, des domaines skiabiles suisses.

Rentabilité du Groupe CDA ⁽¹⁾ (en %)

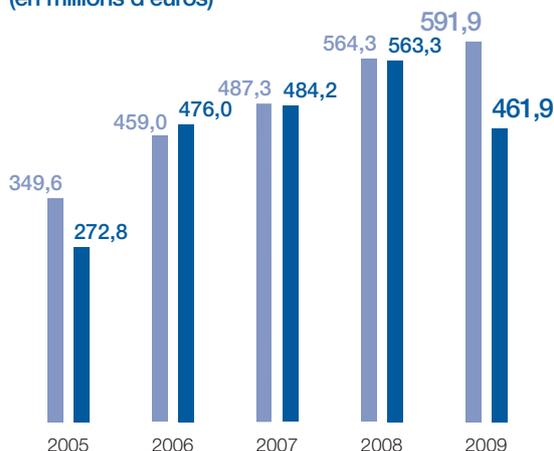


■ ROE = Résultat net part du Groupe / (Capitaux propres part du Groupe - résultat net part du Groupe)

■ ROCE = Résultat opérationnel après IS normatif / Actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition) + BFR + Impôts différés actif - Impôts différés passif - Provisions courantes et non courantes

Erodée à court terme du fait de la forte croissance externe réalisée en 2006 et 2007, la rentabilité du Groupe CDA est repartie à la hausse ces deux dernières années. En moyenne sur 5 ans, la rentabilité des capitaux propres part du Groupe (ROE) est de 8,6% et le retour sur capitaux employés (ROCE) est de 5,9%. Hors écarts d'acquisition (*goodwills*), le retour sur capitaux employés (ROCE) s'élève à 7,8%.

Structure financière (en millions d'euros)

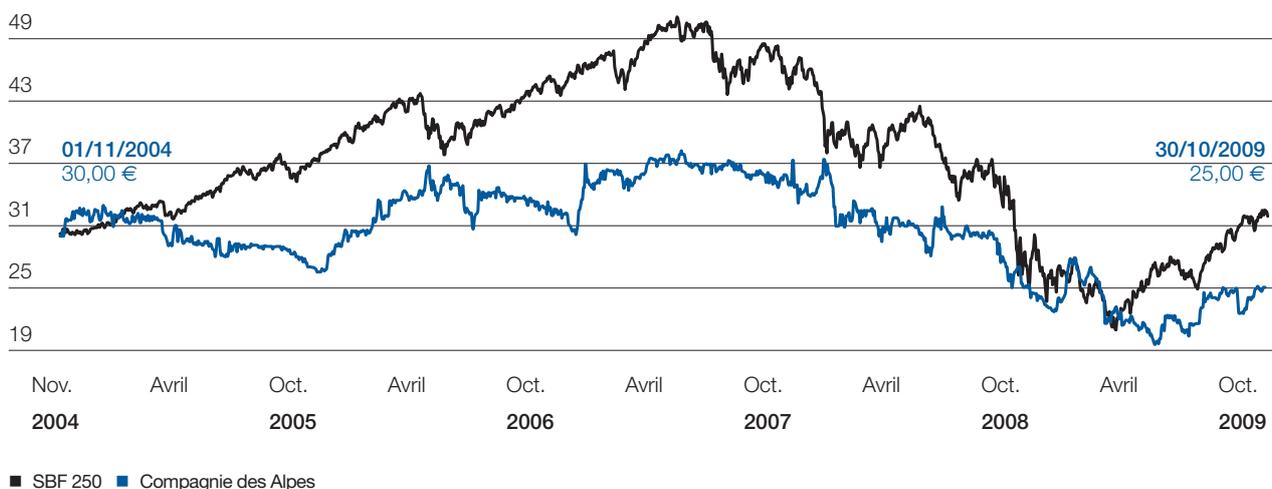


■ Total des capitaux propres

■ Endettement net

L'endettement net a représenté environ 92% des fonds propres en moyenne de 2005 à 2009. Les deux dernières acquisitions importantes (parcs STARPARKS en mai 2006 et STVI en octobre 2007) ont été financées en partie par des augmentations de capital. Un important effort de maîtrise des investissements industriels, accompagné d'un programme de cessions de participations non stratégiques a permis de réduire l'endettement net de 18%. Au 30 septembre 2009, l'endettement net est de 78% des fonds propres, soit son niveau de fin 2005.

Evolution du cours de Bourse sur 5 ans



■ SBF 250 ■ Compagnie des Alpes

Entre le 1^{er} novembre 2004 et le 31 octobre 2007, années précédant la crise financière, le cours CDA a progressé de 7% en moyenne par an. Depuis fin 2007, début de la crise financière, le titre a perdu 30% de sa valeur tandis que les indices CAC 40 et SBF 250 ont perdu chacun 37%.

(1) Les chiffres publiés sont sans retraitement, à des fins d'homogénéité et de présentation avec les documents de référence précédents. Les différences de présentation éventuelles avec le rapport de gestion s'expliquent par le reclassement en activités abandonnées, conformément à la norme IFRS 5, des domaines skiables suisses.

3. Historique du Groupe

1989/1990

Création par C3D (CAISSE DES DEPOTS DEVELOPPEMENT) de la Compagnie des Alpes.

Acquisition de la STGM à Tignes. Création de la STAG à Peisey-Nancroix.

1991/1994

La SAP (LA PLAGNE), la STAR (LES ARCS), et la SATAL (CHAMONIX-LES GRANDS MONTETS) rejoignent le Groupe. Les 100 M€ de CA consolidés sont franchis en 1994.

1994/1995

Acquisition de la majorité du capital de la SEVABEL aux MENUIRES.

18 novembre 1994 : introduction de la Compagnie des Alpes au Second Marché de la Bourse de Paris.

Décembre 1994 : MERIBEL ALPINA intègre le Groupe à 36% et rejoint la CDA au Second Marché de la Bourse de Paris un an plus tard.

1995/1998

Acquisition de la SMA, société aménageur des ARCS, qui devient concessionnaire du domaine skiable des ARCS par intégration de la STAR.

Décembre 1996 : première exploitation à l'étranger avec le domaine skiable de COURMAYEUR en Italie (VAL D'AOSTE).

Décembre 1997 : MERIBEL ALPINA et la CDA acquièrent les domaines skiables de FLAINE, SAMOENS, MORILLON et SIXT.

2000/2002

Prise de contrôle de MERIBEL ALPINA par OPA/OPE suivi d'une OPR/RO.

Premières prises de participation en Suisse : VERBIER en 2000 et SAAS FEE en 2001.

2002/2005

Juin 2002 : OPA sur le capital de GREVIN & CIE (groupe de 10 Parcs dont notamment le PARC ASTERIX et le MUSEE GREVIN), suivie d'une OPR/RO. La Compagnie des Alpes réalise une diversification majeure dans le secteur des Parcs de loisirs.

Poursuite de la croissance externe dans les parcs : AQUAPARC DU BOUVERET en Suisse (2003),

PANORAMA PARK en Allemagne et PLEASUREWOOD HILLS en Angleterre (2004), PLANETE SAUVAGE (Loire Atlantique) et MER DE SABLE (Oise) (2005).

8 mai 2004 : Privatisation de la Compagnie des Alpes.

Entrée dans SERRE CHEVALIER (Hautes Alpes) via l'obtention de la concession d'exploitation pour 30 ans du domaine skiable de SAINT-CHAFFREY (SERRE CHEVALIER 1350) et une prise de participation dans SERRE CHEVALIER SKI DEVELOPPEMENT.

Troisième participation (20%) dans une station suisse (ALETSCHE RIEDERALP).

2005/2006

Prise de contrôle de SERRE CHEVALIER SKI DEVELOPPEMENT.

Acquisition de cinq nouveaux parcs de loisirs auprès du groupe STARPARKS, dont quatre exploités sous la marque WALIBI. La Compagnie des Alpes atteint son objectif d'équilibre entre ses deux métiers et devient un acteur incontournable des parcs de loisirs en Europe.

Ouverture d'un nouveau parc : Le BIOSCOPE (1^{er} juin 2006).

2007/2008

La Compagnie des Alpes acquiert 60% du capital de la STVI (VAL D'ISERE) et des participations de 20% dans trois autres sociétés (AVORIAZ, VALMOREL et LA ROSIERE). Cette acquisition est en partie financée par une augmentation de capital réservée au vendeur, la société SOFIVAL, qui devient le troisième actionnaire avec 8,7% du capital.

Cession du parc allemand de PANORAMA PARK (janvier 2008) et de la participation dans ALETSCHE RIEDERALP (avril 2008).

2008/2009

Cession des participations dans SMVP (LE BIOSCOPE), les sociétés TELEVERBIER et SAAS FEE BERGBAHNEN (SFB) et acquisition post clôture d'une participation majoritaire dans DEUX ALPES LOISIRS.

4. Présentation des activités du Groupe

Avec 26,6 millions de visiteurs accueillis en 2008/2009 dans ses trente-six sites après cession des Domaines skiables suisses, la Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs actifs en Europe. Leader mondial de l'exploitation de domaines skiables^(c), elle est présente sur quatorze domaines en France et un en Italie. Elle est également un acteur majeur européen des parcs de loisirs et exploite vingt et un sites en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre.

4.1. Domaines skiables (57% du chiffre d'affaires du Groupe en 2009)

Les sociétés du Groupe équipent, entretiennent et exploitent des domaines skiables : leurs recettes proviennent des ventes de titres de transport de remontées mécaniques. Leurs charges sont constituées des dépenses liées au financement des installations, au personnel, aux taxes et redevances locales et aux dépenses d'exploitation courantes (entretien, énergie, assurances, etc.). En France cette activité est exercée dans le cadre de contrats de concessions, dont les caractéristiques et les durées sont exposées dans la Note 1.8.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Au 30 septembre 2009, la durée moyenne restant à courir des principaux contrats est de 14,8 années.

A titre accessoire, pour des montants n'ayant jamais excédé 5% du chiffre d'affaires global des domaines skiables, et limité à quatre domaines skiables -LES ARCS, FLAINE, LES MENUIRES et LA PLAGNE- le Groupe exerce une activité de ventes de terrains constructibles à des promoteurs. Cette activité s'exerce dans le cadre de concessions d'aménagement décrites dans la Note 1.8.1 de l'annexe des comptes consolidés. Le chiffre d'affaires et les résultats de cette activité sont intégrés dans les données des domaines skiables et font l'objet d'une mention de leur contribution dans le rapport de gestion annuel. S'agissant de terrains destinés à la vente, leur valeur nette comptable figure en stock au bilan (Note 5.8 de l'annexe des comptes consolidés).

4.1.1. Marché et concurrence en Europe

Le marché pertinent pour les activités de la Compagnie des Alpes dans le ski est l'Europe. En effet, les clients qui traversent les océans pour faire du ski sont très peu nombreux : quelques dizaines de milliers contre plus de 25 millions de pratiquants en Europe. Le marché européen, estimé par la CDA à environ 220 millions de journées ou 4 Md€, est dominé à environ 80% par quatre pays principaux.

(c) En nombre de journées skieurs, il n'existe pas de société ou groupe exploitant de remontées mécaniques, comparable à CDA, ayant un nombre de journées skieurs supérieur à celui de la Compagnie des Alpes.

Les quatre grands pays du ski en Europe⁽¹⁾

Pays	Superficie du domaine skiable (km ²)	Nombre de remontées mécaniques	Nombre de stations	Nombre de très grandes stations ⁽²⁾
France	1 180	4 242	360	14
Autriche	790	3 313	260	12
Suisse	840	2 284	240	7
Italie	450	2 583	260	5

(1) Source www.vanat.ch.

(2) Stations accueillant plus de 1 million de journées-skieurs.

Fréquentation totale des quatre grands pays du ski en Europe⁽¹⁾ (en millions de journées)

Pays	2006/2007	2007/2008	2008/2009
France	48,0	54,6	58,6
Autriche	48,0	56,8	56,9
Suisse	24,0	28,7	31,7
Italie	24,8	26,8	29,0

(1) Sources : www.sntf.org, www.vanat.ch.

La position de leader de la France (selon les années, ex-aequo avec l'Autriche) vient largement de la puissance de son marché intérieur, qui représente environ 75%^(d) de sa fréquentation tandis que la moitié de la fréquentation des stations autrichiennes est étrangère (essentiellement allemande).

En Europe, le modèle économique largement dominant sur ce marché est constitué de sociétés n'opérant que sur un seul site : la Compagnie des Alpes est un exemple presque unique de groupe présent sur plusieurs sites (à l'exception du groupe suédois SKISTAR, coté à la Bourse de Stockholm et qui n'est présent que sur le marché scandinave). Dès lors, il occupe une place de numéro un incontestée avec environ 8% du chiffre d'affaires et 6% des journées-skiées réalisées en Europe. Si l'on ajoute à ces données les fréquentations et les chiffres d'affaires réalisés par les sociétés non consolidées globalement (CHAMONIX, COURMAYEUR, AVORIAZ, VALMOREL et LA ROSIERE), la Compagnie des Alpes représente environ 11% du marché européen du ski en valeur et 8% en volume.

(d) Source : SNTF Recueil d'indicateur Analyses 2009.

Le marché français du ski

On recense en France 360 stations ou centres de ski possédant au moins une remontée mécanique et 230 opérateurs de domaines skiables adhérents au Syndicat National des Téléphériques de France, dont 100 entreprises privées (soit 40%) et 130 entités publiques dont 30 sociétés d'économie mixte. Les quatorze premières stations ont réalisé plus de 51% du chiffre d'affaires total en 2008/2009. Les sept groupes français présents sur au moins deux stations (27 stations au total) totalisent environ 50% du chiffre d'affaires réalisé en France.

En France, au 30 septembre 2009, la Compagnie des Alpes occupe, dans son périmètre de consolidation globale, une part de marché d'environ 30% en valeur et 24% en volume. La société S3V, exploitant les domaines de COURCHEVEL, LA TANIA et MOTTARET est numéro deux du secteur avec une part de marché en valeur de 4,7% et SOFIVAL (AVORIAZ, VALMOREL et LA ROSIERE) numéro 3 avec 4,4% du marché.

4.1.2. Principaux avantages concurrentiels du Groupe

La fréquentation d'une station de sports d'hiver est liée à plusieurs facteurs :

- Les qualités intrinsèques du domaine skiable (altitude, variété des pistes, équipement en neige de culture, liaisons avec d'autres domaines) et le potentiel touristique de la station, exprimé en termes

d'hébergement professionnel. L'altitude d'un domaine skiable est une garantie d'un enneigement de qualité et d'une durée de saison supérieure à 20 semaines. Un pourcentage important de lits professionnels permet de commercialiser activement la station, notamment auprès des clientèles étrangères,

- Les conditions d'enneigement et de températures au cours de l'hiver : un enneigement abondant et des températures froides favorisent la pratique du ski dans toutes les stations, y compris en moyenne et basse altitude. En cas de températures plus clémentes, les stations situées en altitude élevée peuvent bénéficier de reports de clientèles,
- L'environnement économique général : les vacances aux sports d'hiver sont des dépenses de loisirs. Elles peuvent donc faire l'objet d'arbitrages en cas de baisse du revenu disponible des ménages. Inversement elles constituent également des destinations de vacances de proximité, privilégiées en cas de crise, ainsi que la saison 2008/2009 l'a illustré,
- Les clientèles des marchés européens en croissance (Royaume Uni, Benelux, Pays de l'Est) privilégient l'altitude, la taille des domaines skiables et leur facilité d'accès. Sur ces trois critères, la France est bien placée : elle compte un nombre important de stations de haute altitude et de grande dimension, capables d'accueillir plus de 1 million de journées-skiées par an, et la plupart d'entre elles sont accessibles par autoroute ou par chemin de fer depuis les grands marchés émetteurs de skieurs.

Les avantages concurrentiels de la Compagnie des Alpes tiennent pour l'essentiel au positionnement des stations du Groupe : elle a choisi de n'opérer que dans des stations bénéficiant d'un domaine skiable de grande dimension et de haute altitude, de notoriété européenne et disposant de capacités d'hébergement professionnel très importantes. Les sites du Groupe sont fréquentés très majoritairement par des vacanciers (i.e. résidant dans la station pour plusieurs nuits). Ils sont donc moins dépendants des variations météorologiques à court terme et leur fréquentation est mieux répartie au cours de la semaine et au cours de la saison.

Le segment de clientèle constitué des skieurs étrangers recèle une marge importante de progression. La clientèle étrangère représente environ 40% de la fréquentation des stations du Groupe (sources enquêtes CDA et COMETE), dont la moitié vient du Royaume Uni, pays dans lequel la France détient la première place largement devant l'Autriche. Les autres clients étrangers viennent majoritairement d'Europe, les Pays-Bas arrivant en deuxième position devant la Belgique et l'Allemagne.

4.1.3. Fréquentation

Journées-skieurs (milliers) des sites du Groupe CDA	2006/2007	2007/2008	2008/2009
PARADISKI (LA PLAGNE - LES ARCS - PEISEY)	4 519	4 823	4 768
ESPACE KILLY (TIGNES - VAL D'ISERE intégré en 2008)	1 527	3 071	2 770
LES TROIS VALLEES (LES MENUIRES - MERIBEL)	2 428	2 644	2 599
GRAND MASSIF (FLAINE, GIFFRE)	1 142	1 281	1 309
SERRE CHEVALIER	1 312	1 392	1 438
Sous total Compagnie des Alpes - Domaines skiables	10 928	13 211	12 884
Domaines skiables français mis en équivalence ⁽¹⁾	1 275	3 436	3 452
Italie (COURMAYEUR)	331	382	373
Suisse (VERBIER & SAAS FEE en 2007 et 2008, RIEDERALP en 2007)	1 587	1 541	-
Total fréquentation Domaines skiables CDA	14 121	18 570	16 709
Dont fréquentation des domaines consolidés globalement	11 356	13 668	12 884

(1) CHAMONIX en 2007, 2008 et 2009 ; AVORIAZ, VALMOREL, LA ROSIERE en 2008 et 2009.

En juillet 2009 et en octobre 2009, la Compagnie des Alpes a cédé ses participations dans TELEVERBIER (20,3%, société mise en équivalence) et SAAS FEE BERGBAHNEN (SFB) (41,6% intégrée globalement). Les contributions de ces deux sociétés à la fréquentation globale et au chiffre d'affaires n'apparaissent donc plus en 2008/2009 : en application des principes comptables IFRS, la contribution de SFB est isolée dans une rubrique intitulée « résultats des activités abandonnées ».

La saison 2008/2009 a connu des conditions de températures et d'enneigement très favorables pour toutes les stations françaises. Ces conditions ont favorisé les stations de moyenne et basse altitude, notamment hors du massif alpin, qui ont connu des fréquentations record. Malgré une crise économique d'ampleur sans égale depuis plus de 50 ans, la fréquentation globale des domaines skiables français a cru de 6,6% par rapport à la saison précédente, s'établissant à 58,6 millions de journées-skieurs, soit un record historique (Source Recueil d'indicateurs SNTF 2009 www.sntf.org).

Dans ce contexte, la fréquentation des sites du Groupe a été affectée par quatre facteurs principaux :

- La cession des participations dans les deux sociétés suisses exploitant respectivement les domaines skiables de SAAS FEE ET VERBIER, dont l'une (SAAS FEE BERGBAHNEN) était intégrée globalement,
- Le repli sur des destinations de moyenne et basse altitude et de taille moins grande, donc moins onéreuses, en raison de la crise économique,
- Une baisse importante de la clientèle anglaise, comprise entre -9% et -14% selon les sources (BRITISH SKI ASSOCIATION et le tour opérateur

CRYSTAL HOLIDAYS). Le marché anglais représente en moyenne 20% de la clientèle totale des stations du Groupe, ce pourcentage pouvant aller jusqu'à 40% dans certaines stations,

- La tenue des championnats du monde de ski alpin à VAL D'ISERE en février 2009, ce qui a pesé sur la fréquentation des Domaines skiables de l'ESPACE KILLY.

Au global, la qualité des domaines du Groupe et une politique marketing et commerciale performante a permis de limiter la baisse de fréquentation à -2,5% et de réaliser ainsi la deuxième meilleure fréquentation historique du Groupe.

L'évolution constatée au cours des trois dernières saisons de ski illustre parfaitement la bonne résistance de l'activité domaines skiables aux variations externes : les caractéristiques des sites du Groupe (haute altitude, grande dimension et clientèle internationale) permettent en effet d'amortir les variations dues aux facteurs externes et d'offrir ainsi une plus grande régularité des performances dans le temps.

En raison des variations de périmètre enregistrées cette année, le nombre de stations du Groupe CDA est passé de 17 à 15 dont 10 consolidées globalement -totalisant 12,9 millions de journées-skieurs et 5 sont mises en équivalence- accueillant 3,8 millions de journées-skieurs.

4.1.4. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (M€) des sites du Groupe CDA	2006/2007	2007/2008 ⁽¹⁾	2008/2009
PARADISKI (LA PLAGNE - LES ARCS - PEISEY)	111,9	120,1	125,4
ESPACE KILLY (TIGNES - VAL D'ISERE en 2008 et 2009)	40,2	81,7	77,4
LES TROIS VALLEES (LES MENUIRES - MERIBEL)	56,2	63,0	63,4
GRAND MASSIF (FLAINE, GIFFRE)	33,0	32,4	30,7
SERRE CHEVALIER	25,5	28,9	31,2
Sous total Compagnie des Alpes - Domaines skiables	266,8	326,1	328,1
Domaines skiables français mis en équivalence	57,0	106,5	105,9
Italie (COURMAYEUR)	8,4	10,6	10,8
Suisse (VERBIER & SAAS FEE en 2007 et 2008, RIEDERALP en 2007)	51,9	52,8	0,0
Total CA Domaines skiables	384,1	496,0	444,8
<i>Dont chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>283,5</i>	<i>344,3</i>	<i>328</i>
<i>Dont chiffre d'affaires foncier</i>	<i>12,2</i>	<i>10,3</i>	<i>4,9</i>

(1) Données définitives. Les données 2008 des sociétés mises en équivalence figurant au document de référence 2008 étaient des données provisoires.

Le chiffre d'affaires consolidé des Domaines skiables du Groupe CDA a progressé de +0,6% à périmètre comparable pour atteindre 328 M€, soit 57% du chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes. A périmètre réel, la sortie du périmètre de consolidation de SAAS FEE BERGBAHNEN (SFB) génère une diminution du chiffre d'affaires consolidé de -4,7%.

Le chiffre d'affaires des seules remontées mécaniques a cru de +2,5% à périmètre comparable pour atteindre 313,5 M€, tandis que les ventes foncières ont atteint 4,9 M€ sur l'exercice (contre respectivement 12,2 M€ et 10,3 M€ lors des deux exercices précédents).

La recette par journée-skieur augmente de 4,6%. Elle a notamment bénéficié de la reprise de la commercialisation du grand domaine PARADISKI à la suite de la réouverture du VANOISE EXPRESS. Le panier moyen par skieur continue de progresser, ce qui illustre la résistance de la consommation de ski dans un climat économique difficile.

4.1.5. Activité des principales sociétés

Domaine skiable de PARADISKI : SAP (LA PLAGNE) - SMA (LES ARCS) STAG (PEISEY-VALLANDRY)

Ces trois domaines sont reliés depuis la saison 2004/2005 par le téléphérique VANOISE EXPRESS pour former le domaine skiable PARADISKI. Avec 96 500 lits touristiques dont plus de 62% activement commercialisés par des professionnels de l'hébergement, PARADISKI est un des plus grands domaines skiables du monde. Il représente à lui seul 38% du chiffre d'affaires des domaines skiables du Groupe. Après une saison complète de fermeture pour des raisons

techniques, la réouverture du téléphérique VANOISE EXPRESS pour la saison 2008/2009 a permis de commercialiser à nouveau le grand domaine : le chiffre d'affaires progresse de +4,4% pour atteindre 125,4 M€. Cette progression combine une légère baisse de volume (-1,1%) avec une forte reprise de la recette par journée (+5,5%).

Domaine skiable de l'ESPACE KILLY : STGM (TIGNES) et STVI (VAL D'ISERE)

La STGM et la STVI exploitent à elles deux l'ensemble du domaine skiable de l'ESPACE KILLY. Totalisant plus de 58 000 lits touristiques, dont 50% de lits commerciaux, ce domaine a accueilli les championnats du monde de ski alpin en février 2009, soit en pleine période de forte fréquentation. De ce fait, les lits touristiques ont été occupés par des coureurs, leurs entraîneurs et par des journalistes qui n'ont pas consommé de journées-skieurs. La fréquentation a baissé de près de 10% et le chiffre d'affaires de plus de 5%, pour atteindre 77,4 M€, ce qui représente environ 24% du chiffre d'affaires des Domaines skiables du Groupe CDA.

Les stations des TROIS VALLEES : SEVABEL (LES MENUIRES) et MERIBEL ALPINA (MERIBEL)

Partageant avec les sociétés S3V (COURCHEVEL) et SETAM (VAL THORENS) l'exploitation du plus grand domaine skiable du monde, les TROIS VALLEES, la SEVABEL et MERIBEL ALPINA, qui totalisent près de 55 000 lits touristiques dont 54% de lits commerciaux, avaient battu leur record de fréquentation au cours de l'exercice 2007/2008 pour atteindre 2,6 millions de journées-skieurs. Elles ont largement réussi à maintenir

cette performance en 2008/2009, avec une baisse de fréquentation limitée à -1,7%. Une bonne gestion des remises commerciales et une meilleure répartition, par rapport à 2007/2008, des reversements aux autres exploitants des recettes des forfaits 3 VALLEES permettent à ces deux sociétés d'afficher une progression de 0,6% de leur chiffre d'affaires pour atteindre 63,4 M€.

LE GRAND MASSIF : DSF - DSG (FLAINE, SAMOENS, MORILLON, SIXT)

DSF et sa filiale DSG exploitent quatre des cinq stations formant le GRAND MASSIF en Haute Savoie. Hormis FLAINE, ces sites sont situés à une altitude en moyenne plus basse que celle des autres stations du Groupe : ils ont donc pu bénéficier pleinement des très bonnes conditions d'enneigement de la saison 2008/2009 et affichent une progression de fréquentation de +2,2% par rapport à une année 2007/2008 record. Le GRAND MASSIF est le site du Groupe CDA le plus dépendant de la clientèle de proximité avec une proportion de lits commerciaux de seulement 33% sur un total de 17 000 lits touristiques. Le chiffre d'affaires des remontées mécaniques progresse de 3% après une progression de plus de 16% en 2007/2008. Toutefois cette progression est contrebalancée par une absence de ventes foncières sur l'exercice alors que ces ventes avaient atteint des montants significatifs au cours des deux derniers exercices.

SERRE CHEVALIER (SCV)

Issue de la fusion des sociétés SC 1350 et SCSD réalisée en décembre 2008, SERRE CHEVALIER VALLEY (SCV) exploite la totalité du Domaine skiable de SERRE CHEVALIER. Au cours de l'exercice 2008/2009, le chiffre d'affaires a augmenté de 7,7% pour atteindre 31,2 M€. Cette progression est répartie en +3,3% d'augmentation de fréquentation (1,4 million de journées-skieurs) et environ +4,4% de croissance des recettes par journée-skieur, la société poursuivant ainsi le comblement de son retard sur les grandes stations françaises dans ce domaine. Ce rattrapage est accompagné et justifié par un important programme d'investissement, engagé dès l'été 2005 et étalé sur 5 ans, qui doit permettre de repositionner SERRE CHEVALIER dans le peloton de tête des stations françaises. Le développement de lits locatifs nouveaux devrait y contribuer, les 51 700 lits touristiques de SERRE CHEVALIER n'étant commercialisés par des opérateurs professionnels qu'à hauteur de 30% contre une moyenne de près de 45% pour les stations du Groupe.

4.2. Parcs de loisirs (43% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2009)

Le Groupe Compagnie des Alpes exploite des parcs de loisirs depuis l'acquisition en juin 2002, du groupe GREVIN & CIE, dont les principaux actifs étaient le PARC ASTERIX et le MUSEE GREVIN. En mai 2006, il a procédé à une nouvelle acquisition importante de 5 parcs de loisirs dont quatre exploités sous la marque WALIBI. Au 30 septembre 2009, il exploite 21 parcs représentant 9,9 millions de visites annuelles, dont environ la moitié en France. Le Groupe est présent en France, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre.

Les recettes d'un parc de loisirs sont constituées des ventes de titres d'accès (environ 65% du CA) ainsi que des dépenses effectuées par les visiteurs à l'intérieur des parcs : restauration et boutiques essentiellement. Les charges sont constituées des dépenses liées au personnel, au financement des installations, aux achats, au marketing et aux dépenses d'exploitation courantes (entretien, énergie, assurances, etc.).

Les Parcs du Groupe visent une clientèle à la journée, résidant dans un périmètre d'une heure et demie environ en voiture. La fréquentation est dépendante de l'attractivité des parcs, elle-même conduite par la qualité des prestations et le renouvellement périodique des attractions.

4.2.1. Marché et concurrence en Europe

Le marché européen des parcs de loisirs, estimé à 300 millions de visites, est réparti entre parcs d'attractions (50% du marché), attractions touristiques ludiques (24%) et parcs nature et animaux (26%). Le Groupe Compagnie des Alpes est positionné principalement sur les segments parcs d'attractions (81% du CA), les parcs nature et animaux (dont les aquariums) (11%) et attractions touristiques ludiques (8%).

Ce marché, encore très fragmenté en 2002, a entamé une consolidation rapide en 2004/2005, sous l'impulsion de groupes d'investissements privés (« *private equity* ») américains et anglais. Ces dernières années ont été marquées par la poursuite de cette concentration, notamment sur une base extra-européenne. En 2007, les numéros 2 et 3 du secteur (TUSSAUD et MERLIN) ont fusionné pour constituer le deuxième groupe mondial de parcs de loisirs et premier en Europe par le nombre de visites, MERLIN ENTERTAINMENTS, contrôlé par le groupe BLACKSTONE. En 2008, le Groupe espagnol PARQUES REUNIDOS, filiale du fonds d'investissement CANDOVER, a pris le contrôle d'un important opérateur américain de parcs de loisirs, lui donnant ainsi une dimension mondiale. La même

année, ASPRO OCIO, filiale du groupe britannique MY TRAVEL, a acquis un ensemble de 4 aquariums et un parc de loisirs en Angleterre. En octobre 2009, le fonds BLACKSTONE, qui détient MERLIN ENTERTAINMENTS a annoncé l'acquisition d'un autre groupe exploitant 10 parcs aux Etats-Unis, BUSH ENTERTAINMENT CORPORATION, renommé SEAWORLD PARKS & ENTERTAINMENT.

Dans ce contexte, la Compagnie des Alpes, qui n'exploite que des parcs en Europe, doit être comparée aux composantes européennes de ces groupes mondiaux, dont les données ne sont pas toujours publiques.

Principaux groupes du secteur (chiffres 2008)

N°	Groupe	Nombre de parcs en Europe	Fréquentation (millions de visites)	Chiffre d'affaires annuel (M€)
1	TUSSAUD / MERLIN 2008 ⁽¹⁾	57	35	730
2	PARQUES REUNIDOS 2008 ⁽¹⁾	68	25	509
3	EURO DISNEY 2009	2	15	1 231
4	Compagnie des Alpes 2009	21	10	248
5	ASPRO OCIO 2008	40	9	nd

(1) Données mondiales (les données Europe ne sont pas publiques).

En France, selon une étude réalisée par ODI France sur la fréquentation des sites touristiques en 2006, actualisée en 2007, le secteur regroupe plus de 2 000 sites touristiques accueillant au total plus de 160 millions de visites. Parmi ceux-ci, environ 1 500, accueillant près de 100 millions de visites, ont une vocation culturelle (châteaux, musées, édifices religieux). Environ 700 sites, pour 60 millions de visites, ont une vocation majoritairement ludique et environ 140 accueillent plus de 100 000 visites par an. Les segments sur lesquels est présente la Compagnie des Alpes (parcs à thèmes, parcs animaliers, aquaparc et attractions touristiques) comptent environ 200 établissements en France pour 45 millions de visites, la concentration y est assez forte puisque les cinq premiers opérateurs totalisent 46% du nombre de visites.

4.2.2. Principaux avantages concurrentiels des Parcs du Groupe

La fréquentation d'un parc de loisirs est liée à plusieurs facteurs :

- La qualité des prestations offertes au visiteur, tant en termes d'attractions que d'animation, d'ambiance générale (thématisation), et de services annexes (restauration et boutiques). Le renouvellement des attractions et des spectacles est une variable clé du succès,
- Les conditions météorologiques pour les parcs dont les activités s'exercent en plein air. Le succès de l'ouverture à des périodes non estivales (Toussaint, Noël) limite cette dépendance saisonnière,
- L'environnement économique général : comme pour les sports d'hiver, une visite dans un parc de loisirs est une dépense qui entre aisément en concurrence avec d'autres dépenses de loisirs et qui peut faire l'objet d'arbitrages à très court terme. Inversement les

parcs de loisirs constituent des destinations de loisirs de proximité et, à ce titre, peuvent tirer parti de situations économiques difficiles,

- Pour les parcs de dimension régionale, la proximité et l'enracinement local sont des atouts importants.

Vis à vis de ses principaux concurrents, le Groupe bénéficie de la combinaison d'atouts stratégiques distinctifs :

- Une position de leader de marché sur une zone s'étendant de l'Île-de-France au nord de la Hollande avec 11 parcs recevant près de 7,5 millions de visiteurs,
- Des marques puissantes (WALIBI, ASTERIX, GREVIN) dont la notoriété paneuropéenne amplifie ses actions commerciales,
- La connaissance approfondie des sous-segments (parcs d'attractions, sites touristiques, parcs animaliers et aquariums) qui ouvre de multiples opportunités de développements futurs,
- Enfin, le Groupe est producteur de ses propres attractions et spectacles. Pour chacun des projets, des équipes pluridisciplinaires et internationales d'artistes sont constituées afin de créer des produits contemporains et innovants.

4.2.3. Fréquentation

Fréquentation des parcs du Groupe CDA (milliers de visites)	2006/2007	2007/2008	2008/2009
PARC ASTERIX	1 622	1 800	1 821
MUSEE GREVIN	763	752	776
Autres parcs français ⁽¹⁾	2 337	2 330	2 558
Total France	4 722	4 882	5 155
Total Pays-Bas	1 919	1 957	1 885
Total Belgique	1 988	2 075	2 125
Total autres pays	933	776	781
Total fréquentation des Parcs de loisirs	9 562	9 690	9 946
Part des parcs étrangers dans la fréquentation	51%	50%	48%

(1) Incluant l'ECOMUSEE d'Alsace non compris dans le document de référence 2008.

Les Parcs de loisirs du Groupe CDA ont connu une fréquentation record de 9,9 millions de visites en 2009, en progression de +2,6%.

Cette performance a été atteinte en dépit d'un contexte économique difficile qui a, pour partie, favorisé les loisirs de proximité que représentent certains parcs du Groupe, bien ancrés dans leur zone de chalandise et qui constituent une offre de loisirs familiale et attractive. Le bon accueil réservé par le public aux investissements de croissance comme par exemple le delphinarium de PLANETE SAUVAGE illustre également le dynamisme des parcs du Groupe, qui ont su séduire leur clientèle par des programmes évènementiels innovants et des tarifications adaptées aux différents profils de leurs visiteurs. Tous les grands parcs du Groupe ont progressé en fréquentation, à l'exception de ceux des Pays-Bas, un des pays d'Europe les plus affectés par la crise économique.

Depuis l'acquisition des parcs STARPARKS en mai 2006, la Compagnie des Alpes réalise la moitié de sa fréquentation en dehors de la France, essentiellement aux Pays-Bas - où elle est numéro deux du secteur et en Belgique, pays dans lequel elle est leader.

4.2.4. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires des parcs du Groupe CDA (millions d'euros)	2006/2007	2007/2008	2008/2009
PARC ASTERIX	63,1	68,5	74,3
MUSEE GREVIN	10,4	10,9	11,4
Autres parcs français	41,5	42,6	49,1
Total France	115,0	122,0	134,8
Total Pays-Bas	47,6	50,0	50,0
Total Belgique	44,2	45,5	46,8
Total autres pays	18,9	16,1	15,9
Total chiffre d'affaires des Parcs de loisirs	225,7	233,6	247,5
Part du chiffres d'affaires réalisé à l'étranger	49%	48%	46%

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs progresse de 6% et atteint 247,5 M€, soit 43% du chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes.

La recette par visiteur a connu une progression de près de 3,2% en raison notamment d'une politique commerciale mieux ciblée que lors de l'exercice précédent, comprenant moins d'opérations de réductions, qui n'a cependant pas pénalisé la fréquentation. De ce fait, le chiffre d'affaires des entrées a globalement augmenté de près de 7% et représente 62% des recettes. L'activité restauration a connu une progression plus mesurée (+3,4%) ce qui constitue une véritable performance compte tenu du contexte de crise économique pesant sur le revenu disponible des ménages : elle représente 19% du chiffre d'affaires. Les dépenses en boutiques (7% du chiffre d'affaires) constituent le troisième poste important et progressent de plus de 5%, grâce à l'ouverture de nouveaux points de vente et à l'amélioration de la qualité.

4.2.5. Activité des principales sociétés (regroupées en pôles géographiques)

PARC ASTERIX

Avec 1,8 million de visites en 2008/2009, soit une croissance de 1,2%, le PARC ASTERIX, deuxième parc de loisirs français, a conforté son rôle de locomotive des Parcs du Groupe : il représente 30% du chiffre d'affaires du Groupe dans les Parcs et, avec près de 13% du chiffre d'affaires consolidé de la CDA, il est le site le plus important tous secteurs confondus. Il est désormais ouvert environ 200 jours par an et, notamment à Noël pour la troisième année consécutive. En 2009 cette opération a été un succès pour les opérations spéciales (privatisations notamment) et sera renouvelée et enrichie pour en faire un produit incontournable de Noël.

MUSEE GREVIN

Poursuivant sur sa lancée des années précédentes, MUSEE GREVIN a encore battu ses records historiques de fréquentation et de chiffre d'affaires en 2008/2009, grâce à une politique dynamique de création de nouveaux personnages. La fréquentation, en progression de 3,2%, a dépassé les 776 000 visiteurs. La recette par visiteur est en légère progression, grâce notamment à la contribution de l'activité boutique, qui cette année encore a bénéficié du complet réaménagement de 2007. Au total, le chiffre d'affaires progresse de 4,5%, l'activité de privatisation du site pour des soirées ayant souffert de la crise économique.

Les autres sites français (MER DE SABLE, BAGATELLE, GRAND AQUARIUM DE SAINT-MALO, PLANETE SAUVAGE, AQUARIUM DE TOURAIN ET PARC DES CHATEAUX MINIATURE, WALIBI RHONE ALPES, WALIBI AQUITAINE, FRANCE MINIATURE, BIOSCOPE)

Ces parcs sont pour la plupart des parcs de taille moyenne à vocation régionale. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 49,1 M€ en 2008/2009, en progression de plus de 15% par rapport à 2007/2008. La fréquentation a augmenté de 9,5%, notamment grâce à l'accueil favorable du public aux investissements en nouveautés (delphinarium de PLANETE SAUVAGE par exemple) et à une adaptation des tarifs de certains parcs à leur environnement concurrentiel, comme à WALIBI AQUITAINE. Le facteur météo, plus favorable en 2009 que lors des deux exercices précédents, a également impacté favorablement la fréquentation.

Les parcs néerlandais (DOLFINARIUM HARDERWIJK, HELLENDOORN & WALIBI WORLD)

Avec près de 1,9 million de visiteurs (-3,7%) et un chiffre d'affaires de 50 M€ (stable), ce qui en fait le deuxième pôle géographique d'activité du Groupe.

Les trois parcs sont commercialisés par une équipe unique, permettant ainsi de démultiplier avec succès les opérations commerciales. Le Groupe a ainsi conforté sa place de numéro 2 dans ce pays.

Les Pays-Bas durement touchés par la crise et les comportements de la clientèle néerlandaise y sont très sensibles.

Les parcs belges (WALIBI BELGIUM & AQUALIBI, BELLEWAERDE)

Cœur de la marque WALIBI, la Belgique est un pays d'implantation important pour le Groupe, dans lequel il occupe la place de numéro un du secteur. Tiré cette année encore par AQUALIBI, dont la fréquentation a augmenté de plus de 11% pour atteindre près de 400 000 visites, ce pôle réalise une progression de fréquentation de +2,4% et de chiffre d'affaires de +2,8% obtenue grâce à une politique commerciale agressive, qui a pesé sur la recette par visiteur, notamment à l'AQUALIBI. Ce dernier doit être entièrement restructuré et sera fermé à compter de janvier 2010 pour une durée minimale de 18 mois.

Les autres sites étrangers (Allemagne, Suisse, Angleterre)

Dans cette zone géographique, le Groupe exploite un parc d'attraction en Allemagne (FORT FUN), un parc aquatique en Suisse (L'AQUAPARC) et un parc d'attractions en Angleterre (PLEASUREWOOD HILLS). Tous ces parcs sont caractérisés par une dimension plus réduite que la moyenne des parcs du Groupe (moins de 300 000 visiteurs annuels). A l'exception de l'AQUAPARC, ouvert toute l'année, leur saison d'ouverture est également plus réduite et concentrée sur quatre à cinq mois.

Ces parcs ont affiché une fréquentation en légère progression (+0,6%) et un chiffre d'affaires en légère baisse (-1,5%) par rapport à 2007/2008.

4.3. Investissements

Les actifs nécessaires à l'exercice des deux activités du Groupe -Domaines skiabiles et Parcs de loisirs- ont les principales caractéristiques suivantes :

- Les métiers ont une forte intensité capitalistique : il faut environ 3 € d'investissements pour réaliser 1 € de chiffre d'affaires,
- Les actifs ont une durée de vie et d'amortissement longues, dépassant la plupart du temps 20 ans,
- Le taux d'investissement nécessaire pour maintenir les équipements et renouveler leur attractivité est important. Sur les cinq derniers exercices, il s'est élevé à environ 17,4% du chiffre d'affaires (y compris les investissements de croissance) dont 20% pour les Domaines skiabiles et 13% pour les Parcs de loisirs.

Les immobilisations corporelles du Groupe Compagnie des Alpes comptabilisées dans le bilan consolidé sont principalement constituées de remontées mécaniques, de pistes, d'installations d'enneigement de culture et d'engins de damage pour l'activité domaines skiables, ainsi que d'attractions, bassins animaliers et de baignade et de parcs et jardins pour les parcs de loisirs. Dans les deux secteurs, le Groupe est propriétaire ou locataire de locaux d'activité, d'accueil du public et de bureaux pour une surface totale d'environ 400 000 m².

La valeur brute totale des actifs immobilisés corporels au 30 septembre 2009 s'élève à 1 488 M€ et leur valeur nette à 741 M€, soit 55% du total du bilan consolidé. (cf. Note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés). Elles sont réparties à hauteur de 65% pour l'activité Domaines skiables et 35% pour l'activité Parcs de loisirs.

Les questions environnementales sont exposées au Chapitre 5 du rapport de gestion.

Caractéristiques des Domaines skiables	Nb de remontées	Km de pistes	Nb d'enneigeurs	Nb de dameuses
PARADISKI (LA PLAGNE - LES ARCS - PEISEY)	159	405	632	51
ESPACE KILLY (TIGNES - VAL D'ISERE)	94	300	493	33
LES TROIS VALLEES (LES MENUJRES - MERIBEL)	66	222	821	24
GRAND MASSIF (FLAINE, GIFFRE)	56	265	122	27
SERRE CHEVALIER	63	250	559	24
Total Domaines skiables consolidés	438	1 442	2 627	159

Caractéristiques des Parcs de loisirs	Nb d'attractions	Superficie (ha)
France	144	547
Pays-Bas	80	140
Belgique	84	96
Autres pays	50	105
Total Parcs de loisirs consolidés	358	888

Chapitre II

Rapport de gestion

sur l'exercice clos le 30 septembre 2009

1. Analyse des résultats du Groupe	19
1.1. Variations de périmètre et de mode de consolidation	19
1.2. Activité et résultats de la période	20
1.3. Chiffre d'affaires	20
1.4. Excédent brut opérationnel	21
1.5. Résultat opérationnel	22
1.6. Résultat net	22
1.7. Trésorerie et capitaux	23
2. Faits marquants postérieurs à la date de clôture	24
3. Stratégie et perspectives d'avenir pour l'exercice 2009/2010	24
3.1. Stratégie de la Compagnie des Alpes	24
3.2. Perspectives pour l'exercice 2009/2010	25
4. Informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe	27
4.1. Principaux indicateurs	27
4.2. Effectifs	28
4.3. Politique salariale	30
4.4. Représentation du personnel	30
4.5. Accords collectifs	30
4.6. Hygiène et sécurité	31
4.7. Formation	31
4.8. Sous-traitance	31
4.9. Impact économique du Groupe CDA	31
4.10. Relations avec les milieux associatifs et de l'éducation	31
4.11. Bilan social consolidé France	32
5. Rapport environnement	34
5.1. Les faits marquants	34
5.2. L'énergie	34
5.3. La gestion de l'eau	36
5.4. Les déchets	38
5.5. Protection de la faune et de la flore	38
5.6. Nuisances sonores et olfactives	39
5.7. Certifications et mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires	39
6. Risques du Groupe	40
6.1. Facteurs de risque	40
6.2. Assurances - Couverture de risques	46
7. Activité et résultats de la SA Compagnie des Alpes	47
7.1. Rôle de la SA Compagnie des Alpes au sein du Groupe	47
7.2. Activité et résultats	48
7.3. Politique de dividendes	48
7.4. Chiffres clés de la Société	49
7.5. Informations concernant les rémunérations et avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social durant l'exercice	49
7.6. Identité de la Société consolidante	49
7.7. Autres informations	49

1. Analyse des résultats du Groupe

Dans un exercice 2008/2009 caractérisé par un environnement économique général dégradé, la Compagnie des Alpes affiche des performances financières en progression, qui confirment l'attractivité de ses produits et la résilience de son modèle économique.

Le Groupe affiche ainsi une nouvelle progression de son chiffre d'affaires de +2,6% par rapport au chiffre d'affaires retraité de 2008⁽¹⁾. Il atteint 576 M€ contre 561 M€ pour l'exercice 2007/2008.

Bien que l'enneigement abondant ait favorisé les sites de moyenne et basse altitude, et en dépit d'une conjoncture économique difficile qui a notamment affecté une partie de la clientèle étrangère, le chiffre d'affaires des Domaines skiables atteint 328 M€ et progresse de 0,6% à périmètre comparable⁽¹⁾. Hors activité foncière, la progression du chiffre d'affaires ressort à +2,5% par rapport à l'exercice 2007/2008.

L'activité des Parcs de loisirs a connu une forte progression sur l'exercice. Cette performance résulte en partie des investissements de croissance mais surtout de la capacité du Groupe à favoriser l'attractivité des sites (événementiel, spectacles, etc.) tout en étant très réactif en matière de politique tarifaire. Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs atteint ainsi 247 M€, soit une progression de +6% par rapport à l'exercice précédent.

Ces performances permettent une stabilité du Résultat opérationnel du Groupe, à périmètre comparable⁽¹⁾, malgré la prise en compte de provisions non récurrentes sur l'exercice (à hauteur de 3 M€). Ces résultats ont notamment été obtenus grâce à une rigueur réitérée dans la maîtrise des coûts d'exploitation.

Le coût de l'endettement est en nette diminution de 6,5 M€ par rapport à l'exercice précédent⁽¹⁾. Cette évolution favorable résulte de la politique de désendettement initiée par le Groupe et de l'évolution favorable des taux d'intérêts.

Le Résultat net part du Groupe progresse de +11,0% pour atteindre 40,2 M€.

La progression de la capacité d'autofinancement (+8%) combinée à une réduction de 17% des investissements industriels bruts conduit à une forte amélioration de l'autofinancement disponible, qui atteint 57 M€, soit le niveau le plus élevé depuis 10 ans.

Cette performance, à laquelle s'ajoutent les effets de la politique d'arbitrage d'actifs réalisée pendant l'exercice (cession de la participation dans TELEVERBIER et SMVP

et cession post-clôture de SAAS FEE BERGBAHNEN), a pour conséquence une réduction très sensible de la dette nette qui atteint 462 M€ contre 563 M€ pour l'exercice précédent. Les ratios bilantiels du Groupe s'améliorent corrélativement de manière très sensible.

(1) Les activités des Domaines skiables suisses (SAAS FEE BERGBAHNEN et TELEVERBIER) ont été reclassées en activités abandonnées. Conformément à la norme IFRS 5, le résultat publié de 2008 a été retraité pour permettre une comparabilité avec les comptes 2009.

1.1. Variations de périmètre et de mode de consolidation

Au cours de l'exercice, le Groupe CDA s'est désengagé de l'exploitation de ses domaines skiables en Suisse. Dans ce cadre, il a cédé fin juillet 2009 sa participation de 20,3% dans TELEVERBIER, qui était mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Post-clôture, la participation du Groupe dans SAAS FEE BERGBAHNEN (41,64%) a également été cédée.

Les activités relatives aux domaines skiables détenus en Suisse sont en conséquence présentées sur une ligne dénommée activités abandonnées ainsi que le résultat de cession sur TELEVERBIER⁽¹⁾.

Par ailleurs, la Compagnie des Alpes a également cédé fin septembre 2009 sa participation dans SMVP (société détenant les actifs du BIOSCOPE en Alsace) à la CAISSE DES DEPOTS. Le Groupe conservera la gestion du site via sa société d'exploitation ECOBIOGESTION (EBG), liée avec SMVP par un contrat d'exploitation.

(1) La plus-value de cession sur SAAS FEE BERGBAHNEN sera comptabilisée sur l'exercice 2009/2010, compte tenu de la date de la transaction.

1.2. Activité et résultats de la période

Les données comparatives d'un exercice à l'autre (après prise en compte du retraitement des données 2008, selon la norme IFRS 5) se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30/09/2009 (réel)	30/09/2008 (retraité)	Variation en %
Chiffre d'affaires	576,0	561,3	+2,6
Excédent brut opérationnel	166,6	165,9	+0,4
<i>EBO/CA</i>	28,9	29,5	
Résultat opérationnel	83,0	83,3	-0,4
Coût de l'endettement et divers	-19,0	-25,5	-25,5
Charge d'impôt	-23,8	-22,2	+7,2
Mises en équivalence	0,3	2,3	NA
Activités abandonnées	2,6	1,8	+44,4
Résultat net	43,1	39,7	+8,6
Résultat Net part du Groupe	40,2	36,2	+11,0

Par rapport au compte de résultat publié de l'exercice 2007/2008, les contributions de SAAS FEE BERGBAHNEN et de TELEVERBIER ont été reclassées sur une ligne distincte « activités abandonnées ».

1.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 576 M€, en progression de +2,6% par rapport à l'exercice précédent.

Il se répartit entre les activités comme suit :

(en millions d'euros)	30/09/2009 (réel)	30/09/2008 (retraité)	Variation en %
Domaines skiabiles	328,3	326,3	+0,6
Parcs de loisirs	247,5	233,6	+6,0
Autres	0,2	1,4	NS
Chiffre d'affaires	576,0	561,3	+2,6

1.3.1. Domaines skiabiles

Le chiffre d'affaires des Domaines skiabiles s'élève à 328,3 M€ (57% de l'activité Groupe) soit une progression à +0,6% par rapport à l'exercice 2007/2008. Cette évolution combine une progression de +2,5% du chiffre d'affaires de l'activité remontées mécaniques avec la baisse, attendue, des ventes foncières (4,9 M€ en 2008/2009 contre 10,3 M€ en 2007/2008).

La fréquentation des Domaines skiabiles s'est élevée à 12,9 millions de journées skieurs, soit une baisse limitée à 2% par rapport à la saison exceptionnelle de 2007/2008, malgré la concurrence des stations de basse et moyenne altitude, qui ont bénéficié d'un enneigement abondant, et en dépit du climat économique général dégradé.

La recette par journée skieurs, qui a notamment bénéficié de la reprise de la commercialisation du grand domaine PARADISKI à la suite de la réouverture de la liaison du VANOISE EXPRESS, augmente de 4,6%.

1.3.2. Parcs de loisirs

Le chiffre d'affaires de l'activité Parcs de loisirs s'établit à 247,5 M€ (43% du chiffre d'affaires du Groupe), soit une progression de +6,0% par rapport à l'exercice précédent.

La fréquentation a augmenté de +2,6% pour atteindre 9,9 millions de visiteurs. Le contexte économique a, pour partie, favorisé les loisirs de proximité que représentent la plupart des parcs du Groupe, bien ancrés dans leur zone de chalandise et peu dépendants de la clientèle internationale, par essence plus volatile. La réactivité de la politique commerciale, la capacité d'innovation des sites et les choix tactiques opérés en matière de dépenses média expliquent également cette performance.

La recette par visiteur progresse de +3,3% en dépit de la conjoncture économique. Cette performance est le fruit d'une progression significative de la dépense en boutiques (suite notamment aux investissements de rénovation) et d'une gestion fine des canaux de distribution et à la politique promotionnelle.

1.4. Excédent brut opérationnel

L'Excédent brut opérationnel (EBO) atteint 166,6 M€, en hausse de +0,4%. Le taux de marge (EBO/CA) s'élève à 28,9% (29,5% en 2007/2008).

Analysé par métier, l'EBO se répartit comme suit :

(en millions d'euros)

	30/09/2009 (réel)		30/09/2008 (retraité)	
	Montant	% du CA	Montant	% du CA
Domaines skiabiles	117,2	35,7	121,3	37,2
Parcs de loisirs	54,3	22,0	48,1	20,5
Autres	-4,9	NS	-3,5	NS
Excédent brut opérationnel	166,6	28,9	165,9	29,5

1.4.1. Domaines skiabiles

L'Excédent brut opérationnel des Domaines skiabiles s'élève à 117,2 M€. Il diminue de 3,3% sous l'effet du net recul de la contribution des ventes foncières (3,2 M€ contre 7,7 M€ pour l'exercice 2007/2008).

Par ailleurs, l'EBO 2008 était favorablement influencé par des produits exceptionnels à hauteur de 1,5 M€.

Retraité de ces éléments, l'EBO des remontées mécaniques est en progression de +2 M€ (soit +1,6%) par rapport à un exercice 2007/2008 caractérisé par un niveau record d'activité. La rigueur observée dans la gestion des charges a permis d'enregistrer ce résultat malgré la diminution, certes limitée, de la fréquentation.

1.4.2. Parcs de loisirs

L'EBO des Parcs de loisirs est en forte progression (+12,9%) pour atteindre 54,3 M€. Cette évolution est liée à l'excellente tenue de l'activité, mais également à la maîtrise des coûts opérationnels. L'essentiel de l'évolution des charges est en effet lié à l'augmentation de l'activité (coûts marchandises et saisonniers).

Par ailleurs, l'exercice précédent était grevé par des coûts exceptionnels liés à des litiges (1,5 M€) et à la fermeture de PANORAMA PARK (1 M€).

1.4.3. Autres

La contribution négative du siège à l'EBO se dégrade de 1,4 M€ sous l'effet d'une charge non récurrente de provisionnement de coûts de départ de personnel dans le cadre de la réorganisation du Groupe (pour 2 M€).

Hors ces éléments exceptionnels, cette contribution négative se réduit de -17% ; les charges d'exploitation ont été contenues, elles n'évoluent que de 1%.

1.5. Résultat opérationnel

Le Résultat opérationnel s'élève à 83 M€. Il reste stable d'un exercice à l'autre, malgré la prise en compte de provisionnements exceptionnels (à hauteur de 3 M€).

Il se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30/09/2009 (réel)		30/09/2008 (retraité)		Variation en %
	Montant	% CA	Montant	% CA	
Excédent brut opérationnel	166,6	28,9	165,9	29,5	0,4
Dotations aux amortissements et pérvisions	-82,5	14,3	-81,1	14,4	1,7
Autres résultats opérationnels	-1,1	0,2	-1,5	0,3	-26,6
Résultat opérationnel	83,0	14,4	83,3	14,8	-0,4

Analysé par métier, il se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30/09/2009 (réel)	30/09/2008 (retraité)	Variation en %
Domaines skiables	67,4	74,1	-9,0
Parcs de loisirs	21,8	13,4	62,7
Autres	-6,2	-4,2	47,6
Résultat opérationnel	83,0	83,3	-0,4

Le Résultat opérationnel des Domaines skiables diminue de -9,0%. Cette variation provient de la baisse de l'EBO et d'une légère progression des amortissements.

Le Résultat opérationnel des Parcs de loisirs est, quant à lui, en très forte augmentation (+62,7%) grâce aux performances réalisées au niveau de l'exploitation. Il enregistre cependant l'impact négatif d'un provisionnement de l'écart d'acquisition sur PLEASUREWOOD HILLS d'une part, et sur BAGATELLE d'autre part. Le Résultat opérationnel des Parcs de loisirs 2007/2008 était quant à lui, grevé par le provisionnement de perte de valeur de participations et par des amortissements exceptionnels sur certains actifs d'exploitation à hauteur de 2 M€.

Retraité des coûts de réorganisation provisionnés sur l'exercice (cf. § 1.4.3), le Résultat opérationnel du siège reste stable.

1.6. Résultat net

L'évolution favorable des taux d'intérêts et les efforts de désendettement réalisés par le Groupe au cours de l'exercice ont permis une forte diminution du coût

de l'endettement qui s'améliore de +6,5 M€, soit -25,5% par rapport à l'exercice précédent.

La nette dégradation du résultat des sociétés mises en équivalence résulte de provisionnements (à hauteur de 1,9 M€) opérés par le Groupe sur les participations de COURMAYEUR et VALMOREL.

La charge d'impôts évolue en cohérence avec la progression des résultats. Le taux facial d'imposition s'améliore (36% contre 38% l'exercice précédent) grâce à des résultats en franchise fiscale liés à l'intégration fiscale du Groupe.

Les activités abandonnées de l'exercice 2008/2009 (+2,6 M€) prennent en compte la contribution de TELEVERBIER (quote-part de résultat avant cession pour 0,8 M€ et plus-value de cession pour 1,7 M€) et le résultat de SAAS FEE BERGBAHNEN (+0,1 M€), société cédée post-clôture. Le résultat retraité de 2007/2008, pour ces mêmes sociétés, représentait 1,8 M€.

Le Résultat net part du Groupe de l'exercice 2008/2009 s'élève à 40,2 M€ et progresse de +11% par rapport à l'exercice précédent, qui était déjà en forte hausse (+28%) par rapport à l'exercice 2006/2007.

1.7. Trésorerie et capitaux

(en millions d'euros)	30/09/2009	30/09/2008 (retraité)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	131,1	121,4
Investissements industriels (nets de cession)	-81,1	-88,9
Variation créances et dettes s/immobilisations	7,0	-11,9
Autofinancement disponible	57,0	20,6
Investissements financiers nets	1,9	-176,5
Variation de capital	0,0	58,5
Variation des dettes financières	-21,6	65,2
Dividendes	-6,6 ⁽¹⁾	-15,2
Incidence des activités abandonnées	13,0	2,1
Variation du fonds de roulement et divers	7,5	23,3
Variation de la trésorerie	51,2	-22,0

(1) En 2009, le versement des dividendes de la Compagnie des Alpes (17 M€) a été effectué partiellement par un paiement en actions (13,1 M€).

1.7.1. Flux

La capacité d'autofinancement est en nette progression ; elle atteint 131 M€ contre 121 M€ en 2007/2008, soit une augmentation de +8,0%.

Dans le même temps, les investissements industriels bruts sont en sensible diminution. Ils s'élèvent à 83 M€, en baisse de 17% par rapport à l'exercice précédent.

Dans les Domaines skiables, les investissements industriels bruts s'élèvent à 61 M€ contre 67 M€ l'exercice précédent. L'effort d'investissement continue de s'infléchir ; il représente 18,6% du chiffre d'affaires des remontées mécaniques contre 19,5% en 2008 et 20,7% en 2007. Les appareils de remontées mécaniques représentent 31 M€, l'enneigement de culture 12 M€, les engins de damage et les travaux de pistes 10 M€.

Dans les Parcs de loisirs, les investissements industriels bruts atteignent 21 M€ (soit 8,5% du chiffre d'affaires) contre 30 M€ l'exercice précédent. Ils se répartissent à hauteur de 12 M€ en investissements de maintien et 9 M€ en développement d'attractivité.

Les cessions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 1,8 M€ (contre 10,6 M€ au cours de l'exercice 2007/2008 qui intégrait, notamment, la cession du VERTIGO pour 4 M€).

Hors variation des créances et dettes sur immobilisations, l'autofinancement disponible « économique » du Groupe progresse sensiblement ; il passe de 32,5 M€ à 50 M€, ce qui constitue une performance remarquable et conforme aux objectifs annoncés par le Groupe.

Sur l'exercice 2008/2009, les variations de créances et dettes liées aux immobilisations font apparaître une

contribution positive aux flux d'autofinancement du Groupe pour un montant de +7,0 M€. Sur l'exercice précédent, ces éléments grevaient les flux du Groupe en raison du paiement de soldes d'importants investissements engagés par le Groupe sur plusieurs années (ouverture du PARC ASTERIX à Noël et retenue collinaire aux ARCS notamment).

Les investissements financiers de l'exercice 2007/2008 correspondaient essentiellement à l'acquisition de STVI et de trois participations minoritaires auprès de SOFIVAL. Ces opérations avaient été financées pour partie par une augmentation de capital (45 M€) et pour partie, par endettement. En 2009, ce poste prend en compte l'incidence de la cession de SMVP.

La variation du poste dividendes est la conséquence de l'option proposée aux actionnaires de payer leur dividende afférent à l'exercice 2007/2008 en actions. Une majorité d'actionnaires représentant 77% des actions, ont choisi d'exercer cette option (soit 13,1 M€ sur un dividende total de 17 M€).

1.7.2. Ratios de structure financière

Le ratio Dette Nette/Capitaux Propres s'élève à 0,78 contre 1 au 30 septembre 2008. Le ratio Dette Nette/EBO s'élève à 2,77, en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent où il atteignait 3,25.

L'ensemble des covenants bancaires est respecté. Les cessions d'actifs ainsi que le cash flow disponible ont été prioritairement affectés au désendettement net du Groupe, qui passe de 563 M€ au 30 septembre 2008 à 462 M€ en 2009 (après prise en compte du reclassement de SAAS FEE en activités abandonnées).

2. Faits marquants postérieurs à la date de clôture

A compter du 1^{er} octobre 2009, le Groupe a mis en place une nouvelle organisation avec pour objectif une gestion plus fluide, plus resserrée et plus intégrée de la Société afin qu'elle soit plus performante et qu'elle puisse mettre en œuvre une stratégie industrielle ambitieuse et créatrice de valeur.

Mi-octobre 2009, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans SAAS FEE BERGBAHNEN en dégageant une plus value nette consolidée d'environ 1,5 M€, qui sera comptabilisée sur l'exercice 2009/2010.

Le 8 décembre 2009, le Groupe Compagnie des Alpes, associé à des partenaires financiers, a acquis près de 90% du capital de la société DEUX ALPES LOISIRS (DAL), exploitante du domaine skiable des DEUX ALPES (Isère). Le domaine skiable des DEUX ALPES offre une dimension et une qualité qui répondent parfaitement aux critères du modèle du Groupe CDA.

Au cours de son exercice 2008/2009, DEUX ALPES LOISIRS a accueilli plus de 1,3 million de journées-skieurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 40,6 M€ (dont 32,5 M€ pour les remontées mécaniques).

L'investissement a été réalisé via la holding DEUX ALPES INVEST (DAI) ; CDA détient 60% du capital de DAI, CDC (19%), BPA (12,6%) et CERA (8,4%), pour un montant de 46 M€.

Un protocole d'accord consortial a été signé ; il confie le contrôle de la gestion opérationnelle et financière de DAL au Groupe CDA et comprend des dispositions permettant aux partenaires d'être associés à certaines décisions concernant DAL, dans le périmètre des décisions visant la protection de leurs intérêts patrimoniaux. En outre, des dispositions spécifiques permettent au Groupe CDA de se renforcer, à moyen terme, dans le capital de DAL, si elle le souhaite, par le biais notamment d'options d'achats, tout en sécurisant l'investissement de ses partenaires.

Le financement de cette acquisition par la Compagnie des Alpes a été assuré par autofinancement et tirage sur les lignes de crédit déjà en place.

3. Stratégie et perspectives

3.1. Stratégie de la Compagnie des Alpes

Le modèle de développement du Groupe CDA a historiquement reposé sur l'exécution d'une stratégie comportant trois volets :

- La constitution par croissance externe d'un groupe de sociétés locales d'exploitation de domaines skiables, dégagées le plus possible du risque climatique dans des stations de grande dimension disposant d'une renommée internationale,
- La mise en œuvre d'un modèle de gestion propre au Groupe CDA dans les sociétés acquises,
- La mise en réseau de toutes les sociétés et de leur management pour améliorer en permanence leurs performances.

Cette stratégie a permis à la Compagnie des Alpes de devenir la première société d'exploitation de domaines skiables du monde et, dans les dix dernières années, de doubler son chiffre d'affaires, tout en améliorant le taux de marge opérationnelle.

L'activité Domaines skiables est fortement concentrée dans l'espace (Alpes du Nord). Elle s'exerce sur une période d'exploitation courte (95% du chiffre d'affaires est réalisé en cinq mois), et dépend d'un aléa climatique réduit par le positionnement en haute altitude et les investissements effectués (neige de culture, travaux de pistes), mais qui ne peut être totalement effacé.

La diversification dans le secteur des Parcs de loisirs, réalisée en 2002 avec l'acquisition par OPA de GREVIN & CIE, a constitué un moyen de réduire le niveau de risque associé à ces caractéristiques. L'activité du Groupe CDA est désormais répartie sur 10 mois ; le risque climatique est décorrélié entre hiver et été et le risque de fréquentation est atténué en raison de la répartition géographique des Parcs dans toute l'Europe.

La CDA a fait de la croissance dans son métier Parcs de loisirs un axe important de sa stratégie entre 2002 et 2009 : le chiffre d'affaires des Parcs a augmenté de plus de 14% en moyenne par an (contre 5,4% en moyenne par an pour les Domaines skiables). 45% de cette croissance a été obtenue par acquisitions : les Parcs de loisirs, qui représentent désormais plus de 40% de l'activité du Groupe, ont joué leur rôle de relais de croissance du métier historique de la CDA, conformément aux ambitions affichées lors de la diversification en 2002.

La CDA dispose d'un capital stratégique remarquable dans ses deux métiers, caractérisés tous deux par de fortes barrières à l'entrée.

Sa position de leader sur le marché du ski est un gage de récurrence de ses revenus et de ses cash flows. Le Groupe entend à l'avenir tirer davantage parti de « l'effet réseau » pour maximiser les synergies commerciales et opérationnelles au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes (clients, salariés, actionnaires, collectivités locales concédantes...). La CDA a également pour objectif d'adapter le modèle économique du métier Domaines skiables à la maturité du marché, afin de pérenniser sa capacité à créer de la valeur. Cela passe notamment par des efforts continus et accrus en matière de maîtrise des charges et d'investissements.

Dans les Parcs de loisirs, la taille désormais atteinte par le Groupe et sa position d'acteur majeur dans trois pays (France, Belgique, Pays-Bas) permettent de mettre la priorité sur la conduite d'une stratégie industrielle de croissance des revenus et des marges créées sur les sites à potentiel et la valorisation des marques du Groupe.

Une politique d'investissement ambitieuse mais très sélective viendra soutenir cette stratégie. Elle sera associée à une politique commerciale portée par l'innovation et la réactivité.

La mobilisation de ce potentiel de croissance passera également par une stratégie offensive de réplique des modèles économiques les plus rentables du Groupe et par l'extension des marques (WALIBI, GREVIN) sous la forme de franchise, par exemple.

Le Groupe a mis en place depuis le 1^{er} octobre 2009 une nouvelle organisation visant à favoriser une gestion plus fluide et resserrée du Groupe, à réduire ses coûts de structure, à optimiser la performance opérationnelle et à piloter le Groupe autour de ses deux leviers essentiels de création de valeur : la dynamisation de tous les leviers de croissance d'une part, la consolidation de l'excellence industrielle et opérationnelle d'autre part.

En outre, les arbitrages d'actifs auxquels a procédé le Groupe en 2008/2009, dans un objectif de désendettement, de clarification, et d'optimisation du capital employé sont le signe d'une inflexion stratégique qui ouvre la voie à un nouveau mode de développement pour le Groupe.

3.2. Perspectives pour l'exercice 2009/2010

L'exercice 2009/2010 s'inscrira dans un contexte économique général incertain, dont il est difficile d'estimer les conséquences sur les deux métiers exercés par la CDA. Dans un tel contexte, la CDA se mettra en mesure d'agir avec réactivité en fonction du niveau d'activité : adaptation

de la politique commerciale, gestion des charges et des investissements...

3.2.1. Domaines skiables

L'intégration de DEUX ALPES LOISIRS contribuera positivement à la croissance de l'activité du Groupe.

Le profil de fréquentation de la saison reste difficile à appréhender du fait de l'évolution des comportements de réservation chez les hébergeurs professionnels (réservations de dernières minutes et tendances erratiques). Le retard de réservation constaté au début de la saison tend cependant à se réduire.

L'enneigement de début de saison est très satisfaisant.

3.2.2. Parcs de loisirs

La fréquentation des parcs ouverts à la Toussaint et après Halloween a été satisfaisante.

La CDA accentuera ses efforts dans la recherche de l'innovation tant commerciale qu'événementielle pendant la haute saison.

L'optimisation des canaux de distribution et de leur pilotage fin sera poursuivie.

A contrario, la fermeture pour rénovation du site Aqualibi (environ 4 M€ de CA en 2008/2009) aura un impact négatif sur le chiffre d'affaires.

3.2.3. Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009/2010 Stabilité à périmètre réel (+0,4%) ; léger recul à périmètre comparable (-1,8%)

CA consolidé du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009 Périmètre réel	Variation	Exercice 2008/2009 périmètre comparable	Variation
Domaines skiables	59,7	58,2	2,56%	60,0	-0,77%
Parcs de loisirs	29,2	30,4	-3,78%	30,0	-3,78%
Autres activités	0,06	0,06	ns	0,06	ns
Chiffre d'affaires total	89,0	89,0	0,39%	91,0	-1,78%

Le périmètre comparable 2008/2009 est retraité du CA trimestriel de Saas Fee Bergbahnen (SFB), la participation du Groupe CDA ayant été cédée en octobre 2009. Il intègre le CA réalisé par Deux Alpes Loisirs, dont le Groupe CDA a pris le contrôle en décembre 2009, pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008.

Le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes s'est élevé pour le 1^{er} trimestre 2009/2010 à 89 M€, en progression de 0,4% à périmètre réel en diminution de 1,8% à périmètre comparable (information non audité).

Le premier trimestre correspond à la période de plus faible activité du Groupe CDA (traditionnellement environ 15% du chiffre d'affaires annuel) et concerne essentiellement les domaines skiables.

Domaines skiables

Le chiffre d'affaires des domaines skiables progresse de 2,6% à périmètre réel et affiche un recul limité de 0,8% à périmètre comparable.

L'activité du 1^{er} trimestre, arrêtée au 31 décembre 2009, a pâti de mauvaises conditions météorologiques. Après deux années exceptionnelles, l'enneigement de début de saison a été plus tardif. D'autre part, la pluie et les chutes de neige continues en très haute altitude, durant l'ensemble de la période des congés de Noël, n'ont pas favorisé la pratique du ski malgré des taux de remplissage des hébergements professionnels meilleurs que prévu.

Au 15 janvier 2010 (25% de la saison), le nombre de journées skieurs est en diminution de 5% environ.

Ce recul est largement imputable aux facteurs météorologiques exceptionnels décrits plus haut. Le nombre de journées skieurs est en revanche stable sur les deux premières semaines de janvier.

Parcs de Loisirs

Le chiffre d'affaires des parcs de loisirs est en recul de 3,8%. Ce retrait s'explique essentiellement par une baisse du nombre de visiteurs dans les parcs belges.

La contreperformance de ces parcs est due à la conjonction de plusieurs facteurs exogènes : calendrier des vacances scolaires de la Toussaint, grèves de transport, conditions météorologiques particulièrement difficiles.

Hors Belgique, les parcs de loisirs affichent une croissance de leur chiffre d'affaires de plus de 3% sur la période.

Les performances du PARC ASTERIX sur la période de Noël ont été satisfaisantes : la baisse de l'activité B-to-B (arbres de Noël) a été en grande partie compensée par la très bonne performance de l'ouverture grand public du Parc (+20 000 visiteurs environ), illustrant l'ancrage désormais acquis de ce produit après sa 3^e édition. Le PARC ASTERIX affiche une quasi stabilité de son chiffre d'affaires sur l'ensemble du trimestre par rapport à l'année dernière.

MUSEE GREVIN enregistre une très bonne performance avec une croissance de son chiffre d'affaires d'environ 10% depuis le 1^{er} octobre 2009.

Prise globalement sur l'ensemble des parcs, la dépense par visiteur est stable sur le trimestre.

3.2.4 Perspectives du 2^e trimestre

L'activité du 2^e trimestre (1^{er} janvier au 31 mars) est concentrée très majoritairement sur les domaines skiables.

Les modifications de comportements de réservation observées par les hébergeurs professionnels (avec notamment une tendance forte aux réservations tardives) pénalisent toujours la visibilité sur la fréquentation des domaines skiables pour le reste de la saison.

La bonne tenue des taux de remplissage pendant les congés de Noël constitue cependant un signe de résistance encourageant.

A noter également, concernant les Parcs de loisirs, la fermeture de l'Aqualibi qui est intervenue le 4 janvier dernier. Ce site a réalisé en 2009 (4 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice 2008/2009 pour environ 400 000 visiteurs.)

4. Informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe

4.1. Principaux indicateurs

	France	UE hors France	Total 2009 ⁽¹⁾	Total 2008 ⁽²⁾	Total 2007
Domaines skiables	1 790	0	1 790	1 965	1 717
Parcs de loisirs	1 220	1 228	2 448	2 734	2 707
Autres (CDA et LES PRODUCTIONS DU PARC)	99	0	99	96	92
Total effectif moyen	3 109	1 228	4 337	4 795	4 516

Indicateurs RH par zone géographique au 30 septembre 2009

Effectif à fin septembre 2009	2 147	2 498	4 645	4 649	5 149
dont % de femmes	36%	47%	42%	43%	46%
dont % d'hommes	64%	53%	58%	57%	54%

Encadrement

% d'encadrants	17%	3%	9%	10%	8%
dont % de femmes encadrants	42%	34%	41%	36%	36%
dont % d'hommes encadrants	58%	66%	59%	63%	64%
Effectif moyen	3 109	1 228	4 337	4 795	4 516
dont % permanents	38%	32%	36%	36%	38%
dont % saisonniers	62%	68%	64%	64%	62%

Formation

nombre de jours de formation	6 605	2 829	9 434	9 026	8 069
nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	7 171	1 024	8 195	4 674	3 214

Accidents de travail

Taux de fréquence des accidents de travail ⁽³⁾	55	14,7	42,3	62	56
Nombre d'accidents de travail ayant entraîné le décès du collaborateur	0	0	0	0	0
Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné le décès du collaborateur	0	0	0	0	0

(1) Changement de périmètre 2009 : Domaines skiables étrangers : sortie de CMBF et SAAS FEE BERGBANHEN.

(2) Changements de périmètre 2008 : Domaines skiables France : entrée de STVI, VALBUS et MONTAVAL Parcs de loisirs étrangers : sortie de PANORAMA PARK.

(3) Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêt de plus de 24 h x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées.

4.2. Effectifs

Les deux activités du Groupe, Parcs de loisirs et Domaines skiabiles, sont marquées par une forte saisonnalité.

L'effectif mensuel moyen connaît d'importantes variations. Ainsi, l'effectif des Parcs de loisirs est multiplié par quatre entre février et août. Celui des Domaines skiabiles connaît le même accroissement entre juin et février.

Les entrées de personnel concernent principalement les non-permanents (saisonniers pour les deux métiers, cachets et contrats à courte durée pour les Parcs de loisirs).

Compte tenu des spécificités propres à chaque métier, le Groupe Compagnie des Alpes a choisi d'adopter une gestion décentralisée en matière d'embauche de son personnel, ce qui amène les filiales à définir elles-mêmes leur politique de recrutement.

Dans les Domaines skiabiles, les contrats des anciens saisonniers sont reconduits en priorité d'une saison à

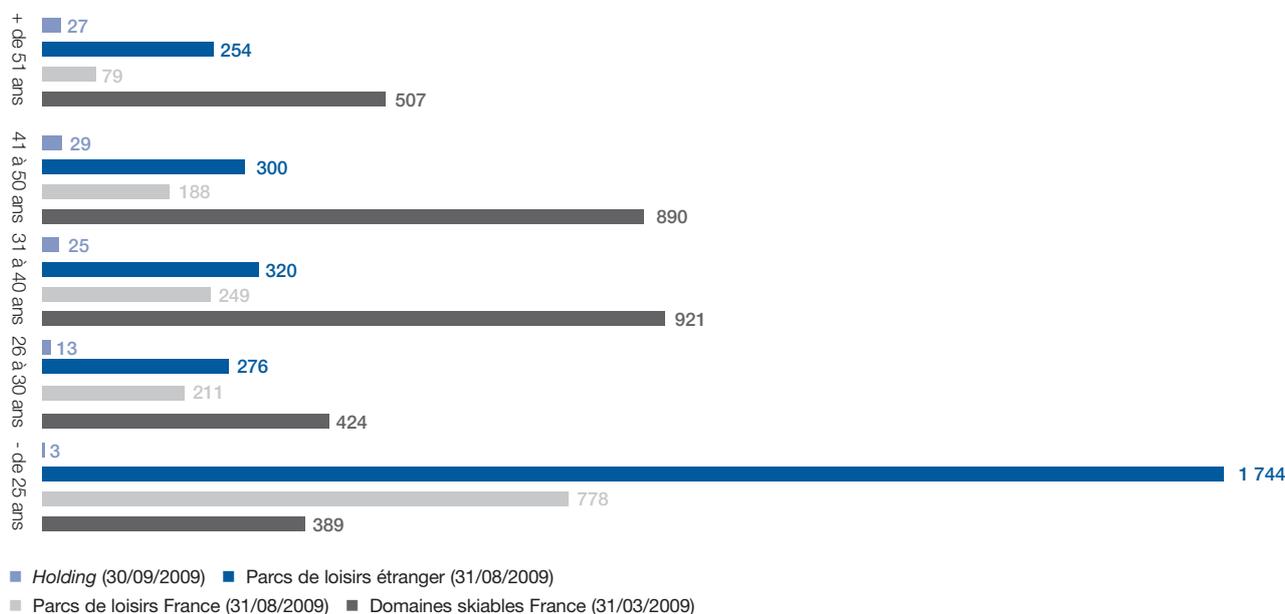
l'autre selon l'article 16 de la Convention collective nationale des exploitants de téléphériques et engins de remontées mécaniques. Aussi, près de 90% du personnel revient d'une saison à l'autre.

Concernant les Parcs de loisirs français, en vertu de l'article 4 Titre VII de la Convention collective nationale sur les espaces de loisirs, d'attraction et culturels, les saisonniers bénéficient d'une indemnité de non reconduction du contrat si leurs contrats de travail ne sont pas reconduits la 4^e saison consécutive. Le taux de retour des saisonniers dans les Parcs de loisirs français et européens est d'environ 45%.

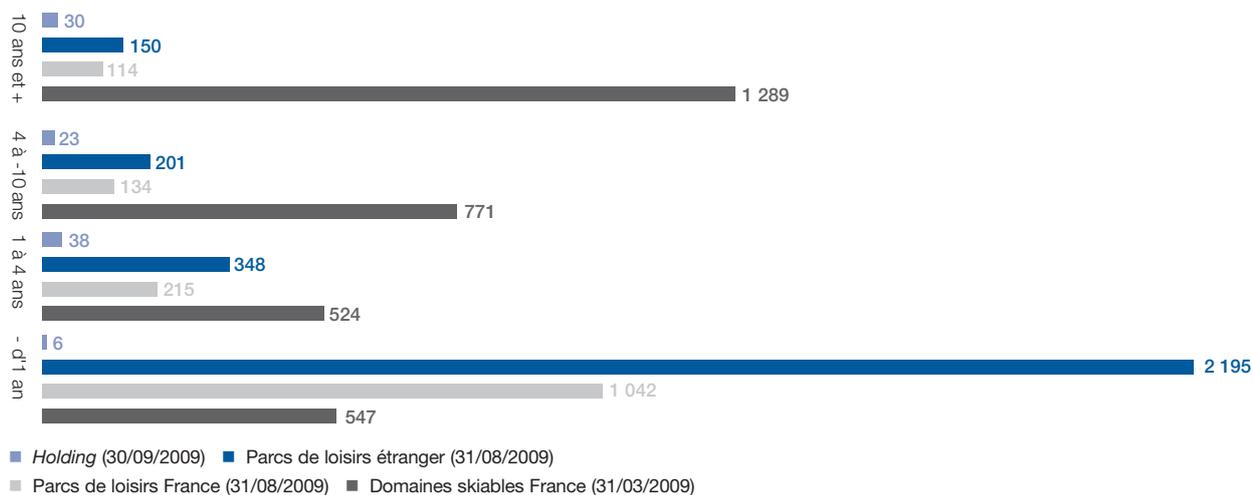
Les Domaines skiabiles ont donc un taux de fidélité significativement plus élevé que les Parcs de loisirs, dans lesquels les saisonniers sont souvent des étudiants travaillant lors des week-ends ou des vacances scolaires. Ils ne sont donc généralement pas amenés à revenir plus de 3 ou 4 saisons.

Les pyramides des âges et des anciennetés sont ainsi structurées différemment entre les deux métiers :

Pyramide des âges du Groupe CDA par métier Effectifs pleine saison



Pyramide des anciennetés du Groupe CDA par métier Effectifs pleine saison



La répartition hommes/femmes varie également selon les activités : les Parcs de loisirs sont plus féminisés (46% au 30 septembre 2009) que les Domaines skiabiles (23%).

Les femmes représentent 45% des cadres et 41% des permanents dans les Parcs de loisirs contre respectivement 29% et 23% dans les Domaines skiabiles.

Enfin, en pleine saison, 53% des non permanents sont des femmes dans les Parcs de loisirs (au 31 août 2009) ; 36% dans les Domaines skiabiles (au 31 mars 2009).

Les salaires mensuels moyens des permanents dans les sites français montrent un écart mesuré entre les hommes et les femmes, à l'exception des cadres dans les Domaines skiabiles.

Salaires mensuels bruts moyens en euros	Cadres		Agents de maîtrise		Ouvriers Employés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Chez les permanents						
Parcs de loisirs	3 700	3 400	2 250	2 050	1 650	1 550
Domaines skiabiles	5 000	3 950	2 850	2 800	2 350	2 300

4.3. Politique salariale

Les minimas salariaux sont chaque année renégociés par les partenaires sociaux des branches dont relèvent chaque site (Convention collective nationale des téléphériques et engins de remontées mécaniques pour les domaines skiables, Convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attraction et culturels pour les parcs de loisirs et Convention collective nationale des parcs et jardins zoologiques privés ouverts au public pour les zoos).

Des négociations sur les salaires ont lieu chaque année dans chaque site entre la Direction et les représentants syndicaux (négociations annuelles obligatoires).

Les salaires moyens par catégorie dans le Groupe sont assez sensiblement supérieurs aux minimas prévus par les Conventions collectives nationales.

Outre le salaire de base, les salariés perçoivent des primes pour la plupart prévues par les conventions collectives nationales dont ils relèvent.

L'ensemble des collaborateurs dispose d'un accord d'intéressement et d'un accord de participation négociés dans chaque site. Pour l'exercice 2008/2009 des primes ont été versées au titre de ces différents accords.

Le Groupe a mis en place un plan d'épargne groupe (PEG CDA) ouvert à l'ensemble des collaborateurs français du Groupe. Il bénéficie d'un abondement dont le montant est fixé chaque année par la Direction du Groupe. Les filiales peuvent également décider de la mise en place d'abondements complémentaires.

Parmi, les cinq véhicules que comprend le PEG CDA, l'un d'eux est investi en actions Compagnie des Alpes.

Les collaborateurs de l'ensemble des sites ont accès aux œuvres sociales et culturelles proposées par leur Comité d'entreprise.

4.4. Représentation du personnel

Pour le périmètre France, la représentation du personnel est assurée au total par 241 représentants du personnel et par 28 délégués syndicaux.

Pour les sites étrangers consolidés, 39 représentants du personnel et 5 délégués syndicaux représentent les salariés.

La Compagnie des Alpes a mis en place, par accord collectif en date du 29 juin 2009, un Comité de groupe national.

Cette instance a pour objet l'information sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions d'emploi annuelles et pluriannuelles. Elle reçoit également communication des comptes consolidés et du rapport des Commissaires aux comptes y afférent.

Le Comité de groupe, présidé par le Président Directeur général de la CDA, comprend une délégation salariale de sept titulaires et de sept suppléants désignés par les organisations syndicales, parmi les élus du personnel des Parcs de loisirs et Domaines skiables du Groupe implantés en France.

Des coordinateurs syndicaux de groupe ont également été mis en place et sont en charge de la négociation et de la conclusion d'accords Groupe avec la Direction.

Du fait de ce nouveau niveau de représentation des salariés au plus haut niveau du Groupe Compagnie des Alpes, les organisations syndicales des Parcs de Loisirs et la Direction du Groupe CDA ont convenu de la disparition des trois Unités Economiques et Sociales des Parcs de Loisirs d'ici la fin 2009.

Les Domaines skiables ont entamé le renouvellement de leurs institutions représentatives du personnel au cours de l'exercice 2008/2009. Ce renouvellement devrait se poursuivre sur les prochains exercices.

Les élections ont débuté le 4 décembre 2009 dans l'ensemble des Parcs de loisirs.

Enfin, des négociations sont en cours pour la mise en place d'un Comité d'entreprise européen.

4.5. Accords collectifs

Le dialogue social s'est développé au sein du Groupe Compagnie des Alpes. Ainsi au cours de l'exercice 2008/2009 : 54 accords ont été conclus (contre 34 en 2007/2008). Ces accords portent principalement sur les négociations annuelles obligatoires et sur l'épargne salariale.

Tous les salariés des Domaines skiables et des Parcs de loisirs français sont éligibles à un accord d'intéressement et à un accord de participation. En effet, des accords de participation ont été négociés dans les Parcs de Loisirs français au printemps 2009 en sus d'un nouvel accord d'intéressement.

Pour répondre aux obligations légales et assurer une meilleure gestion des âges, des négociations ont été ouvertes en vue d'aboutir à la signature d'accords collectifs ou de plan d'actions en faveur des salariés seniors. Certaines sociétés ont déjà mis en œuvre de telles mesures. C'est le cas notamment de la SA Compagnie des Alpes et de certaines filiales dans les Domaines skiables.

Des mesures ont également été prises au cours de l'exercice 2008/2009 afin de répondre aux obligations légales d'emploi de travailleurs handicapés. Lorsque l'objectif d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs n'a pu être atteint, les sociétés se sont attachées à mener des actions complémentaires telles que la sous-traitance auprès des entreprises du secteur adapté ou protégé.

4.6. Hygiène et sécurité

Conformément à la loi n°9114 du 31 décembre 1991 et au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, des documents d'évaluation des risques professionnels (santé et sécurité du personnel) sont établis et actualisés régulièrement dans les sites français. Ils comportent l'identification des risques par métier et par poste ainsi que des plans d'actions. Chaque société est en charge de l'élaboration et de l'actualisation de son document unique. Celui-ci s'applique à tous les secteurs, à tous les niveaux hiérarchiques et à tous les salariés quel que soit leur statut.

Des échanges réguliers sont aussi réalisés entre toutes les sociétés du Groupe sur des retours d'expériences.

Pour les Domaines skiables, les principaux accidents du travail identifiés sont les chutes et les déplacements à skis. Pour les Parcs de loisirs, les accidents liés au travail en hauteur, aux déplacements à l'intérieur des sites et au travail de la restauration collective constituent les principaux risques.

Enfin, l'ensemble des sites du Groupe a mis en place un plan de continuité d'activité en cas de pandémie de grippe A H1N1.

4.7. Formation

Le Groupe CDA poursuit ses efforts de formation.

Chaque site définit un plan de formation qui référence l'ensemble des formations à organiser sur l'année pour toutes les catégories de personnel.

La politique de formation dépend des objectifs définis par les Directions, des souhaits individuels et des obligations réglementaires. Les formations recouvrent le domaine technique et, de plus en plus, les domaines du commercial et du management.

Les saisonniers font toujours l'objet de formations spécifiques avant le début de la saison.

Certains Parcs de loisirs dispensent à l'ensemble des non permanents une formation spécifique au Parc. Ainsi, l'Université Astérix forme les nouveaux salariés, permanents et non permanents, aux spécificités du site. Cette formation vise à transmettre les valeurs du Parc, les bonnes pratiques à adopter pour le bien-être et la sécurité des visiteurs.

De plus, les Parcs de loisirs et les Domaines skiables disposent d'un accord de branche sur le Droit Individuel de Formation (DIF).

4.8. Sous-traitance

Les sociétés s'assurent que leurs sous-traitants respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et la législation nationale qui leur est applicable en matière de droit du travail.

4.9. Impact économique du Groupe CDA

Par le biais de divers prélèvements et taxes (taxes professionnelles pour 11 M€, redevances de concession des domaines skiables pour 16 M€, taxe Loi Montagne pour 14 M€), la Compagnie des Alpes est un important contributeur aux ressources utilisées par les collectivités territoriales pour l'aménagement et la solidarité.

Au total, ces contributions représentent 8,8% du chiffre d'affaires réalisé sur le territoire français. Ce taux reste stable par rapport à 2007/2008.

4.10. Relations avec les milieux associatifs et de l'éducation

Les relations avec le milieu associatif européen

Le budget accordé à des associations à but non lucratif est estimé à 0,8 M€ pour cet exercice.

Pour les Domaines skiables, il s'agit essentiellement de sponsoring de clubs de sport et de ski, de participation à des manifestations organisées par des partenaires extérieurs, de facilités d'accès aux remontées mécaniques lors de sorties scolaires ou, dans les stations de SERRE CHEVALIER, d'un accueil pour les équipes de ski (FFS, Comité Alpes Provence) pour favoriser leur entraînement. Ces manifestations participent au développement des stations.

Les relations avec le milieu éducatif européen

Les sociétés du Groupe participent à la formation des jeunes en accueillant chaque année de nombreux lycéens et étudiants comme stagiaires ou apprentis. Les contrats de stagiaires, d'apprentis et de qualification représentent une population de 752 personnes au niveau européen pour le Groupe CDA, soit 9% de plus que lors de l'exercice 2007/2008 (687 en 2007/2008).

4.11. Bilan social consolidé France

Périmètre France

30/09/2009

Effectif	Valeur
Effectif total France ⁽¹⁾	2 147
Pourcentage de femmes	36%
Pourcentage d'hommes	64%
Effectif par âge	
Moins de 25 ans	561
25 à 30 ans	261
30 à 40 ans	488
40 à 50 ans	491
Plus de 50 ans	346
Effectif par ancienneté	
Moins de 1 an	731
1 à 4 ans	387
4 à 10 ans	312
10 ans et plus	717
Effectif moyen ⁽²⁾	3 109
Nombre de collaborateurs permanents (tous CDI)	1 188
Nombre de collaborateurs non-permanents (tous CDD)	1 921
Entrées	
Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée	110
Nombre d'embauches par contrat à durée déterminée	6 623
Sorties	
Nombre de licenciements	76
Nombre de démissions	196
Nombre de fins de contrat	5 817
Nombre de sorties pour autres motifs	158
Heures travaillées et supplémentaires	
Durée hebdomadaire du temps de travail (temps plein)	35 h
Nombre d'heures travaillées (en milliers d'heures)	5 056
Nombre d'heures supplémentaires (en milliers d'heures)	73
Absentéisme	
Nombre de jours d'absence	34 775
<i>dont maladie</i>	16 043
<i>dont accidents du travail</i>	6 379
<i>dont autres motifs</i>	12 353

(1) Tout collaborateur présent au 30 septembre quelle que soit la nature de son contrat de travail.

(2) Somme des effectifs mensuels divisée par 12 mois.

NB : effectif mensuel moyen : Nb heures travaillées mensuelles / 151,67.

Périmètre France

30/09/2009

Rémunération

Masse salariale brute (en millions d'euros)	95
Charges sociales patronales (en millions d'euros)	42

Intéressement 2008 versé en 2009

Montant brut (en millions d'euros)	4,5
Montant moyen par salarié (en euros)	1 440

Participation 2008 versée en 2009 (en millions d'euros)

Montant brut (en millions d'euros)	3,8
Montant moyen par salarié (en euros)	1 220

Relations professionnelles

Nombre de représentants du personnel	241
Nombre de délégués syndicaux	28
Accords collectifs signés durant l'exercice	54

Conditions d'hygiène et de sécurité

Nombre d'accidents du travail avec arrêt de plus de 24h	276
Taux de gravité ⁽³⁾	1 176,28
Taux de fréquence ⁽⁴⁾	54,6

Formation

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation	8 195
Nombre de jours de formation par salarié ⁽⁵⁾	3,0

Emploi des travailleurs handicapés

Nombre de travailleurs handicapés salariés sur l'exercice	55
Nombre de travailleurs handicapés embauchés au cours de l'exercice	9

Œuvres sociales

Budget œuvres sociales des Comités d'entreprise (en millions d'euros)	0,5
---	-----

Sous-traitance

Montant versé au titre de la sous-traitance (en millions d'euros)	23
---	----

(3) Nombre de jours d'arrêts suite à un accident de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées.

(4) Nombre d'accidents avec arrêts x 1000 000 / nombre d'heures travaillées.

(5) Nombre total de jours de formation rapporté à l'effectif total.

5. Rapport environnement

Les activités du Groupe Compagnie des Alpes sont pour l'essentiel exercées en plein air, dans un cadre où la qualité de l'environnement est un élément majeur du plaisir et de la satisfaction des clients. Les entreprises du Groupe partagent donc toutes les mêmes préoccupations et les mêmes valeurs de respect de l'environnement, de préservation de la faune et de la flore, et de gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

Les principaux domaines dans lesquels les activités du Groupe ont des impacts sur l'environnement concernent l'énergie, l'eau et les impacts visuels sur les paysages. Ces impacts sont générés par des équipements ouverts au public mais ne dépendent que marginalement de la fréquentation elle-même : seuls les déchets, l'eau potable et les eaux usées ont un lien direct avec le nombre de visiteurs. Le nombre global de remontées mécaniques et de manèges et attractions varie très peu d'une année sur l'autre : les consommations d'énergie sont donc très stables, variant le cas échéant avec les durées d'ouverture des installations (nombre de jours, amplitudes horaires). Les utilisations d'eau, essentiellement pour la fabrication de neige de culture, sont principalement dépendantes des conditions climatiques et/ou d'enneigement, ainsi que de l'évolution des rendements des enneigeurs.

Les informations environnementales publiées ci-après sont basées sur le périmètre des sociétés globalement

intégrées à la date de clôture de l'exercice 2008/2009. En conséquence les sociétés mises en équivalence : CMB (CHAMONIX), CMBF (COURMAYEUR) et les participations minoritaires dans les sociétés du groupe SOFIVAL (AVORIAZ, VALMOREL et LA ROSIERE) ne sont pas incluses dans cette étude. Jugé marginal, le siège social ne fait pas l'objet de relevé.

Les données ont été recueillies sur une base annuelle auprès des services d'exploitation de toutes les sociétés. Elles ont été consolidées par le siège et ont fait l'objet de calculs de cohérence.

Toutes les données sont en base annuelle au 30 septembre.

5.1. Les faits marquants

Les principaux faits marquants de l'exercice ayant eu ou qui auraient pu avoir une incidence sur les données relatives à l'environnement sont les suivantes :

- Un hiver plus froid qu'en 2007/2008, notamment en Europe du Nord, ce qui a eu des répercussions sur le chauffage des locaux d'exploitation et des bureaux des parcs de loisirs,
- Un hiver 2008/2009 mieux enneigé, ce qui a permis de limiter le recours à l'enneigement de culture et donc la consommation d'eau (-6%) et d'énergie (-16%),
- Une durée d'ouverture stabilisée, alors que l'exercice précédent avait été marqué par une augmentation parfois significative du nombre de jours d'ouverture pour certains parcs.

5.2. L'énergie

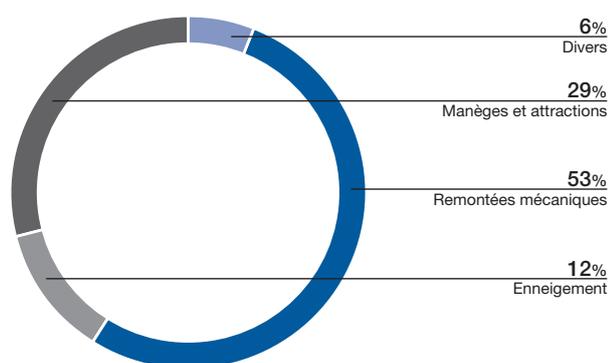
5.2.1. La consommation d'électricité

(En GWh)

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	Variation
Total	134	154	154	0%
Domaines skiables	87	105	102	-2,8%
Parcs de loisirs	48	49	52	+6,1%

L'électricité est la principale source d'énergie du Groupe. La consommation totale de tous les sites consolidés globalement s'est élevée à 154 GWh en 2008/2009, stable par rapport à l'exercice précédent. Environ 65% sont consommés dans l'exploitation des Domaines skiables principalement en hiver (contre 68% en 2008) et 35% dans les Parcs de loisirs majoritairement en été.

Répartition de la consommation d'électricité 2008/2009



L'électricité consommée par les Domaines skiables a diminué en 2009 par rapport à 2008 : -2,8%.

Les bonnes conditions d'enneigement ont permis de limiter le recours à la neige de culture, dont la consommation diminue de près de 14%, malgré une surface enneigée plus importante (939 hectares, +7%) et un nombre accru d'enneigeurs (+9,2% avec 2 627 enneigeurs en service).

L'énergie consommée par les remontées mécaniques est stable malgré la réouverture du téléphérique VANOISE EXPRESS, fermé pendant la saison d'hiver 2007/2008. Le parc de remontées mécaniques du Groupe (436 remontées à la fin de l'exercice) reste stable. Dans l'attente d'une amélioration du rendement énergétique des moteurs électriques, à l'étude chez les principaux constructeurs, le Groupe a développé des techniques de gestion de son parc combinant l'optimisation des durées d'ouverture et une exploitation visant à limiter au maximum les arrêts intempestifs gourmands en puissance requise lors des redémarrages.

Evolution des consommations électriques de 2008 à 2009

Remontées mécaniques	-0,6%
Enneigement de culture	-13,9%
Parcs de loisirs	7,0%

La consommation d'électricité des Parcs de loisirs est quant à elle en augmentation de +7% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement due à un hiver plus rigoureux dans le nord de l'Europe. Ainsi les besoins accrus en chauffage des bâtiments et des bassins animaliers ont eu comme principales conséquences une augmentation de la consommation de plus de 10% au PARC ASTERIX et au DOLFINARIUM des Pays-Bas. On peut également souligner l'impact de l'ouverture d'un delphinarium au parc de PLANETE SAUVAGE (Loire Atlantique), dont le bassin est chauffé à l'électricité.

La plupart des parcs ont poursuivi leur politique de réduction des consommations, en mettant en place de nouveaux équipements et usages moins gourmands en énergies, comme par exemple l'arrêt systématique du chauffage dans des bâtiments dès que ceux-ci ne sont pas utilisés, une diminution des temps de mise en service des installations lors des périodes creuses ou la mise en place d'éclairages basse tension.

Le DOLFINARIUM d'Harderwijk aux Pays-Bas produit l'équivalent de 25% de ses besoins en énergie électrique, grâce à un équipement de cogénération.

Une étude est en cours pour développer cette technique sur d'autres sites du Groupe.

5.2.2. La consommation de gaz

Total		2006/2007	2007/2008
2008/2009	Variation		
en m ³		3 542	3 914
3 496	-10,7%		
en GWh		35	39
35	-10,7%		

Le gaz naturel utilisé par le Groupe sert essentiellement pour le chauffage des bassins à dauphins aux Pays-Bas (48% de la consommation totale), des aquariums et des bassins de baignade. En 2008, la consommation avait augmenté de +11%, entièrement due à la rigueur de l'hiver. Malgré un hiver plus rigoureux qu'en 2008, la consommation totale 2009 est en nette diminution grâce à une meilleure utilisation des réseaux d'échange de chaleur au DOLFINARIUM des Pays-Bas, qui a permis d'économiser près de 20% de la consommation de gaz de ce site par rapport à 2008.

5.2.3. La consommation de carburants (en milliers de litres)

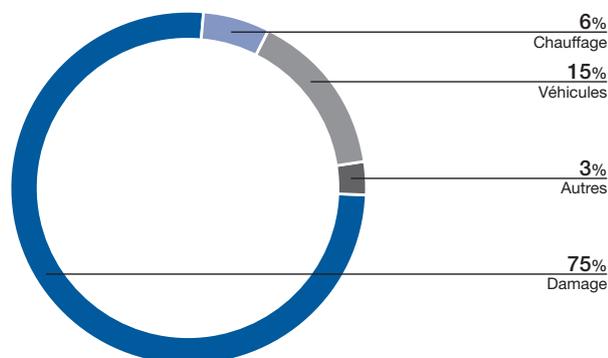
2006/2007	5 293
2007/2008	6 514
2008/2009	6 453
Variation	-0,9%

La consommation de carburants nécessaire au fonctionnement des installations du Groupe est constituée à 97% de fioul et gazole, et à seulement 3% d'essence. 92% des carburants sont consommés dans les Domaines skiables et 8% dans les Parcs de loisirs. Les carburants sont principalement utilisés pour le damage, qui représente les trois quarts de la consommation totale (au total 159 dameuses ont été en service en 2008/2009 contre 157 au cours de l'exercice précédent) ; viennent ensuite les consommations des véhicules (15%) et le chauffage (6%).

Sur l'exercice 2008/2009, la consommation de carburants pour le damage est stable. Les conditions d'enneigement ont été sensiblement identiques à celles de la saison précédente et par conséquent, le nombre d'heures de damage est resté élevé. Les conducteurs de dameuses ont tous été formés à une gestion plus économe de leur conduite et leurs engins sont de plus en plus pilotés à l'aide de GPS, ce qui devrait permettre une optimisation des parcours et donc de la consommation.

La flotte de véhicules du Groupe (631 unités au total hors siège social) a été utilisée avec plus d'économies qu'en 2007/2008, reflet d'une politique mise en place dans plusieurs sites, visant à limiter la mise à disposition et l'utilisation de véhicules personnels.

Répartition des consommations de carburants 2008/2009 par usage



Variation des consommations de carburants

Damage	0,3%
Chauffage	11,1%
Véhicules	-5,4%
Autres	-21,6%
Total	0,9%

5.2.4. Le bilan carbone

L'essentiel de l'énergie consommée par le Groupe est d'origine électrique : 154 GWh contre 35 GWh pour le gaz naturel.

86% de l'énergie électrique du Groupe (plus de 130 GWh) est consommée par des sites français qui s'approvisionnent auprès d'EDF, donc avec une énergie très largement d'origine nucléaire et peu émettrice de gaz à effet de serre.

Au total, en utilisant les tables de conversions disponibles sur internet (www.rac-f.org), les rejets annuels de Co₂ des activités du Groupe sont estimés à moins de 50 000 tonnes, dont plus de 40% sont dus à l'utilisation des engins de damage sur les pistes de ski. Il n'existe pas à ce jour de technologie alternative et l'amélioration du rendement énergétique des dameuses reste tributaire des recherches effectuées par les constructeurs de moteurs utilisés dans le transport routier et le machinisme agricole.

Dans ce contexte, des investigations plus poussées concernant un bilan carbone n'ont pas été jugées prioritaires.

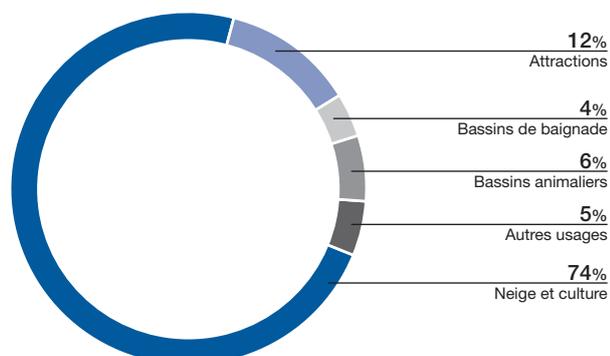
5.3. La gestion de l'eau

5.3.1. Les prélèvements d'eau (en millions de m³)

2006/2007	4,0
2007/2008	4,8
2008/2009	4,6
Variation	-4%

Dans ses deux métiers, le Groupe a utilisé 4,6 millions de m³ en 2008/2009. Les principales utilisations d'eau concernent la fabrication de neige de culture (73%) et l'alimentation des bassins d'aquariums et delphinariums ainsi que les bassins de baignade publics.

Répartition des prélèvements d'eau par utilisation



La consommation en eau du Groupe est en diminution de 4%.

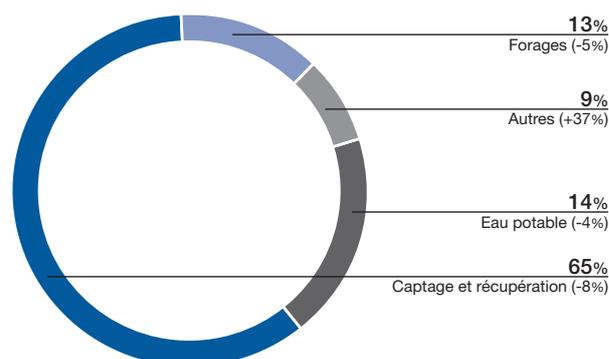
Après une année 2006/2007 de baisse due à un hiver doux qui avait limité la fabrication de neige de culture, les sociétés du Groupe ont adopté des politiques visant à mieux gérer cette ressource abondante en montagne mais rare dans le monde. Elles ont ainsi pu maintenir en 2007/2008 le même volume d'eau utilisé qu'en 2006/2007 et même le diminuer dans certaines stations comme à SERRE CHEVALIER. L'hiver 2008/2009 a été encore mieux enneigé, ce qui a permis de limiter le recours à l'enneigement de culture et de diminuer de plus de 7% (-205 000 m³) le volume d'eau utilisé par les enneigeurs.

L'enneigement de culture vise à préserver le Groupe des conséquences éventuelles d'un déficit de neige naturelle pour la pratique du ski, notamment en début et fin de saison. La neige fabriquée n'est rien d'autre que de l'eau transformée en cristal sous l'effet des basses températures. Aucune transformation chimique ni aucun additif n'est nécessaire au processus de transformation d'eau en neige et aucune des sociétés du Groupe n'en utilise. L'eau prélevée dans la nature est donc restituée lors de la fonte (avec une évaporation de 10% à 30%). Depuis plusieurs années, les sociétés du Groupe utilisent des techniques de préparation et de damage des pistes qui permettent de limiter la quantité de neige nécessaire à la pratique du ski tout en assurant une qualité de service très élevée.

Pour la neige de culture, les sociétés privilégient autant que possible les solutions de captage de surface et de récupérations de trop pleins, pour limiter le recours aux eaux potables. Près de 95% de l'eau utilisée pour

la neige de culture est donc captée localement. Les prélèvements se faisant en partie durant la période d'étiage des cours d'eau, pendant laquelle leur débit est au plus bas, les stations de la CDA ont fait un effort particulier dans la construction de retenues collinaires. Celles-ci permettent de stocker l'eau des pluies d'automne ou, comme c'est de plus en plus le cas, celles de la fonte des neiges, afin de limiter la pression sur les cours d'eau pendant l'hiver. Les sociétés du Groupe sont ainsi équipées de 19 retenues pour une capacité totale de près de 1,2 million m³, avec la mise en service du bassin de l'Adret des Tuffes à ARC 2000, qui est opérationnel depuis l'automne 2008.

Répartition et variation des ressources en eau utilisées en 2008/2009



En France, les prélèvements d'eau dans le milieu naturel sont réglementés par le Code de l'environnement. En fonction du volume prélevé, ils sont soumis à déclaration ou à autorisation préfectorale selon les procédures IOTA⁽¹⁾ (Installations, Ouvrages, Travaux, Aménagements). Ils donnent lieu au paiement d'une redevance à l'Agence de l'eau, au titre de la Loi sur l'eau.

Après deux années de baisse, les Parcs de loisirs voient leur consommation d'eau se stabiliser globalement en 2009. Cette performance a été obtenue malgré une augmentation de la fréquentation et la réouverture de la cité marine de PLANETE SAUVAGE, dont la fermeture pour travaux en 2008 avait généré l'essentiel des économies.

L'alimentation des bassins d'aquariums et des delphinariums privilégie les solutions de forage. Une politique d'économie a été mise en œuvre par la technique du monitoring du remplissage des bassins et par une gestion technique centralisée de l'arrosage. De même, les parcs sont de plus en plus nombreux

Ces IOTA ayant un impact potentiel sur l'eau et les milieux aquatiques (modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux) sont soumis par la législation sur l'eau et les milieux aquatiques au respect de règles et de prescriptions. Une nomenclature officielle liste, par rapport à des seuils d'importance, les IOTA soumises aux dispositions de la législation « eau et milieux aquatiques », c'est-à-dire à une procédure d'autorisation ou de déclaration à la police de l'eau.

à installer des systèmes divers d'économie d'eau (gestion du remplissage des bassins, toilettes etc.). Le DOLFINARIUM d'HARDERWIJK a réussi à diminuer de plus de 20% sa consommation grâce à un nouveau système de filtrage beaucoup plus performant.

5.3.2. Les eaux usées

Les eaux usées ont représenté environ 668 000 m³ en 2008/2009, stable par rapport à 2007/2008 malgré la réouverture du bassin de PLANETE SAUVAGE. Elles sont produites à plus de 97% par les Parcs de loisirs et moins de 3% par les Domaines skiabiles. Environ 38% des eaux rejetées par les sociétés du Groupe sont au préalable retraitées par elles : il s'agit pour

l'essentiel des eaux d'aquariums et bassins animaliers. Le solde des eaux usées est d'une composition proche de celle des rejets domestiques et est évacué par les réseaux publics. Les sites exploitant des aquariums et delphinariums ont mis en place des processus de traitement avant les rejets dans les réseaux d'eaux usées. L'eau utilisée pour l'enneigement de culture, qui représente 73% du total de l'eau prélevée par le Groupe, retourne directement à la nature lors de la fonte des neiges. Son volume n'apparaît donc pas dans les rejets d'eaux usées, de même que ceux de l'eau d'arrosage, ou de l'eau qui, étant peu souillée après utilisation, est évacuée par les réseaux d'eaux pluviales.

5.4. Les déchets

(en tonnes)

	Ordures ménagères, papier, etc.	Déchets végétaux	Ferrailles	Déchets industriels banals (DIB)	Déchets industriels spéciaux (DIS)	Total
2006/2007	1 980	898	430	1 268	308	4 884
2007/2008	2 097	1 018	666	1 191	227	5 199
2008/2009	1 944	768	665	1 063	292	4 732
Variation	-7,3%	-24,6%	-0,2%	-10,7%	28,6%	-9,0%

Les sociétés du Groupe génèrent essentiellement deux types de déchets : des ordures ménagères et des déchets industriels banals. Ils ont représenté 64% des déchets produits par l'ensemble du Groupe en 2008/2009. 80% des déchets sont produits par les Parcs de loisirs et 20% par les Domaines skiabiles. Pour ces derniers, les deux tiers sont des ferrailles issues des remontées mécaniques démontées, qui sont toutes recyclées (c'est un élément obligatoire pour la certification QSE). Pour les déchets industriels banals, toutes les sociétés du Groupe pratiquent systématiquement le tri sélectif.

La baisse du tonnage des déchets (-9%) provient essentiellement d'une meilleure gestion des déchets ordinaires par tous les parcs du Groupe, qui pratiquent un meilleur tri sélectif. A noter également la diminution des déchets végétaux avec le traitement sur place en compost qui se diffuse de plus en plus au sein des parcs du Groupe.

5.5. Protection de la faune et de la flore

Pour l'activité Domaines skiabiles, la surface exploitée et aménagée pour l'usage du public est d'environ 3 500 hectares, dont près de 90% (3 000 ha.) dans les Alpes du Nord françaises, où les stations de la CDA

représentent environ un quart de la surface totale des pistes. Les pistes aménagées couvrent environ 15% de la surface disponible des Domaines skiabiles du Groupe et les pistes équipées de neige de culture représentent environ 26% de la superficie des pistes aménagées. Pour son activité remontées mécaniques, le Groupe a adopté une politique de diminution progressive du nombre d'appareils et de meilleure intégration des nouvelles remontées dans le paysage. En 2009, 74 pylônes et 28 km de câbles ont disparu du paysage.

Lors de la construction de nouvelles pistes ou de l'amélioration des pistes existantes, des réseaux de canalisation des eaux de fonte des neiges et un ré-engazonnement des zones travaillées sont mis en place. Durant l'exercice 2008/2009, les stations du Groupe ont investi près de 500 000 € pour ré-engazonner ou reboiser plus de 160 hectares dans leurs domaines. Des opérations « Montagne Propre » sont désormais régulièrement organisées au printemps sur la plupart des sites pour faire disparaître les déchets résiduels de la saison d'hiver ou des débris plus anciens, souvent en partenariat avec des associations de défense de l'environnement. Mobilisant parfois plusieurs dizaines de personnes, elles ont permis de récolter plusieurs tonnes de déchets en 2009, soit un niveau équivalent à celui de 2008.

Dans les Parcs de loisirs, le PARC ASTERIX a signé en 1998 avec le Conservatoire des sites de Picardie une convention afin de préserver le patrimoine du Bois de Morrière. Cette zone est classée comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEF). Le site est intégré dans le futur Parc régional Oise-Pays de France englobant les massifs forestiers d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly. Les sites possédant des espèces protégées -PARC ASTERIX, AQUARIUM DE SAINT-MALO, AQUARIUM DU VAL DE LOIRE, PLANETE SAUVAGE-, respectent la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Le DOLFINARIUM des Pays-Bas est un des rares centres de soins de mammifères marins de la façade atlantique en Europe. Il est équipé d'installations de recherche performantes et participe à des programmes de protection des dauphins en Mer du Nord. Tous les mammifères marins venant à s'échouer sur les côtes de la mer du Nord y sont soignés. Depuis 2005, cette activité est exercée au sein du DOLFINARIUM par une fondation indépendante SOS Dolfijn. Un vétérinaire fait partie des équipes permanentes et le DOLFINARIUM a une mission éducative de premier plan aux Pays-Bas, qui en fait, avec le PARC ASTERIX et PLANETE SAUVAGE, un des sites phares de la protection de la faune marine en Europe.

PLANETE SAUVAGE participe pour sa part à de nombreux programmes européens d'élevage d'animaux exotiques menacés (EEP) et entretient des liens étroits de recherche et de soins aux animaux avec l'Ecole vétérinaire de Nantes. Le parc est un des premiers centres européens de reproduction d'animaux sauvages, enregistrant près de 250 naissances par an. Aux termes d'une enquête publique, PLANETE SAUVAGE a obtenu les autorisations pour accueillir des dauphins. Cinq sont arrivés en novembre 2008, en provenance du PARC ASTERIX et du DOLFINARIUM des Pays-Bas, dans des installations refaites à neuf. En collaboration avec le CNRS et l'UMR 6554 de l'Université de Rennes, un programme s'attachera tout particulièrement à étudier le système de communication vocale des dauphins. L'autorisation préfectorale d'accueillir des dauphins a toutefois été annulée par le tribunal administratif de Nantes en novembre 2009 uniquement pour des raisons de procédure. Un nouveau dossier est en cours d'élaboration, en concertation avec la Préfecture de Loire Atlantique.

Le GRAND AQUARIUM DE SAINT-MALO milite depuis des années en faveur d'une prise de conscience par le grand public des dangers que l'homme fait courir au milieu marin et aux êtres vivants qui l'habitent. Ses équipes ont élaboré en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale des ateliers pédagogiques qui accueillent chaque année plusieurs

milliers de scolaires. Il a également participé à la fondation de l'association « Mer Fragile », qui organise régulièrement des actions de nettoyage et de sensibilisation.

5.6. Nuisances sonores et olfactives

Dans les Parcs de loisirs français, les limitations légales concernant les nuisances sonores sont respectées. Au PARC ASTERIX, par exemple, le niveau sonore équivalent continu, en limite de propriété, lié à la seule activité du parc est inférieur à 40 dB. Les plus fortes émissions à caractère impulsif ont été mesurées à 42 dB (A), pour un faible pourcentage de temps d'apparition.

En Belgique, le parc WALIBI BELGIUM est régi par un permis d'environnement venant à échéance en 2011. Des mesures sont prises chaque année en concertation avec le Comité des riverains. Elles visent pour l'essentiel à ériger des protections anti-bruits sur certaines attractions bruyantes.

Pour les Domaines skiabiles, les nuisances sonores sont faibles et proviennent essentiellement des gares de remontées mécaniques et des enneigeurs situés à proximité des urbanisations. Lors du renouvellement des remontées, les motorisations en sommet de lignes, loin des habitations, sont la plupart du temps retenues. Pour les enneigeurs, les appareils de nouvelle génération à perche haute permettent de limiter les nuisances sonores.

Dans les Domaines skiabiles tout comme dans les Parcs de loisirs, aucune nuisance olfactive notable n'est à signaler.

5.7. Certifications et mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires

Toutes les filiales Domaines skiabiles du Groupe CDA consolidées globalement, ainsi que CMBF (COURMAYEUR) et CMB (CHAMONIX), ont obtenu une certification QSE en 2008. C'est une première à cette échelle en Europe. Cette certification QSE (Qualité selon le référentiel ISO 9001, Sécurité OHSAS 18001 et Environnement ISO 14001) est le fruit d'un investissement financier et ressources humaines important. L'encadrement et les équipes de terrain ont travaillé pendant 18 mois. Cela a représenté 45 000 heures de travail, soit l'équivalent d'une équipe de 20 personnes mobilisées à plein temps pendant une année.

La certification ISO 14 001 rend compte de l'effort réalisé par les entreprises pour intégrer l'environnement dans ses processus de gestion et répond à des normes strictes et évolutives. Elle repose sur trois exigences :

respect de la réglementation, prévention des pollutions et recherche continue d'amélioration des performances environnementales. Cette démarche permettra au Groupe de mieux gérer le recours aux ressources naturelles nécessaires à son activité.

Ainsi, l'entreprise candidate à la certification rédige dans un premier temps un inventaire des impacts que son activité génère sur l'environnement, puis elle réalise un plan de sauvegarde de l'environnement visant à limiter au maximum chacun de ces impacts, plan qui est réactualisé régulièrement. Chaque étape de la certification est contrôlée par un organisme d'audit qualifié et indépendant.

Si la plupart des sociétés ne possèdent pas de service spécifique dédié aux questions environnementales, elles dispensent une information régulière à leur personnel, destinée à les sensibiliser à la protection de l'environnement. Ces questions sont largement traitées au sein des services qualité/sécurité et des services des pistes, qui sont regroupés à l'échelle du Groupe CDA au sein d'un Comité QSE. Ce Comité est chargé d'encadrer la mise en commun des savoir-faire et de lancer de nouvelles actions d'abord expérimentées dans une ou deux station(s), puis généralisées à l'ensemble des Domaines skiables.

Dans les Parcs de loisirs, aucun site n'est encore certifié ISO. Le PARC ASTERIX a initié depuis mars 1999 une politique volontariste de développement durable qui s'est traduite par l'adoption du PEEA (Plan Environnement Entreprise ADEME), ajusté à la norme ISO 14001. Ce plan définit une politique environnementale cohérente basée sur trois axes prioritaires que sont la gestion des ressources, la gestion des impacts de l'activité sur son environnement et la gestion de la communication et de la formation. Au PARC ASTERIX, un service « énergie et environnement » assure le suivi des dossiers réglementaires, de la collecte et du tri des déchets ainsi que le suivi du PEEA.

6. Risques du Groupe

6.1. Facteurs de risque

L'identification et l'évaluation des risques de la Compagnie des Alpes s'appuient, en particulier, sur les travaux du Comité des risques Groupe.

Les principaux risques liés à l'activité et à la structure du Groupe sont décrits ci-après et ont été regroupés en trois sous-ensembles : les risques de marché (liquidité, taux d'intérêt et de change...), les risques juridiques et les risques spécifiques liés aux activités.

La description des risques a pour objet d'attirer l'attention des investisseurs sur les conséquences envisageables de la réalisation des risques majeurs pour le titre ou l'activité, tout en répondant aux obligations réglementaires.

Selon les risques, sont aussi précisées les principales mesures de prévention et les éventuelles situations particulières à prendre en considération.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

6.1.1. Risques de marché

Les sociétés du Groupe sont principalement exposées aux risques de liquidité et de taux d'intérêts. Le risque de taux de change est en revanche très limité.

La Direction financière du Groupe centralise la gestion de la majeure partie de ces risques. La SNC CDA-FINANCEMENT, filiale à 100% de la Compagnie des Alpes, est l'instrument de cette centralisation. Elle a conclu des conventions de financement et de gestion des risques de taux d'intérêt avec chaque société du Groupe intégrée globalement.

En mai 2006, dans le cadre de l'acquisition de cinq parcs de loisirs, CDA-FINANCEMENT a conclu un crédit syndiqué d'acquisition et de refinancement d'une partie de son endettement existant. En mai 2007, une nouvelle tranche d'acquisition a été négociée pour assurer la mise en place des financements nécessaires à l'acquisition de STVI et des autres participations du groupe SOFIVAL. La majeure partie de cette dette (70%), arrivera à échéance en mai 2011.

Risque de liquidité

Au 30 septembre 2009, la Société supporte un endettement financier net de 461,9 M€ (cf. Chapitre III - Note 1.29) ramené à 456,1 M€ en incluant les actifs financiers non courants. La dette financière du Groupe, dont le détail figure au Chapitre III - Note 5.15, représente 494,0 M€ répartis comme suit par échéance :

(en millions d'euros)	Total	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Passifs financiers	494,0	67,0	423,7	3,3
Actifs financiers et trésorerie	32,1	32,1		
Position nette	461,9	34,9	423,7	3,3

Des clauses d'exigibilité existent dans certains contrats de financement en cas de non respect des ratios financiers. Le montant de l'endettement financier soumis

à ces clauses ressort à 373 M€ dont 356,5 M€ au titre du crédit syndiqué et 16,5 M€ au titre de deux emprunts souscrits par la Compagnie des Alpes auprès du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE (dont les covenants sont identiques à ceux du crédit syndiqué). Les ratios utilisés sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (Chapitre III - Note 5.15.4). Ils sont actualisés 2 fois par an, au 31 mars et au 30 septembre. Parmi les clauses d'exigibilité, une clause de propriété afférente à la CAISSE DES DEPOTS est explicitée au Chapitre III - Note 5.15.4. Au 30 septembre 2009, aucune de ces clauses n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé.

Par ailleurs, certaines sociétés du Groupe disposent de ressources confirmées à moyen et long terme (lignes de crédit) non utilisées et mobilisables sans délai. Ces ressources permettent de faire face à des aléas exceptionnels pouvant affecter l'exploitation (arrivée tardive des premières chutes de neige par exemple) et de sécuriser le financement en volume et en coût. Au 30 septembre 2009, le Groupe dispose de 102 M€ de lignes de crédit confirmées non utilisées.

De plus, les sociétés bénéficient, pour compléter leur gestion du risque de liquidité, de ressources strictement court terme (découverts) renouvelables annuellement. Les lignes de découverts ne sont pas spécifiquement soumises à des covenants. Au 30 septembre 2009, le Groupe dispose de 172 M€ de lignes de découverts non utilisées.

Le Groupe dispose actuellement de lignes de financement (crédit syndiqué et autorisations de découverts) suffisantes pour faire face à ses besoins d'investissement et au financement de son besoin en fonds de roulement.

Pour le financement de projets de croissance externe ou de développement d'une taille excédant les capacités actuelles de mobilisation de financements, le Groupe devra le cas échéant mettre en place de nouveaux modes de financements (fonds propres, partenariats, nouvelles lignes de crédit...).

Risque de taux d'intérêt et de change

L'utilisation des instruments financiers par la Compagnie des Alpes a pour objectif la gestion des taux d'intérêt dans le cadre de l'activité du Groupe. Il n'est pas dans la vocation du Groupe de gérer les risques de marché de façon spéculative. Les seuls objectifs poursuivis sont de garantir les ressources maximum à un coût minimum.

Les opérations de couverture de taux d'intérêt

La politique menée privilégie la sécurisation des frais financiers par la mise en place de couvertures fixant des taux au pire à court et moyen termes.

Au 30 septembre 2009, la dette à taux variable représente 87% de la dette du Groupe (soit 432 M€).

Sur ce montant, 305 M€ font l'objet de couverture par des instruments financiers. Ces instruments sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (Chapitre III - Note 5-15-2).

L'exposition de la dette au 30 septembre 2009 au risque de taux et son évolution prévisionnelle en 2009/2010, compte tenu des couvertures actuelles en place, peut se résumer comme suit :

	30/09/2009	2009/2010
Dette exposée	26%	57%
Dette non exposée	74%	43%
	100%	100%

La dette non exposée comprend l'endettement à taux fixe et la part couverte de l'endettement à taux variable (Au 30 septembre 2008, la dette exposée représentait 29% de la dette du Groupe, contre 40% au 30 septembre 2007).

Dans l'hypothèse d'une variation des taux de référence (Euribor 3 mois et 12 mois, Eonia) de plus ou moins 1% par rapport aux taux au 30 septembre 2009 sur l'ensemble de l'exercice 2008/2009, l'incidence sur les frais financiers représenterait :

-1%	+1%
-2,3 M€	+2,7 M€

Les opérations de couverture de change

Le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture de change significatives. Cette position s'explique pour les raisons suivantes :

- Les flux intra-groupe en devises sont limités,
- Le produit des ventes est réalisé dans la même devise que celle des charges d'exploitation.

Les investissements dans les filiales étrangères sont réalisés dans la devise des pays concernés. Cette position n'est pas couverte dans la mesure où il s'agit d'opération à très long terme. La part du total de l'actif du bilan sensible aux variations de change est de 0,4%, dont 0,1% exposé aux variations du franc suisse par rapport à l'euro et 0,3% exposé aux variations de la livre sterling par rapport à l'euro.

Risques actions

Le risque actions n'est pas représentatif au niveau du Groupe.

Dans le cadre de la gestion de son contrat de liquidité, le Groupe CDA détient pour 1,1 M€ d'actions auto-détenues (cf. Chapitre III - Note 5.13.1).

Concernant les filiales cotées (MUSEE GREVIN ET COMPAGNIE DU MONT BLANC), la cotation n'est pas

représentative de la valeur d'utilité retenue par le Groupe en raison de la faible liquidité des titres concernés et de l'horizon de détention de ces participations par le Groupe.

Concernant les participations disponibles à la vente (cf. Note 5.6), ce poste regroupe un certain nombre de participations immobilières liées à l'activité dans les Domaines skiables. Ces participations sont de taille très modeste et ne représentent pas de risques significatifs pour le Groupe.

Risques de crédit-client

Compte tenu de la structure de ses ventes, qui consistent majoritairement en forfaits de remontées mécaniques et tickets d'entrée de sites de loisirs, le Groupe est peu exposé au risque de crédit-client. Par rapport à l'activité courante, les créances foncières présentent un risque spécifique, qui est en partie couvert par des garanties particulières (privileges, ...).

6.1.2. Risques juridiques

Les réglementations applicables aux activités du Groupe diffèrent selon les activités et selon les pays dans lesquels le Groupe CDA est implanté.

L'exploitation des Domaines skiables s'exerce en France dans le cadre de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative à « l'organisation des services de remontées mécaniques et des pistes ». Les caractéristiques des contrats de concession dont bénéficient les sociétés du Groupe en application de cette réglementation, sont détaillées en Annexe aux comptes consolidés (Chapitre III - Note 1.8). Ces contrats sont tous de longue durée (supérieure à 20 ans). La résiliation anticipée des contrats de concession ne peut intervenir que par décision du juge pour faute du concessionnaire d'une particulière gravité, pour motif d'intérêt général ou en raison d'un événement de force majeure rendant impossible la poursuite du contrat. Dans le cas d'une résiliation anticipée, le concessionnaire a droit à être indemnisé au titre des investissements non amortis, au minimum à leur valeur nette comptable. Il a droit également, dès lors que le préjudice est établi, à une indemnisation de son manque à gagner en cas de résiliation pour motif d'intérêt général.

La cession des contrats de concession requiert l'agrément du concédant. Dans les cas de la STGM (TIGNES) et de la SEVABEL (LES MENUIRES), le changement de contrôle de la société concessionnaire requiert également un agrément de l'autorité concédante.

En Italie, le régime des concessions de service public n'existe pas. Les exploitants de remontées mécaniques sont propriétaires de leurs installations qu'ils exploitent dans le cadre d'autorisations délivrées en général

appareil par appareil pour la durée de vie réglementaire de ces derniers.

L'exploitation des Parcs de loisirs ne donne pas lieu à un encadrement juridique spécifique à l'activité. Des autorisations d'exploitation spécifiques sont parfois nécessaires dans certains pays. Signalons que l'exploitation du BIOSCOPE s'exerce dans le cadre d'un contrat de concession conclu avec une collectivité territoriale.

Au 30 septembre 2009, le Groupe CDA est confronté à trois contentieux significatifs :

Contentieux relatif au DOLFINARIUM

Un contentieux a été initié devant les juridictions néerlandaises contre GREVIN & CIE et HARDERWIJK HELLENDOORN HOLDING BV (cette dernière anciennement filiale de GREVIN & CIE, est aujourd'hui détenue directement par la Compagnie des Alpes), appelées en garantie par la société LEISUREPLAN BV, qui leur avait cédé les parcs DOLFINARIUM HARDERWIJK et AVONTURENPARK HELLENDOORN. Aucun préjudice n'ayant été démontré par LEISUREPLAN BV à ce stade, la demande n'est pas chiffrée. Le montant maximum éventuel en cause, hors recours possible contre des tiers par GREVIN & CIE et HARDERWIJK HELLENDOORN HOLDING BV, peut être estimé à environ 5 M€.

Un jugement de première instance défavorable à GREVIN & CIE est intervenu en décembre 2004. Ce jugement a été infirmé en appel en juin 2007. LEISUREPLAN BV s'est pourvu en cassation en septembre 2007 sur un point de droit. Ce pourvoi constituait l'unique voie de recours possible pour LEISUREPLAN BV.

La Cour de Cassation par jugement en date du 9 octobre 2009, a pour l'essentiel confirmé la position prise par la Cour d'Appel de juin 2007, mais a néanmoins considéré que l'arrêt de la Cour d'Appel n'était pas suffisamment motivé. Le contentieux est donc renvoyé devant ladite Cour d'Appel. A ce stade le Groupe CDA est dans l'attente de savoir si LEISUREPLAN BV, comme l'exige la procédure, va ré-enrôler ce contentieux, ou abandonner les poursuites. Comme antérieurement, GREVIN & CIE estime que la réclamation présentée par LEISUREPLAN BV n'est pas fondée. Les évolutions intervenues depuis le début 2008 relatives à cette procédure confortent, au vu de ces éléments, l'appréciation portée par le Groupe sur ce litige.

Contentieux relatif au téléphérique VANOISE EXPRESS

Faits

La société SELALP est exploitante du téléphérique VANOISE EXPRESS, lequel relie la station de LA PLAGNE à celle des ARCS.

La société SELALP a confié la réalisation dudit téléphérique à la société POMAGALSKI, suivant marché clé en main conclu en mai 2002. Ce marché comprenant notamment une garantie contractuelle sur les câbles d'une durée de cinq ans. La société POMAGALSKI a elle-même confié la fourniture et l'installation des câbles nécessaires au téléphérique à la société ARCELORMITTAL WIRE FRANCE.

Le téléphérique a été réceptionné en décembre 2003.

En novembre 2007, la société SELALP constatait la rupture de fils Z de la couche extérieure des câbles des deux voies, arrêtait l'exploitation du téléphérique et déclarait ce sinistre à son assureur la compagnie ZURICH.

Dans ces circonstances, la DDE de la Savoie a signifié, en décembre 2007, à la société SELALP la suspension de l'exploitation du téléphérique VANOISE EXPRESS voies 1 et 2 ; précisant que cette situation ne pourrait évoluer que si des éléments nouveaux étaient apportés permettant de justifier la possibilité d'exploiter en sécurité.

En avril 2008, la société SELALP a commandé de nouveaux câbles à la société POMAGALSKI, afin de remettre le téléphérique en exploitation à l'ouverture de la saison 2008/2009. La société POMAGALSKI a quant à elle répercuté cette commande sur la société ARCELORMITTAL WIRE FRANCE pour ce qui concerne cette dernière.

Ces nouvelles commandes ont été faites en dehors de toute reconnaissance de responsabilité par les différents intervenants.

Après une interruption complète, durant la saison 2007/2008, du téléphérique VANOISE EXPRESS, l'exploitation a repris normalement en décembre 2008.

Procédure et position des intervenants

C'est dans ce contexte que, faisant droit à la demande de la société ARCELORMITTAL WIRE FRANCE et de la société SELALP, le Président du Tribunal a par ordonnance du 15 février 2008, désigné un expert judiciaire chargé de déterminer l'origine du dommage et les éventuelles responsabilités.

Par ailleurs, en février 2008, la compagnie ZURICH assureur de la société SELALP dans le cadre d'un contrat Dommages aux biens/Pertes d'exploitation notifiait la société SELALP qu'elle considérait que les garanties de la police d'assurance ne pouvaient être mobilisées, dans la mesure où les éléments recueillis ne permettaient pas d'établir que les dommages aux câbles étaient d'origine soudaine et accidentelle, position contestée par la société SELALP.

La société POMAGALSKI a quant à elle exprimé des réserves afférentes à la mise en jeu des garanties contractuelles données à la société SELALP.

Dans ce contexte, la société SELALP a assigné en juillet 2008, la société POMAGALSKI et son assureur la compagnie XL INSURANCE COMPANY LIMITED, pour faire reconnaître la responsabilité totale, pleine et entière de la société POMAGALSKI dans le sinistre constaté. Le Groupe CDA est à ce jour dans l'attente des résultats de l'expertise judiciaire diligentée en exécution de l'Ordonnance en date du 14 février 2008 rendue au contradictoire des parties.

Il est précisé que depuis le 1^{er} octobre 2008, aux termes d'un traité d'apport partiel d'actif et de passif, la SAP vient aux droits de la société SELALP. Des réunions de concertation se sont poursuivies dans l'objectif de rapprocher la position de l'ensemble des parties.

Les enjeux pour le Groupe CDA peuvent être évalués comme suit :

Dommages matériels : 2,7 M€,
Dommages immatériels : > 10 M€.

Contentieux relatif à SAFARI AFRICAIN DE PORT SAINT PERE

La société SAFARI AFRICAIN DE PORT SAINT PERE, filiale à 100% de la Compagnie des Alpes, est propriétaire et exploitante d'un parc zoologique « PLANETE SAUVAGE », comportant une partie « safari » et une cité marine.

Le 21 décembre 2005, la société a déposé une demande d'autorisation d'étendre son activité à l'accueil de dauphins dans la cité marine.

Au terme d'une enquête publique, le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à l'ouverture du delphinarium tout comme l'ensemble des administrations et collectivités saisies du dossier pour consultation. Le Préfet a ainsi autorisé l'exploitation du delphinarium par arrêté en date du 30 avril 2007.

Par requête en date du 6 juin 2007, des associations ont saisi le Tribunal administratif de Nantes d'une demande tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté préfectoral susvisé. Par acte séparé, elles ont également formé une requête tendant à obtenir en référé la suspension de l'exécution de cet arrêté. Par ordonnance en date du 28 juin 2007, le juge des référés a refusé de faire droit à cette demande.

C'est sur cette base que la société a engagé d'importants travaux de rénovation de la cité marine pour environ 3 M€. En février 2009, la société a inauguré le delphinarium, démarré son programme de recherches scientifiques et ouvert le bassin au public.

Toutefois, par jugement en date du 3 novembre 2009, le Tribunal administratif de Nantes a annulé l'arrêté du 30 avril 2007, en se fondant sur un vice de forme

(insuffisance des informations permettant d'apprécier la capacité financière de l'exploitant) et un vice de procédure (irrégularité de l'enquête publique, le tribunal ayant considéré que « Le public n'a pas pu disposer d'une information aussi complète et claire que possible »).

La société a décidé de faire appel de ce jugement. Par ailleurs, l'illégalité de l'arrêté constituerait une faute de nature à engager l'Etat qui en est l'auteur et serait susceptible le cas échéant de donner lieu à indemnisation de tous les chefs de préjudice présentant un lien de causalité direct avec la faute ainsi commise par l'Etat. En toute hypothèse, la société déposera une nouvelle demande d'autorisation d'ouverture, en étroite collaboration avec les services de la Préfecture.

La décision du Tribunal administratif n'emportant aucune remise en cause des considérations de fond qui ont présidé à l'arrêté préfectoral d'autorisation, la société reste optimiste quant à une issue favorable de ce dossier.

Autres litiges

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe CDA est sujet à divers litiges ou contentieux dont la Société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe.

Les provisions pour litiges sont décrites en détail au Chapitre III - Note 5.14. Ces provisions sont réparties entre les risques courants correspondant aux litiges court terme et directement liés au cœur d'activité des sociétés du Groupe, et les risques non courants correspondant aux risques moyen terme et hors exploitation courante, notamment liés aux acquisitions qui en représentent l'essentiel. Aucun des risques sus mentionnés ne concerne directement Compagnie des Alpes SA ni ne représente un montant de provision significatif à l'exception du contentieux relatif au DOLFINARIUM.

Sous réserve des trois contentieux décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire et d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé), et y compris aucun litige ou arbitrage relatif à la validité ou à l'exécution des contrats de concession ou d'exploitation détenus par le Groupe, qui pourrait avoir ou a eu récemment une incidence notable sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

6.1.3. Risques spécifiques liés aux activités

L'univers des risques spécifiques de la Compagnie des Alpes comprend des familles de risques dont l'origine se situe dans l'environnement du Groupe (risques externes) et des familles de risques dont l'origine se situe dans le fonctionnement du Groupe (risques internes).

Les risques externes

Les principaux risques externes identifiés sont les suivants :

Les mauvaises conditions météorologiques

Le manque durable de neige constitue l'aléa le plus connu des exploitants de domaines skiables. La Compagnie des Alpes a tenu compte de ce risque dans le choix de ses implantations, toujours à une altitude suffisante pour bénéficier de conditions d'enneigement favorables sur le long terme. Les programmes d'enneigement de culture et de gestion de la qualité de la neige complètent cette stratégie. Bien que ne s'étant pas matérialisé depuis de nombreuses années, le risque d'un manque de neige grave pendant une saison ne peut cependant être totalement exclu.

La fréquentation des Parcs de loisirs de plein air peut être affectée par l'importance de la pluviosité. Le Groupe réduit ce risque par une politique commerciale adaptée (préventes datées par exemple) et en augmentant le nombre d'attractions couvertes, à l'instar du Défi de César en 2007/2008 au PARC ASTERIX. Les phénomènes de pluviosité en continu susceptibles d'affecter la fréquentation des principaux parcs durant le pic estival restent rares, mais leur éventuelle survenance pour les années à venir ne peut être exclue.

Parmi les autres événements naturels susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine du Groupe, il y a lieu de citer le risque d'inondation aux Pays-Bas, en cas de rupture de digues, qui concernerait principalement le site de WALIBI WORLD. La politique d'assurances du Groupe tient compte de ce risque spécifique.

La diversité des activités du Groupe en termes de métiers et d'implantations géographiques réduit l'intensité des risques liés aux mauvaises conditions météorologiques.

L'environnement économique général

Le Groupe considère qu'il est moins exposé aux risques de désaffection de la clientèle en cas de crise économique que d'autres opérateurs touristiques, notamment ceux spécialisés dans la vente de séjours associés à du voyage aérien.

Cependant, l'offre des Domaines skiables s'adresse à des clientèles en provenance de nombreux pays, dont certains sont plus gravement affectés que d'autres par la crise actuelle (Grande-Bretagne et Espagne notamment). Le Groupe estime donc qu'une baisse relative de la fréquentation par ce type de clientèle en 2009/2010 par rapport à 2008/2009 est possible. Compte tenu de la tendance de la clientèle à réserver ses séjours de plus en plus tardivement, les prévisions de fréquentation sont cependant plus aléatoires.

La dépense par visiteur dans les Parcs de loisirs, qui est le fait de clientèles principalement régionales, représente un panier moyen inférieur à celui des Domaines skiables. Les Parcs de loisirs peuvent représenter une offre de loisirs de substitution en cas de crise par rapport à des loisirs plus coûteux. Les résultats enregistrés depuis le début de l'exercice sont à cet égard encourageants. Le Groupe n'exclut cependant pas qu'une aggravation de la crise économique ait des répercussions tant sur la fréquentation de ses Parcs de loisirs que sur la dépense par visiteur au sein de ces derniers. La politique commerciale du Groupe tient compte de cet environnement.

Pour faire face au risque éventuel de réduction de ses ventes du fait de l'évolution du contexte économique, le Groupe a adopté une politique encore plus rigoureuse de maîtrise de ses charges et d'engagement de ses investissements.

La situation du marché immobilier

Le Groupe a largement anticipé le retournement du marché immobilier, l'essentiel des droits fonciers dont il disposait ayant déjà été réalisé.

De façon générale, les capacités de développement immobilier dans les stations de sports d'hiver sont désormais limitées, du fait de la diminution des stocks de droits à construire. Le Groupe a anticipé cet état de fait dans sa stratégie.

Au regard des capacités disponibles, le Groupe n'observe pas de reports significatifs dans la production d'hébergements commerciaux nouveaux. En effet, les mesures d'incitation fiscale prises pour soutenir l'investissement dans ce secteur semblent produire leurs effets. Le Groupe continuera dans ce cadre de favoriser la réalisation d'opérations foncières permettant de susciter des projets de développement ayant une incidence positive sur les perspectives des domaines skiables dont il assure l'exploitation.

En cas de report de certains programmes immobiliers prévus en stations, le Groupe adapterait le rythme de ses investissements en remontées mécaniques.

Les projets du Groupe de favoriser le développement immobilier autour de certains Parcs de loisirs pourraient se trouver affectés par une crise durable de l'investissement immobilier de type hôtelier. Le Groupe ne ralentira pas cependant ses efforts de recherche de partenaires pour de tels projets, de façon à être prêt à profiter de toute opportunité.

La défaillance de certains fournisseurs clés

Certaines ressources nécessaires aux activités du Groupe ne sont disponibles qu'après d'un nombre

d'acteurs limités. Ce sont par exemple les appareils de remontées mécaniques, et les systèmes de billetterie des Domaines skiables. Aucun risque de défaillance de ces fournisseurs n'est actuellement identifié. Cependant, le Groupe a engagé des actions visant à prévenir ce risque en réduisant sa dépendance technique et en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

Les autres risques externes identifiés concernent principalement les risques d'actions intentionnelles contre les intérêts du Groupe (la fraude, la malveillance, le terrorisme, le blanchiment d'argent...), et les risques de crises sanitaires (les pandémies, épizooties...). Le Groupe a engagé des programmes pour prévenir et limiter ces risques en fonction de leur degré de priorité.

Dans le cas particulier des risques de pandémie, les entreprises du Groupe disposent toutes de Plans de Continuité d'Activité adaptables en fonction de la situation sanitaire rencontrée.

Les risques internes

Les principaux risques internes identifiés sont les suivants :

Les risques opérationnels

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque que des clients ou des membres du personnel soient victimes d'accidents lors de l'utilisation, de l'exploitation ou de la maintenance d'appareils de remontées mécaniques ou de manèges et installations pour parcs d'attractions.

La sécurité du public et du personnel est une préoccupation majeure pour l'ensemble des dirigeants et collaborateurs du Groupe. Le Groupe veille à ce que les matériels utilisés soient conçus, fabriqués, installés, exploités et entretenus de façon à présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes, dans le strict respect des normes en vigueur. Des plans de secours sont prévus en cas d'accident grave pour en limiter au maximum les conséquences.

De même, le Groupe est sensibilisé aux risques d'incendie pouvant entraîner des conséquences graves tant sur les bâtiments recevant du public que sur les bâtiments ou installations techniques. Des programmes de prévention, reposant à la fois sur des dispositions techniques et sur des actions de sensibilisation et de formation sont systématiquement conduits.

Les risques opérationnels recouvrent le risque que les taux de disponibilité des installations ouvertes au public soient insuffisants, entraînant une insatisfaction de la clientèle, voire une rupture d'activité. Le Groupe

considère que les investissements nécessaires au maintien des installations en bon état de fonctionnement et à la sécurité constituent des priorités.

Enfin, les risques opérationnels recouvrent les risques liés à la conformité des produits mis à la disposition de la clientèle (ventes en boutiques, produits à caractère publicitaire ou promotionnel) vis à vis des normes et règlements, ainsi que les risques sanitaires liés notamment aux activités de restauration ou à l'entretien des cheptels. Ces risques sont pris en compte dans le cadre des processus opérationnels courants.

Les risques liés aux ressources humaines

Les performances du Groupe reposent sur les équipes et le management. Le départ de collaborateurs clés peut avoir des répercussions sur l'activité ou les résultats.

La politique des Ressources Humaines du Groupe vise à réduire ce type de risques, notamment via la politique de recrutement, la politique de rémunération, et les politiques de formation et de gestion des compétences.

Des risques de conflits sociaux ne sont pas exclus, compte tenu de la situation économique globale. Le Groupe développe une politique active de gestion des rapports sociaux via les instances représentatives du personnel.

Ces points sont développés à la section 4 (Aspects sociaux de l'activité) du présent Chapitre.

Les risques d'atteinte à l'environnement

La plupart des sociétés du Groupe exercent leurs activités sur des sites de montagnes, dans des zones non urbanisées, ou en périphéries de zones urbanisées, qui peuvent présenter une vulnérabilité particulière. Ces zones peuvent donc être soumises à des réglementations environnementales exigeantes de façon à les préserver.

Les risques d'atteinte à l'environnement du fait des activités du Groupe ainsi que les politiques visant à les réduire sont exposés à la section 5 (Rapport environnement 2009) du présent Chapitre.

Les autres risques internes identifiés concernent principalement les risques de non-conformité aux lois et règlements dans les domaines du droit des concessions et du droit de la concurrence, les risques de manque d'efficacité des dispositifs de pilotage interne, et les risques liés à la sécurité et à la disponibilité des systèmes d'information. La gestion de ces risques relève principalement de l'efficacité de l'organisation, notamment des dispositifs de contrôle interne.

En particulier, le Groupe a engagé une démarche spécifique de renforcement des procédures de contrôle interne relatives à la gestion de ses systèmes d'information en référence à la norme ISO 27001, et a nommé un Responsable de la sécurité des systèmes d'Information disposant des prérogatives nécessaires à l'exercice de sa mission.

6.2. Assurances - Couverture de risques

6.2.1. Programme d'assurances Groupe

Le Groupe a mis en place une centralisation des programmes d'assurance de responsabilité civile, de responsabilité civile des dirigeants de droit ou de fait et d'assurance dommages aux biens, y compris bris de machine, complétée par une couverture perte d'exploitation consécutives.

Ces programmes donnent lieu à des contrats pluriannuels fonctionnant sur le principe d'une police *master*, éventuellement complétés par des polices locales à l'étranger, lorsque la réglementation de ces pays l'impose.

Les contrats ont été conclus avec des sociétés d'assurances du marché, dont la notoriété est reconnue. Un équilibre a été trouvé entre niveau de couverture, montant des primes, exclusions et franchises.

Toutes les sociétés du Groupe, françaises et étrangères, détenues à plus de 50% et intégrés globalement à ce jour, sont couvertes.

Les primes provisionnelles afférentes aux polices Groupe représentent 0,7% du chiffre d'affaires consolidé.

6.2.2. Contrat de responsabilité civile

Le contrat de responsabilité civile (RC) a été reconduit le 1^{er} octobre 2007 pour une durée de trois ans. Ce contrat, qui intègre les volets RC exploitation, RC après livraison et RC professionnelle, couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'activité du Groupe.

En dehors des risques de dommages corporels relatifs à la loi n°63-708, pour lesquels la couverture est illimitée et sans franchise, le contrat prévoit une couverture maximale de 100 M€ par sinistre, avec application d'une franchise de 2 500 €.

Les principales sous-limites concernent la faute inexcusable, la pollution accidentelle, la RC maître d'ouvrage, les frais de prévention, la RC dépositaire (les biens confiés) et les frais de retrait engagés par l'assuré.

6.2.3. Contrat d'assurance Dommages aux biens et Pertes d'exploitation

Le contrat d'assurance Dommages aux biens, en

vigueur pendant l'exercice 2008-2009, avait été reconduit au 1^{er} octobre 2007 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 septembre 2010. Cette police d'assurance, souscrite selon le principe « tous risques sauf », couvrait pour l'essentiel les risques incendie, événements naturels, vol et bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces sinistres.

La limite de couverture était de 100 M€ par sinistre, avec une franchise principale de 15 000 €. Les principales sous-limites concernaient les événements naturels, le bris de machine, les dommages électriques, les dommages au matériel informatique, les carences de fournisseurs, le vol et les impossibilités d'accès. Une rétention annuelle de 250 000 € était en place sur PARC ASTERIX pour les garanties dommages.

Éléments post-clôture

Le Groupe a renégocié son contrat d'assurance Dommages aux biens à effet du 1^{er} décembre 2009, de façon à en reporter l'échéance au 30 septembre 2011. Cette police d'assurance, souscrite également selon le principe « tous risques sauf », couvre les mêmes risques. La limite maximale de couverture reste de 100 M€ par sinistre, la franchise principale est passée à 30 000 €. Les principales sous-limites concernent toujours les événements naturels, le bris de machine, les dommages électriques, les dommages au matériel informatique, les carences de fournisseurs, le vol et les impossibilités d'accès. Une rétention pertes d'exploitation vient compléter la rétention existante en matière de garantie dommages ; cette rétention est d'un million d'euros par an, avec un maximum de 250 000 € par sinistre.

L'extension « tous risques chantier » du contrat Dommages aux biens couvre l'ensemble des sociétés du périmètre assuré, à compter du 1^{er} décembre 2009.

Une actualisation des capitaux assurés a été menée à l'occasion de ce renouvellement. Le total des capitaux assurés (au titre des bâtiments, matériels, remontées mécaniques, manèges et installations pour parcs d'attractions) s'établit à plus de 3 200 M€.

6.2.4. Contrats d'assurance autres que les contrats Dommages et RC

En complément des couvertures décrites plus avant, les sociétés du Groupe souscrivent à titre individuel aux assurances obligatoires comme celles concernant la responsabilité civile pour les flottes de véhicules.

De manière ponctuelle, elles négocient, à titre individuel, d'autres couvertures spécifiques.

L'ensemble des dirigeants, de droit ou de fait, des

sociétés du Groupe bénéficie des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux du Groupe Compagnie des Alpes.

7. Activité et résultats de la SA Compagnie des Alpes

7.1. Rôle de la SA Compagnie des Alpes au sein du Groupe

La Compagnie des Alpes a pour vocation la détention des participations, le pilotage, l'animation et le contrôle de l'activité et des développements du Groupe, la gestion des principaux cadres dirigeants, la mise à disposition de moyens et de services pour les sociétés filiales, concernant notamment l'amélioration de la gestion, l'optimisation des ressources financières, ainsi que la conduite de projets particuliers ayant pour objet le développement de l'activité et des synergies entre les métiers.

Activité de pilotage et d'animation

Dans ce cadre, la CDA prend en charge certaines missions pour l'ensemble du Groupe : assistance à la gestion des fournisseurs d'énergie, politique d'assurance et financement Groupe. Elle assure également des missions support (juridiques, informatiques, techniques, gestion de ressources humaines, centralisation de trésorerie quotidienne, direction opérationnelle et marketing stratégique).

Organisation et ressources humaines

Depuis le 19 mars 2009, la Compagnie des Alpes, antérieurement régie en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, a décidé de modifier son mode de gouvernance en revenant à la formule de société anonyme à Conseil d'administration. Ce dernier est composé de 12 membres.

Ce changement de gouvernance s'inscrit dans un processus plus global de mise en place au 1^{er} octobre 2009, d'une nouvelle organisation pour le Groupe, présentée au Chapitre V ci-après.

Depuis le 19 mars 2009, le Président-Directeur général, Dominique MARCEL, anime un Comité exécutif, comprenant jusqu'au 1^{er} octobre les Directeurs généraux adjoints, et depuis le 1^{er} octobre 2009, le Directeur général délégué, les Directeurs généraux adjoints et les Directeurs des opérations.

L'effectif moyen du personnel permanent a peu varié au cours de l'exercice. Il passe de 88 à 91 personnes en équivalent temps plein (ETP) compte tenu essentiellement de transferts internes au Groupe.

Opérations relatives aux participations et financements

En sa qualité d'associé unique ou majoritaire, la Compagnie des Alpes a procédé à la recapitalisation de certaines de ses filiales pour assurer le financement de leur développement :

- FRANCE MINIATURE : 1 000 K€,
- LES PRODUCTIONS DU PARC : 1 000 K€,
- GREVIN DEUTSCHLAND : 1 000 K€,
- ECOBIOGESTION : 5 000 K€,
- et PLEASUREWOOD HILLS : 200 K€.

Un abandon de créances de 2 300 K€ a, par ailleurs, été consenti à la filiale PLEASUREWOOD HILLS.

Un complément de prix de 276 K€ a été versé en application du protocole d'accord relatif à l'acquisition de la société SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PERE.

Dans le cadre de la réorganisation et de la simplification de leurs rôles respectifs sur le BIOSCOPE, la Compagnie des Alpes a cédé la totalité de sa participation (51%) dans la société SMVP à la CDC (CAISSE DES DEPOTS) au prix de 1 550 K€ et a acquis la participation de la CDC (3%) dans la filiale ECOBIOGESTION pour 1 €.

Au cours de l'exercice, la Compagnie des Alpes a diminué son endettement financier de 34 525 K€, principalement du fait des dividendes reçus de ses participations.

Un nouveau Plan d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance a été mis en œuvre le 19 mars 2009. Ce Plan (n°12 - 4^e Plan combiné), octroyant au total 46 400 options de souscription d'actions et 47 100 actions de performance attribuées sous conditions, est exposé au Chapitre V - 4.

Concernant le Plan d'options de souscription d'actions n°7 de 2004 arrivé à expiration en avril 2009, toutes les options restantes ont été radiées. De même, pour le Plan combiné n°10, les objectifs économiques subordonnant l'acquisition définitive des actions de performance n'étant pas atteints, toutes les actions de performance ont été radiées au 1^{er} avril 2009.

Le programme de rachat par CDA de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée générale mixte du 21 février 2008, a pris fin le 19 mars 2009 après Bourse. Un nouveau programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mars 2009 lui a succédé. Ce programme d'une durée de 18 mois a débuté le 20 mars 2009.

L'encours de trésorerie consacré principalement à l'animation de marché du titre CDA par le biais du contrat de liquidité conclu avec SG SECURITIES, est resté fixé à 1 500 K€. Au 30 septembre 2009, la CDA disposait de 45 179 actions auto-détenues pour une valeur comptable de 1 180 K€ représentant 0,26% du capital social de la Société au 31 décembre 2009.

7.2. Activité et résultats

Le résultat d'exploitation est négatif de 6 323 K€ (à comparer au résultat négatif de 2 502 K€ de l'exercice 2007/2008). Cette variation résulte de la prise en charge de coûts non récurrents induits par les modalités de transition concernant la présidence (1,4 M€) et de la constitution d'une provision destinée à couvrir les coûts de réorganisation du Groupe engagée à la clôture de l'exercice (2,3 M€).

Le résultat financier s'élève à 16 192 K€ (contre 5 541 K€ pour l'exercice 2007/2008). Les charges financières sont en nette diminution. Elles représentent 7 191 K€, contre 11 344 K€ pour 2007/2008. Cette économie provient de la réduction de l'encours emprunté et de la réduction des taux d'intérêts.

Par ailleurs, de nouvelles dépréciations des titres de participations ont été enregistrées (8 900 K€) relatives à ECOBIOGESTION et PLEASUREWOOD HILLS. Enfin, CDA a consenti un abandon de créances à hauteur de 2 300 K€ à sa filiale PLEASUREWOOD HILLS.

A contrario, des reprises de provisions ont pu être opérées (2 498 K€) concernant essentiellement FRANCE MINIATURE, tandis que le niveau de dividendes reçus des filiales a atteint 32 036 K€ (à comparer au montant de 23 354 K€ en 2007/2008).

Le résultat exceptionnel s'établit à 1 230 K€. Il intègre une moins-value de cession des titres SMVP de 4 049 K€ couverte par une reprise de provision de 5 599 K€, un mali de cession de titres auto-détenus (233 K€) et la dotation aux amortissements dérogatoires (46 K€) relative au traitement du coût d'acquisition des titres de participation.

L'intégration fiscale dégage un produit d'impôt sur les sociétés de 9 831 K€.

Le bénéfice comptable net de l'exercice s'élève ainsi à 20 930 K€.

7.3. Politique de dividendes

Le dividende est fixé chaque année par le Conseil dans sa séance du mois de décembre (l'exercice social de la Compagnie des Alpes se termine le 30 septembre de chaque année).

La politique de la Compagnie des Alpes est de distribuer un montant représentant environ 35% du Résultat net part du Groupe.

En mars 2009, au titre des résultats de l'exercice 2007/2008, elle a distribué un dividende total représentant 47,1% du Résultat net part du Groupe, 77% de ce dividende ayant été payé, sur option d'une grande majorité d'actionnaires, en actions CDA.

Les dividendes mis en distribution par la Compagnie des Alpes au titre des trois derniers exercices, dividendes éligibles pour les personnes physiques à l'abattement compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France la suppression de l'avoir fiscal, ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Dividende distribué éligible	Après division par 2 du nominal (05/2007)
2005/2006 ⁽¹⁾	1,90 €	1,90 €	0,95 €
2006/2007 ⁽²⁾	0,85 €	0,85 €	0,85 €
2007/2008 ⁽³⁾	1,00 €	1,00 €	1,00 €

(1) Versement intervenu par acompte de 1 € par action le 20 décembre 2006, et le solde de 0,90 € par action le 1^{er} mars 2007.

(2) Versement intervenu par acompte de 0,40 € par action le 28 décembre 2007 et le solde de 0,45 € par action le 28 février 2008.

(3) Paiement réalisé, sur option, soit en numéraire, soit en actions CDA, le 27 avril 2009.

Au titre de l'exercice 2008/2009, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale de fixer le dividende à verser aux actionnaires à 1 € par action, représentant 44% du Résultat net part du Groupe.

7.4. Chiffres clés de la Société

Les chiffres clés de la Société sont les suivants :

(en million d'euros)	30/09/2004	30/09/2005	30/09/2006	30/09/2007	30/09/2008	30/09/2009
Immobilisations financières nettes	360,6	380,7	704,8	703,6	713,7	708,0
Fonds propres	268,1	291,0	392,3	407,1	463,3	480,3
Endettement net ⁽¹⁾	86,1	89,5	319,4	297,5	252,9	218,2
Résultat net	11,8	14,8	35,9	25,7	14,3	20,9
Dividende net	10,5	10,7	14,5	13,1 ⁽²⁾	16,2 ⁽³⁾	17,7 ⁽⁴⁾

(1) Dettes financières moins trésorerie à l'actif du bilan. (2) Le dividende versé au titre de 2006/2007 a été de 0,85 €/action.

(3) Le dividende effectivement versé au titre de 2007/2008 a été de 1,00 €/action. (4) Voir 7.3. ci-dessus : proposition de dividende au titre de l'exercice 2008/2009.

7.5. Informations concernant les rémunérations et avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social durant l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est rendu compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, par chaque mandataire social, durant l'exercice 2008/2009.

Cette information est présentée dans la partie « Gouvernement d'entreprise » ci-après.

7.6. Identité de la Société consolidante

Les comptes du Groupe CDA sont consolidés en intégration globale par la CAISSE DES DEPOTS.

7.7. Autres informations

Le montant des charges non déductibles visées à l'article 39.4 du CGI s'est élevé à 52 770 € durant cet exercice.

Chapitre III

Comptes consolidés, Annexe

1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2009	51
2. Annexe aux comptes consolidés	55
1. Principes et méthodes comptables	55
2. Gestion des risques, estimations et jugements comptables	67
3. Organigramme du Groupe Compagnie des Alpes	68
4. Périmètre de consolidation	69
5. Informations sur le bilan consolidé	71
6. Informations sur le compte de résultat consolidé	85
7. Informations sur le tableau des flux de trésorerie	89
8. Autres informations	90
9. Activités abandonnées	92
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	94

1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2009

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	Notes	30/09/2009	30/09/2008
Ecarts d'acquisition (<i>goodwills</i>)	5.1	298 224	299 316
Immobilisations incorporelles	5.2	81 656	85 804
Immobilisations corporelles	5.3	294 057	354 867
Immobilisations du domaine concédé	5.3	447 305	447 658
Participations dans des entreprises associées	5.5	57 852	70 267
Titres destinés à la vente	5.6	2 135	2 119
Actifs financiers non courants	5.6	5 746	7 098
Impôts différés actifs	5.7	4 925	8 874
Actifs non courants		1 191 900	1 276 003
Stocks	5.8	16 732	15 741
Créances d'exploitation et autres	5.9	47 626	53 052
Autres créances	5.10	11 229	18 925
Impôts courants		1 678	4 062
Actifs financiers courants	5.11	351	5 894
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.12	31 791	17 432
Actifs courants		109 407	115 106
Actifs des activités abandonnées	9	48 435	
Total actif		1 349 742	1 391 109
Passif (en milliers d'euros)	Notes	30/09/2009	30/09/2008
Capitaux propres			
Capital	5.13	134 658	130 162
Primes	5.13	195 518	186 939
Réserves	5.13	225 628	210 054
Capitaux propres, part du Groupe		555 804	527 155
Intérêts minoritaires	5.13	36 102	37 139
Total des Capitaux propres		591 906	564 294
Provisions non courantes	5.14	26 521	22 234
Dettes financières non courantes	5.15	422 033	484 658
Impôts différés passifs	5.16	27 683	28 721
Passifs non courants		476 237	535 613
Provisions courantes	5.14	16 425	18 103
Dettes financières courantes	5.15	71 991	102 013
Dettes d'exploitation	5.17	116 859	125 527
Impôts courants		3 823	7 144
Autres dettes	5.17	44 563	38 415
Passifs courants		253 661	291 202
Passifs des activités abandonnées	9	27 938	
Total passif		1 349 742	1 391 109

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2009	30/09/2008 retraité
Chiffre d'affaires	6.1	575 976	561 298
Autres produits liés à l'activité		1 349	271
Variation de stocks, production stockée		5 447	5 680
Achats consommés		-63 048	-64 891
Services extérieurs		-99 556	-97 406
Impôts, taxes et versements assimilés		-30 578	-29 447
Charges de personnel, intéressement et participation		-191 589	-179 256
Autres charges d'exploitation		-31 451	-30 299
Excédent brut opérationnel	6.2	166 550	165 950
Dotations aux amortissements et provisions		-82 428	-81 080
Autres produits et charges opérationnels		-1 088	-1 514
Résultat opérationnel	6.2	83 034	83 356
Coût de l'endettement brut		-17 312	-26 244
Produits de trésorerie & équivalents de trésorerie		-690	108
Coût de l'endettement net	6.3	-18 002	-26 136
Autres produits et charges financiers	6.3	-955	667
Charges d'impôt	6.4	-23 762	-22 240
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	6.5	277	2 312
Résultat des activités poursuivies		40 592	37 959
Résultat des activités abandonnées	9	2 555	1 790
Résultat net		43 147	39 749
Revenant aux actionnaires de la Société		40 155	36 169
Revenant aux intérêts minoritaires		2 992	3 580
Résultat net part du Groupe, par action ⁽¹⁾		2,27 €	2,12 €
Résultat net part du Groupe, dilué par action		2,24 €	2,08 €

(1) Dont activités abandonnées 0,14 €.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2009	30/09/2008 retraité
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies	7.1	148 582	170 990
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-80 386	-107 568
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		6 351	6 742 ⁽¹⁾
Investissements industriels nets	7.2	-74 035 ⁽¹⁾	-100 827
Acquisition d'immobilisations financières		-1 135	-176 462
Cession d'immobilisations financières		3 029	434
Investissements financiers nets		1 888	-176 028
Flux de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies		-72 147	-276 855
Augmentation de capital de la CDA		0	54 916
Quote-part des minoritaires sur augmentation de capital des filiales		-	3 625
Variation du capital		0 ⁽²⁾	58 541
Dividendes versés aux actionnaires de la CDA		-3 951 ⁽²⁾	-13 075
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		-2 666	-2 145
Dividendes à payer		23	35
Variation des dettes financières		-	-
Remboursement emprunts		-21 592	-
Nouveaux emprunts	7.3	-	65 248
Intérêts financiers bruts versés		-17 636	-26 200
Variation des créances et dettes financières diverses		7 606	-790
Flux de trésorerie liés au financement des activités poursuivies		-38 216	81 614
Incidence des autres mouvements		0	-30
Incidence des activités abandonnées	9	13 039	2 168
Variation de la trésorerie durant la période		51 258	-22 113
Trésorerie nette à l'ouverture		-52 193	-30 081
Trésorerie nette à la clôture	7.4	-936	-52 193
(1) dont : investissements industriels (nets de cession)		-81 067	-88 886
variations créances et dettes sur immobilisations		7 032	-11 942
		-74 035	-100 828

(2) En 2009, le versement des dividendes de la Compagnie des Alpes (17 M€) a été effectué via un paiement partiel en action (13,1 M€).

Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Autres éléments du résultat global (net de juste valeur)		
Actifs financiers disponibles à la vente	-42	-70
Couvertures de flux de trésorerie	-10 518	-489
Différences de conversion	322	1 114
Gains (Pertes) actuariels sur avantages au personnel	-941	1 360
Impôts sur les éléments imputés directement aux capitaux propres	4 112	127
Autres éléments du résultat global (net de juste valeur), comptabilisés directement en capitaux propres	-7 067	2 042
Bénéfice de la période	43 147	39 747
Résultat global	36 080	41 789
Revenant aux actionnaires de la Société	32 731	37 655
Revenant aux intérêts minoritaires	3 349	4 134

Capitaux propres, part du Groupe

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital social	Réserves consolidées	Résultat Part du Groupe	Réserves « de juste valeur »	Ecarts de conversion	Total capitaux propres
Situation au 30 septembre 2007	117 480	144 606	157 505	28 143	3 152	-1 336	449 550
Augmentation de capital CDA	12 682	42 333	-98	-	-	-	54 917
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	28 143	-28 143	-	-	0
Distribution de dividendes	-	-	-13 075	-	-	-	-13 075
Résultat part du Groupe de la période	-	-	-	36 167	-	-	36 167
Autres variations	0	-	-571	-	-375	542	-404
Situation au 30 septembre 2008	130 162	186 939	171 904	36 167	2 777	-794	527 155
Augmentation de capital CDA	4 496	8 579	-	-	-	-	13 075
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	36 167	-36 167	-	-	0
Distribution de dividendes	-	-	-17 026	-	-	-	-17 026
Résultat part du Groupe de la période	-	-	-	40 155	-	-	40 155
Autres variations	-	-	-366	-	-6 974	-215	-7 555
Situation au 30 septembre 2009	134 658	195 518	190 679	40 155	-4 197	-1 009	555 804

Au 30 septembre 2009, le capital est composé de 17 665 593 actions (17 075 869 actions au 30 septembre 2008).

En 2009, la Compagnie des Alpes a proposé à ses actionnaires une option de paiement de dividende en actions.

Cette option a été choisie par près de 77% des actionnaires. En conséquence, 589 724 actions nouvelles ont été créées à dater du 28 avril 2009 à un prix de 22,17 €.

Capitaux propres, part des minoritaires

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Résultat de la période	Total capitaux propres
Situation au 30 septembre 2007	34 067	3 657	37 724
Affectation du résultat de l'exercice précédent	3 657	-3 657	0
Distribution de dividendes aux minoritaires des filiales	-2 145	-	-2 145
Part des minoritaires dans le résultat	-	3 580	3 580
Autres variations	-2 020	-	-2 020
Situation au 30 septembre 2008	33 559	3 580	37 139
Affectation du résultat de l'exercice précédent	3 580	-3 580	0
Distribution de dividendes aux minoritaires des filiales	-2 666	-	-2 666
Part des minoritaires dans le résultat	-	2 992	2 992
Autres variations	-1 363	-	-1 363
Situation au 30 septembre 2009	33 110	2 992	36 102

2. Annexe aux comptes consolidés

Présentation du Groupe

Le Groupe Compagnie des Alpes a pour activité principale la gestion d'équipements de loisirs. Il opère dans les métiers de l'exploitation de Domaines skiables et de l'exploitation de Parcs de loisirs. La Société mère du Groupe est la Compagnie des Alpes SA dont le siège social est situé 89, rue Escudier à 92100 Boulogne.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2008/2009 ont été arrêtés le 15 décembre 2009 par le Conseil d'administration qui en a autorisé la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1. Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

En 2009, le Groupe CDA a décidé de se désengager de ses activités de Domaines skiables en Suisse. Conformément à la norme IFRS 5, les comptes de ces activités ont été reclassés sur une ligne distincte « activités abandonnées » à la fin des états financiers. De même, la présentation du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent a été modifiée de manière identique afin de faciliter la comparaison.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2009 du Groupe Compagnie des Alpes ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 30 septembre 2009.

Le Groupe Compagnie des Alpes a préparé ses comptes annuels au 30 septembre 2009 sur la base des principes de présentation, de reconnaissance et d'évaluation des normes IAS/IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'elles étaient applicables à la date de préparation des comptes. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2008 retraités selon les mêmes principes.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2009 ou les normes applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. En ce qui concerne

le traitement comptable des concessions, le Groupe CDA a maintenu les méthodes comptables antérieurement utilisées en règles françaises (cf. § 1.8).

Les états financiers ont été préparés en application de la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris instruments dérivés) qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe, sont notamment :

- IFRIC 15 - contrats de construction :
Non applicable pour le Groupe.
- IAS 23 révisé - coûts d'emprunts : principes comptables du Groupe en conformité avec la norme,
- IAS 24 révisé - information relative aux parties liées : norme en cours de validation par l'Union Européenne,
- Amendement IAS 1 et IAS 32 - instruments financiers remboursables au gré du porteur : non applicable pour le Groupe,
- Amendement IFRS 1 et IAS 27 - coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement avec une entreprise associée : sans incidence sur les comptes du Groupe,
- Amendement IFRS 2 - paiement fondé en actions : non applicable pour le Groupe,
- IFRS 8 - secteurs opérationnels : sans incidence pour le Groupe,
- IFRIC 12 (cf. Note 1.8),
- IFRIC 13 - Programme de fidélité clients : sans incidence pour le Groupe.

1.1. Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités adhoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs

remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (*goodwill*) - (cf. Note 1.5). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un écart d'acquisition (*goodwill*), qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets (en fonction de l'évolution des normes IFRS, ce dernier peut être imputé directement sur les capitaux propres).

Coentreprises

Les coentreprises contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe reprend alors dans ses états financiers sa quote-part des actifs contrôlés conjointement, sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable et sa quote-part des produits et charges de la coentreprise.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe

dans les entreprises associées comprend le *goodwill* (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition (cf. Note 1.5).

La quote-part du Groupe dans le Résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans cette entreprise, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

La liste des sociétés consolidées figure en Note 4.2.

1.2. Arrêté des comptes des sociétés consolidées

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009 pour toutes les sociétés, à l'exception :

- De la société suisse TELEVERBIER consolidée sur la période du 1^{er} août 2008 à juillet 2009 (date de cession),
- Du Groupe COMPAGNIE DU MONT-BLANC consolidé sur la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.

Les comptes des filiales dont la date de clôture n'est pas le 30 septembre sont ajustés en cas d'événements ou de transactions significatives intervenant entre la date de clôture de la filiale et la date de clôture du Groupe.

1.3. Conversion des états financiers exprimés en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (Euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan,
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions),
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates de transaction. Les pertes et profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres (soit au titre de couvertures de flux de trésorerie, soit au titre de couverture d'un investissement net dans une entité étrangère).

1.4. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} octobre 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3.

En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'évènements

futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Dans le cadre de regroupements de sociétés détentrices de contrats de concession, une analyse et une valorisation de la juste valeur de ces contrats est effectuée en fonction du taux de rentabilité attendu sur la fin du contrat de concession et amorti selon sa durée.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

1.5. Ecart d'acquisition (*goodwill*)

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est présenté sur une ligne distincte. L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition sont irréversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation (cf. Note 1.10).

1.6. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les actifs incorporels acquis figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Lorsque le Groupe a valorisé des marques ou enseignes, après analyse, ces dernières ont été considérées à durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation (cf. Note 1.10). Elles sont comptabilisées sur la base de travaux d'experts indépendants, fondés sur des critères propres au secteur d'activité (généralement valorisées selon une approche multicritères tenant compte à la fois de leur notoriété et de la rentabilité qu'elles génèrent), permettant leur suivi ultérieur.

Les actifs incorporels et autres droits d'utilisation d'actifs dont la pérennité est directement liée à l'existence d'un contrat de concession ou de bail sont amortis jusqu'à la date d'expiration des contrats.

Il s'agit en particulier :

- Des droits incorporels représentatifs de l'exploitation des remontées mécaniques de la SMA (LES ARCS), de la SEVABEL (LES MENUIRES), de SERRE CHEVALIER VALLEY, DSG (FLAINE) et STVI (VAL D'ISERE),
- De la concession d'utilisation de l'échangeur autoroutier ouvrant l'accès au PARC ASTERIX.

Ces immobilisations sont amorties pour l'essentiel de façon linéaire.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes correspondant à leur durée d'utilité prévue.

1.7. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition et à leur coût de revient diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au prix de revient. L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont mis en service. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

Durées

Constructions	20 à 30 ans
Aménagements	10 à 20 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Travaux de pistes	40 ans
Attractions	10 à 40 ans
Installations techniques (autres que les remontées mécaniques et les attractions)	5 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles (y compris décors à thème et personnages du MUSEE GREVIN)	3 à 10 ans

Les fourchettes constatées sur les durées d'amortissement résultent de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minima concernent les composants à remplacer plus rapidement (ex. : décors sur les différents types d'attractions), les durées maxima s'appliquent aux infrastructures.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Une harmonisation des durées (à matériel comparable) est effectuée sur l'ensemble du Groupe.

Conformément à l'IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement des marchés ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation (*impairment test*). Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats sont analysés (en application de la norme IAS 17), pour déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats significatifs et sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec en contrepartie, une dette financière (cf. Note 1.9).

1.8. Concessions

La Compagnie des Alpes est un acteur du secteur des loisirs en Europe et notamment dans l'exploitation de domaines skiables. En France, l'exploitation des domaines skiables est organisée dans le cadre juridique de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Ces domaines font pour l'essentiel l'objet de contrats de concession entre les filiales de CDA et les Collectivités locales.

L'exploitant est titulaire d'un contrat conclu avec une commune ou un groupement de communes. Ces contrats définissent les relations entre le concédant et le concessionnaire sur l'ensemble des options d'exploitation du domaine (investissements, politiques commerciale et tarifaire, risques juridiques, etc.). A ce titre, il a la charge de réaliser, en cours de concession, les investissements nécessaires dans le but de maintenir les exploitations en bon état de fonctionnement et de mettre en œuvre sa politique commerciale et tarifaire. En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir auprès des usagers, sur la base d'une grille tarifaire publique, le produit de la vente des titres de transport de remontées mécaniques.

L'une des interprétations des normes IFRS (IFRIC 12) vise le traitement des contrats de concession où le concessionnaire construit ou améliore une infrastructure servant à fournir un service public, et exploite et entretient cette infrastructure pendant une période déterminée.

Cette interprétation est applicable pour la première fois pour le Groupe Compagnie des Alpes à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. Au regard des caractéristiques de ses contrats et de la nature des services fournis, le Groupe Compagnie des Alpes considère qu'IFRIC 12 n'est pas applicable à ses activités dans les

Domaines skiables et n'anticipe pas d'impact relatif à l'application d'IFRIC 12 au 1^{er} octobre 2009.

En effet, la prise en charge de la clientèle des domaines skiables, dans le cadre d'activités de loisirs ou sportives, même si elle s'opère en France selon le mode légal de la Délégation Services Publics (DSP), encadré par la Loi Montagne, ne concourt pas à la réalisation d'un service public, telle que cette notion est décrite dans le cadre spécifique de l'interprétation IFRIC 12 adoptée par l'Union Européenne, contrairement, par exemple, à un réseau de transport régulier de personnes, géré dans l'intérêt général et qui le plus souvent bénéficie de financements publics. Hors de France, les activités de remontées mécaniques sont habituellement organisées en dehors de contrats de concession dans le cadre de contrats strictement privés.

Le Groupe CDA comptabilise en conséquence les actifs liés aux concessions de remontées mécaniques sur une ligne distincte du poste « immobilisations corporelles ». Ils sont décomposés et amortis en application d'IAS 16.

Dans les cas particuliers où le Groupe, lors de la reprise d'un domaine, paye un droit à la commune, ce bien est comptabilisé en immobilisation incorporelle et amorti sur la durée de la concession.

Domaines skiables

L'exploitation des Domaines skiables français s'effectue dans le cadre de contrats de concession. Les immobilisations corporelles sont classées en deux catégories : les biens en concession et les biens propres (cf. Note 5.3).

Les biens mis en concession sont :

- Les biens apportés par le concédant et qui doivent lui revenir en fin de concession,
- Les biens apportés par le concessionnaire et qui devront être remis à la disposition du concédant en fin de concession (contre une indemnisation du concessionnaire).

Les apports gratuits du concédant ainsi que les biens en affermage ne sont pas comptabilisés dans le bilan du Groupe. Les travaux d'entretien périodiques relatifs à ces installations sont provisionnés au passif (Provisions pour Gros Entretien). Les biens qui ne répondent pas à ces critères sont classés en biens propres du concessionnaire.

Parcs de loisirs

Les immobilisations corporelles des sociétés exploitant des Parcs de loisirs sont des biens propres.

1.8.1. Domaines skiables

Sociétés françaises

Les principaux contrats de concession des sociétés intégrées du Groupe se résument comme suit :

- **STGM** : concession accordée par la commune de Tignes initialement pour la période du 5 septembre 1988 au 30 septembre 2016 (28 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 31 mai 2026.
- **SAP** : concession accordée par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), initialement pour la période du 15 décembre 1987 au 10 juin 2017 (30 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 10 juin 2027.
- **SMA** :
 - Concession accordée par la commune de Bourg-Saint-Maurice pour la période du 1^{er} juin 1990 au 31 mai 2020 (30 ans),
 - Concession accordée par la commune de Villaroger pour la période du 1^{er} juin 1998 au 31 mai 2020,
 - Concession accordée par la commune de Peisey-Nancroix pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 mai 2020.
- **STAG** : concession accordée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Landry-Peisey-Nancroix pour la période du 18 octobre 1989 au 30 octobre 2019 (30 ans).
- **SEVABEL** :
 - Concession pour l'exploitation du domaine skiable de Saint-Martin-de-Belleville, accordée par la commune de Saint-Martin-de-Belleville initialement pour la période du 1^{er} décembre 1990 au 1^{er} octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 16 mai 2001 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021,
 - Concession pour l'exploitation du domaine skiable des Menuires, accordée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Belleville (SYMAB) initialement pour la période du 1^{er} décembre 1990 au 1^{er} octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 11 août 2000 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021.
- **MERIBEL ALPINA** : concessions accordées respectivement par la commune des Allues pour la période du 18 décembre 1989 au 17 décembre 2019 (30 ans) et par celle de Brides-les-Bains pour la période du 30 juin 1992 au 17 décembre 2019 (27 ans).
- **DSF** :
 - Concession accordée par le département de Haute-Savoie pour la période du 9 janvier 1989 au 8 janvier 2019 (30 ans) pour les investissements réalisés jusqu'au 28 avril 1999,
 - Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordée par la commune de Magland pour la période du 4 juillet 2000 au 30 avril 2025 (25 ans),
 - Concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune d'Arâches-la-Frasse

sur la partie de son territoire concernant Flaine pour la période du 8 juillet 2004 au 30 avril 2029 (25 ans).

• DSG :

- Affermage avec la commune de Morillon pour la période du 1^{er} décembre 1985 au 30 novembre 2015 (30 ans) pour les installations en service au 31 mai 2000,
- Affermage pour l'exploitation du télésiège des Lanches avec le Syndicat Intercommunal Arâches-la-Frasse Morillon pour la période du 1^{er} décembre 1988 au 30 novembre 2011 (23 ans),
- Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Morillon pour la période du 8 juin 2000 au 30 avril 2025 (25 ans),
- Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Samoëns pour la période du 1^{er} septembre 2000 au 30 avril 2030 (30 ans),
- Affermage avec la commune de Sixt Fer à Cheval pour la période du 1^{er} octobre 1993 au 30 septembre 2011 (18 ans) pour les installations en service au 31 mai 2001,
- Concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Sixt Fer à Cheval pour la période du 16 mars 2001 au 30 avril 2025 (24 ans).

• SERRE CHEVALIER VALLEY :

- Concession accordée par la commune de Saint-Chaffrey pour la période du 1^{er} décembre 2004 au 30 août 2034 (30 ans) pour la gestion et l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et du domaine skiable,
- Concession accordée par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de SERRE CHEVALIER 1400-1500 (SIGED) pour la période du 1^{er} novembre 1998 au 31 octobre 2018 (20 ans) pour l'exploitation du service des pistes et des remontées mécaniques,
- Affermage accordé par la commune de Briançon pour la période du 1^{er} novembre 1998 au 31 octobre 2006 (8 ans) pour la gestion du domaine skiable du Prorél. A l'issue d'une procédure de délégation de service public, SCSD a été retenue en date du 15 décembre 2006 pour l'exploitation et la gestion du massif du Prorél jusqu'au 31 décembre 2034.

• STVI :

- Concession accordée en mai 1982 par la Commune de Val d'Isère initialement pour une période de 30 ans, prorogée de 8 ans en 1991 jusqu'au 20 juillet 2020,
- Concession accordée en septembre 1970 par la Commune de Bonneval s/Arc initialement pour une période de 30 ans, prorogée de 18 ans en 1994 jusqu'au 16 décembre 2019.

Les contrats des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

- COMPAGNIE DU MONT-BLANC : à la suite des opérations de fusion-absorption et de changement de nom réalisées au cours des exercices précédents, la nouvelle société COMPAGNIE DU MONT-BLANC s'est vue transférer par les concédants le bénéfice des conventions de concession conclues antérieurement par les sociétés absorbées :
 - Pour les exploitations de remontées mécaniques, concessions accordées par la commune de Chamonix pour l'exploitation du Téléphérique de l'Aiguille du Midi, du Domaine du Brévent, du Domaine des Grands Montets, du Domaine du Tour et du Domaine de La Flégère, pour une période de 30 ans du 6 janvier 1989 au 31 décembre 2018 (sauf Domaine des Grands Montets, du 23 décembre 1988 au 30 septembre 2018),
 - Pour l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc et du Train du Montanvers, concessions accordées par le département de Haute-Savoie respectivement en 1988 et en 1993 pour une durée de 30 ans jusqu'au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2023,
 - Pour les exploitations de remontées mécaniques, concessions accordées par les communes des Houches (concession d'une durée de 30 ans à date du 18 août 1989) et de Saint-Gervais (concession d'une durée de 25 ans à dater du 23 décembre 1988) ; au cours de l'exercice, ces deux communes ont transféré leurs compétences de délégation de service public au sein d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).
- SERMA : la société exploite une concession accordée par la Commune de Morzine à échéance du 13 juin 2023 et une concession accordée par la Commune de Montriond à échéance du 30 juin 2022.
- DSV : la société exploite une concession accordée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche à échéance du 2 juin 2023.
- DSR : la société exploite une concession accordée par la Commune de La Rosière à échéance du 11 décembre 2032.

En vertu de ces contrats, les sociétés d'exploitation supportent, selon les cas, soit une redevance de concession, soit une taxe communale et départementale dite « taxe Loi Montagne », soit les deux. Ces redevances et taxes sont assises sur le chiffre d'affaires remontées mécaniques et sont calculées selon un pourcentage propre à chaque contrat.

Par exception dans le Groupe CDA, les communes de Saint-Martin de Belleville, Val d'Isère et Tignes ont conservé le service des pistes, pour lequel la SEVABEL, STVI et STGM versent une redevance spécifique.

Conditions de retour aux concédants

A l'échéance des contrats de concession, il est prévu, en général, que les biens en concession acquis par le concessionnaire seront repris par le concédant contre une indemnité égale au minimum à leur valeur nette comptable.

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir des clauses de résiliation anticipée dans certaines conditions particulières (événement de force majeure, motif d'intérêt général ou faute grave). Dans ces cas, le concessionnaire a droit à une indemnité sur les investissements non amortis. Il a droit également, dès que le préjudice est établi, à une indemnisation de son manque à gagner en cas de résiliation pour motif d'intérêt général.

Concessions d'aménagement

- La SMA et la SAP détiennent des concessions d'aménagement foncier accordées respectivement par la commune de Bourg-Saint-Maurice et par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne,
- La SEVABEL détient, par l'intermédiaire de sa filiale à 99,9%, SCIVABEL, la concession d'aménagement de la ZAC de Reberty aux Menuires,
- DSF est par ailleurs propriétaire dans le Grand Massif, avec sa filiale à 99,99% la société d'aménagement ARVE-GIFFRE (SAG), de terrains à Flaine. Ce foncier est géré dans le cadre d'une convention d'aménagement touristique accordée par le Syndicat Intercommunal de Flaine.

Les coûts d'aménagement prévisionnels sont comptabilisés au prorata des droits à construire vendus dès la signature de l'acte de vente.

Certaines sociétés du Groupe CDA (STGM, SMA, SAP, SC Valley et DSG) ont encore à leur charge des redevances d'affermage sur des remontées mécaniques apportées par les concédants. Cependant, ce régime tend à disparaître au profit de la concession. En effet, les exploitants remplacent à leurs frais les installations affermées devenues obsolètes ; ces nouvelles installations entrent dans le régime de la concession.

Sociétés étrangères

Généralement, compte tenu de la législation locale, toutes les immobilisations sont considérées comme des biens propres.

Pour la société italienne CMBF (COURMAYEUR), les dispositions de la loi régionale de la Région d'Aoste du 1^{er} septembre 1997 prévoient que les concessions d'exploitation sont accordées engin par engin par la Région pour une durée allant jusqu'à leur limite de vie réglementaire. Contrairement à ce qui existe en France, les concessionnaires sont pleinement propriétaires de leurs installations.

1.8.2. Parcs de loisirs

Concession pour l'échangeur autoroutier d'accès au PARC ASTERIX

Le PARC ASTERIX dispose depuis l'Autoroute A1 d'un échangeur privé donnant accès au Parc : cette concession a été accordée par la SANEF (société concessionnaire de l'Autoroute A1) pour une durée de 99 ans (de 1987 à 2086).

Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles de la société GREVIN & CIE (cf. Note 5.2) qui verse par ailleurs à la SANEF une redevance par véhicule et par passage. Cette redevance correspond au péage autoroutier non acquitté par les véhicules qui empruntent l'échangeur.

Contrat de licence avec les Editions Albert-René (Editeur de la bande dessinée « Astérix »)

En 1986, un contrat de licence est signé avec les Editions Albert-René pour la durée légale de protection des droits d'auteur, soit 70 ans après le décès du dernier auteur survivant.

Ce contrat garantit à GREVIN & CIE les droits d'exploitation des personnages de la bande dessinée et de son univers à l'intérieur du parc à thème.

Un avenant signé en mars 1996 fixe le taux de la redevance à 3% du chiffre d'affaires hors taxes du PARC ASTERIX avec un minimum forfaitaire de 1,7 M€.

1.9. Contrats de location

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les indicateurs utilisés pour classer des contrats comme location-financement sont :

- Le transfert réel de la propriété du bien à terme,
- L'existence d'une option d'achat au terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur,
- La durée du contrat couvrant la durée de vie économique,
- La valeur actualisée des paiements futurs par rapport à la juste valeur,
- La spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats dont la valeur d'origine est supérieure à 3 M€.

Ce retraitement répond aux objectifs suivants :

- Faire apparaître au bilan les immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant,
- Comptabiliser, en conséquence, des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges

financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la Société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

1.10. Valeur recouvrable des immobilisations

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Ce test est effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition, aux marques et enseignes).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Dans le cadre de nos activités, l'UGT correspond au site ou groupe de sites lorsque ceux-ci sont gérés de manière commune (ex. : BELLEWAERDE et WALIBI en Belgique) ou au Domaine skiable.

La méthode d'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition est approchée selon deux phases :

- Evaluation par référence à des flux futurs de trésorerie nets, sur une durée maximale de cinq ans, actualisés avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur une projection à l'infini des flux futurs générés par l'actif valorisé,
- Evaluation sur la base des multiples de l'EBO.

Si ces évaluations conduisent à une dépréciation, la dépréciation comptabilisée est basée sur la meilleure des deux évaluations calculées. La dépréciation est constatée dans le poste « Dépréciation d'actifs » du compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 36, les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations

relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

1.11. Actifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers est définie par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- Les dépôts à terme et les prêts à des sociétés non consolidées ont été classés dans la catégorie des prêts et créances émis par l'entreprise et sont donc enregistrés au bilan au coût amorti ; les obligations et les titres de créance négociables dont la particularité est d'être détenus jusqu'à l'échéance ont été classés dans cette catégorie et sont donc comptabilisés au bilan au coût amorti,
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction (objectif de revente à court terme) et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du résultat lors de leurs comptabilisation initiale sont des actifs financiers à leur juste valeur. La contrepartie de la juste valeur est comptabilisée au résultat. Il s'agit, essentiellement, de placements à court terme ne satisfaisant pas aux critères d'équivalents de trésorerie (placements > 3 mois),
- Les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, la dépréciation éventuelle est comptabilisée en compte de résultat.

1.12. Actifs non courants disponibles à la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif sera classé en « actif disponible à la vente » seulement si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la Direction.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- Qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,

- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

1.13. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus). Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

1.14. Créances d'exploitation et autres

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur juste valeur. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de ne pas recouvrer l'intégralité des montants dus tels que prévus initialement. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au résultat.

1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance généralement inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie « dettes financières courantes ».

1.16. Gestion du capital (IFRS 1)

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements eu égard à l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement des dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés sur l'exercice 2008/2009.

Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio égal à l'endettement net divisé par les capitaux propres. La politique du Groupe est de maintenir ce ratio en dessous de 125%. Le Groupe inclut dans l'endettement net les prêts et emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent les actions préférentielles convertibles, la part du Groupe dans le capital, ainsi que sur les gains

et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres. Le Groupe s'est fixé comme objectif de garder un ratio « Dette nette/Excédent brut d'exploitation » inférieur à 3,75 (cf. Note 5.15.4).

1.17. Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.18. Provisions

Provisions pour indemnités liées aux retraites

Les engagements du Groupe CDA en matière d'indemnités de départ à la retraite résultent des obligations légales et conventionnelles des pays d'appartenance des filiales du Groupe.

En France, les engagements des sociétés pour leurs salariés permanents et saisonniers donnent lieu, soit au versement d'une prime à une compagnie d'assurances, soit à la constitution d'une provision. Si la prime versée par une société ne couvre que partiellement ses engagements, une provision est constatée pour le complément.

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels des salariés en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date.

L'indemnité, telle qu'elle ressort des obligations légales ou de conventions collectives, est pondérée par plusieurs coefficients :

- L'âge de départ à la retraite,
- La rotation du personnel,
- La mortalité,
- L'évolution des salaires,
- Le taux d'actualisation (basé sur l'évolution de l'OAT 20 ans) : 4,09%.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, ainsi que les impacts du changement de la réglementation, sont imputés sur les capitaux propres (amendement IAS 19).

Ce calcul concerne tous les salariés du Groupe en France à l'exception des salariés saisonniers de l'activité « Parcs de loisirs » dont la rotation est extrêmement importante. Leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite est considérée, de ce fait, comme peu probable.

La Loi Fillon du 21 août 2003 avait repoussé l'âge légal de mise à la retraite du salarié, à l'initiative de l'employeur, de 60 à 65 ans. Cependant, des accords collectifs pouvaient prévoir une mise à la retraite dès l'âge

de 60 ans avec des contreparties en terme d'emploi ou de formation professionnelle. En ce qui concerne les remontées mécaniques, le SNTF (Syndicat National des Téléphériques de France) avait négocié des dérogations prévoyant notamment la possibilité de mise à la retraite dès l'âge de 60 ans, à l'initiative de l'employeur.

La loi de financement de la Sécurité sociale du 26 décembre 2006 a remis en cause de manière progressive les accords collectifs de branche. De ce fait, les indemnités de départ à la retraite de l'ensemble des salariés sont calculées avec charges sociales sur la base d'un âge de départ moyen estimé (pour les départs volontaires) à 60 ans (65 ans pour les holdings).

La loi de financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008 a modifié les conditions de mise à la retraite d'un salarié par l'employeur (mise à la retraite unilatérale par l'employeur à partir de 70 ans).

Considérant que la modification de l'avantage introduit par la loi correspond à des écarts actuariels, les variations des engagements de retraite liés à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sont comptabilisées en capitaux propres, conformément à la méthode retenue par le Groupe pour l'ensemble des écarts actuariels.

Par ailleurs, des compléments de retraite accordés à des cadres de certaines filiales sont constitués dans le cadre de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Une valorisation de ces contrats est effectuée chaque année.

En Italie, les provisions constituées en application de dispositions légales ont un objet plus large qu'en France dans la mesure où les sommes provisionnées reviennent au salarié quel que soit le motif de son départ (départ à la retraite mais également démission, licenciement...). Il convient de noter que les salariés saisonniers ne font pas l'objet de provisions : ce qui leur est dû est versé à la fin de chaque saison.

Les modalités de calcul de la provision pour les salariés permanents sont les suivantes : dotation chaque année d'un montant égal à un mois de salaire environ hors charges et actualisation des sommes provisionnées les années précédentes.

Dans les autres pays (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse et Grande-Bretagne) où le Groupe CDA est présent, les salariés ne perçoivent de leur entreprise aucune indemnité lors de leur départ à la retraite. Aucune provision n'est donc à constituer à ce titre. En revanche, les sociétés cotisent chaque année à des systèmes de prévoyance (fonds de pension) conformément aux lois locales. Une évaluation des obligations de la Société vis-à-vis de ces contrats est effectuée chaque année.

Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

1.19. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus (frais et primes d'émission ou de remboursement déduits, ces retraitements étant pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif). Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20. Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des *swaps* de taux, des *caps* ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (*fair value hedge*),
- Couverture de flux futurs (*cash flow hedge*).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (*fair value hedge*), le passif financier sous jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (*cash flow hedge*), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

1.21. Impôts et impôts différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

En application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération

sur une durée raisonnable apparaît probable (la probabilité d'imputation est mesurée à partir des données prévisionnelles disponibles).

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

1.22. Paiement en actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions et attribution gratuite d'actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées évaluée selon le modèle binomial, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'actions susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Six plans octroyés entre 2004 et 2009 entrent dans le périmètre de la norme IFRS 2. Il s'agit d'options de souscription réservées au personnel sous condition d'une présence effective au terme de la période d'acquisition des droits et de la réalisation d'objectifs économiques. Par ailleurs, depuis 2006, des plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place (cf. Note 5.13.3).

1.23. Promesses unilatérales d'achat consenties

La norme IAS 32 requiert que la valeur des engagements financiers au titre des promesses unilatérales d'achat consenties par Compagnie des Alpes (PUT) à un tiers portant sur des titres de filiales consolidées en intégration globale soit comptabilisée en dette. La contrepartie de l'écart entre la dette ainsi comptabilisée et les intérêts minoritaires représentatifs du pourcentage de titres sujet du « PUT », est enregistrée en écart d'acquisition. La dette est évaluée à l'aide des plans d'affaires des sociétés sous-jacentes objets de la promesse d'achat. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées :

- En écart d'acquisition pour l'ajustement de la valeur estimée du prix d'exercice du PUT (prix variable),
- En charges financières pour la part de la variation liée à l'effet de la désactualisation de la dette.

1.24. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-groupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Chiffre d'affaires

Les ventes de billets (titres de transport de remontées mécaniques, entrées dans les parcs) sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les clients bénéficient des installations du Groupe Compagnie des Alpes. Les billets pré-vendus (principalement pour l'entrée au PARC ASTERIX, valables 2 ans, l'année de leur émission et l'année suivante) et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne seront pris en résultat qu'à l'entrée dans le parc. Les pré-ventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance. Les prestations de services sont comptabilisées en résultat lorsque le service est rendu.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés *pro rata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

1.25. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou des services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagées dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur d'activité et le second est le secteur géographique. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Les secteurs d'activité identifiés sont au nombre de deux :

- Domaines skiables : cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, les ventes foncières et une activité de restauration d'altitude,
- Parcs de loisirs : cette activité concerne l'exploitation de parcs d'attractions, de parcs animaliers, de parcs aquatiques et de sites touristiques. Elle prend en compte le chiffre d'affaires relatif aux billets d'entrée, à la restauration, à l'activité des commerces et à l'hébergement,
- La rubrique « autres » ne concerne que la holding CDA et sa filiale financière CDA-FINANCEMENT.

Les zones géographiques identifiées sont les suivantes :

- France,
- Europe (hors France).

Contenu de l'information sectorielle

Les actifs d'exploitation et le chiffre d'affaires sont détaillés par secteur d'activité et zone géographique (respectivement en Notes 5.4 et 6.1).

Le résultat d'exploitation opérationnel est ventilé par secteur d'activité (Note 6.2).

Les informations sont fournies, pour chaque zone géographique et secteur d'activité, nettes des transactions intra-secteur et intra-zone. En revanche, les transactions inter-secteur et inter-zone sont identifiées de façon distincte.

1.26. Autres produits liés à l'activité

Ils correspondent aux autres produits liés à l'activité, tels que les plus ou moins-values de cession des immobilisations opérationnelles, les produits divers de gestion courante, les subventions d'exploitation.

1.27. Excédent brut opérationnel

Il comprend les revenus et charges d'exploitation. Ceci constitue un agrégat de gestion important, avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations des autres produits et charges opérationnels), du résultat financier et des impôts sur résultats.

1.28. Autres produits et charges opérationnels

Ils correspondent essentiellement aux résultats exceptionnels liés aux plus et moins values de cession de participations, au provisionnement des pertes de valeur (découlant des *impairment tests*) et toute autre opération significative non liée à l'exploitation.

1.29. Dette nette consolidée

Dans le cadre du crédit syndiqué, certaines clauses d'exigibilité portant sur des agrégats financiers ont été mises en place.

Il s'agit, notamment, de l'endettement net consolidé. Celui-ci résulte des dettes financières courantes et non courantes, déduction faite de la trésorerie active et des actifs financiers courants et non courants.

2. Gestion des risques, estimations et jugements comptables

2.1. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers (notamment risque de variation de valeur due au taux d'intérêt et risque de change).

Le Groupe a mis en place des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions aux risques.

2.1.1. Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt ; aussi, son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et moyen terme. La dette du Groupe est essentiellement à taux variable.

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en recourant à des contrats de garantie de taux plafonnés (*caps*) et à des *swaps* de taux variable contre fixe.

2.1.2. Risque de change

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro (à l'exception des activités en Suisse et en Grande-Bretagne ; ces dernières activités ne représentent qu'environ 1% de l'actif immobilisé) ; le Groupe est donc faiblement exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises.

2.1.3. Risque de variation des prix

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les instruments de capitaux propres en raison des participations qu'il détient, qui sont classés au bilan consolidé comme étant disponibles à la vente ou à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les marchandises.

2.1.4. Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Les ventes aux clients finaux sont réglées en espèces ou au moyen de cartes de crédit reconnues. Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. En application des politiques du Groupe, le montant des expositions au risque de crédit auprès de chaque institution financière est plafonné.

2.1.5. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la Compagnie des Alpes a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Une part significative des emprunts du Groupe est soumise à des covenants (cf. Note 5.15.).

2.2. Estimations et jugements comptables

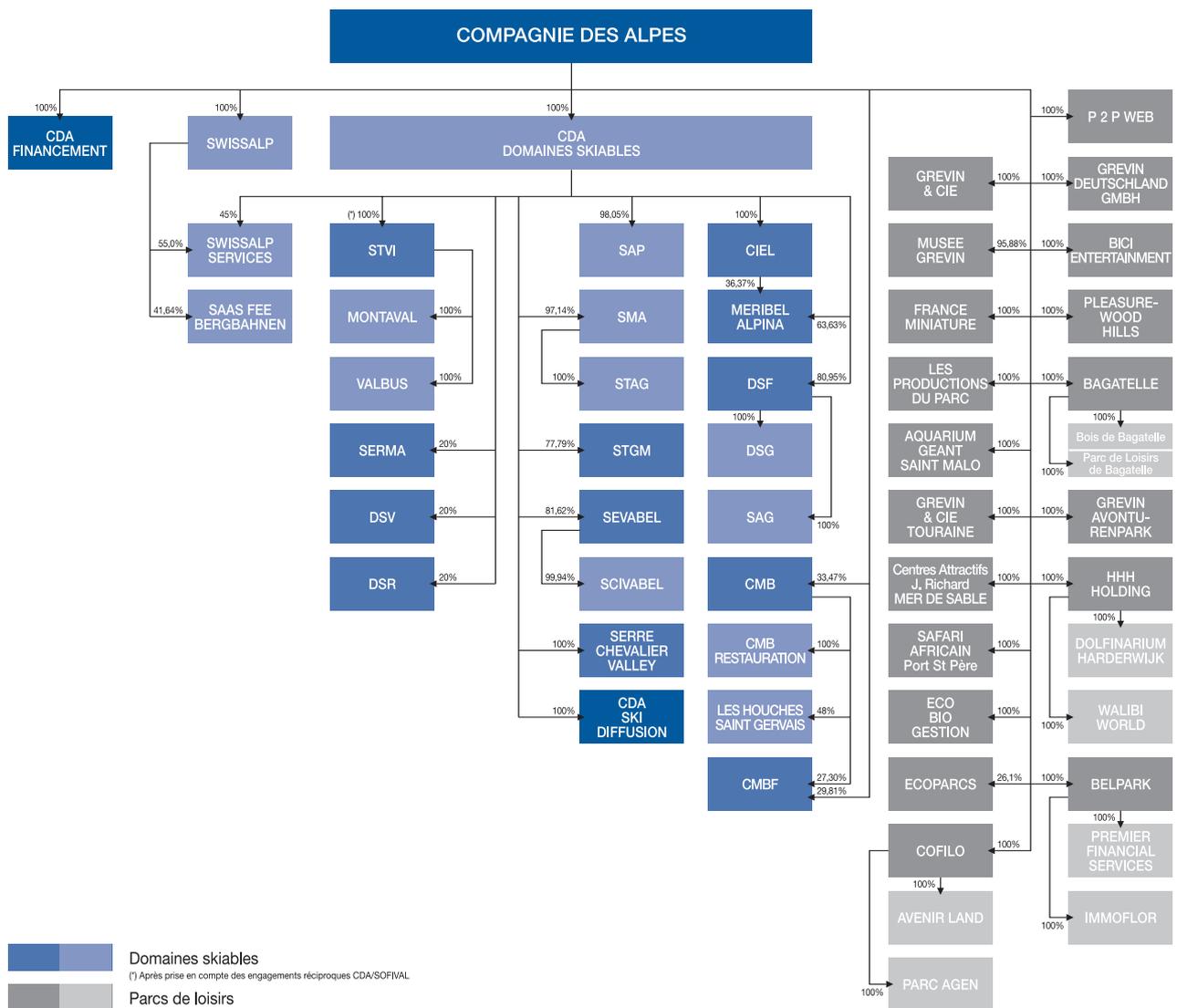
Les estimations utilisées dans le cadre des tests de dépréciation des actifs (cf. Note 1.10) sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs tels que les anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition a été validé par un cabinet externe d'analyse financière.

3. Organigramme du Groupe Compagnie des Alpes

Organigramme simplifié du Groupe Compagnie des Alpes au 30 septembre 2009



Domaines skiabiles
 (*) Après prise en compte des engagements réciproques CDA/SOFIVAL
 Parcs de loisirs

4. Périmètre de consolidation

4.1. Variations de périmètre

4.1.1. Variations au cours de l'exercice 2008/2009

SELALP

SELALP, détenue à 100% par CDA-DOMAINES SKIABLES, détenait les participations du Groupe dans SAP (LA PLAGNE) à hauteur de 97,8% et dans SMA (LES ARCS) à hauteur de 97,11%. Elle exploitait également le téléphérique « Vanoise Express » assurant la liaison entre les domaines des ARCS et de LA PLAGNE.

A effet du 1^{er} octobre 2008, SELALP a apporté son activité d'exploitation du « Vanoise Express » à la SAP. La société a ensuite été absorbée par CDA-DOMAINES SKIABLES, par le biais d'une TUP.

SERRE CHEVALIER VALLEY

En décembre 2008 (avec effet au 1^{er} octobre 2008), les deux sociétés d'exploitation de la station de SERRE CHEVALIER (SCSD et SC 1350) détenues à 100% par le Groupe CDA ont fusionné. La nouvelle entité a pris le nom de SERRE CHEVALIER VALLEY.

COURMAYEUR

En décembre 2008, la COMPAGNIE DU MONT BLANC (CMB) a pris une participation dans CMBF (COURMAYEUR) à hauteur de 27,3%. Associé à la détention de CDA-DOMAINES SKIABLES, le pourcentage d'intérêt économique du Groupe dans la société CMBF passe de 29,8% à 38,9%.

TELEVERBIER

En juillet 2009, SWISSALP (filiale suisse à 100% de la CDA) a cédé la totalité de sa participation (soit 20,3%) dans le capital de TELEVERBIER.

SMVP

En septembre 2009, la Compagnie des Alpes qui détenait 51% du capital de SMVP (société portant les actifs du parc BIOSCOPE) a cédé la totalité de sa participation à la CAISSE DES DEPOTS.

Le Groupe CDA conserve l'exploitation du site par l'intermédiaire d'un contrat de gestion.

4.1.2 Variations au cours de l'exercice 2007/2008

STVI

CDA-DOMAINES SKIABLES (CDA-DS) a acquis en date du 1^{er} octobre 2007, auprès de la société SOFIVAL les participations suivantes :

- 60% du capital de la SOCIETE DES TELEPHERIQUES

DE VAL D'ISERE (STVI),

- 20% de la SOCIETE D'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIKES DE MORZINE-AVORIAZ (SERMA),
- 20% de la société DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL (DSV),
- 20% de la société DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE (DSR).

Le Groupe CDA bénéficie, en outre, d'une option d'acheter le solde du capital de STVI en 2013, SOFIVAL jouissant réciproquement d'une option de vente équivalente à prix déterminé. En consolidation, cet achat différé est retraité et STVI est consolidée avec un pourcentage d'intérêt de 100%.

GREVIN DEUTSCHLAND

Le Groupe s'est désengagé, en janvier 2008, du site de PANORAMA PARK (détenu par GREVIN DEUTSCHLAND) en cédant l'essentiel des actifs à un investisseur privé allemand. Les actifs restants ont été cédés à des tiers ou ont fait l'objet de transferts intra-groupe.

ALETSCHE RIEDERALP BAHNEN

En février 2008, SWISSALP a cédé la participation de 20,8% qu'elle détenait dans la Société d'exploitation du domaine skiable suisse de RIEDERALP.

SELALP

En mars 2008, le Groupe CDA a racheté les intérêts minoritaires de SELALP, précédemment détenue à hauteur de 95,12%. SELALP détient les participations de la Compagnie des Alpes dans la SAP (LA PLAGNE) à hauteur de 97,8% et dans la SMA (LES ARCS) à hauteur de 97,11%. Elle exploite également le téléphérique « Vanoise Express » assurant la liaison entre les domaines des Arcs et de La Plagne.

SAFARI AFRICAIN (Port Saint-Père)

En avril 2008, CDA a acquis l'ensemble des intérêts minoritaires de SAFARI AFRICAIN (antérieurement, la détention était de 50,4%).

CDA SKI DIFFUSION

Le Groupe a créé la structure CDA SKI DIFFUSION pour porter l'offre « Ski à la carte ».

P2P WEB

Cette société, créée en 2007 pour éditer et gérer des sites internet dédiés, entre dans le périmètre de consolidation en 2008.

4.2. Liste des sociétés consolidées selon méthode et secteur d'activité au 30/09/2009

Maison-Mère	N° RCS				
Compagnie des Alpes - 89, rue Escudier 92100 Boulogne Billancourt	349 577 908				
	Méthode de consolidation ⁽¹⁾	Forme juridique	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt
CDA-FINANCEMENT - 92100 Boulogne Billancourt	IG	SNC	482 940 616	100	100
Domaines skiables					
CDA-DS - 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	477 855 787	100	100
CDA SKI DIFFUSION - 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	499 967 362	100	100
STGM - 73320 Tignes	IG	SA	076 920 024	77,79	77,79
SMA - 73700 Bourg-Saint-Maurice	IG	SA	076 520 568	97,14	97,14
STAG - 73210 Peisey-Nancroix	IG	SAS	353 262 025	100	97,14
SAP - 73210 Macôt-La-Plagne	IG	SA	076 220 011	98,05	98,05
SEVABEL - 73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SAS	353 065 964	81,62	81,62
SCIVABEL - 73440 St-Martin-de-Belleville	IG	SCI	775 665 508	100	81,62
CIEL - 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	324 685 437	100	100
MERIBEL ALPINA - 73550 Méribel-les-Allues	IG	SAS	075 520 064	100	100
DSF - 74300 Flaine	IG	SA	602 056 012	80,95	80,95
DSG - 74440 Morillon	IG	SA	320 316 334	99,97	80,93
SAG - 74300 Flaine	IG	SA	326 020 195	99,99	80,93
SERRE CHEVALIER VALLEY - 05330 St Chaffrey	IG	SA	348 799 529	100	100
STVI - 73150 Val d'Isère	IG	SAS	380 241 513	100	100
MONTAVAL - 73150 Val d'Isère	IG	SAS	324 717 792	100	100
VALBUS - 73150 Val d'Isère	IG	SAS	325 677 292	100	100
SERMA - 74110 Morzine	ME	SAS	389 022 419	20	20
DSV - 73260 Valmorel	ME	SAS	306 689 225	20	20
DSR - 73700 Montvalezan	ME	SAS	444 425 169	20	20
GRUPE CIE DU MONT-BLANC - 74400 Chamonix	ME	SA	605 520 584	33,47	33,47
CMBF - Courmayeur - Italie	ME	SpA	-	29,81	38,90
SWISSALP - Genève - Suisse	IG	SA	-	100	100
SWISSALP SERVICES - Genève - Suisse	IG	SA	-	100	100
SAAS-FEE BERGBAHNEN - Saas-Fee - Suisse	IG	AG	-	41,64	41,64
Parcs de loisirs					
GREVIN & CIE - 60128 Plailly	IG	SA	334 240 033	100	100
LES PRODUCTIONS DU PARC - 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	421 155 458	100	100
ECOBIOGESTION - 68190 Ungersheim	IG	SAS	488 918 970	100	100
AQUARIUM GEANT DE SAINT-MALO - 35400 Saint-Malo	IG	SAS	399 410 265	100	100
MUSEE GREVIN - 75009 Paris	IG	SA	552 067 811	95,88	95,88
BAGATELLE - 62600 Rang du Fliers	IG	SAS	784 062 713	100	100
FRANCE MINIATURE - 78990 Elancourt	IG	SAS	348 677 196	100	100
GREVIN & CIE TOURAINE - 37400 Lussault sur Loire	IG	SAS	440 932 259	100	100
PARC DE LOISIRS BAGATELLE - 62155 Merlimont	IG	SCI	345 078 299	100	100
BOIS DE BAGATELLE - 62180 Rang du Fliers	IG	SCI	403 729 973	100	100
SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PERE - 44710 Port Saint-Père	IG	SA	382 269 330	100	100
CENTRES ATTRACTIFS J. RICHARD LA MER DE SABLE - 60950 Ermenonville	IG	SAS	775 670 706	100	100
HARDERWIJK HELLEDOORN HOLDING - Harderwijk - Pays-Bas	IG	BV	-	100	100
DOLFINARIUM HARDERWIJK - Harderwijk - Pays-Bas	IG	BV	-	100	100
GREVIN AVONTURENPARK - Hellendoorn - Pays-Bas	IG	BV	-	100	100
GREVIN DEUTSCHLAND - Bestwig/Hochsauerland - Allemagne	IG	GmbH	-	100	100
BICI ENTERTAINMENT - Le Bouveret - Suisse	IG	SA	-	100	100
PLEASUREWOODHILLS - Suffolk - Royaume-Uni	IG	Ltd	-	100	100
WALIBI WORLD - Biddinghuizen - Pays-Bas	IG	BV	-	100	100
BELPARK BV - 8902 Ieper - Belgique	IG	BV	-	100	100
IMMOFLOR NV - 8902 Ieper - Belgique	IG	NV	-	100	100
PREMIER FINANCIAL SERVICES - 8902 Ieper - Belgique	IG	BV	-	100	100
COFILO - 92100 Boulogne Billancourt	IG	SAS	383 926 532	100	100
AVENIR LAND - 38630 Les Avenières	IG	SAS	311 285 068	100	100
PARC AGEN - 47310 Roquefort	IG	SAS	382 444 545	100	100
ECOPARCS - 68190 Ungersheim	ME	SA	342 384 880	26,1	26,1
P2P WEB - 92100 Boulogne	IG	SAS	500 244 140	100	100

(1) IG = Intégration globale. ME = mise en équivalence

5. Informations sur le bilan consolidé

5.1. Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 30/09/2007	203 808	0	203 808
Variations de périmètre	96 307	-	96 307
Ecarts de conversion	14	-	14
Autres variations	238	-1 051	-813
Au 30/09/2008	300 367	-1 051	299 316
Variations de périmètre	70	-	70
Ecarts de conversion	-633	152	-481
Autres variations	-	-681	-681
Au 30/09/2009	299 804	-1 580	298 224

La variation de périmètre enregistrée au cours de l'exercice 2008/2009 provient de l'augmentation du pourcentage de détention (+0,2%) dans la SAP (LA PLAGNE) à la suite de l'apport du Vanoise Express.

Les écarts de conversion concernent l'AQUAPARC (Suisse) et PLEASUREWOOD HILLS (Royaume-Uni).

Les tests de dépréciation effectués au 30 septembre 2009 sur la valeur recouvrable des UGT ont conduit le Groupe à constater une dépréciation de 0,7 M€, affectée au site de PLEASUREWOOD HILLS d'une part et au site de BAGATELLE, d'autre part.

Les écarts d'acquisition nets se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Domaines skiables	128 524	128 454
Parcs de loisirs	169 700	170 862
Total	298 224	299 316

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'UGT, qui correspondent à chaque site ou groupe de sites (Parcs de loisirs et Domaines skiables).

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets à cinq ans approuvés par le Comex. Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance estimé de 1,5%. Ce taux de croissance est en effet inférieur au taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie (nets d'impôts) ont été actualisés au taux de 6% (contre 6,5% sur l'exercice précédent), reflétant le risque inhérent au portefeuille d'activités de la Société (taux validé par une expertise externe).

Des tests de sensibilité ont été faits à 6,8% (à partir d'un taux de croissance de 1%), sans impact sur la justification des valeurs au bilan.

5.2. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Total
Au 30/09/2007	125 280	-47 318	77 962
Acquisitions	3 992	-	3 992
Cessions	-108	-	-108
Amortissements et dépréciations	-	-5 410	-5 410
Ecart de conversion	9 289	-120	9 169
Variations de périmètre et divers	380	-181	199
Au 30/09/2008	138 833	-53 029	85 804
Acquisitions	2 169	-	2 169
Cessions	-333	-	-333
Amortissements et dépréciations	-	-5 355	-5 355
Variations de périmètre et divers	57	0	57
Autres variations	-1 553	867	-686
Au 30/09/2009	139 173	-57 517	81 656

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2008	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Entrée de périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	30/09/2009
Valeurs brutes									
Droit d'usage de RM	81 202	-	-	-	-	-	-	-	81 202
Fonds commerciaux	5 568	-	-414	-	-	-	44	-	5 198
Enseigne MUSEE GREVIN	9 000	-	-	-	-	-	-	-	9 000
Marque WALIBI	20 300	-	-	-	-	-	-	-	20 300
Concession échangeur									
PARC ASTERIX	6 273	-	-	-	-	-	-	-	6 273
Autres imm. incorporelles	16 490	2 169	81	-	-	-	13	-1 553	17 200
Sous-total des valeurs brutes	138 833	2 169	-333	0	0	0	57	-1 553	139 173
Amortissements et dépréciations									
Droit d'usage de RM	-38 305	-	-	-3 270	-	-	-	-145	-41 720
Fonds commerciaux	-2 275	-	-	-384	298	-	-	-	-2 361
Enseigne MUSEE GREVIN	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marque WALIBI	-	-	-	-23	-	-	-	-	-23
Concession échangeur									
PARC ASTERIX	-1 195	-	-	-59	-	-	-	-	-1 254
Autres immobilisations incorporelles	-11 254	-	-	-2 062	145	-	-	1 012	-12 159
Sous-Total des amortissements et dépréciations	-53 029	0	0	-5 798	443	0	0	867	-57 517
Valeurs nettes	85 804	2 169	-333	-5 798	443	0	57	-686	81 656

Les principes relatifs à l'amortissement des actifs incorporels sont détaillés en Note 1.6.

Les acquisitions de l'exercice 2008/2009 sont constituées essentiellement d'investissements informatiques.

L'enseigne MUSEE GREVIN et la marque WALIBI, qui ont été valorisées dans le cadre du processus d'affectation des écarts d'acquisition, sont considérées comme essentielles à l'exploitation des sites concernés sur une durée indéterminée. Elles font l'objet d'investissements réguliers. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée a été estimée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Dans le cadre de la justification des valeurs recouvrables des immobilisations (cf. Note 1.10), un test de dépréciation est effectué régulièrement.

5.3. Immobilisations corporelles (en propre et du domaine concédé)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Total
Au 30/09/2007	1 381 677	-646 364	735 313
Acquisitions	97 847	-	97 847
Cessions	-26 299	-	-26 299
Amortissements et dépréciations	-	-65 919	-65 919
Variations de périmètre et divers	126 041	-64 458	61 583
Au 30/09/2008	1 579 266	-776 741	802 525
Acquisitions	80 677	-	80 677
Cessions	-18 943	-	-18 943
Amortissements et dépréciations	-	-60 322	-60 322
Variations de périmètre et divers	-153 284	90 709	-62 575
Au 30/09/2009	1 487 716	-746 354	741 362

III. Comptes consolidés
Annexe aux comptes consolidés

Par nature, les actifs corporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2008	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations périmètre	Activités aban- données	Autres	30/09/2009
Valeurs brutes									
Terrains et aménagements	43 731	395	-4	-	-	-	-	1 552	45 674
Travaux de pistes	55 287	1 514	-7	-	-	-	-937	16 251	72 108
Enneigement de culture	92 482	925	-365	-	-	-	-5 341	4 427	92 128
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	326 865	2 900	30	-	-	-39 413	-7 045	114	283 451
Remontées mécaniques	639 242	5 588	-7 195	-	-	-	-119 026	26 365	544 974
Engins de damage	28 078	4 881	-2 858	-	-	-	-4 381	651	26 371
Attractions	194 727	6 438	-4 252	-	-	-	-	-2 131	194 782
Matériels et mobiliers	66 662	4 054	-2 502	-	-	-12	-192	8 981	76 991
Autres immobilisations corporelles	96 093	5 908	-1 882	-	-	20 015	-	149	120 283
Immobilisations corporelles en cours	34 152	47 996	115	-	-	-	-	-51 432	30 831
Avances et acomptes versés sur immobilisations	1 947	78	-23	-	-	-	-	-1 879	123
Sous-Total des valeurs brutes	1 579 266	80 677	-18 943	-	-	-19 410	-136 922	3 048	1 487 716
Amortissements									
Terrains et aménagements	-8 650	-	-	-516	2	-	-	-925	-10 089
Travaux de pistes	-17 484	-	-	-1 989	47	-	598	1 448	-17 380
Enneigement de culture	-46 382	-	-	-6 659	353	-	1 656	2 744	-48 288
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	-168 607	-	-	-15 071	-	8 385	5 142	-1 174	-171 325
Remontées mécaniques	-319 261	-	-	-24 616	6 609	-	80 907	-7 267	-263 628
Engins de damage	-17 833	-	-	-4 273	2 127	-	2 279	-470	-18 170
Attractions	-90 412	-	-	-12 871	3 871	-	-	-979	-100 391
Matériels et mobiliers	-49 636	-	-	-6 611	2 345	8	159	8 119	-45 616
Autres imm. corporelles	-58 476	-	-	-6 501	3 431	-5 211	-	-4 710	-71 467
Sous-Total des amortissements	-776 741	-	-	-79 107	18 785	3 182	90 741	-3 214	-746 354
Valeurs nettes	802 525	80 677	-18 943	-79 107	18 785	-16 228	-46 181	-166	741 362
Valeurs brutes immobilisations en propre	787 682	25 905	-10 048	-	-	-	-136 922	2 146	668 763
Amortissements immobilisations en propre	-432 815	-	-	-38 247	8 252	-	90 741	-2 637	-374 706
Valeurs nettes immobilisations en propre	354 867	25 905	-10 048	-38 247	8 252	-	-46 181	-491	294 057
Valeurs brutes immobilisations domaine concédé	791 584	54 772	-8 895	-	-	-19 410	-	900	818 951
Amortissements immobilisations domaine concédé	-343 926	-	-	-40 860	10 533	3 182	-	-575	-371 646
Valeurs nettes immobilisations domaine concédé	447 658	54 772	-8 895	-40 860	10 533	-16 228	-	325	447 305
Valeurs nettes	802 525	80 677	-18 943	-79 107	18 785	-16 228	-46 181	-166	741 362

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de la période s'analysent comme suit :

- Pour les Domaines skiables (61 M€), il s'agit d'une part, de la fin des programmes d'investissement préalables à la saison d'hiver 2008/2009 et, d'autre part, des premiers travaux relatifs à la saison 2009/2010. Ces investissements correspondent essentiellement à l'installation de nouvelles remontées mécaniques (31 M€), de travaux d'enneigement (12 M€) et de pistes (7 M€),
- Pour les Parcs de loisirs (20 M€), il s'agit des investissements mis en exploitation pour la saison 2009. Ils correspondent à des investissements de maintien (12 M€) et à des investissements dans de nouvelles attractions (8 M€).

Les variations de périmètre correspondent à la cession de SMVP à savoir 39 M€ d'investissements subventionnés à hauteur de 20 M€.

Les activités abandonnées correspondent au reclassement de SAAS FEE BERGBAHNEN.

La colonne « Autres » prend en compte les reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service et, par ailleurs, les mises au rebut.

5.4. Informations par secteur et zone géographique pour les immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs nettes)

(en milliers d'euros) Région ou pays	Domaines skiiables	Parcs de loisirs	Autres	30/09/2009	30/09/2008
France	524 696	142 821	3 577	671 094	681 578
dont biens en concessions	447 305	0	-	447 305	447 657
dont biens en crédit-bail	-	2 715	-	2 715	2 907
Europe (hors France)	-	151 924	-	151 924	206 751
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	524 696	294 745	3 577	823 018	888 329
Immobilisations incorporelles (Note 5.2)	-	-	-	81 656	85 804
Immobilisations corporelles (Note 5.3)	-	-	-	741 362	802 525
Total des immobilisations corporelles et incorporelles au bilan	524 696	294 745	3 577	823 018	888 329

5.5. Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Valeur des titres au début de la période	70 267	43 077
Variation de périmètre et divers	-11 186	25 463
Résultat de l'exercice	277	3 549
Dividendes versés	-1 506	-1 822
Valeur des titres à la fin de la période	57 852	70 267

Sur l'exercice 2007/2008, les variations de périmètre étaient liées d'une part, à l'acquisition de participations minoritaires auprès de SOFIVAL dans les sociétés SERMA (Avoriaz), DSR (La Rosière) et DSV (Valmorel) et, d'autre part, à la cession d'ALETSCHE RIEDERALP.

Sur l'exercice 2008/2009, les variations de périmètre correspondent à la cession de TELEVERBIER. Le résultat de l'exercice est grevé par la prise en compte de dépréciations (à hauteur de 1,9 M€) relatives aux participations dans CMBF et DSV.

Au 30 septembre 2009, les écarts d'acquisition au titre des entreprises associées représentent 20,2 M€.

La société COMPAGNIE DU MONT-BLANC est cotée en Bourse. La valeur de la participation du Groupe dans cette société, valorisée au cours de Bourse du 30 septembre 2009, représente 18 M€. Cette valorisation n'est pas significative au regard de la valeur d'utilité pour le Groupe, compte tenu de la faible liquidité du titre.

5.6. Autres actifs financiers non courants et dérivés

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Titres destinés à la vente	2 135	2 119
Prêts et créances rattachés à des participations	4 585	5 155
Dépôts et cautionnements	1 400	1 888
Autres actifs financiers	502	893
Valeurs brutes	6 487	7 936
Dépréciations	-741	-838
Actifs financiers non courants (net)	5 746	7 098

Les principaux titres immobilisés sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Pourcentage de détention 30/09/2009	Juste valeur au 30/09/2009	Capitaux propres yc résultat (dernier exercice clos)	Résultat dernier exercice clos
AIVB (AGENCE IMMOBILIERE DE LA VALLEE DES BELLEVILLE)	100%	938	306	25
FLAINE IMMOBILIER	90%	145	370	31
PLAGNE RENOV	15%	137	957	6
SAGEST TIGNES DEVELOPPEMENT	9,8%	75	1 306	-88
Divers	-	840	-	-
Total	-	2 135	-	-

L'activité des sociétés ci-dessus concerne essentiellement des participations des Domaines skiabiles dans des agences immobilières et des services d'aménagement immobilier, qui sont non significatives au regard des comptes consolidés.

Le Groupe détient également des participations dans l'exploitation de restaurants d'altitude.

5.7. Impôts différés actif

(en milliers d'euros)	Reports déficitaires	Différences temporaires	Retraitements	Total
Au 30/09/2007	20 637	5 994	-16 412	10 219
Augmentations	-	919	478	1 397
Diminutions	-4 711	-37	-933	-5 681
Autres	-	626	2 313	2 939
Au 30/09/2008	15 926	7 502	-14 554	8 874
Augmentations	-	919	3 827	4 746
Diminutions	-6 448	-	-	-6 448
Autres	1 809	576	-4 632	-2 247
Au 30/09/2009	11 287	8 997	-15 359	4 925

La variation de l'exercice sur les reports déficitaires correspond à l'utilisation de l'impôt sur les déficits antérieurement activés (notamment sur les filiales belge et néerlandaise). Les retraitements « Autres » prennent en compte le « *netting* » entre impôts différés actifs et impôts différés passifs (cf. Note 5.16).

Les retraitements de l'exercice portent, essentiellement, sur l'incidence fiscale liée aux variations de juste valeur des instruments financiers.

5.8. Stocks

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Valeurs brutes	6 230	6 107
Dépréciations	-148	-148
Stocks fonciers	6 082	5 959
Valeurs brutes	369	369
Dépréciations	-317	-317
Emplacements de stationnement	52	52
Valeurs brutes	10 962	10 014
Dépréciations	-364	-284
Stocks de matières premières, fournitures et marchandises	10 598	9 730
Total	16 732	15 741

Les stocks fonciers concernent principalement les sociétés SAP, SMA, SCIVABEL et SAG. Les sociétés viabilisent des terrains pour ensuite les commercialiser.

Les stocks de matières premières, fournitures et marchandises se rapportent à la fois à l'activité Domaines skiabiles (pièces détachées destinées à la réparation des remontées mécaniques) et à l'activité Parcs de loisirs (stocks boutiques, restauration, costumes).

5.9. Créances d'exploitation et autres

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Avances et acomptes	1 559	1 032
Créances clients	31 402	31 525
Créances sociales et fiscales	12 631	17 090
Autres créances d'exploitation	2 801	4 233
Dépréciations	-767	-828
Total	47 626	53 052

La variation des créances sociales et fiscales résulte d'une diminution des délais de règlement des créances de TVA (demandes de remboursement mensuelles au lieu de trimestrielles précédemment).

Les créances clients prennent en compte, notamment, des créances sur ventes foncières à hauteur de 13 M€ (essentiellement chez SMA et SAG) sur un échéancier étalé sur 5 ans (2 M€ à moins d'un an, 11 M€ de un à cinq ans).

Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

5.10. Autres créances

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Créances diverses à court terme	974	1 623
Créances sur cessions d'immobilisations	2 460	8 112
Dépréciations	-	-64
Autres créances	3 434	9 671
Charges constatées d'avance	7 795	9 254
Total	11 229	18 925

En 2007/2008, les créances sur cessions d'immobilisations prenaient en compte une créance sur la cession du Vertigo pour 3,8 M€. Ce montant a été soldé au cours de l'exercice 2008/2009.

5.11. Actifs financiers courants

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Créances court terme	116	893
Dépôts et cautionnements	95	86
Instruments financiers	140	4 915
Total	351	5 894

Le poste « Instruments financiers » du 30 septembre 2008 représentait la valeur de marché des options de couverture d'emprunts (*swaps* et *caps*) souscrites par le Groupe. Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts au cours de l'exercice 2008/2009, les instruments financiers font apparaître une moins-value latente de 7,4 M€ au 30 septembre 2009 (comptabilisée dans les dettes financières - cf. Note 5.15).

5.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
OPCVM	2 711	5
Placements à terme	3 045	6
Comptes à vue	23 275	14 420
Caisse	2 760	3 001
Valeur brute	31 791	17 432
Dépréciations	-	-
Total	31 791	17 432

L'essentiel des soldes de trésorerie au 30 septembre, structurellement élevés, provient des Parcs de loisirs, du fait de leur cycle d'activité.

5.13. Capitaux propres

5.13.1. Titres d'autocontrôle

Au 30 septembre 2009, les titres CDA détenus par le Groupe représentent 45 179 titres acquis à une valeur moyenne de 26,11 € (soit 1 180 K€).

Au 30 septembre 2008, le Groupe détenait 37 398 titres acquis à une valeur moyenne de 32,40 € (soit 1 212 K€).

5.13.2. Réserves liées à la variation de juste valeur

	Couverture de taux	Autres
Situation au 30/09/2007	3 239	105
Variations exercice 2007/2008	-326	-69
Situation au 30/09/2008	2 913	36
Variations exercice 2008/2009	-7 012	-41
Situation au 30/09/2009	-4 099	-5
dont - Part Groupe	-4 197	0
- Minoritaires	98	-5

Le Groupe a uniquement recours à des instruments de couverture de flux de trésorerie qui concernent essentiellement la couverture de dettes à taux variable.

5.13.3. Stock-options

372 086 options de souscription d'actions Compagnie des Alpes (soit 2,10% du capital) réservées au personnel, ne sont pas encore exercées au 30 septembre 2009. Par ailleurs, il existe 93 800 actions de performance (soit 0,53% du capital) non encore attribuées au 30 septembre 2009. Il n'existe pas d'option d'achat d'action ; toutes les options et attributions en circulation sont réglées par capitaux propres.

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'options et d'attribution d'actions de performance au 30 septembre 2009 sont décrites dans le tableau ci-après :

	Plan n° 7	Plan n° 8
Date de l'Assemblée	10/03/2004	10/03/2004
Date du Directoire	07/04/2004	25/01/2005
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	261 408	256 280
Dont Directoire de la CDA	100 000	83 000
Nombre de bénéficiaires	172	171
Période de levée des options	du 07/04/2004 au 06/04/2009	du 25/01/2009 au 24/01/2010
Prix de souscription des actions (en €)	30,98	30,45
Options de souscription levées au 30 septembre 2009	19 798	0
Options de souscription radiées ou annulées	241 610	157 974
Options de souscription restantes	0	98 306

Plans d'options de souscription d'actions (A) combinés avec Plan d'attribution d'actions de performance (B)*	Plan n° 9		Plan n° 10		Plan n° 11		Plan n° 12	
	A	B	A	B	A	B	A	B
Date de l'Assemblée	23/02/2006		28/02/2007		28/02/2007		28/02/2007	
Date du Directoire	24/02/2006		01/03/2007		21/02/2008		19/03/2009	
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	68 760	34 500	72 960	41 088	88 700	48 700	46 400	47 100
Dont membres du Directoire	36 000	10 800	36 000	10 800	44 000	13 200	0	13 200
Nombre de bénéficiaires	31	167	35	116	35	129	29	119
Période de levée des options / Date d'acquisition des actions de performance	du 24/02/2010 au 23/02/2011 25/03/2008		du 01/03/2011 au 29/02/2012 01/04/2009		du 21/02/2012 au 20/02/2013 20/03/2010		du 19/03/2013 au 18/03/2016 19/03/2011	
Nombre d'actions de performance définitivement acquises	-	12 940	-	0	-	-	-	-
Prix de souscription des actions (en €)	31,25	-	36,24	-	31,93	-	23,17	-
Options de souscription / actions de performance radiées ou annulées	2 240	21 560	800	41 088	0	2 000	0	0
Options de souscription / actions de performance restantes	66 520	0	72 160	0	88 700	46 700	46 400	47 100

(*) Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

Le Plan combiné n° 12 a été mis en œuvre par le Directoire réuni le 19 mars 2009. Ce Plan porte sur 46 400 options de souscription d'actions et 47 100 actions de performance et concerne 119 bénéficiaires.

La juste valeur, au 30 septembre 2009, des options de souscription s'élève à 3,016 € (contre 5,24 € en 2008) et celle des actions de performance représente 21,75 € (contre 30,75 € sur l'exercice précédent).

En cumul, l'évolution des options de souscription d'actions et des attributions d'actions de performance se résume comme suit :

Options de souscription d'actions	Nombre d'options	
	30/09/2009	30/09/2008
Droits attribués non exercés en début d'exercice	417 794	449 575
Options attribuées au cours de l'exercice	46 400	88 700
Options annulées au cours de l'exercice	-92 108	-14 774
Options exercées	0	-105 707
Droits attribués non exercés en fin d'exercice	372 086	417 794
Options exerçables en fin de période	98 306	92 108

Attributions d'actions de performance	Nombre d'actions	
	30/09/2009	30/09/2008
Droits attribués en début de période	88 748	73 296
Droits attribués	47 100	48 700
Droits radiés	42 048	20 308
Droits exercées	0	12 940
Droits attribués en fin de période	93 800	88 748

La charge comptabilisée au titre des Plans d'options de souscription d'actions de performance est de 843 K€ au 30 septembre 2009 (1 248 K€ au 30 septembre 2008).

Les principaux paramètres retenus pour le calcul de la charge du Plan combiné de l'exercice sont :

Taux de distribution du résultat	3,00%
Volatilité des cours de bourse	20,0%
Taux de placement sans risque sur options (durée 4 ans)	2,41%
Taux de placement sans risque sur actions de performance (durée 2 ans)	1,62%
Taux de turnover	5,00%

Sur la base des Plans précédents, le pourcentage de réalisation d'attributions d'actions de performance est limité. L'évaluation retient une hypothèse de réalisation à hauteur de 50% pour les membres du Directoire et 75% pour les autres bénéficiaires.

La méthode d'évaluation de la juste valeur retenue (pour les options et les actions) est le modèle binomial.

5.14. Provisions à caractère non courant et courant

La variation des provisions à caractère non courant est constituée des éléments suivants :

	30/09/2008	Résultat		Ecart de conversion	Variation périmètre	Autres	30/09/2009
		Dotations	Reprises				
Retraites	16 297	1 837	-1 263	7	-	1 274	18 152
Autres risques non courants	5 937	3 190	-304	10	-	-464	8 369
Total	22 234	5 027	-1 567	17	0	810	26 521

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite du métier Domaines skiables représentent l'essentiel du poste « retraites ».

Les provisions pour « Autres risques non courants » en début d'exercice couvraient, notamment, des contentieux liés à l'acquisition de participations. Les dotations de l'exercice prennent en compte, essentiellement, l'incidence du plan de réorganisation de CDA et du désengagement de SAP dans ses filiales immobilières (notamment SPALP).

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Engagements inscrits au bilan au titre :		
Des prestations de retraite	18 152	16 297
Des prestations médicales postérieures à l'emploi	-	-
Montant imputé au compte de résultat au titre		
Des prestations de retraite	1 860	2 103

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Valeur actualisée des obligations financées	21 084	19 661
Juste valeur des actifs du régime	-2 932	-3 364
Passif inscrit au bilan	18 152	16 297

Le montant des retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets de versements effectués à des fonds d'assurance.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 139	926
Coût financier	857	1 310
Rendement attendu des actifs du régime	-136	-133
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	1 860	2 103

Les charges de l'année intègrent :

- Les droits pour une année supplémentaire d'ancienneté,
- Les intérêts crédités,
- Le rendement attendu des fonds d'assurance retraite,
- Le provisionnement, si nécessaire, du fonds de pension.

Les variations de l'exercice au titre des régimes à prestations définies sont détaillées ci-après :

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-1 139	-926
Coût financier	-857	-1 310
Rendement attendu des actifs	136	133
Pertes/gains actuariels	-1 800	111
Prestations servies	1 274	612
Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprises	0	-829
Autres	532	-12
Total	-1 854	-2 221

Les pertes/gains actuariels de l'exercice résultent, principalement, de l'évaluation du taux d'actualisation.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	30/09/2009	30/09/2008
Taux d'actualisation	4,09%	4,70%
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	4,50%	4,50%

La variation des provisions à caractère courant est constituée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/2008	Résultat		Variation périmètre	Autres	30/09/2009
		Dotations	Reprises			
Provisions pour gros entretien	12 283	2 216	-3 504	-	-	10 995
Litiges et contentieux	1 903	-	-133	-	-	1 770
Autres risques courants	3 917	1 372	-1 390	-	-238	3 660
Provisions courantes	18 103	3 588	-5 027	0	-238	16 425

Les provisions pour gros entretien concernent uniquement les Domaines skiables ; elles sont destinées à couvrir les travaux relatifs aux remontées mécaniques en affermage.

Les reprises de provisions non utilisées de l'exercice s'élèvent à 1 M€.

5.15. Dettes financières

5.15.1. Décomposition des dettes financières brutes

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2009			Au 30/09/2008		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	362 748	35 093	397 841	420 087	27 803	447 890
Autres emprunts et dettes assimilées	56 605	3 208	59 813	62 034	2 735	64 769
Crédits-bails	508	7	515	508	256	764
Intérêts courus	-	270	270	-	592	592
Soldes créditeurs de banques et assimilés	-	32 727	32 727	-	69 627	69 627
Participation des salariés	2 140	608	2 748	1 999	894	2 893
Divers	32	78	110	30	106	136
Total	422 033	71 991	494 024	484 658	102 013	586 671

Les dettes financières brutes diminuent de 93 M€ au cours de l'exercice, en raison :

- Du remboursement d'une partie des lignes de crédit syndiqué pour 31 M€,
- D'une diminution des recours aux découverts bancaires pour 37 M€,
- Du reclassement de SAAS FEE en activités abandonnées pour 25 M€.

Par ailleurs, l'incidence de la juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée au niveau des emprunts auprès des établissements du crédit (à hauteur de 7,7 M€).

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

Echéances des dettes financières (en millions d'euros)	Total	- d'un an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
	494,0	67,0	423,7 ⁽¹⁾	3,3

(1) Le Groupe CDA a acquis, au 1^{er} octobre 2007, 60% du capital de la société STVI. Le solde du capital sera acquis d'ici 2013 par l'exercice d'options d'achat/vente croisées échangées entre CDA et SOFIVAL. Cette option est comptabilisée en dettes financières (à hauteur de 55 M€ au 30 septembre 2009). Le taux actuariel annuel pris en compte est 5%.

5.15.2. Structure de l'endettement

(en millions d'euros)	Au 30/09/2009		Au 30/09/2008	
	Montant	%	Montant	%
Dettes à taux fixe	58,7	11,9%	84,6	14,4%
Dettes financières à taux variable	431,7	87,4%	499,1	85,1%
Participation et divers	3,6	0,7%	3,0	0,5%
Total	494,0	100%	586,7	100%

La dette à taux fixe intègre l'option d'achat sur STVI.

Instruments de couverture

Parallèlement à la mise en place du crédit syndiqué, le Groupe a négocié des contrats de couverture de taux (strictement adossés à la dette).

Au 30 septembre 2009, la dette financière à taux variable est couverte à hauteur de 305 M€ (soit 74% de la dette à taux variable). Les instruments de couverture utilisés sont constitués de *caps* et de *swaps* à taux fixe :

- 3 *caps* représentent 100 M€ de dette couverte (niveau compris entre 2,85% et 4,00%),
- 9 *swaps* représentent 205 M€ de dette couverte (niveau compris entre 1,86% et 4,11%).

5.15.3. Informations sur les taux d'intérêt

	Au 30/09/2009		Au 30/09/2008	
	Montant	%	Montant	%
Taux fixe	58,7	5,03%	84,6	4,54%
Taux variable	431,7	3,04%	498,3	4,38%
Crédit-bail	0,5	6,84%	0,8	6,84%
Participation et divers	3,1	-	3,0	
Total	494,0	3,21%	586,7	4,38%

La conjoncture économique a entraîné une baisse sensible des taux d'intérêts depuis le début de l'année 2009. Le Groupe bénéficie, pour partie, de ces évolutions même si les instruments de couverture de taux limitent leur effet.

5.15.4. Informations sur les clauses d'exigibilité

Le crédit syndiqué mis en place par le Groupe en 2006 implique le respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 30/09/2009
Dettes nettes consolidées/EBO consolidé	< 3,75	2,77
Dettes nettes consolidées/Capitaux propres totaux	< 1,25	0,78
EBO consolidé/Frais financiers	> 5,00	9,25

Les covenants sont actualisés deux fois par an, au 31 mars et au 30 septembre.

Le montant de l'endettement financier soumis à ces clauses ressort à 373 M€ (dont 356,5 M€ au titre du crédit syndiqué). Au 30 septembre 2009, ces ratios sont respectés.

Une clause de propriété (*ownership*) prévoit que le crédit devra être intégralement remboursé au cas où la CAISSE DES DEPOTS cesse de détenir au moins 33,33% du capital et des droits de vote de la CDA ou si une ou plusieurs personnes agissant de concert, autres que la CDC, vient à acquérir au moins 33,33% du capital et des droits de vote de la CDA, si après une période de 15 jours, l'emprunteur et l'agent, agissant sur instructions de l'unanimité des prêteurs, ne sont pas parvenus à un accord sur les modifications à la convention de crédits à effectuer.

5.16. Impôts différés passif

(en milliers d'euros)	Amortissements dérogatoires	Différences temporaires	Retraitements	Total
Au 30/09/2007	12 075	535	-3 081	9 529
Augmentation	1 120	268	-	1 388
Diminution	-	-	-450	-450
Variations de périmètre	3 139	-	12 699	15 838
Autres	-	-	2 416	2 416
Au 30/09/2008	16 334	803	11 584	28 721
Augmentation	2 207	-	-	2 207
Diminution	-	-287	-390	-677
Variations de périmètre	-	-	-	0
Autres	-	793	-3 361	-2 568
Au 30/09/2009	18 541	1 309	7 833	27 683

Les retraitements de l'exercice précédent prenaient en compte l'entrée dans le périmètre de STVI (12,7 M€ liés aux retraitements opérés sur les immobilisations).

La ligne « Autres » prend essentiellement en compte le *netting* d'impôts différés actif et passif.

5.17. Dettes d'exploitation et autres dettes

(en milliers d'euros)	30/09/09	30/09/2008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 738	65 758
Dettes fiscales et sociales	49 062	48 999
Autres dettes d'exploitation	10 059	10 770
Sous-Total « dettes d'exploitation »	116 859	125 527
Dettes sur immobilisations	24 327	23 348
Autres dettes diverses	5 238	596
Comptes de régularisation	14 998	14 471
Sous-Total « autres dettes »	44 563	38 415
Total	161 422	163 942

En 2008, les dettes fournisseurs intégraient un décalage temporaire de règlement sur certains sites lié au dénouement d'opérations ponctuelles (notamment achats de droits à construire chez SAG et dettes liées à un litige chez SMA).

Les autres dettes diverses prennent en compte, en 2009, des opérations de mandats et des dettes sur litiges en cours.

6. Informations sur le compte de résultat consolidé

6.1. Chiffre d'affaires consolidé

Pays (en milliers d'euros)	Domaines skiabiles	Parcs de loisirs	Autres	Elimination intra-groupe	30/09/2009	30/09/2008 retraité
France	339 222	135 665	18 005	-29 556	463 336	449 703
Europe (hors France)	263	112 625	-	-248	112 640	111 595
Total au 30/09/2009	339 485	248 290	18 005	-29 804	575 976	-
Total au 30/09/2008	341 831	236 792	18 804	-36 129	-	561 298

Le chiffre d'affaires Domaines skiabiles est pour l'essentiel constitué des ventes de titres de transport de remontées mécaniques (plus de 95% du chiffre d'affaires du métier). Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs est constitué pour l'essentiel des ventes de billets d'entrée (62% du chiffre d'affaires du métier). Il comprend également les activités restauration, boutiques, services marchands et diverses activités annexes (dont l'Hôtel des 3 Hiboux du PARC ASTERIX).

6.2. Résultat Opérationnel par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	Domaines skiabiles		Parcs de loisirs		Autres		Elimination intra-groupe		Total retraité	
	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2008
Chiffre d'affaires	339 485	341 831	248 290	236 792	18 005	18 804	-29 804	-36 129	575 976	561 298
Autres produits liés à l'activité	201	150	1 355	1 367	1 041	61	-1 248	-1 307	1 349	271
Produits financiers liés à l'activité	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-
Total des produits des activités ordinaires	339 686	341 981	249 645	238 159	19 046	18 865	-31 052	-37 436	577 325	561 569
Achats	-22 674	-24 255	-35 646	-33 767	-148	-224	867	-965	-57 601	-59 211
Services extérieurs	-56 640	-60 884	-73 019	-72 131	-6 545	-8 554	36 648	44 163	-99 556	-97 406
Impôts, taxes et versements assimilés	-25 365	-24 493	-4 768	-4 497	-445	-457	-	-	-30 578	-29 447
Charges de personnel, intéressement et participation	-92 094	-87 293	-76 626	-73 215	-16 407	-12 986	-6 463	-5 762	-191 590	-179 256
Autres produits et charges d'exploitation	-25 729	-23 764	-5 284	-6 449	-437	-86	-	-	-31 450	-30 299
Excédent Brut Opérationnel	117 184	121 292	54 302	48 100	-4 936	-3 442	0	0	166 550	165 950
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-49 583	-46 862	-31 654	-33 454	-1 191	-764	-	-	-82 428	-81 080
Autres produits et charges opérationnels	46	-267	-809	-1 247	-325	-	-	-	-1 088	-1 514
Résultat Opérationnel	67 647	74 163	21 839	13 399	-6 452	-4 206	0	0	83 034	83 356

L'élimination des soldes intra-groupe correspond principalement aux refacturations des prestations centralisées par la Compagnie des Alpes (et ses sous-holdings) aux filiales du Groupe.

6.3. Coût de l'endettement, autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008 retraité
Charges d'intérêts sur emprunts	-17 312	-26 244
Autres revenus et charges financières	-795	-98
Produits de trésorerie et équivalent trésorerie	105	206
Coût de l'endettement net	-18 002	-26 136
Pertes sur opérations financières	-762	-320
Autres résultats financiers	-226	501
Dotations/Reprises provisions financières	33	486
Autres produits et charges financiers	-955	667

La forte amélioration des coûts de l'endettement net (+8 M€) résulte d'une part, du désendettement du Groupe et, d'autre part, de l'évolution favorable des taux d'intérêts.

Les autres résultats financiers prennent en compte, essentiellement, la quote-part de résultat de SNC non consolidées.

6.4. Charge d'impôt

L'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008 retraité
Impôt exigible	-17 524	-17 819
Impôt différé	-6 238	-4 421
Total	-23 762	-22 240

Le rapprochement entre le taux normal d'impôt en France et le taux effectif constaté est présenté ci-après : le taux effectif correspond au montant de l'impôt rapporté au résultat net des sociétés intégrées avant l'impôt.

	30/09/2009	30/09/2008
Taux normal	33,33%	33,33%
Incidence de la contribution sociale sur les bénéfices	0,54%	0,98%
Incidence des reports déficitaires non activés	2,30%	2,49%
Ecart de taux et divers	-0,04%	1,41%
Taux effectif	36,13%	38,21%

Les déficits reportables et amortissements réputés différés non comptabilisés (bases) au 30 septembre 2009 s'élèvent à environ 40 M€. Ils représentent, pour l'essentiel, les déficits non récupérables d'une société néerlandaise acquise en 2006 (la récupération des déficits est limitée à 9 ans selon la nouvelle législation fiscale locale).

Les reports déficitaires non activés de l'exercice représentent environ 2 M€ en base. Ils prennent en compte, notamment, l'annulation des activations antérieures sur GREVIN DEUTSCHLAND.

6.5. Quote-part dans le résultat des sociétés associées

Sociétés	Pays	Total bilan	Produits	Résultat	Quote part résultat de sociétés associées
(en millions d'euros)					
2009					
GRUPE CIE DU MONT-BLANC	France	151,6	54,9	3,6	1,1
CMBF	Italie	44,9	10,8	0,1	-1,4
TELEVERBIER ⁽¹⁾	Suisse	-	-	-	-
SERMA (AVORIAZ)	France	44,9	31,2	4,4	0,8
DSV (VALMOREL)	France	17,0	10,8	0,2	-0,5
DSR (LA ROSIERE)	France	16,2	9,0	1,4	0,3
ECOPARCS	France	5,1	0,2	-0,2	0,0
Total					0,3
2008					
GRUPE CIE DU MONT-BLANC	France	143,2	55,7	3,5	1,2
CMBF	Italie	46,3	10,6	-0,7	-0,2
TELEVERBIER ⁽¹⁾	Suisse	-	-	-	-
SERMA (AVORIAZ)	France	46,7	31,1	4,7	0,9
DSV (VALMOREL)	France	20,3	10,8	0,7	0,1
DSR (LA ROSIERE)	France	17,1	8,9	1,5	0,3
ECOPARCS	France	5,1	0,1	-0,2	0,0
Total					2,3

(1) La participation du Groupe dans TELEVERBIER a été cédée en juillet 2009. Au compte de résultat, la quote-part du Groupe dans les résultats de cette participation a été reclassée en activités abandonnées après la décision du Groupe de se désengager dans les activités de Domaines skiabiles en Suisse.

Les résultats de CMBF et de DSV sont grevés par la prise en compte de provisionnements pour respectivement, 1,4 M€ et 0,5 M€.

7. Informations sur le tableau des flux de trésorerie

7.1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008 retraité
Résultat net part du Groupe	40 155	36 168
Intérêts minoritaires	2 992	3 580
Résultat net global	43 147	39 748
Dotations et reprises sur amortissements et provisions (hors actif circulant)	85 187	82 552
Plus ou moins values de cession	-290	457
Quote-Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-277	-2 312
Dividendes reçus (mise en équivalence et sociétés non consolidées)	1 768	2 141
Autres	1 544	-1 149
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	131 079	121 437
Coût de l'endettement net	18 002	26 136
Charge d'impôts	23 895	22 376
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	172 976	169 949
Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation	-10 370	12 518
Autres éléments de trésorerie	3 196	3 713
Impôt versé	-17 220	-15 190
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	148 582	170 990

7.2. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008 retraité
Acquisition d'immobilisations incorporelles (Note 5.2)	2 169	3 992
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 5.3)	80 677	95 484
Acquisition d'immobilisations	82 846	99 476
Variations dettes sur immobilisations et subventions	-2 460	8 092
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles au tableau des flux de trésorerie	80 386	107 568
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 779	10 590
Variation créances sur immobilisations	4 572	-3 848
Cession d'immobilisations au tableau des flux de trésorerie	6 351	6 742

7.3. Variation des dettes financières

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008 retraité
Dettes financières au bilan de l'exercice précédent	586 672	527 362
Emprunts auprès des établissements de crédit	-30 804	10 308
Autres emprunts et dettes assimilées	9 489	55 168
Emprunts par crédit-bail	-249	-255
Autres	-28	27
Variation des dettes financières dans le tableau des flux de trésorerie	-21 592	65 248
Variation des soldes créditeurs de banque	-36 900	-3 590
Divers (essentiellement variation de périmètre)	-34 156	-2 348
Variation totale (toutes les dettes financières)	-92 648	59 309
Dettes financières au bilan consolidé du 30/09/2009	494 024	586 672

7.4. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Trésorerie à l'actif du bilan (Note 5.12.)	31 791	17 432
Soldes créditeurs de banques et assimilés (Note 5.15.)	-32 727	-69 627
Trésorerie nette dans le tableau des flux de trésorerie	-936	-52 195

8. Autres informations

8.1. Effectifs du Groupe

Effectif moyen	30/09/2009	30/09/2008
France	3 109	3 018
Europe (hors France)	1 228	1 777
Total de l'effectif moyen	4 337	4 795

La baisse des effectifs de l'exercice provient, notamment, de la sortie de SAAS FEE.

Au 30 septembre 2009, l'effectif se répartit de la manière suivante :

- Domaines skiabiles : 41%
- Parcs de loisirs : 57%

L'effectif saisonnier des activités Domaines skiabiles est à son maximum au cours de la saison hivernale tandis que pour l'activité Parcs de loisirs, ce maximum se situe au cours de l'été.

- Autres : 2%

8.2. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Avals et cautions	736	1 385
Redevances de crédit-bail (sur contrats non retraités)	4	20
Autres (engagements sur travaux en cours)	7 585	8 273
Engagements donnés	8 325	9 678
Garanties de passif reçues	42 000	42 000
Cautions reçues	14 358	1 304
Engagements reçus	56 358	43 304

L'augmentation des cautions reçues provient des garanties données à SMA sur opérations foncières.

A l'occasion de l'acquisition auprès de SOFIVAL (le vendeur), en date du 1^{er} octobre 2007, de 60% de la société STVI et de 20% des sociétés SERMA, DSR et DSV, le vendeur a accordé une garantie de passif et d'actif dont le bénéfice indemnitaire est au profit de STVI pour les préjudices qu'elle pourrait supporter ou au profit de l'acquéreur pour les préjudices directs qui lui sont propres et pour les préjudices afférents à ses participations minoritaires dans les sociétés SERMA, DSR et DSV.

Ces garanties sont plafonnées pour STVI à hauteur de 5 M€ pour les passifs fiscaux et sociaux, et 30 M€ pour les autres déclarations et pour les sociétés SERMA, DSR et DSV à respectivement 1 M€ et 6 M€ (sur une base de participation de 20%) à partir d'un seuil global de déclenchement de 3 M€. L'indemnisation du préjudice direct de l'acquéreur s'effectue à partir d'un seuil de déclenchement de 2 M€ et n'est pas plafonnée.

Ces garanties demeureront en vigueur, jusqu'à la fin de la prescription légale applicable en matière fiscale et sociale, pour une durée de 36 mois pour le respect de la réglementation applicable et les litiges. Les autres garanties sont arrivées à échéance sans avoir été mises en œuvre.

Sont à signaler les engagements suivants :

- Les engagements du Groupe CDA en matière de loyers représentent, au 30 septembre 2009 :

(en milliers d'euros)	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Locations simples	38 768	2 535	7 245	28 988
Affermages	23 708	3 828	16 937	2 943
Total	62 476	6 363	24 182	31 931

- Certains contrats de travail prévoient, dans certaines conditions, le versement d'indemnités complémentaires en cas de rupture. Celles-ci varient de 1 à 2 ans du salaire brut selon les cas.
- Dans le cadre du développement de sa capacité d'hébergement résidentiel de la station, la SAP (LA PLAGNE) a consenti des options de rachat à terme (20/12/2013) de parts de la SNC Résidence de Tourisme ASPEN pour un montant maximum de 6 M€ non indexable. Sur les bases des valeurs actuelles du marché, cet engagement est sans effet significatif (l'exercice de ces options étant improbable).
- Certaines immobilisations financières inscrites au bilan consolidé du Groupe CDA font l'objet, à hauteur de 184 M€, d'hypothèques ou de nantissements en garantie du capital restant dû sur les emprunts enregistrés en dettes financières du Groupe ou en garantie sur litiges en cours. Ils correspondent aux garanties données dans le cadre du contrat du crédit syndiqué (crédit d'environ 505 M€ d'une durée de cinq ans, mis en place en 2006 et amendé en mai 2007) via le nantissement des titres BELPARK, COFILO, WALIBI WORLD, STVI, SERMA, DSV et DSR. Ces sûretés seront levées dès lors que le ratio « dette nette consolidée/EBO consolidé » sera inférieur à 2,25 pendant deux semestres consécutifs.
- En date du 28 septembre 2009, avec l'autorisation du Comité Syndical du SYMBIO, la CDA a cédé à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS la pleine propriété de 5 230 050 actions de la société SMVP, qu'elle détenait. A compter de cette date, la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS est seule actionnaire de SMVP. Cette cession est assortie d'une clause de révision de prix à la hausse ou à la baisse, en fonction des variations constatées de la situation nette définitive de SMVP au 30 septembre 2009. A cette occasion, la CDA a accordé à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, une garantie d'une durée de deux ans afférente aux éventuelles remises en cause

et/ou demandes de remboursement des subventions perçues par SMVP dans le cadre de la DSP du BIOSCOPE. Cette garantie porte sur 51 % du montant qui serait effectivement remboursé ou non perçu avec un plancher de cent cinquante mille euros (150 000 €). Ladite cession a entraîné la résiliation de la garantie maison mère consentie par CDA au titre des obligations contractées par SMVP dans le cadre de la DSP. Dans le cadre de leurs nouvelles relations contractuelles afférentes au PARC DU BIOSCOPE, la CDA et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ont convenu de ne pas procéder, à l'exception des cessions intra-groupe, à des modifications dans l'actionnariat des sociétés SMVP, EBG et LES PRODUCTIONS DU PARC sans l'accord préalable de l'autre partie. Toutes les autres garanties anciennement données par la CDA à SMVP et à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS sont résiliées sans avoir été mises en jeu.

9. Activités abandonnées

En 2009, le Groupe CDA a décidé de se désengager de ses activités d'exploitation de Domaines skiabiles en Suisse.

Cette décision d'arbitrage d'actifs s'est concrétisée, en juillet 2009, par la cession de la participation dans TELEVERBIER. Post-clôture, en octobre 2009, le Groupe a cédé sa participation dans SAAS FEE.

Conformément à la norme IFRS 5, le Groupe a reclassé ces activités en « activités abandonnées » dans les comptes consolidés.

Au bilan, elles concernent uniquement les actifs et passifs de SAAS FEE.

Les comptes de cette filiale peuvent être résumés comme suit :

Bilan

Actif (en milliers d'euros)

Actifs non courants	46 172	
Actifs courants	2 263	
Total actifs abandonnés		48 435

Passif (en milliers d'euros)

Capitaux, part du Groupe	8 535	
Intérêts minoritaires	11 962	
Total capitaux propres		20 497
Passifs non courants	26 292	
Passifs courants	1 646	
Total autres passifs		27 938
		48 435

Compte de résultat

Résultat	2009	2008
Chiffre d'affaires	18 101	18 000
Excédent brut d'exploitation	6 535	7 162
Résultat opérationnel	1 009	1 774
Coût de l'endettement	-982	-1 063
IS	-5	-145
Résultat net	22	553
Résultat net part du Groupe	9	230

Tableau des flux de trésorerie

Résultat	2009	2008
Flux liés à l'activité	6 301	7 880
Flux d'investissements	-2 757	-2 363
Flux de financement	-3 382	-3 372
Autres mouvements	71	22
Variation de trésorerie	233	2 167
Trésorerie à l'ouverture	1 503	-664
Trésorerie à la clôture	1 736	1 503

Par ailleurs, le compte de résultat prend en compte les résultats réalisés par TELEVERBIER jusqu'à la cession, ainsi que les résultats liés à la cession de l'activité.

Ils s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

Quote-part de résultat de TELEVERBIER (octobre 2008 à juillet 2009)	835
Plus-value de cession	1 698
Contribution TELEVERBIER dans les « activités abandonnées »	2 533

3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 30 septembre 2009)

Aux Actionnaires Compagnie des Alpes
89, rue Escudier - 92772 Boulogne Billancourt

Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Société Compagnie des Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.10 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 1.10, 5.1 et 5.2 donnent une information appropriée sur ces éléments.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous nous sommes également assurés que la note 1.8 aux comptes consolidés donne une information appropriée sur le traitement comptable retenu pour les contrats de concession et d'affermage.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 6 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

Bruno TESNIERE
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine DUBUS
Mazars

Chapitre IV

Comptes sociaux

Bilan social au 30 septembre 2009	97
1. Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2009	99
1.1. Principaux événements survenus au cours de l'exercice	99
1.2. Principes, règles et méthodes comptables	99
1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles	100
1.4. Immobilisations financières	101
1.5. Stocks	105
1.6. Créances d'exploitation	105
1.7. Trésorerie	105
1.8. Charges constatées d'avance	105
1.9. Produits à recevoir	105
1.10. Capitaux propres	105
1.11. Provisions pour risques et charges	108
1.12. Dettes financières	108
1.13. Dettes d'exploitation	109
1.14. Autres dettes et comptes de régularisation	109
1.15. Charges à payer	109
1.16. Résultat d'exploitation	109
1.17. Résultat exceptionnel	110
1.18. Impôts sur les sociétés	110
1.19. Opérations avec les entreprises liées et participations	110
1.20. Identité de la société consolidante	111
1.21. Effectifs	111
1.22. Informations concernant les risques de marché	111
1.23. Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	111
1.24. Engagements hors bilan	111
1.25. Évènement postérieur à la date de clôture	113
2. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	113
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	114

Bilan social au 30 septembre 2009

ACTIF (en milliers d'euros)	30/09/2009			30/09/2008		30/09/2007	
	Montants bruts	Amortissements et Provisions	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	4 085	2 194	1 891	1 255		951	
Immobilisations corporelles	3 141	1 455	1 686	1 688		1 668	
Immobilisations financières	717 983	9 976	708 007	713 699		703 554	
Actif immobilisé	725 209	13 625	711 584	716 642		706 173	
Stocks	148	148	0	0		0	
Créances d'exploitation	4 813	-	4 813	9 319		7 193	
Trésorerie	281	-	281	273		9	
Actif circulant	5 242	148	5 094	9 592		7 202	
Charges constatées d'avance	613	-	613	948		932	
Total Actif	731 064	13 773	717 291	727 182		714 307	

PASSIF (en milliers d'euros)	30/09/2009			30/09/2008		30/09/2007	
Capital social			134 657	130 161		117 481	
Prime d'émission & boni de fusion			200 738	192 159		149 825	
Réserve légale			12 168	11 455		10 168	
Autres réserves			4 118	4 118		4 217	
Report à nouveau			107 592	111 075		99 713	
Résultat de l'exercice			20 930	14 256		25 723	
Provisions réglementées			110	68		23	
Capitaux propres			480 313	463 292		407 150	
Provisions pour risques et charges			2 430	0		0	
Dettes financières			218 521	253 141		297 502	
Dettes d'exploitation			12 159	10 495		9 345	
Autres dettes et comptes de régularisation			3 868	254		310	
Dettes			234 548	263 890		307 157	
Total Passif			717 291	727 182		714 307	

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	30/09/2009	30/09/2008
Chiffre d'affaires hors taxes	26 550	26 015
Autres produits et transfert de charges	33	72
Reprises de provisions	0	0
Produits d'exploitation	26 583	26 087
Achats et charges externes	12 666	13 084
Impôts et taxes	1 007	951
Salaires et charges sociales	15 521	13 702
Dotations aux amortissements	1 190	764
Dotations aux provisions	2 430	-
Autres charges	92	88
Charges d'exploitation	32 906	28 589
Résultat d'exploitation	-6 323	-2 502
Résultat financier	16 192	5 541
Résultat courant avant impôt	9 869	3 003
Résultat exceptionnel	1 230	-142
Impôt sur les sociétés	9 831	11 359
Résultat net de l'exercice	20 930	14 256

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	30/09/2009	30/09/2008
Résultat net ⁽¹⁾	20 930	14 256
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	4 465	7 685
Plus et moins values de cession	4 101	63
Capacité d'autofinancement	29 496	22 004
Variation du BFR	6 444	-972
Elimination des charges financières et abandons de créance	9 491	10 419
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	45 431	31 451
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 824	-1 539
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	447
Acquisitions d'immobilisations financières	-8 925	-57 239
Cessions et remboursements d'immobilisations financières	9 487	39 938
Flux de trésorerie liés aux investissements	-1 262	-18 393
Augmentation de capital souscrite (y compris prime d'émission) ⁽²⁾	0	54 916
Souscription d'emprunts et avances d'associés	-	-
Remboursement d'emprunts et d'avances d'associés	-38 635	-40 735
Variation des découverts	4 110	-3 527
Décaissement des charges financières et abandon de créances	-9 290	-10 519
Variations des créances et dettes diverses	3 605	146
Dividendes attribués aux actionnaires ⁽²⁾	-3 951	-13 075
Flux de trésorerie liés aux financements	-44 161	-12 794
Variation de trésorerie	8	264
Trésorerie à l'ouverture	273	9
Trésorerie à la clôture	281	273
Variation de la trésorerie	8	264

(1) Dont dividendes reçus des filiales 31 763 22 797

(2) En 2009, le versement des dividendes (17 026 K€) a été effectué par un paiement partiel en actions à hauteur de 13 075 K€.

1. Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2009

La présente annexe aux comptes sociaux de la SA Compagnie des Alpes pour l'exercice de douze mois clos le 30 septembre 2009 comporte les éléments d'information complémentaires au bilan, dont le total s'établit à 717 291 K€, et au compte de résultat dont le bénéfice ressort à 20 930 K€.

1.1. Principaux évènements survenus au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2008/2009, la Société a poursuivi ses activités de holding et de prestataire de services à ses filiales, tout en préparant, sous l'impulsion de sa nouvelle direction, l'adaptation de son organisation générale.

Participations et financement

En sa qualité d'associé unique ou majoritaire, la Compagnie des Alpes a procédé à la recapitalisation de certaines de ses filiales pour assurer le financement de leur développement :

- FRANCE MINIATURE : 1 000 K€,
- LES PRODUCTIONS DU PARC : 1 000 K€,
- GREVIN DEUTSCHLAND : 1 000 K€,
- ECOBIOGESTION : 5 000 K€,
- PLEASUREWOOD HILLS : 200 K€.

Un abandon de créances de 2 300 K€ a par ailleurs été consenti à la filiale PLEASUREWOOD HILLS.

Un complément de prix de 276 K€ a été versé en application du protocole d'accord relatif à l'acquisition de la société SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PERE.

Dans le cadre de la réorganisation et de la simplification de leurs rôles respectifs sur le BIOSCOPE, la Compagnie des Alpes a cédé la totalité de sa participation (51%) dans la société SMVP à la CDC (CAISSE DES DEPOTS) au prix de 1 550 K€ et a acquis la participation de la CDC (3%) dans la filiale ECOBIOGESTION (pour 1 €).

Organisation et ressources humaines

Le changement de mode d'administration de la Société, intervenu par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2009, s'est traduit par la nomination de Monsieur Dominique MARCEL en qualité de Président-Directeur général et par la mise en place d'un Conseil d'administration.

Une nouvelle organisation interne de la Société a par ailleurs été mise en place à compter du 1^{er} octobre 2009. Pour couvrir les coûts liés à cette réorganisation, une provision de 2 330 K€ a été constituée. Elle impacte les résultats au 30 septembre 2009.

L'effectif moyen du personnel permanent a peu varié au cours de l'exercice. Il passe de 88 à 91 personnes en équivalent temps plein (ETP), principalement en raison de mouvements internes du Groupe.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan comptable général, ainsi que des règlements publiés postérieurement à cette date et modifiant ou complétant le CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses usuelles :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 an ou 3 ans en fonction de la durée d'utilisation prévue.

1.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Leur amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

	Durée d'utilisation
Installations générales	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode linéaire, à l'exception du matériel de bureau et

informatique qui est amorti fiscalement selon le mode dégressif, la différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire étant comptabilisée en amortissements dérogatoires, au passif.

1.2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition.

Depuis le 1^{er} octobre 2006, les coûts d'acquisition des titres de participations sont inclus dans le prix de revient des titres et font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur cinq ans.

Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées, celles-ci étant calculées en fonction de l'actif net, des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, et de la valeur de réalisation estimée de ces participations. Les participations de la Compagnie des Alpes font ainsi l'objet d'évaluations régulières (selon la méthode des flux de trésorerie nets actualisés) à partir des plans d'affaires sur 5 ans des sociétés.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

1.2.4. Stocks

Les stocks sont inscrits à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction de leur valeur nette de réalisation.

1.2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur normale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.2.6. Indemnités de départ en retraite

Les engagements de la Compagnie des Alpes en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés et inscrits en hors bilan. Le mode de calcul est conforme aux dispositions collectives de la Société entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

L'évaluation de l'engagement s'effectue sur la base des salaires actuels (fixes et variables) en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ en retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date. Considérée comme la plus probable, l'hypothèse d'un départ à 65 ans, à l'initiative du salarié (soumise à charges sociales) a été retenue. L'indemnité est pondérée par les coefficients suivants :

- Probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite,
- Probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite basée sur les tables de mortalité de l'INSEE (F 2000),
- Evolution de la base de calcul de l'indemnité,
- Inflation (revalorisation annuelle des salaires selon les tranches d'âge : moins de 39 ans = 3,5%, de 40 à 49 ans = 3%, à partir de 50 ans = 2,5%),
- Actualisation basée sur l'évolution de l'OAT à 20 ans au taux de 4,093% par an.

1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2008	Augmentations	Diminutions	30/09/2009
Immobilisations incorporelles	2 706	1 379	-	4 085
Amortissements sur immobilisations incorporelles	-1 451	-743	-	-2 194
Total net	1 255	636	0	1 891

(en milliers d'euros)	30/09/2008	Augmentations	Diminutions	30/09/2009
Immobilisations corporelles	2 748	445	-52	3 141
Amortissements sur immobilisations corporelles	-1 060	-447	52	-1 455
Total net	1 688	-2	0	1 686

Immobilisations incorporelles

Les investissements réalisés au cours de l'exercice (1 379 K€) concernent des achats et développements de logiciels. Il s'agit principalement de la refonte du système de billetterie, de la centralisation des infrastructures des systèmes d'information généraux et de la mise en place de XRT Trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les acquisitions effectuées durant l'exercice s'élèvent à 445 K€. Elles sont liées à l'acquisition de matériels informatiques nécessaire à la réalisation des projets précités ainsi qu'à des aménagements complémentaires de bureaux.

1.4. Immobilisations financières

L'évolution du poste immobilisations financières se trouve résumé dans le tableau qui suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2008	Augmentations	Diminutions	30/09/2009
Titres de participation consolidés	712 728	8 476	-5 599	715 605
Titres de participation non consolidés	324	-	-	324
Créances rattachées (et ICE)	7 925	453	-7 925	453
Autres titres immobilisés (et ICE)	93	-	-93	0
Dépôts et cautionnements	290	36	-	326
Actions auto-détenues	1 212	-	-32	1 180
Contrat de liquidités (et ICE)	299	-	-204	95
Total brut	722 871	8 965	-13 853	717 983
Dépréciation des titres consolidés	-8 870	-8 744	8 011	-9 603
Dépréciation des titres non consolidés	-67	-157	-	-224
Dépréciation des autres titres immobilisés	-52	-	52	0
Dépréciation des actions auto-détenues	-183	-	34	-149
Total net	713 699	64	-5 756	708 007

1.4.1. Titres de participations

L'augmentation des titres de participations consolidés (8 476 K€) provient des recapitalisations et acquisitions suivantes :

- Souscription au capital social des sociétés :

FRANCE MINIATURE	1 000 K€
GREVIN DEUTSCHLAND	1 000 K€
PLEASUREWOOD HILLS	200 K€
ECOBIOGESTION	5 000 K€
LES PRODUCTIONS DU PARC	1 000 K€

- Complément de prix d'acquisition de SAFARI AFRICAÏN : 276 K€,
- Acquisition (pour 1 €), le 28 septembre 2009, d'une participation de 3% dans ECOBIOGESTION à la CAISSE DES DEPOTS, permettant à la Société de détenir 100% de cette filiale.

La diminution de 5 599 K€ des titres de participation correspond à la cession de la participation de CDA (51%) dans SMVP. Cette participation était, antérieurement, provisionnée en totalité.

La valeur brute des titres de participation non consolidés (324 K€) n'a pas évolué durant l'exercice.

Les principales données relatives aux filiales et participations dont les titres sont classés au bilan sous la rubrique « titres de participation » sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau-liste des filiales et participations

(en milliers d'euros) Informations financières	Forme juridique	Date du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenue au 30/09/2009 en % (directe et indirecte)	Capital ^(a)
Filiales et participations				
Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société)				
CI2S - n° SIREN 443140694 - 92100 Boulogne Billancourt	SAS	30/09/2009	100	150
SWISSALP © - Genève (Suisse)	SA	30/09/2009	100	6 367
CDA-DS - n° SIREN 477855787 - 92100 Boulogne Billancourt	SAS	30/09/2009	100	198 531
GREVIN & CIE - n° SIREN 334240033 - 60128 Plailly	SA	30/09/2009	100	52 913
CDA FINANCEMENT - n° SIREN 482940616 92100 Boulogne Billancourt	SNC	30/09/2009	100	1 010
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD - n° SIREN 775670706 60950 Ermenonville	SAS	30/09/2009	100	2 300
AQUARIUM GEANT DE SAINT-MALO - n° SIREN 399410265 35400 Saint-Malo	SAS	30/09/2009	100	564
LES PRODUCTIONS DU PARC - n° SIREN 421155458 92100 Boulogne Billancourt	SAS	30/09/2009	100	1 437
MUSEE GREVIN - n° SIREN 552067811 - 75009 Paris	SA	30/09/2009	95,88	4 603
FRANCE MINIATURE - n° SIREN 348677196 - 78990 Elancourt	SAS	30/09/2009	100	1 037
BAGATELLE - n° SIREN 784 062 713 - 62600 Rang du Fliers	SNC (f)	30/09/2009	100	1 630
HARDERWIJK HELLENDOORN HOLDING - Harderwijk - Pays-Bas	BV	30/09/2009	100	252
GREVIN DEUTSCHLAND - D 59909 Bestwig/Hochsauerland - Allemagne	GmbH	30/09/2009	100	2 601
GREVIN & CIE TOURAINE - n° SIREN 440 932 259 37400 Lussault S/Loire	SAS	30/09/2009	100	518
HELLENDOORN AVONTUREN PARK - NL 7447 Hellendoorn - Pays-Bas	BV	30/09/2009	100	550
BICI ENTERTAINMENT ^(c) - CH 1897 Le Bouveret - Suisse	SA	30/09/2009	100	1 516
PLEASUREWOOD HILLS ^(c) - Suffolk - Royaume-Uni	Ltd	30/09/2009	100	206
SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT PERE (PLANETE SAUVAGE) n° SIREN 382269330 - 44710 Port Saint-Père	SA	30/09/2009	100	2 657
ECOBIOGESTION - n° SIREN 488918970 - 68190 Ungersheim	SAS	30/09/2009	100	7 250
BELPARK - B 8902 Ieper - Belgique	BV	30/09/2009	100	122 164
COFILO - n° SIREN 383 926532 - 92100 Boulogne Billancourt	SAS	30/09/2009	100	713
P2P WEB - n° SIREN 500 244 140 - 92100 Boulogne Billancourt	SAS	30/09/2009	100	37
Participations (10 à 50% du capital détenu par la Société)				
CMB - n° SIREN 605520584 - 74400 Chamonix	SA	31/05/2009	33,47	6 886
ECOPARCS - n° SIREN 342 384 880 (e) - 68190 Ungersheim	SA	30/09/2009	26,08	4 145
PARC CARTHAGE - 2035 Tunis Aéroport - Tunisie	SA	31/12/2008	12,50	1 718

(1) Titres nantis.

(a) Dernier arrêté de comptes 30 septembre 2009 pour les sociétés consolidées.

(b) Montant en principal.

(c) Conversion pour 1 € : CHF 1,5078 - GBP 0,9093 - TND 1,892248.

(d) Et quote-part de perte.

(e) Projet de comptes.

(f) SNC transformée en SAS au 01/10/2009

NB : La société SMVP, cédée pendant l'exercice, ne figure plus sur le tableau.

IV. Comptes sociaux
Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2009

Capitaux propres autres que le capital yc résultat ^(a)	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés ^(b)	Montants des cautions et avals donnés par la Société ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires hors taxes ^(a)	Résultat net ^(a)	Distributions versées à la CDA durant l'exercice ^(d)	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres
-49	0	-	0	-12	0	150	100
7 810	0	-	0	8 645	0	6 572	6 572
34 987	0	-	7 497	39 863	25 000	198 531	198 531
7 103	0	-	76 191	3 547	2 603	114 541	114 541
518	0	-	0	654	0	1 000	1 000
-93	0	-	7 412	252	0	7 803	7 803
2 459	0	-	5 308	720	746	7 260	7 260
-1 028	0	-	648	-663	0	1 438	1 438
4 050	0	-	11 492	2 565	2 589	30 061	30 061
-372	0	-	3 266	93	0	3 412	3 412
2 223	0	-	6 208	459	-273	2 659	2 659
114 914	0	-	0	5 829	0	105 478	105 478
-1 392	0	-	5 636	-753	0	6 123	6 123
920	0	-	1 654	57	192	1 789	1 789
3 325	0	-	6 719	330	0	1 400	1 400
-290	0	-	6 706	77	0	1 233	1 233
132	0	-	3 453	1 063	0	3 694	1 274
199	0	-	5 972	814	0	5 907	5 907
-7 548	0	-	4 003	-2 562	0	7 183	0
-12 686	0	-	47 242	6 199	0	167 545	167 545
1 764	0	(1)	0	464	0	16 850	16 850
-4	0	-	0	-2	0	37	37
47 246	0	-	52 101	2 789	906	24 376	24 376
-2 197	449	-	205	-181	0	713	713
0	0	-	0	0	0	174	0

1.4.2. Détail des créances rattachées aux participations

(en milliers d'euros)	Créances au 30/09/2008	Augmentations	Diminutions	Créances au 30/09/2009
SWISSALP	7 700	-	-7 700	0
ECOPARCS	0	449	-	449
Intérêts courus	225	4	-225	4
Total	7 925	453	-7 925	453

A la suite de la cession de sa participation de 20,3% dans TELEVERBIER en juillet 2009, SWISSALP a remboursé la totalité des avances que lui avait consenties CDA, soit 7 700 K€.

Conjointement à la CAISSE DES DEPOTS qui détient 24,9% du capital de la société, CDA, qui en détient 26,1%, a octroyé une avance en compte courant rémunérée de 449 K€ à ECOPARCS pour financer ses besoins d'exploitation et d'investissement.

Les intérêts courus à la clôture de l'exercice correspondent aux intérêts dus par ECOPARCS.

1.4.3. Echéance des créances rattachées aux participations

(en milliers d'euros)	Echéance à moins d'un an	Echéance de un à cinq ans	Echéances à plus de cinq ans	Créances au 30/09/2009
Avance financière à ECOPARCS	-	449	-	449
Intérêts courus ECOPARCS	4	-	-	4
Total	4	449	0	453

1.4.4. Autres titres immobilisés

Le poste « autres titres immobilisés » (93 K€) qui était constitué de 33 450 obligations convertibles GREVIN & CIE (en principal et intérêts courus non échus y afférant) arrivait à échéance le 31 octobre 2008. Il a été remboursé.

1.4.5. Contrat de liquidités et actions auto-détenues

Depuis fin 2006, en application de l'évolution réglementaire, les actions auto-détenues et la trésorerie affectée au contrat de liquidités sont classées en « immobilisations financières ».

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 19 mars 2009, la CDA détenait au 30 septembre 2009, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- Un encours de trésorerie de 95 K€ (en principal et intérêts courus),
- 45 179 actions soit 1 180 K€ en valeur comptable brute.

1.4.6. Variation des dépréciations des immobilisations financières

Au regard du cours de l'action CDA au 30 septembre 2009 qui s'établissait à 22,80 €, le montant de la provision pour dépréciation des titres en auto-détention a été

révisée. Elle s'élève à 149 K€ (soit une reprise de 34 K€ par rapport à l'exercice précédent).

La dépréciation des obligations convertibles GREVIN & CIE a été reprise en totalité (52 K€) à la suite du remboursement total de ces créances.

Sur la base de valeurs d'entreprise déterminées à partir du plan d'affaires à moyen terme des filiales, la Compagnie des Alpes a enregistré des dépréciations complémentaires sur ses participations dans PLEASUREWOOD HILLS (2 420 K€), ECOBIOGESTION (6 324 K€). Elle a procédé à la reprise des dépréciations constatées antérieurement sur titres FRANCE MINIATURE (2 412 K€) suite à la reconduction du bail de location du terrain sur lequel est exploité le parc.

Les évaluations pratiquées confortent la valorisation constatée des autres titres de participation.

Les titres SMVP ayant été cédés fin septembre 2009, la dépréciation antérieurement enregistrée a été reprise en totalité (5 599 K€).

Concernant les titres non consolidés un complément de dépréciation de 157 K€ a été pratiqué sur les titres PARC CARTHAGE, société dont la liquidation conventionnelle est envisagée.

1.5. Stocks

La Compagnie des Alpes possède un terrain sis à VAL D'ISERE qui demeure déprécié à 100% car sa constructibilité est encore incertaine. Cette situation n'a pas évolué durant l'exercice.

1.6. Créances d'exploitation

Le poste « créances d'exploitation » s'établit à 4 813 K€. Il est principalement composé :

- Des créances clients : 2 034 K€,
- Des comptes courants intra-groupe des filiales fiscalement intégrées : 2 068 K€,
- Des soldes débiteurs de TVA et autres débiteurs : 711 K€.

1.7. Trésorerie

La rubrique « trésorerie » représente les soldes excédentaires des comptes bancaires. Au 30 septembre 2009, ces soldes forment un cumul de 281 K€.

1.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (613 K€) comprennent :

- Les frais d'emprunts (commissions, honoraires) relatifs au crédit d'acquisition de 165 M€ étalés sur la durée de cet emprunt (329 K€),
- Et des charges d'exploitation portant sur l'exercice à venir (284 K€).

1.9. Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les différents postes de créances du bilan sont les suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Créances financières (intérêts)	4	229
Créances d'exploitation	805	808
Total	809	1 037

Ils prennent en compte les factures à établir et les intérêts courus non échus relatifs aux prêts aux filiales.

1.10. Capitaux propres

1.10.1. Composition du capital social

Au 30 septembre 2009, le capital est composé de 17 665 593 actions ordinaires sans valeur nominale unitaire affichée (contre 17 075 869 actions au 30 septembre 2008). Il est réparti de la manière suivante :

(en %)	30/09/2009	30/09/2008
GRUPE CAISSE DES DEPOTS	39,5	39,1
COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS	0,0	12,2
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	7,3	7,2
GRUPE CAISSE D'EPARGNE	5,3	5,2
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	4,2	4,2
SOFIVAL	8,6	8,5
PUBLIC ET AUTRES	35,1	23,6
Total	100,0	100,0

1.10.2. Capital potentiel

Les Plans d'options de souscription d'actions et les Plans combinés d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance présentent la situation suivante :

Plans d'options de souscription d'actions	Plan n° 7	Plan n° 8
Date de l'Assemblée	10/03/2004	10/03/2004
Date du Directoire	07/04/2004	25/01/2005
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	261 408	256 280
Dont Directoire de la CDA	100 000	83 000
Nombre de bénéficiaires	172	171
Période de levée des options	du 07/04/2004 au 06/04/2009	du 25/01/2009 au 24/01/2010
Prix de souscription des actions (en euros)	30,98	30,45
Options de souscription levées au 30/09/2009	19 798	0
Options de souscription radiées ou annulées	241 610	157 974
Options de souscription restantes	0	98 306

Le Plan n° 7 s'est achevé durant l'exercice.

La situation des plans combinés (options de souscription et attribution d'actions de performance) mis en œuvre depuis 2006 est la suivante :

Plans d'options de souscription d'actions (A) combinés avec Plan d'attribution d'actions de performance (B) ⁽¹⁾	Plan n° 9		Plan n° 10		Plan n° 11		Plan n° 12	
Date de l'Assemblée	23/02/2006		28/02/2007		28/02/2007		28/02/2007	
Date du Directoire	24/02/2006		01/03/2007		21/02/2008		19/03/2009	
	A	B	A	B	A	B	A	B
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	68 760	34 500	72 960	41 088	88 700	48 700	46 400	47 100
Dont membres du Directoire	36 000	10 800	36 000	10 800	44 000	13 200	0	13 200
Nombre de bénéficiaires	31	167	35	116	35	129	29	119
Période de levée des options / Date d'acquisition des actions de performance	du 24/02/2010 au 23/02/2011		du 01/03/2011 au 29/02/2012		du 21/02/2012 au 20/02/2013		du 19/03/2013 au 18/03/2016	
Nombre d'actions de performance définitivement acquises	-	12 940	-	0	-	-	-	-
Prix de souscription des actions (en euros)	31,25	-	36,24	-	31,93	-	23,17	-
Options de souscription / actions de performance radiées ou annulées	2 240	21 560	800	41 088	0	2 000	0	0
Options de souscription / actions de performance restantes	66 520	0	72 160	0	88 700	46 700	46 400	47 100

(1) Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

Le Plan combiné (options de souscription et d'attribution d'actions de performance) n° 12 a été mis en œuvre par décision du Directoire réuni le 19 mars 2009. Ce Plan porte sur 46 400 options de souscription d'actions et 47 100 actions de performance et concerne 119 bénéficiaires.

En cumul, l'évolution des options de souscription d'actions et des attributions d'actions de performance se résument comme suit :

Options de souscription d'actions	30/09/2009	Nombre d'options 30/09/2008
Options non exercées en début d'exercice	417 794	449 575
Options attribuées	46 400	88 700
Options annulées	-92 108	-14 774
Options exercées	0	-105 707
Options non exercées en fin d'exercice	372 086	417 794
Options exerçables en fin de période	98 306	92 108

Attributions d'actions de performance	30/09/2009	Nombre d'actions 30/09/2008
Droits attribués en début de période	88 748	73 296
Droits attribués au cours de l'exercice	47 100	48 700
Droits radiés au cours de l'exercice	-42 048	-20 308
Actions de performance acquises	0	-12 940
Droits attribués en fin de période	93 800	88 748

1.10.3. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission & boni de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 30/09/2007	117 481	149 825	14 385	99 713	25 723	23	407 150
Affectation du résultat au 30/09/2007	-	-	1 286	11 362	-12 648	-	0
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-13 075	-	-13 075
Augmentation de capital	12 680	42 334	-98	-	-	-	54 916
Dotations et reprises de provisions réglementées	-	-	-	-	-	45	45
Résultat au 30/09/2008	-	-	-	-	14 256	-	14 256
Au 30/09/2008	130 161	192 159	15 573	111 075	14 256	68	463 292
Affectation du résultat au 30/09/2008	-	-	713	-3 483	2 770	-	0
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-17 026	-	-17 026
Augmentation de capital	4 496	8 579	-	-	-	-	13 075
Dotations et reprises de provisions réglementées	-	-	-	-	-	42	42
Résultat au 30/09/2009	-	-	-	-	20 930	-	20 930
Au 30/09/2009	134 657	200 738	16 286	107 592	20 930	110	480 313

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2008, décidée par l'Assemblée générale du 19 mars 2009, a donné lieu à l'attribution d'un dividende de 17 026 K€ soit 1 € par action. L'option offerte aux actionnaires de paiement du dividende en actions s'est traduite par une augmentation de capital de 4 496 K€ en nominal assortie d'une prime d'émission de 8 579 K€, sur la base du prix unitaire d'émission des actions nouvelles qui a été fixé à 22,17 €.

Aucune levée d'options de souscription n'a été effectuée au cours de l'exercice.

1.11. Provisions pour risques et charges

Dettes financières (en milliers d'euros)	30/09/2008	Augmentation	Diminution	30/09/2009
Provision pour réorganisation	0	2 330	-	2 330
Provision pour litiges prud'homaux	0	100	-	100
Total	0	2 430	0	2 430

La nouvelle organisation du Groupe a été mise en œuvre le 1^{er} octobre 2009. Dans ce contexte, une provision de 2 330 K€ a été constituée au cours de l'exercice 2008/2009 pour couvrir les coûts liés à la mise en place de cette réorganisation sur le siège CDA.

Par ailleurs, une provision pour litiges prud'homaux de 100 K€ a été enregistrée.

1.12. Dettes financières

Dettes financières (en milliers d'euros)	30/09/2008	Augmentation	Diminution	30/09/2009
Emprunts bancaires	19 595	-	-3 135	16 460
Intérêts courus sur emprunts	72	560	-619	13
Emprunt CDA-FI (acquisition)	132 000	-	-16 500	115 500
Emprunt CDA-FI (prêt moyen terme)	12 000	-	-	12 000
Ligne de crédit renouvelable CDA-FI	87 000	-	-19 000	68 000
Intérêts courus sur emprunts CDA-FI	36	6 276	-6 312	0
Découverts bancaires	2 436	3 257	-	5 693
Encours de cash pooling CDA-FI	0	853	-	853
Intérêts sur découverts bancaires	2	154	-154	2
Total	253 141	11 100	-45 720	218 521

Dans le cadre de l'emprunt intra-groupe consenti par CDA-FINANCEMENT, en mai 2006, pour financer l'acquisition des parcs de loisirs STARPARKS, CDA utilise :

- Un crédit d'acquisition (165 000 K€ à l'origine) remboursable par annuité de 16 500 K€ depuis mai 2007, le solde en mai 2011. Après remboursement de l'échéance de mai 2009, le capital restant dû s'élève à 115 500 K€,
- Un prêt moyen terme (15 000 K€ à l'origine) de 12 000 K€ inchangé sur l'exercice,
- Une ligne de crédit renouvelable CDA-Financement de 68 000 K€ au 30 septembre 2009.

Au 30 septembre 2009, CDA bénéficie d'un découvert de 5 693 K€. L'encours de cash pooling mis à disposition par CDA-FI était de 853 K€.

Les échéances des dettes financières de la CDA s'analysent comme suit :

Echéances des dettes financières	Echéance à moins d'un an	Echéance de un à cinq ans	Echéance à plus de cinq ans	Brut 30/09/2008
Emprunts bancaires	3 135	12 541	784	16 460
Intérêts courus sur emprunts	13	-	-	13
Emprunt CDA-FI (acquisition)	16 500	99 000	-	115 500
Emprunt CDA-FI (prêt moyen terme)	-	12 000	-	12 000
Lignes de crédit (renouvelable) CDA-FI	-	48 000	20 000	68 000
Intérêts courus sur emprunts CDA-FI	-	-	-	0
Découverts bancaires	5 693	-	-	5 693
Encours de cash pooling CDA-FI	853	-	-	853
Intérêts sur découverts bancaires	2	-	-	2
Total	26 196	171 541	20 784	218 521

L'endettement de la Compagnie des Alpes ne fait l'objet d'aucune garantie directe. Cependant, le crédit syndiqué du Groupe initié par CDA-FINANCEMENT a nécessité le nantissement de titres de participation de CDA lors de l'acquisition des parcs WALIBI.

Les deux emprunts bancaires actuels sont assortis de clauses d'exigibilité identiques :

Actionnariat

Participation directe ou indirecte de CAISSE DES DEPOTS dans le capital de la Compagnie des Alpes supérieure ou égale à 33,33% ; si, sans l'accord préalable de la banque, la CAISSE DES DEPOTS venait à détenir directement ou indirectement moins de 33,33% du capital et des droits de vote de l'emprunteur, le prêteur pourrait demander l'exigibilité immédiate du prêt.

Covenants et ratios financiers

Au 30 septembre 2009, les covenants et ratios financiers (assis sur les comptes consolidés du Groupe Compagnie des Alpes) s'établissent ainsi :

	Covenants	Ratios au 30/09/2009
Dette nette consolidée/ EBO consolidé	< 3,75	2,77
Dette nette consolidée/ Capitaux propres totaux	< 1,25	0,78
EBO consolidé/Frais financiers	> 5,00	9,25

1.13. Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation (12 159 K€) sont principalement composées :

Des dettes envers les fournisseurs	3 465 K€
Des dettes envers le personnel et organismes sociaux	5 192 K€
Des dettes fiscales (TVA, impôts et taxes)	690 K€
Des comptes courants d'intégration fiscale créditeurs	986 K€
De la dette d'impôts sur les sociétés	1 826 K€

1.14. Autres dettes et comptes de régularisation

Ce poste, qui représente 3 868 K€ au 30 septembre 2009, comprend principalement les créditeurs divers, les dettes provisionnées (jetons de présence), les soldes créditeurs des comptes courants filiales et les produits constatés d'avance.

1.15. Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les différents postes de dettes du bilan sont les suivantes :

Charges à payer (en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
Dettes financières (intérêts)	15	110
Dettes d'exploitation	7 777	6 840
Autres dettes	107	102
Total	7 899	7 052

1.16. Résultat d'exploitation

1.16.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 26 550 K€. Il comprend principalement l'assistance aux filiales (17 854 K€), la mise à disposition de personnel refacturée aux filiales (2 378 K€) et d'autres prestations ou refacturations (6 318 K€). Cette dernière composante correspond aux revenus issus des partenariats commerciaux (1 499 K€), des cellules produits marchands (599 K€), des prestations informatiques (3 152 K€) et aux refacturations (1 068 K€).

1.16.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 32 906 K€ (en hausse de 4 317 K€).

Cette augmentation est principalement imputable à des phénomènes non récurrents :

- Dotation aux provisions pour risques et charges de 2,3 M€ pour couvrir les coûts liés au plan de réorganisation de la holding,
- 1,4 M€ lié aux incidences du changement de Président.

Retraité de ces éléments, la progression est limitée à 2,1%. Les charges externes diminuent de 0,4 M€.

1.16.3. Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 16 192 K€ et s'analyse comme suit :

En produits :

Dividendes reçus	32 036 K€
Revenus de créances et autres produits financiers	323 K€
Reprise de provisions des immobilisations financières	2 498 K€

En charges:

Quote-part de perte de SNC	274 K€
Charges d'intérêts des emprunts et autres charges financières	7 191 K€
Dépréciations des immobilisations financières	8 900 K€
Abandon de créances PLEASUREWOOD HILLS	2 300 K€

1.17. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à 1 230 K€. Il comprend une plus-value nette de reprise de provisions (1 550 K€) relative à la cession des titres SMVP, un mali de cession des actions auto-détenues au cours de l'exercice (233 K€) et la dotation aux amortissements dérogatoires (46 K€) concernant les coûts d'acquisition des titres de participations.

1.18. Impôts sur les sociétés

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009, la Compagnie des Alpes est restée placée sous le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre des sociétés filiales intégrées est le suivant :

- GREVIN & CIE,
- MUSEE GREVIN,
- FRANCE MINIATURE,
- CDA-DOMAINES SKIABLES,
- COMPAGNIE IMMOBILIERE DES 2 SAVOIE,
- CDA FINANCEMENT,
- SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION DE PARCS DE LOISIRS,
- CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD,
- SERRE CHEVALIER SKI DEVELOPPEMENT (devenue SERRE CHEVALIER VALLEY),
- LES PRODUCTIONS DU PARC,
- COFILO,
- PARC AGEN,
- AVENIR LAND,
- SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE LA PLAGNE (SAP),
- ECOBIOGESTION,
- CENTRALE INVESTISSEMENTS ET LOISIRS (CIEL),
- MERIBEL ALPINA,
- CDA SKI DIFFUSION,
- P2P WEB.

Sociétés entrantes au 1^{er} octobre 2008

- GREVIN & CIE TOURAINE,
- AQUARIUM GEANT DE SAINT-MALO,
- SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PERE.

Sociétés sortantes au 1^{er} octobre 2008

- SELALP (confusion de patrimoine avec CDA-DS),
- SERRE CHEVALIER 1 350 (fusion avec SCSD devenue SERRE CHEVALIER VALLEY).

Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité, chaque filiale membre du groupe fiscal constatant l'impôt comme si elle n'avait pas été intégrée et la société mère enregistrant l'impôt global du groupe fiscal.

Après utilisation du solde des déficits fiscaux reportables, le groupe fiscal dégage un bénéfice imposable d'ensemble de 5 573 K€. L'impôt sur les sociétés du groupe fiscal représente 1 826 K€.

Compte tenu des impôts collectés auprès des filiales fiscalement intégrées (11 657 K€), le produit comptable dérogé par l'intégration fiscale s'élève à 9 831 K€.

1.19. Opérations avec les entreprises liées et participations**Montant des charges et produits financiers concernant les entreprises liées (en K€) :**

Revenus des titres de participation	32 036
Revenus de créances rattachées aux participations	321
Revenus des autres titres immobilisés	0
Charges financières	6 283
Abandon de créances et quote-part de résultat négative de SNC	2 573

Montant des dettes et créances concernant les entreprises liées (en K€) :

Dettes financières (y compris intérêts courus)	195 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	700
Comptes courants créditeurs (intégration fiscale)	987
Créances rattachées aux participations (y compris intérêts courus)	453
Créances clients et comptes rattachés	795
Comptes courants débiteurs (intégration fiscale)	2 067

Montant des produits d'exploitation concernant les entreprises liées (en K€) :

Chiffre d'affaires	24 665
Autres produits	29

Charges d'exploitation avec les entreprises liées :

Achats, services et refacturations	2 112
------------------------------------	-------

1.20. Identité de la société consolidante

Les comptes de la Compagnie des Alpes sont consolidés, en intégration globale, par la CAISSE DES DEPOTS (CDC).

1.21. Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen est la suivante :

	2008/2009	2007/2008
Cadres	90	87
Employés	1	1
Effectif total	91	88

1.22. Informations concernant les risques de marché

La dette financière de la Compagnie des Alpes ne comprend pas d'emprunts en devises étrangères ; elle n'est donc pas exposée au risque de change. En revanche, elle est soumise au risque de variation des taux d'intérêt.

Au 30 septembre 2009, la dette financière de la Compagnie des Alpes comprend des emprunts bancaires (16 460 K€), des découverts bancaires et encours de *cash pooling* (6 546 K€) ainsi qu'une dette de 195 500 K€ auprès de CDA-FINANCEMENT. Ces différentes lignes de crédit sont rémunérées à taux variable.

La politique de la société (dans le cadre du Groupe CDA) est de limiter son degré d'exposition par la mise en place de contrats visant à plafonner les taux d'intérêt maximal pouvant être payés en fonction du poids de l'endettement variable dans le total de l'endettement : ainsi, depuis 2006, l'en-cours CDA-FINANCEMENT bénéficie des instruments de couverture mis en place par cette société pour l'ensemble du Groupe CDA.

1.23. Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les rémunérations et avantages de toute nature, en montants bruts, alloués aux membres du Directoire ou de la Direction générale par la Compagnie des Alpes et par les sociétés visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce au titre des deux derniers exercices, sont les suivants :

(en euros)	2008/2009	2007/2008
Président du Directoire/ Président-Directeur général	1 585 581	424 396
Autres membres du Directoire ou de la Direction générale	1 100 835	1 092 840

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été alloué aux membres du Conseil de surveillance par la Compagnie des Alpes et par les sociétés visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce durant les deux derniers exercices.

Concernant les jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance ou du Conseil d'administration, la charge due par la Compagnie des Alpes au titre des deux derniers exercices a été provisionnée selon les conditions fixées par les Assemblées générales des 24 janvier 2006 et 19 mars 2009 suivant les présences effectives soit :

(en euros)	2008/2009	2007/2008
Membres du Conseil de surveillance ou du Conseil d'administration	92 000	88 000

1.24. Engagements hors bilan

1.24.1. Engagements de retraite

Le montant des engagements de la Compagnie des Alpes vis à vis de son personnel salarié s'élève à 1 598 K€.

Par ailleurs, depuis le 17 janvier 2006, CDA a mis en place à destination de certains de ses membres un régime de retraite mixte à cotisations et prestations définies (article L. 9111 du Code de Sécurité sociale) qui a pris effet le 1^{er} mai 2006. Au 30 septembre 2009, l'engagement actuariel net est évalué à 754 K€. Il est couvert par les cotisations versées sur un fonds géré par la CNP.

1.24.2. Indemnités contractuelles

Les contrats de travail d'une dizaine de cadres dirigeants salariés de la Compagnie des Alpes prévoient le versement d'indemnités en cas de rupture du contrat de travail représentant au maximum deux années de rémunérations.

1.24.3. Engagements relatifs aux instruments financiers

Les clauses d'exigibilité anticipée de la dette et les instruments de couverture de taux sont détaillés en notes 1.12 et 1.22.

1.24.4. Eléments en sursis d'imposition

La Compagnie des Alpes ne prévoit aucune opération de nature à déclencher le paiement d'impôts correspondants.

1.24.5. Engagements donnés relatifs à l'acquisition de SAFARI AFRICAÏN

A l'issue de l'achat à GREVIN & CIE de 50,41% des actions de SAFARI AFRICAÏN (à effet du 1^{er} avril 2006), CDA a été subrogée à l'ensemble des droits et obligations initiaux de GREVIN & CIE. Les documents d'acquisition comportent notamment une option de vente et une clause relative au versement, sous condition suspensive de l'obtention de la totalité des autorisations nécessaires à l'exploitation d'un delphinarium, d'un complément de prix. Le complément de prix dû à une partie des vendeurs (255 K€) a été réglé en mars 2008 et le solde a été réglé aux autres actionnaires à hauteur de 276 K€ en avril 2009. CDA n'a plus d'engagement à ce titre.

1.24.6. Engagement « BIOSCOPE »

Une délégation de service public (DSP) pour la conception, la réalisation et l'exploitation du parc à thème « BIOSCOPE » a été consentie le 13 mars 2001 par le SYMBIO à la SOCIETE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE (« SMVP »). Cette DSP a fait l'objet d'une subdélégation de SMVP au profit de EBG en 2006.

En date du 25 septembre 2009, le Comité syndical du SYMBIO, a approuvé la résiliation du contrat de subdélégation entre SMVP et EBG relatif au parc du BIOSCOPE. A cette même date, SMVP et EBG ont signé un contrat d'exploitation du BIOSCOPE par lequel SMVP confie à EBG la mission d'exploiter le parc du BIOSCOPE à ses risques et périls. CDA s'est portée garante, dans le cadre d'une garantie maison mère, du respect par sa filiale EBG des obligations contractées à l'égard de SMVP au titre dudit contrat.

Par ailleurs, avec l'autorisation du Comité syndical du SYMBIO, la CDA a, en date du 28 septembre 2009, cédé à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS la pleine propriété de 5 230 050 actions de la société SMVP, qu'elle détenait. A compter de cette date, la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS est seule actionnaire de SMVP. Cette cession est assortie d'une clause de révision de prix à la hausse ou à la baisse, en fonction des variations constatées de la situation nette définitive de SMVP au 30 septembre 2009. A cette occasion, la CDA a accordé à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, une garantie d'une durée de deux ans afférente aux éventuelles remises en cause et/ou demandes de remboursement des subventions perçues par SMVP dans le cadre de la DSP.

Cette garantie porte sur 51% du montant qui serait effectivement remboursé ou non perçu avec un plancher de cent cinquante mille euros (150 000 €).

Ladite cession a entraîné la résiliation de la garantie maison mère consentie par CDA au titre des obligations contractées par SMVP dans le cadre de la DSP. Dans le cadre de leurs nouvelles relations contractuelles afférentes au Parc du BIOSCOPE, la CDA et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ont convenu de ne pas procéder, à l'exception des cessions intra-groupe, à des modifications dans l'actionnariat des sociétés SMVP, EBG et LES PRODUCTIONS DU PARC sans l'accord préalable de l'autre partie.

Toutes les autres garanties anciennement données par la CDA à SMVP et à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS décrites dans le document de référence 2006 et incorporée par référence, sont résiliées sans avoir été mises en jeu.

1.24.7. Lettre de confort concernant PLEASUREWOOD HILLS

La Compagnie des Alpes a émis le 23 février 2009 une lettre de confort au bénéfice de PLEASUREWOOD HILLS lui garantissant la mise à disposition de moyens financiers lui permettant de faire face à ses obligations pendant une durée d'un an dans le cadre de l'exploitation normale du parc.

1.24.8. Nantissements

A l'occasion de l'acquisition de 5 parcs de loisirs auprès du groupe STARPARKS, CDA a conclu, en date du 17 mai 2006, un contrat de crédit syndiqué de 515 M€ pour une durée de 5 ans. Dans le cadre dudit contrat, par COMPAGNIE DES ALPES-FINANCEMENT en qualité d'emprunteur, les engagements suivants ont été donnés en garantie du remboursement de l'ensemble des obligations de paiement afférent à ce contrat :

- Nantissement au profit des Prêteurs de 233 329 titres COFILO SAS, de 283 740 titres BELPARK N.V. et des instruments financiers dérivés au sens de l'article L. 211-1-I du Code monétaire et financier afférents auxdits titres de ces deux sociétés.

1.24.9. Engagements reçus sous condition de retour à meilleure fortune

A l'issue de l'acquisition auprès de GREVIN & CIE des titres de participations des sociétés : FRANCE MINIATURE, SMVP et LES PRODUCTIONS DU PARC, les clauses de retour à meilleure fortune sur les abandons de créances antérieurement consentis par GREVIN & CIE à ces filiales, ont été transférées à CDA. Ces engagements qui représentaient 220 K€ à échéance du 30 septembre 2009 et concernaient FRANCE MINIATURE, n'ont pas eu à s'appliquer.

A effet du 30 septembre 2007, CDA a consenti un abandon de créance de 2 000 K€ à sa filiale ECOBIOGESTION, sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune caractérisée par la reconstitution de capitaux propres excédant 750 K€, à échéance du 30 septembre 2012.

A effet du 19 mars 2009, CDA a accordé un abandon de créance de 2 300 K€ à sa filiale PLEASUREWOOD HILLS, sous condition de retour à meilleure fortune caractérisée par la reconstitution des capitaux propres pour un montant excédant 750 K€ à échéance du 30 septembre 2014.

1.24.10. Engagement d'acquisition

Le protocole d'accord conclu le 4 mai 2007 entre CDA, CDA-DS et SOFIVAL, prévoit l'acquisition au 1^{er} octobre 2013

du solde de la participation détenue par SOFIVAL dans STVI par la signature d'une promesse de vente d'actions (*put*) consentie par SOFIVAL au bénéfice de CDA/CDA-DS assortie d'une promesse d'achat (*call*) consentie par CDA/CDA-DS au profit de SOFIVAL, pour un prix correspondant au prix d'acquisition des actions STVI au 1^{er} octobre 2007 augmenté chaque année de 3,54%.

1.25. Evènement postérieur à la date de clôture

Aucun autre évènement postérieur à la clôture de nature à avoir une incidence significative sur les comptes sociaux n'est à signaler.

2. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications
(montants en euros)

	30/09/2005	30/09/2006	30/09/2007	30/09/2008	30/09/2009
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	95 285 326	116 452 888	117 481 161	130 161 382	134 656 573
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	6 315 835	7 638 726	15 412 351	17 075 869	17 665 593
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-

Opérations et résultats de l'exercice

a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 363 867	14 171 862	24 480 970	26 015 823	26 550 090
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 580 991	38 243 065	13 963 997	10 601 139	15 564 445
c) Impôt sur les bénéfices	-1 894 734	-5 653 401	-6 195 167	-11 358 995	-9 831 253
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14 763 788	35 908 200	25 723 674	14 256 514	20 930 283
e) Résultats distribués	10 736 824	14 511 413	13 075 773	17 026 917	ND ⁽¹⁾

Résultats par action

a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,45	5,75	1,31	1,28	1,44
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,34	4,70	1,67	0,83	1,18
c) Dividende attribué à chaque action	1,70	1,90	0,85	1,00	ND ⁽¹⁾

Personnel

a) Effectif moyen des salariés employés	36	68	86	88	91
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 534 842	8 206 038	10 291 185	8 995 021	10 535 470
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 854 470	3 105 040	4 123 511	4 833 899	5 118 238

(1) Dividende proposé : 1,00 €.

3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie des Alpes tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée au paragraphe 1.2.3 de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 6 janvier 2010.

Les Commissaires aux comptes

Bruno TESNIERE

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine DUBUS

Mazars

Chapitre V

Gouvernement d'entreprise

1. Modification de la gouvernance et nouvelle organisation du Groupe	117
1.1. Changement du mode de gouvernance au 19 mars 2009	117
1.2. Nouvelle organisation mise en place au 1 ^{er} octobre 2009	117
2. Composition des organes d'administration et de direction	118
2.1. Composition des organes de direction durant l'exercice 2008/2009	119
2.2. Composition des organes d'administration (Conseil de surveillance, puis Conseil d'administration) durant l'exercice 2008/2009	123
2.3. Non-condamnation	129
2.4. Conflits d'intérêts	129
2.5. Contrats de service	130
3. Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice	130
4. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes	139
4.1. Options de souscription d'actions	139
4.2. Actions de performance	140
4.3. Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2009 aux mandataires sociaux ou levées par ces derniers	141
4.4. Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et levées par ces derniers au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009	141
4.5. Actions de performance attribuées aux dix premiers salariés non mandataires au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009	142
4.6. Contrats d'intéressement et de participation	142
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	143
6. Contrôle interne - Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 al. 6 du Code de Commerce)	145
6.1. La composition, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil	145
6.2. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux	153
6.3. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	157
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance	163

1. Modification de la gouvernance et nouvelle organisation du Groupe

1.1. Changement du mode de gouvernance au 19 mars 2009

Créée en janvier 1989, la Compagnie des Alpes a d'abord été régie sous la forme de société anonyme à Conseil d'administration et Président-Directeur général jusqu'au 25 février 2000, date à laquelle elle a adopté la forme de SA à Conseil de surveillance et Directoire.

Le 19 mars 2009, l'Assemblée générale a décidé de modifier le mode de gouvernance en revenant à la formule **société anonyme à Conseil d'administration**, et adopté en conséquence de nouveaux statuts pour la Société. Ces nouveaux statuts ont été adaptés « a minima » en vue de ne modifier que les dispositions afférentes au mode d'administration et de direction, à la durée des mandats et à la limite d'âge des administrateurs et du Directeur général.

La mise à jour des statuts a été aussi l'occasion d'alléger certains articles, afin de ne pas reprendre inutilement le texte et les références de dispositions légales lorsqu'un simple renvoi à la loi apparaît suffisant. Les développements afférents aux modifications de capital, à la libération des actions, au quorum, au vote, et aux attributions des diverses catégories d'assemblées, faisant double emploi avec la loi, ont par exemple été supprimés.

Souhaité unanimement par les actionnaires représentés au Conseil et adopté par l'Assemblée générale avec 99,99% des voix, le nouveau mode de gouvernance s'inscrit dans le cadre de l'évolution du modèle économique et stratégique de la CDA, qui rend nécessaire une grande réactivité et une unicité de décision.

Il doit permettre également une implication plus directe des membres du Conseil d'administration dans le fonctionnement de la Société.

La nouvelle gouvernance doit notamment renforcer la cohérence des décisions avec la stratégie, affirmer plus nettement l'unité de direction du Groupe, et doter le Groupe d'un pilotage plus resserré, plus réactif, et plus favorable à l'intégration de ses activités.

Dans la continuité de la précédente gouvernance, la Société s'est attachée à maintenir et à poursuivre l'application des principes de gouvernement d'entreprise, et dans ce cadre, une nouvelle Charte de

Gouvernement d'Entreprise a été présentée à l'Assemblée générale du 19 mars 2009 et adoptée le même jour à titre de règlement intérieur par le premier Conseil d'administration.

Cette Charte a été élaborée par voie de transposition de la Charte existante, ne modifiant notamment ni les règles de composition du Conseil, ni les règles de vote en son sein, ni les principaux pouvoirs d'approbation préalable de certaines décisions par le Conseil.

Ainsi, certains actes et opérations relevant de l'exercice de la Direction générale restent soumis, en considération de leur nature ou de leur montant, à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

1.2. Nouvelle organisation mise en place au 1^{er} octobre 2009

La nouvelle gouvernance instituée en mars 2009 s'inscrit dans un processus plus global de mise en place, au 1^{er} octobre 2009, d'une nouvelle organisation du Groupe.

Comme annoncé en mars 2009 par le Président-Directeur général, ce premier changement institutionnel a été prolongé par une mutation en profondeur des conditions de pilotage du Groupe, passant notamment par une réorganisation des fonctions exercées par le siège ainsi que par un pilotage plus resserré des opérations.

Cette réorganisation a pour objectif une gestion plus fluide et plus intégrée de la Société afin qu'elle soit plus performante et qu'elle puisse mettre en œuvre une stratégie industrielle ambitieuse et créatrice de valeur. Elle doit permettre de faire jouer pleinement les complémentarités d'expertise et de compétences et de mettre en œuvre de manière déterminée les synergies industrielles au sein du Groupe.

La nouvelle organisation du Groupe s'articule autour de trois piliers :

- Réduire les coûts de structure et raccourcir les circuits de décision,
- Piloter le Groupe autour de ces deux leviers essentiels de création de valeur :
 - la dynamisation de la croissance organique, de l'agressivité commerciale et la recherche de tous les leviers de développement,
 - la consolidation de l'excellence industrielle et opérationnelle,
- Optimiser la performance opérationnelle, notamment à travers un pilotage rapproché des opérations et un contrôle de gestion renforcé.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration, sur proposition du Président-Directeur général, a nommé

Monsieur Franck SILVENT en qualité **Directeur général délégué** du Groupe à compter du 1^{er} octobre 2009.

Ainsi Monsieur Franck SILVENT assiste désormais le Président-Directeur général dans le pilotage du Groupe et est à ce titre en charge de la mise en œuvre de sa transformation stratégique et organisationnelle. En outre, la Direction Finances, Stratégie et Services Supports qu'il dirige, intègre désormais la Direction juridique et la Direction des systèmes d'information.

Par ailleurs, pour répondre à ces nouvelles exigences stratégiques, le Groupe met en place un pilotage par grandes fonctions.

Deux directions transversales communes aux deux métiers sont ainsi créées.

Monsieur Serge NAIM, Directeur général adjoint, exerce la responsabilité de la Direction du marketing, du développement et des produits. Les principales missions de la Direction sont d'améliorer l'attractivité et la performance commerciale des sites et d'identifier toutes les opportunités de développement du Groupe.

Monsieur Roland DIDIER, Directeur général adjoint, exerce la responsabilité de la Direction industrielle. Celle-ci a en charge les investissements, les achats, la gestion des risques industriels et de la sécurité, ainsi que la qualité et le développement durable.

Trois Directions des opérations ont été créées afin de piloter la performance opérationnelle des sites et de veiller à la mise en œuvre des politiques du Groupe.

Les deux Directions des opérations sont assurées pour les Domaines skiables par Monsieur Jean-François BLAS, Directeur général adjoint, et par Monsieur Bernard CHAPUIS.

La Direction des opérations des Parcs de loisirs est assurée par Monsieur Olivier GARAIALDE.

Messieurs Bernard CHAPUIS et Olivier GARAIALDE sont membres du Comité exécutif (Comex), dont les cinq autres membres sont le Président-Directeur général, le Directeur général délégué et les trois Directeurs généraux adjoints.

Ce Comité exécutif, Comité de direction générale animé par le Président-Directeur général, a pour vocation de mettre en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration et d'assurer le pilotage opérationnel du Groupe.

2. Composition des organes d'administration et de direction

Compte tenu du changement de mode d'administration et de direction de la Société intervenu le 19 mars 2009, deux gouvernances se sont succédées sur l'exercice 2008/2009 :

- Jusqu'au 19 mars 2009, une première gouvernance sous la précédente formule « SA à Conseil de surveillance et Directoire », avec en qualité de Président du Directoire Monsieur Jean-Pierre SONOIS jusqu'au 14 octobre 2008, date à laquelle Monsieur Dominique MARCEL lui a succédé,
- A compter du 19 mars 2009, une seconde gouvernance, avec comme Président-Directeur général Monsieur Dominique MARCEL, et un Conseil d'administration.

Ainsi, au 19 mars 2009, les mandats des membres du Directoire ont pris fin de plein droit.

Messieurs Franck SILVENT, Serge NAIM, Roland DIDIER, et Jean-François BLAS ont été nommés Directeurs généraux adjoints le 19 mars 2009. Monsieur Franck SILVENT a par ailleurs été nommé Directeur général délégué à compter du 1^{er} octobre 2009, pour la durée restante à courir du mandat de Monsieur Dominique MARCEL, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Le passage en SA à Conseil d'administration n'a eu qu'un impact très limité sur la composition effective du Conseil.

En effet, les nominations des administrateurs sont intervenues conformément aux principes gouvernant la composition du Conseil tels que figurant dans la nouvelle Charte de Gouvernement d'Entreprise.

Ces principes, qui sont décrits précisément dans le rapport du Président figurant à la section 6 du présent Chapitre, ont été calqués à l'identique sur ceux de la Charte précédente gouvernant la composition du Conseil de surveillance.

Ainsi l'ensemble des membres du Conseil de surveillance à l'exception de Monsieur Philippe SEGRETAIN, soit onze de ses précédents membres, ont été désignés en qualité d'administrateurs. Le douzième membre est Monsieur Dominique MARCEL.

2.1. Composition des organes de direction durant l'exercice 2008/2009

Tableau synthétique de l'évolution de la composition des organes de direction durant l'exercice

2007/2008	2008/2009	
Directoire (jusqu'au 14/10/2008)	Directoire (du 14/10/2008 au 19/03/2009)	Direction générale (à compter du 19/03/2009)
Jean-Pierre SONOIS, Président Franck SILVENT, membre Serge NAIM, membre Roland DIDIER, membre Jean-François BLAS, membre	Dominique MARCEL, Président Franck SILVENT, membre Serge NAIM, membre Roland DIDIER, membre Jean-François BLAS, membre	Dominique MARCEL, Président-Directeur général

Dominique MARCEL, Président du Directoire (du 14 octobre 2008 au 19 mars 2009), puis Président-Directeur général (à compter du 19 mars 2009).

Né le 8 octobre 1955.

Inspecteur général des finances, il est titulaire d'un DEA de sciences économiques et diplômé de l'IEP de Paris. A sa sortie de l'ENA en 1983 (promotion Solidarité), il est nommé administrateur civil à la direction du Trésor. Puis il devient successivement conseiller technique au cabinet du Premier Ministre (1991), conseiller chargé des affaires monétaires, bancaires et financières au cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances (1992) et enfin conseiller économique à la Présidence de la République (1993). En 1995, il devient sous-directeur chargé de l'épargne, de la prévoyance et des marchés financiers à la direction du Trésor. En 1997, il est nommé directeur de cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, puis directeur-adjoint au cabinet du Premier Ministre (2000). Il a exercé les fonctions de directeur des Finances et de la Stratégie de la CAISSE DES DEPOTS de novembre 2003 à juin 2008. Il était Président du Conseil de surveillance et du Comité de la stratégie de la Compagnie des Alpes depuis 2005, avant d'être nommé Président du Directoire. Il est entré en fonction le 14 octobre 2008. Il assure les fonctions de Président-Directeur général depuis le 19 mars 2009 dans le cadre du nouveau dispositif de gouvernance. En qualité de Président du Conseil, il préside également le Comité de la stratégie.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier - 92772 Boulogne-Billancourt

Mandats et fonctions :

Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :

- Président de COMPAGNIE DES ALPES-DOMAINES SKIABLES SAS (CDA-DS), depuis le 14/10/2008,
- Administrateur de GREVIN ET COMPAGNIE SA, depuis le 14/10/2008,

- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de la COMPAGNIE DU MONT-BLANC (CMB), depuis le 07/11/2008.

Autres mandats et fonctions :

- Administrateur d'EIFFAGE SA,
- Administrateur de la SOCIETE DU GRAND THEATRE DES CHAMPS ELYSEES SA.

Autres mandats occupés précédemment dont M. MARCEL n'est plus titulaire :

- Président-Directeur général de FINANCIERE TRANSDEV (jusqu'au 28/07/2008) et représentant permanent de cette dernière au Conseil d'administration de TRANSDEV (jusqu'au 30/09/2008),
- Vice-président du Conseil d'administration de DEXIA CREDIT LOCAL (jusqu'au 21/10/2008),
- Président du Conseil de surveillance de CDC DI GMBH (Allemagne), Président-Directeur général et Administrateur de CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT SA (jusqu'au 29/07/2008) et de CDC INFRASTRUCTURES SA (jusqu'au 10/07/2008), Président du Conseil d'administration de BAC PARTICIPATIONS SA (jusqu'au 29/07/2008), Membre du Conseil d'administration d'ACCOR SA (jusqu'au 25/08/2008), Membre du Conseil d'administration de DEXIA Belgique SA (jusqu'au 20/10/2008), Membre du Conseil d'administration d'ICADE SA (jusqu'au 24/07/2008), Membre du Conseil d'administration de CNP ASSURANCES SA (jusqu'au 28/07/2008), Membre du Conseil d'administration de la SOCIETE FORESTIERE DE LA CDC (jusqu'au 26/11/2008), Membre du Conseil d'administration de CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE SAS (jusqu'au 16/10/2008), Représentant permanent de CDC au Conseil de surveillance de la SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE SAEM (jusqu'au 17/09/2008).

Nombre d'actions CDA détenues : 2 404.

Membres du Directoire dont les mandats sociaux ont cessé en cours d'exercice

Franck SILVENT, Membre du Directoire (jusqu'au 19 mars 2009), Directeur général adjoint (du 19 mars 2009 au 30 septembre 2009), puis Directeur général délégué (à compter du 1^{er} octobre 2009)

Né le 1^{er} août 1972.

Ancien élève de l'ENA et inspecteur des finances, il était Directeur adjoint à la Direction finances et stratégie du Groupe CAISSE DES DEPOTS de 2002 à 2005, année au cours de laquelle il a rejoint la CDA comme Directeur finance stratégie développement et intégré le Directoire le 6 janvier 2005. Le 19 mars 2009, il est nommé Directeur général adjoint dans le cadre de la nouvelle gouvernance. Au 1^{er} octobre 2009, il prend les fonctions de Directeur général délégué. Par ailleurs, la Direction Finances, Stratégie et Développement qu'il dirige intègre la Direction juridique et la Direction des systèmes d'information, et il prend le titre de Directeur Finances, Stratégie et Services Supports (DF3S).

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier - 92772 Boulogne-Billancourt

Mandats et fonctions :

Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :

- Président de CI2S SAS,
- Président de COMPAGNIE FINANCIERE DE LOISIRS (COFILO) SAS, jusqu'au 26/01/2009,
- Président de la CENTRALE D'INVESTISSEMENTS ET DE LOISIRS (CIEL), depuis le 14/10/2008,
- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de GREVIN et COMPAGNIE SA,
- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de MUSEE GREVIN SA,
- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de SAFARI AFRICAIN DE PORT SAINT-PERE SA, jusqu'au 27/01/2009,
- Représentant permanent du Gérant (CDA) de la COMPAGNIE DES ALPES-FINANCEMENT (CDA-FI),
- Représentant permanent de CDA comme Administrateur de : BELPARK BV, jusqu'au 20/01/2009,
- Administrateur de PREMIER FINANCIAL SERVICES (PFS), jusqu'au 20/01/2009,
- Administrateur de la COMPAGNIE DU MONT-BLANC (CMB),
- Administrateur de SWISSALP (Suisse),
- Membre du Conseil de surveillance de DOMAINE SKIABLE DE FLAINE (DSF) SA, jusqu'au 2 octobre 2009,
- Membre du Conseil de surveillance de DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE (DSG) SA, jusqu'au 2 octobre 2009.

Autres mandats et fonctions :

- Administrateur de CNP ASSURANCES.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 065.

Roland DIDIER, Membre du Directoire (jusqu'au 19 mars 2009), Directeur général adjoint (à compter du 19 mars 2009)

Né le 2 mai 1961.

Ingénieur ENSAM, il a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'exploitation de domaines skiables. Il a occupé plusieurs postes à SERRE CHEVALIER. En 1997 il a rejoint le Groupe Compagnie des Alpes pour prendre la Direction générale, puis la Présidence du Directoire de DSF (DOMAINE SKIABLE DE FLAINE) et de DSG (DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE), avant de devenir en janvier 2006 membre du Directoire de la CDA et Directeur du métier Domaines skiables. Le 19 mars 2009, il est nommé Directeur général adjoint de la CDA. Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place au 1^{er} octobre 2009, il quitte ses fonctions de Directeur « Domaines Skiables » et prend la tête de la nouvelle Direction industrielle.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier - 92772 Boulogne-Billancourt

Mandats et fonctions :

Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :

- Président de CDA SKI DIFFUSION, jusqu'au 30/09/2009,
- Directeur général de COMPAGNIE DES ALPES-DOMAINES SKIABLES SAS (CDA-DS), jusqu'au 06/10/2009,
- Président du Conseil de surveillance de la SOCIETE DES TELEPHERIQUES DE LA GRANDE-MOTTE (STGM) (jusqu'au 05/10/2009), puis Administrateur de la STGM, depuis le 05/10/2009,
- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration (jusqu'au 30/09/2009) puis Administrateur (depuis le 30/09/2009) de la SOCIÉTÉ LES MONTAGNES DE L'ARC (SMA) (jusqu'au 30/09/2009),
- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration (jusqu'au 27/11/2009) puis Administrateur (depuis le 27/11/2009) de la SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SOCIETE DE LA PLAGNE (SAP),
- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration de FUNIFLAINE,
- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration de SERRE CHEVALIER SKI DEVELOPPEMENT (SCSD),
- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration de MONTAVAL,
- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration de VALBUS,
- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration de la SOCIETE D'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIKES DE MORZINE-AVORIAZ (SERMA),
- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration de DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL (DSV),

- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration de DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE (DSR),
- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil de surveillance (jusqu'au 30/09/2009) puis Administrateur (depuis le 30/09/2009) de la SOCIETE DES TELEPHERIQUES DE VAL D'ISERE (STVI),
- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil de surveillance de la SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA LIAISON LES ARCS LA PLAGNE (SELALP), jusqu'au 30/11/2008,
- Représentant permanent de CDA-DS au Comité de surveillance de SERRE CHEVALIER 1350 (SC 1350), jusqu'au 31/12/2008,
- Administrateur de COURMAYEUR MONT-BLANC FUNIVIE SpA (CMBF),
- Administrateur de COURMAYEUR IMPIANTI DI RISALITA SpA (CIRI) (Italie).

Autres mandats et fonctions :

Néant

Nombre d'actions CDA détenues : 10 133.

Serge NAIM, Membre du Directoire (jusqu'au 19 mars 2009), Directeur général adjoint (à compter du 19 mars 2009)

Né le 14 avril 1956.

Directeur des Parcs de loisirs depuis janvier 2005. Diplômé d'HEC, il a été Directeur financier puis Directeur général adjoint finance d'EURO DISNEY jusqu'en 2003, groupe dans lequel il a occupé, pendant 11 ans, diverses fonctions opérationnelles avant d'en rejoindre le Comité exécutif. Il a rejoint la Compagnie des Alpes en janvier 2005 comme membre du Directoire et Directeur de la branche Parcs de Loisirs. Le 19 mars 2009, il est nommé Directeur général adjoint. Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place au 1^{er} octobre 2009, il quitte ses fonctions de Directeur « Parcs de Loisirs » et prend la tête de la nouvelle Direction du marketing, du développement et des produits.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier - 92772 Boulogne-Billancourt

Mandats et fonctions :

Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :

- Président de P2P-WEB,
- Président du Conseil d'administration de GREVIN ET COMPAGNIE SA,
- Président du Conseil d'administration de MUSEE GREVIN SA,
- Président du Conseil d'administration, et depuis le 06/03/2009 représentant permanent du Président (CDA) DE SMVP,

- Représentant permanent du Président (CDA) d'ECO BIO GESTION SAS, jusqu'au 03/12/2008,
- Administrateur de BiCi ENTERTAINMENT (Suisse),
- Administrateur de Belpark BV (Belgique),
- Administrateur d'IMMOFLOR NV (Belgique),
- Administrateur de PREMIER FINANCIAL SERVICES (Belgique),
- Administrateur de LES PRODUCTIONS DU PARC SAS,
- Membre du Comité de surveillance de HARDERWIJK HELLENDOORN HOLDING BV (HHH) (Pays-Bas).

Autres mandats et fonctions :

Gérant de la Société SOFRAPOL.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 023.

Jean-François BLAS, Membre du Directoire (jusqu'au 19 mars 2009), Directeur général adjoint (à compter du 19 mars 2009)

Né le 8 octobre 1953.

Diplômé d'HEC, il a débuté sa carrière professionnelle à des postes de direction au sein de plusieurs groupes de services avant d'intégrer la STVI comme Directeur général en 1988 puis comme Président à partir de 2002. Il était précédemment Directeur général délégué de SOFIVAL et PDG de Serma (AVORIAZ) et DSV (VALMOREL). Il a rejoint le Groupe Compagnie des Alpes le 25 octobre 2007 comme membre du Directoire et Directeur général délégué de COMPAGNIE DES ALPES-DOMAINES SKIABLES. Le 19 mars 2009, il est nommé Directeur général adjoint. Le 1^{er} octobre 2009, dans le cadre de la nouvelle organisation, il prend la tête de l'une des deux Directions des opérations Domaines Skiabiles.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier - 92772 Boulogne-Billancourt

Mandats et fonctions :

Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :

- Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 30/09/2009) puis Administrateur (depuis le 30/09/2009) de la SOCIETE DES TELEPHERIQUES DE VAL D'ISERE (STVI),
- Administrateur de MONTAVAL,
- Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 02/10/2009) puis du Conseil d'administration (depuis le 02/10/2009) de DOMAINE SKIABLE DE FLAINE (DSF),
- Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 02/10/2009) puis du Conseil d'administration (depuis le 02/10/2009) de DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE (DSG),
- Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 29/09/2009) puis Administrateur (depuis le 29/09/2009) de la SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA VALLEE DE BELLEVILLE (SEVABEL),

- Président du Comité de surveillance (jusqu'au 05/10/2009) puis Administrateur (depuis le 05/10/2009) de MERIBEL ALPINA,
- Directeur général de COMPAGNIE DES ALPES-DOMAINES SKIABLES SAS (CDA-DS), depuis le 06/10/2009,
- Président du Conseil d'administration de la SOCIETE DES TELEPHERIQUES DE LA GRANDE-MOTTE (STGM), depuis le 05/10/2009,
- Représentant permanent de CDA en qualité de Président et d'Administrateur de DEUX ALPES INVEST SAS, depuis le 19/11/2009, et au sein du groupe DEUX ALPES LOISIRS, depuis le 08/12/2009, Administrateur et Président de DEUX ALPES LOISIRS SAS, Gérant de SF2A SARL, Président de SADAV SASU, Gérant d'ALTITUDE AVENTURE SARL ; de DAV SARL, de PIERRE ET NEIGE SASU, de PIERRE ET LOISIRS SARL, et de la SARL LE GOELON.

Autres mandats et fonctions :

- Directeur général délégué (jusqu'au 14 novembre 2009) et Administrateur de la SOCIETE FINANCIERE DE VAL D'ISERE (SOFIVAL),
- Représentant permanent de STVI au Conseil d'administration et Directeur général délégué de VAL D'ISERE PATRIMOINE SAS,
- Directeur général délégué de VAL D'ISERE PATRIMOINE SAS,
- Co-Gérant de la SARL LA BAILLETTA.

Nombre d'actions CDA détenues : 0.

Jean-Pierre SONOIS, Président du Directoire (jusqu'au 14 octobre 2008)

Né le 10 mai 1945.

Monsieur Jean-Pierre SONOIS a rejoint le Groupe CAISSE DES DEPOTS, principal actionnaire de la CDA, en 1988 comme Directeur de la branche tourisme de CAISSE DES DEPOTS-DEVELOPPEMENT (C3D). Diplômé en chimie et ancien élève de l'ESSEC (MBA), il a passé 15 ans dans le Groupe des Arcs et deux ans dans le Groupe HAVAS, comme Directeur général de HAVAS TOURISME et HAVAS VOYAGES. Monsieur Jean-Pierre SONOIS est un des fondateurs de la Compagnie des Alpes en 1989 et il la dirigera pendant presque 20 ans. Ses fonctions de Président du Directoire prennent fin le 14 octobre 2008.

Mandats et fonctions :

Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :

- Président de COMPAGNIE DES ALPES-DOMAINES SKIABLES (CDA-DS) SAS, jusqu'au 14/10/2008,
- Représentant permanent du Président (CDA) de SMVP SAS, jusqu'au 03/12/2008,

- Représentant permanent du Président (CDA-DS) de : la CENTRALE D'INVESTISSEMENTS ET DE LOISIRS (CIEL), jusqu'au 14/10/2008,
- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de COMPAGNIE DU MONT-BLANC SA (CMB), jusqu'au 07/11/2008,
- Administrateur de GREVIN ET COMPAGNIE SA, jusqu'au 14/10/2008,
- Administrateur de SAAS-FEE BERGBAHNEN (Suisse),
- Administrateur de COMPAGNIE DU MONT-BLANC SA (CMB), depuis le 07/11/2008,
- Président du Conseil d'administration de SWISSALP (Suisse).

Autres mandats et fonctions :

- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de TRANSDEV SA,
- Membre du Conseil de surveillance de la SEML NOUVELLE DU PARC DU FUTUROSCOPE SA,
- Membre du Conseil de surveillance de VOYAGES FRAM SA,
- Gérant de LOISIRS CONSEIL.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 536.

2.2. Composition des organes d'administration (Conseil de surveillance, puis Conseil d'administration) durant l'exercice 2008/2009

2.2.1. Composition du Conseil (Conseil de surveillance, puis Conseil d'administration)

Tableau synthétique de l'évolution de la composition des organes d'administration durant l'exercice

2007/2008	2008/2009	
Conseil de surveillance	Conseil de surveillance (jusqu'au 19/03/2009)	Conseil d'administration (à compter du 19/03/2009)
Dominique MARCEL, Président jusqu'au 14/10/2008	Philippe SEGRETAIN, Président à compter du 14/10/2008	Dominique MARCEL, Président
Philippe SEGRETAIN, membre	Alain QUINET, membre à compter du 14/10/2008	Alain QUINET, membre
Bernard BLAS, Vice-Président	Bernard BLAS, Vice-Président	Bernard BLAS, Vice-Président
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (représentant : Eric FLAMARION), membre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (représentant : Eric FLAMARION), membre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (représentant : Eric FLAMARION), membre
Francis SZPINER, membre	Francis SZPINER, membre	Francis SZPINER, membre
Philippe NGUYEN, membre	Philippe NGUYEN, membre	Philippe NGUYEN, membre
COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS (représentant : François NICOLY), membre	COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS (représentant : François NICOLY), membre	COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS (représentant : François NICOLY), membre
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE (représentant : Jean-Yves BARNAVON), membre	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE (représentant : Jean-Yves BARNAVON), membre	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE (représentant : Jean-Yves BARNAVON), membre
BANQUE POPULAIRE DES ALPES (représentant : Pascal MARCHETTI), membre	BANQUE POPULAIRE DES ALPES (représentant : Pascal MARCHETTI), membre	BANQUE POPULAIRE DES ALPES (représentant : Pascal MARCHETTI), membre
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE (représentant : Olivier KLEIN), membre	CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE (représentant : Olivier KLEIN), membre	CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE (représentant : Olivier KLEIN), membre
Gilles CHABERT, membre indépendant	Gilles CHABERT, membre indépendant	Gilles CHABERT, membre indépendant
Jacques MAILLOT, membre indépendant	Jacques MAILLOT, membre indépendant	Jacques MAILLOT, membre indépendant

Postérieurement à la clôture de l'exercice 2008/2009, Mme Rachel PICARD et M. Giorgio FRASCA ont été nommés en qualité d'Administrateurs en remplacement de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS et de Philippe NGUYEN, par cooptation du Conseil d'administration en date du 15 décembre 2009, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clôturer le 30 septembre 2012.

Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

Dominique MARCEL, Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 14/10/2008), Président du Conseil d'administration (depuis le 19/09/2009)

Les informations relatives à Monsieur Dominique MARCEL figurent ci-avant à la section 2.1.

Bernard BLAS, Vice-Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 19 mars 2009), puis Vice-Président du Conseil d'administration (depuis le 19 mars 2009)

Né le 20 septembre 1925

Diplômé de l'Ecole de Commerce de Paris, il est Président-Directeur général de SOFIVAL depuis 1972, société principalement spécialisée dans l'exploitation

des domaines skiables (VAL D'ISERE jusqu'en 2007, AVORIAZ, VALMOREL, LA ROSIERE). Membre et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes depuis octobre 2007, il est nommé en qualité d'administrateur et de Vice-Président du Conseil d'administration le 19 mars 2009. Il est également membre du Comité de la stratégie.

Adresse professionnelle : SOFIVAL, 120 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

Mandats et fonctions :

Président-Directeur général de la SOCIETE FINANCIERE DE VAL D'ISERE SA (SOFIVAL), représentant permanent de SOFIVAL en qualité de Président de

SERMA (SOCIETE DES REMONTEES MECANIQUES DE MORZINE-AVORIAZ), DSV (DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL), DSR (DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE), LE JARDIN ALPIN, VALMONT et VAL CAPITAL SAS, Président du Conseil d'administration de VALBUS.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 659.

Alain QUINET

Né le 11 septembre 1961.

Inspecteur général des finances, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'ENA (promotion Michel de Montaigne), Monsieur Alain QUINET a commencé sa carrière en 1988 comme économiste à la direction de la prévision du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, puis à l'OCDE (1992-1994). Chef du bureau des projections économiques à la direction de la prévision (1995-1997), il a été nommé chef du service des études macroéconomiques pour la France à la BANQUE DE FRANCE. En 1999, il devient sous-directeur des synthèses macroéconomiques et financières à la direction de la prévision, et est nommé, en 2002, conseiller pour la macroéconomie puis conseiller économique et financier au cabinet du Premier ministre. En 2005, il est nommé Directeur adjoint pour les affaires économiques du cabinet du Premier ministre. Il est inspecteur général des finances depuis avril 2007. Il est, depuis juin 2008, Directeur des finances et de la stratégie du Groupe CAISSE DES DEPOTS. Il intègre en qualité de membre le Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes le 14 octobre 2008, puis est nommé en qualité d'Administrateur le 19 mars 2009. Il est membre depuis octobre 2008 du Comité de la stratégie, et depuis mars 2009 du Comité des nominations et des rémunérations.

Adresse professionnelle : CDC, 56 rue de Lille - 75007 Paris

Mandats et fonctions :

Directeur des finances et de la stratégie de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, Président-Directeur général de CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT (jusqu'au 21/12/2009) et de FINANCIERE TRANSDEV, Président du Conseil d'administration de CDC INFRASTRUCTURE, Administrateur d'ACCOR, d'EIFFAGE, d'ICADE, de CNP ASSURANCES, de la SOCIETE FORESTIERE de la CDC (depuis le 26/11/2008), de DEXIA SA (société belge, depuis le 20/10/2008), Représentant permanent de la CAISSE DES DEPOTS au Conseil de CDC International, de COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (jusqu'au 29/06/2009), et du FONDS STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENT SA (depuis le 22/01/2009), Représentant permanent de FINANCIERE TRANSDEV au Conseil de TRANSDEV.

Nombre d'actions CDA détenues : 1.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)

Nommée le 5 juillet 2004 en qualité de membre du Conseil de surveillance, et le 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur. Son représentant, Eric FLAMARION, préside également le Comité d'audit et des comptes.

Nombre d'actions CDA détenues : 6 979 739.

Représentant permanent :

Eric FLAMARION

Né le 18 mai 1958.

Adresse professionnelle : CDC, 56 rue de Lille - 75007 Paris

Mandats et fonctions :

Président de CDC ARKHINEO SAS, de CDC KINEON (SASU), Président du Conseil d'administration de BAC Participations SA, Membre du Conseil de surveillance de FORETS DURABLES, Administrateur de AEW EUROPE (ex CDC IXIS IMMO), Administrateur de CDC PLACEMENT.

Francis SZPNER

Né le 22 mars 1954.

Francis SZPNER est avocat au barreau de Paris depuis 1975. Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales (depuis 2000), il est également Maître de Conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris depuis 2007. Il est membre du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes, seul mandat qu'il détient, depuis janvier 2006. Il intègre le Conseil d'administration en qualité d'Administrateur le 19 mars 2009 dans le cadre du nouveau dispositif de gouvernance.

Adresse professionnelle : CABINET SZPNER & TOBY, 128 boulevard Saint-Germain - 75006 Paris

Mandats et fonctions : aucun

Nombre d'actions CDA détenues : 110.

Philippe NGUYEN

Né le 31 janvier 1958.

Diplômé de l'Institut d'étude Politique de Paris et ancien élève de l'ENA, ingénieur de l'Ecole Centrale des arts et manufactures de Paris (1981), Philippe NGUYEN est Président d'INVESTORS IN PRIVATE EQUITY depuis 2002. Il est également Président d'IPE ROSS MANAGEMENT, de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS, de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LUXE ET TRADITIONS, de la COMPAGNIE FRANÇAISE DE PROMOTION et gérant d'IPE TANK AND RAIL. Il est membre du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes depuis juillet 2004. Le 19 mars 2009, il est nommé en qualité d'Administrateur dans le cadre de la nouvelle gouvernance. Il est également membre

du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que du Comité de la stratégie. A la suite de la cession en septembre 2009 par la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS de sa participation dans le capital de la Compagnie des Alpes, Monsieur Philippe NGUYEN a remis à disposition du Conseil son mandat, qui a pris fin le 15 décembre 2009.

Adresse professionnelle : IPE, 1 rue François 1^{er} - 75008 Paris

Mandats et fonctions :

Président de INVESTORS IN PRIVATE EQUITY (IPE) et de FUNDAMENTA SAS, Administrateur de FINANCIERE ERMEWA SA (société étrangère), Président et Administrateur de COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS SA (société étrangère) (jusqu'au 19/10/2009) et de IPE ROSS MANAGEMENT LIMITED (société étrangère), Président de CELT SAS et de ESSENCIA GESTION SAS (depuis mars 2009), Gérant de IPE TANK AND RAIL SARL et de CELT SARL (sociétés étrangères), Président de MAI INVESTISSEMENT SAS, de VAL CHRETIEN SAS et de COMPAGNIE FRANÇAISE DE PROMOTION SAS.

Nombre d'actions CDA détenues : 1.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS SA

Nommée le 5 juillet 2004 en qualité de membre du Conseil de surveillance, et le 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur. Son représentant, François NICOLY, est membre du Comité de la stratégie et du Comité d'audit et des comptes. A la suite de la cession en septembre 2009 par la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS de sa participation dans le capital de la Compagnie des Alpes, cette dernière a remis à disposition du Conseil son mandat, qui a pris fin le 15 décembre 2009.

Nombre d'actions CDA détenues : 0.

Représentant permanent :

François NICOLY

Né le 27 février 1959.

Adresse professionnelle : COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS, 1 rue François 1^{er} - 75008 Paris

Mandats et fonctions :

Administrateur de FINANCIERE ERMEWA SA (société étrangère), Gérant de NORIA NEGOCIOS et de IPE TANK & RAIL SARL (sociétés étrangères), Gérant de la SCI 3 FONTAINES.

CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE

Nommé le 5 juillet 2004 en qualité de membre du Conseil de surveillance, et le 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 286 026.

Représentant permanent :

Jean-Yves BARNAVON

Né le 5 avril 1954.

Adresse professionnelle : CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE, Avenue de la Motte Servolex - 73034 Chambéry Cedex

Mandats et fonctions :

Directeur général du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE (Sté Coopérative), Président de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT SUISSE (SA), représentant permanent du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE en qualité de Gérant du CREDIT AGRICOLE RHONE-ALPES INVESTISSEMENTS (Sté civile), représentant permanent du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE aux conseils d'administration de, CA FRIULADRIA, CA TITRES, CA CHEVREUX et BGPI (BANQUE DE GESTION PRIVEE INDOSUEZ), représentant permanent du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE en qualité de Censeur au conseil d'administration de SETAM SA

BANQUE POPULAIRE DES ALPES

Nommée le 5 juillet 2004 en qualité de membre du Conseil de surveillance, et le 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur.

Nombre d'actions CDA détenues : 750 003.

Représentant permanent :

Pascal MARCHETTI

Né le 13 juin 1964.

Adresse professionnelle : BANQUE POPULAIRE DES ALPES, 2 avenue du Grésivaudan, BP43 Corenc - 38707 La Tronche Cedex

Mandats et fonctions :

Directeur général de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES, Administrateur de NATIXIS BLEICHROEDER, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES en qualité d'Administrateur (jusqu'au 17/03/2009) puis de Censeur d'IBP, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES en qualité d'Administrateur délégué de PRIAM BANQUE POPULAIRE, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES en qualité d'Administrateur de la BANQUE DE SAVOIE, Administrateur de la BANQUE MARZE.

CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE (CNCE)

Nommée le 5 juillet 2004 en qualité de membre du Conseil de surveillance, et le 19 mars 2009 en qualité d'Administrateur.

Nombre d'actions CDA détenues : 932 322.

Représentant permanent :

Olivier KLEIN

Né le 15 juin 1957.

Adresse professionnelle : CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES, 42 boulevard Eugène Deruelle, BP3276 - 69404 Lyon Cedex 03

Mandats et fonctions :

Président du Directoire de la CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES, Président du Conseil de surveillance de RHONE-ALPES PME GESTION SA, Membre du Conseil de surveillance d'ECUREUIL GESTION SA et d'ECUREUIL GESTION FCP, Administrateur de NEPTUNE TECHNOLOGIES, de la COFACE SA, de NGAM SA, de NATIXIS FINANCEMENT SA (depuis le 14/11/2007), représentant permanent de la CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES au Conseil de surveillance de la SOCIETE DES TROIS VALLEES SA, de GCE BUSINESS SERVICES GIE, représentant permanent de la CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES au Conseil d'administration de SALT (TLM) SA et de la FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, représentant permanent de la CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES en qualité de Gérant de TERRAE SNC (depuis le 26/11/2007), Membre du Conseil de surveillance de NATIXIS SA (depuis le 12/11/2008).

Gilles CHABERT, membre indépendant

Né le 5 août 1952.

Gilles CHABERT est Moniteur de Ski National (1977). Investi depuis 30 ans au Comité de direction du Syndicat National des Moniteurs de Ski Français (SNMSF), il en est élu Président en 1994, fonction à laquelle il a été réélu 3 fois depuis. Il est le principal acteur de la construction de l'espace européen appliqué à l'enseignement du ski. Il a obtenu de la Commission européenne, en juillet 2000, la reconnaissance et la spécificité de la profession de moniteur de ski sur le plan européen en vue de garantir la sécurité des pratiquants. Enfin, c'est sous son impulsion qu'a été créée une plate-forme européenne unique de formation pour les professionnels de l'enseignement du ski afin de valider leurs compétences techniques (Eurotest) et en matière de sécurité (Eurosecrurité). Il est membre indépendant du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes depuis juillet 2004 et intègre le Conseil d'administration le 19 mars 2009, toujours en qualité de Membre indépendant. Il est également membre du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que du Comité de la stratégie.

Adresse professionnelle : Les Clôts - 38250 Villard de Lans

Mandats et fonctions :

Président du SNMSF (Syndicat National des Moniteurs du Ski Français), Président de l'association des Moniteurs Professionnels de l'Arc Alpin, Vice-Président de SKI FRANCE INTERNATIONAL, représentant du SNMSF au Conseil d'administration des Professionnels Associés de la Montagne (PAM), de SKI FRANCE, de l'Association des Maires des Stations de Montagne, Représentant du Conseil Supérieur de la Montagne au Conseil d'Administration du Conseil National de la Montagne, co-gérant de la SCI MONTAGNETTE, Administrateur du Golf de Corrençon et Membre du Conseil d'administration de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES.

Nombre d'actions CDA détenues : 2.

Jacques MAILLOT, membre indépendant

Né le 17 novembre 1941.

Licencié en Droit, Jacques MAILLOT est le Président-Fondateur de NOUVELLES FRONTIERES. En octobre 1967, il monte une association loi 1901 sous le nom de « NOUVELLES FRONTIERES » pour démocratiser le voyage et essayer d'apporter une dimension culturelle. En 1968, l'association devient une société anonyme dont le nom évoque la démocratisation du voyage pour de nombreux français, principalement vers les îles des DOM-TOM et la Corse. Il travaille à construire sa société sous une forme de réseau intégré comprenant 200 agences, deux compagnies aériennes, CORSAIR et AEROLYON et un parc hôtelier, principalement aux Antilles. Il quitte le Groupe en 2002 et garde des responsabilités d'administrateur et de consultant. En février 2003, il est nommé par le Ministre des transports administrateur de la SNCF en tant que représentant des voyageurs. D'avril 2004 à février 2005, il est Président-Directeur général d'EUROTUNNEL. Il a par ailleurs créé l'association humanitaire « Feu vert pour le développement ». Il est membre indépendant du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes depuis juillet 2004 et intègre le Conseil d'administration le 19 mars 2009, toujours en qualité de Membre indépendant. Il préside le Comité des nominations et des rémunérations et était membre du Comité d'audit et des comptes.

Adresse professionnelle : 33, rue Maurice Ripoche - 75014 Paris

Mandats et fonctions :

Administrateur de GENERALI FR ASSURANCES, Gérant de la SCP FEU VERT POUR LE DÉVELOPPEMENT, Président de DIC HOLDING SAS, Administrateur de VOYAGEURS DU MONDE et Membre du Conseil de surveillance de EASY VOYAGES, Président-Directeur général de TEMOIGNAGES CHRETIENS.

Nombre d'actions CDA détenues : 618.

Philippe SEGRETAIN, Président du Conseil de surveillance (du 14/10/2008 au 19/09/2009)

Né le 14 octobre 1943.

Philippe SEGRETAIN a effectué une grande partie de sa carrière professionnelle au sein du Groupe CAISSE DES DEPOTS. Il a notamment fondé et présidé de 1988 à 2008 le groupe TRANSDEV, un des principaux opérateurs de transports de voyageurs en Europe. Il participe à la gouvernance de la Compagnie des Alpes depuis 1992, d'abord en tant qu'Administrateur puis comme membre du Conseil de surveillance depuis 2000. Il en prend la présidence le 14 octobre 2008 et quitte le Conseil le 19 mars 2009 lors du changement de gouvernance. En tant que Président du Conseil de surveillance, il préside le Comité de la stratégie du 14 octobre 2008 au 19 mars 2009.

Adresse professionnelle : CDC, 56 rue de Lille - 75007 Paris

Mandats et fonctions :

Président-Directeur général (jusqu'au 08/10/2008) et Administrateur de TRANSDEV SA, Administrateur de SOCIETE FINANCIERE TRANSDEV SA (jusqu'au 08/10/2008), Président du Conseil d'administration d'EGIS SA, Président (jusqu'au 19/03/2008) et Administrateur (jusqu'au 09/10/2008) de TRANSDEV PLC, Président de TRANSDEV BNG CONNEXION HOLDING BV, Président du Conseil d'administration de TRANSDEV ITALIA (jusqu'au 08/10/2008).

Nombre d'actions CDA détenues : 2.

Administrateurs dont le mandat a débuté après la clôture de l'exercice :

Rachel PICARD

Née le 11 décembre 1966.

Diplômée d'HEC, elle exerce les fonctions de Directrice générale de Voyages-sncf.com depuis 2007, après en avoir été Directrice générale adjointe, marketing, ventes et opérations. Précédemment, elle a dirigé Les EDITIONS ATLAS VOYAGES (de 2000 et 2002), et dirigé jusqu'en 2000 le Tour operating Europe chez FRANTOUR. Elle a également exercé des fonctions commerciales dans le secteur du ski, à VALLE NEVADO (Chili), et dans celui des Parcs de Loisirs (au sein d'EURO DISNEY PARIS).

Adresse professionnelle : Voyages-sncf.com, 7 rue Pablo Neruda - 92300 Levallois-Perret

Mandats et fonctions :

Au sein du groupe VSC (VOYAGES-SNCF.COM), depuis le 19/01/2007, Directrice générale de VOYAGES-SNCF.COM SAS, Présidente de l'Agence VOYAGES-SNCF.COM SAS, Directrice générale de

VSC TECHNOLOGIES SASU et de VFE COMMERCE SAS.

Nombres d'actions CDA détenues : En cours d'acquisition.

Giorgio FRASCA

Né le 13 octobre 1941.

Docteur en Droit diplômé de l'Université de Rome, Professeur en droit et avocat, il occupe depuis novembre 2006 les fonctions de Vice-Chairman de LAZARD INTERNATIONAL au sein de la BANQUE LAZARD Frères. Précédemment, il a occupé d'importantes fonctions en particulier au sein du Groupe Fiat, en France et à l'international. Il a notamment présidé Fiat France de 1981 à 1985.

Adresse professionnelle : 2 rue Greuze - 75116 Paris.

Mandats et fonctions : Néant.

Nombres d'actions CDA détenues : En cours d'acquisition.

2.2.2. Composition des Comités

La composition des trois Comités, Comité de la stratégie, Comité des nominations et des rémunérations, et Comité d'audit et des comptes est indiquée dans le tableau ci-après.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ces Comités spécialisés assistant le Conseil d'administration dans ses travaux sont précisés dans la Charte de Gouvernement d'Entreprise et décrits dans le rapport du Président au Chapitre V, section 6.1.

2007/2008	2008/2009 Du 14/10/2008 au 19/03/2009	A compter du 19/03/2009
Comité d'audit	Comité d'audit	Comité d'audit et des comptes
Eric FLAMARION, représentant CDC, Président	Eric FLAMARION, représentant CDC, Président	Eric FLAMARION, représentant CDC, Président
François NICOLY, représentant CEL	François NICOLY, représentant CEL	François NICOLY, représentant CEL
Jacques MAILLOT, membre indépendant	Jacques MAILLOT, membre indépendant	Jacques MAILLOT, membre indépendant
Comité des nominations et des rémunérations	Comité des nominations et des rémunérations	Comité des nominations et des rémunérations
Jacques MAILLOT, membre indépendant, Président	Jacques MAILLOT, membre indépendant, Président	Jacques MAILLOT, membre indépendant, Président
Gilles CHABERT, membre indépendant	Gilles CHABERT, membre indépendant	Gilles CHABERT, membre indépendant
Philippe SEGRETAIN, représentant CDC	Philippe SEGRETAIN, représentant CDC	Alain QUINET, représentant CDC
Philippe NGUYEN, représentant CEL	Philippe NGUYEN, représentant CEL	Philippe NGUYEN, représentant CEL
Comité de la stratégie	Comité de la stratégie	Comité de la stratégie
Dominique MARCEL, Président du Conseil et du Comité	Philippe SEGRETAIN, Président du Conseil et du Comité	Dominique MARCEL, Président du Conseil et du Comité
Eric FLAMARION, représentant CDC	Alain QUINET, représentant CDC	Alain QUINET, représentant CDC
François NICOLY, représentant CEL	François NICOLY, représentant CEL	François NICOLY, représentant CEL
Philippe NGUYEN, représentant CEL	Philippe NGUYEN, représentant CEL	Philippe NGUYEN, représentant CEL
Gilles CHABERT, membre indépendant	Gilles CHABERT, membre indépendant	Gilles CHABERT, membre indépendant
Bernard BLAS, représentant SOFIVAL, à compter du 25 octobre 2007	Bernard BLAS, représentant SOFIVAL	Bernard BLAS, représentant SOFIVAL

Postérieurement à la clôture de l'exercice et à la suite de la cession par la CEL de sa participation dans le capital, la composition des Comités a été modifiée.

Depuis le 15 décembre 2009, ces Comités sont composés de la manière suivante :

Comité d'audit et des comptes

- Eric FLAMARION, représentant CDC, Président
- Bernard BLAS, représentant SOFIVAL
- Giorgio FRASCA, administrateur indépendant

Comité des nominations et des rémunérations

- Jacques MAILLOT, administrateur indépendant, Président
- Alain QUINET, représentant CDC
- Gilles CHABERT, administrateur indépendant
- Giorgio FRASCA, administrateur indépendant

Comité de la stratégie

- Dominique MARCEL, Président du Conseil et du Comité
- Alain QUINET, représentant CDC
- Bernard BLAS, représentant SOFIVAL
- Gilles CHABERT, administrateur indépendant
- Rachel PICARD, administrateur indépendant
- Jacques MAILLOT, administrateur indépendant

2.3. Non-condamnation

A la connaissance de la Société, aucun des mandataires sociaux :

- N'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années,
- N'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années,
- N'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années, et
- N'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

2.4. Conflits d'intérêts

Monsieur Jean-François BLAS, exerçant des mandats d'administrateur, et jusqu'au 14 novembre 2009 de Directeur général délégué de SOFIVAL (actionnaire de la Société et de certaines de ses filiales et participations), a souscrit tant au titre de son mandat de membre du Directoire de la Société que de son contrat de travail, l'engagement :

- De se conformer en tous points à la Charte de Déontologie du Groupe CDA et aux règles de gouvernance de la Charte de Gouvernement d'Entreprise de CDA (cet engagement a également été souscrit par la société SOFIVAL),
- D'exclusivité relative à ses activités professionnelles, c'est-à-dire de ne pas exercer d'autre activité professionnelle que celle résultant de l'exercice de ses mandats sociaux et de son contrat de travail de Directeur au sein du Groupe et de ses mandats au sein de SOFIVAL,
- De confidentialité relative aux informations dont il aura connaissance dans le cadre de ses fonctions au sein de CDA,
- D'abstention dans tout processus décisionnel au sein du Groupe CDA mettant en cause les intérêts respectifs des Groupes CDA et SOFIVAL ou faisant naître un conflit d'intérêts, même potentiel, entre eux.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres composant les organes de Direction, des membres du Conseil de surveillance ou encore des membres du Conseil d'administration, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs, à l'exception de celui décrit ci-dessus pour lequel la Société a reçu des engagements express et écrits.

A l'exception des nominations de Messieurs Bernard et Jean-François BLAS liées aux opérations d'acquisitions effectuées en octobre 2007 auprès de SOFIVAL, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du Directoire, de la Direction générale ou du Conseil a été nommé en cette qualité.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées aux sections 2.1 et 2.2 ci-dessus concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société, autre que le pacte d'actionnaires décrit au Chapitre VI, section 2, pacte venu à expiration le 10 août 2009.

2.5. Contrats de service

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de service conclu entre la Société et l'un des membres des organes de Direction ou du Conseil, que :

- La convention de licence d'utilisation des dénominations sociales « CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS » et « GROUPE CAISSE DES DEPOTS » (décrite au Chapitre VI, section 4),
- La convention de mise à disposition de personnel entre la CDC et la CDA visée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (décrite au Chapitre V, section V), convention qui a pris fin en avril 2009.

3. Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de la CDA par la CDA et par les sociétés contrôlées par la CDA au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF telle que précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Nonobstant la modification de gouvernance intervenue au cours de l'exercice 2008/2009 et par souci d'exactitude et de cohérence, les éléments de rémunérations indiqués ci-après sont donnés pour l'exercice 2008/2009 dans son entier, sans distinction de période bien que seul le Président-Directeur général soit demeuré dirigeant mandataire social dans la nouvelle gouvernance au 19 mars 2009.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007/2008	Exercice 2008/2009
Dominique MARCEL, Président du Directoire (du 14/10/2008 au 19/03/2009), puis Président-Directeur général (à compter du 19/03/2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	-	467 383
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	-	48 038
Total	-	515 421
Franck SILVENT, membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	269 315	270 880
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	34 170	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	60 113	32 025
Total	363 598	302 905
Serge NAIM, membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	326 963	329 375
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	34 170	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	60 113	32 025
Total	421 246	361 400
Roland DIDIER, membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	256 677	258 369
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	34 170	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	60 113	32 025
Total	350 960	290 394
Jean-François BLAS, membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	239 885	242 211
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	34 170	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	60 113	32 025
Total	334 168	274 236
Jean-Pierre SONOIS, Président du Directoire (jusqu'au 14/10/2008)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	424 396	1 118 198
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	51 255	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	90 170	-
Total	565 821	1 118 198

Le tableau ci-dessus résume les rémunérations dues au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009⁽¹⁾ et la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice. Comme il le sera précisé ci-après, ni Monsieur Dominique MARCEL ni les membres du Directoire ne se sont vus attribuer d'options de souscription au titre du nouveau Plan mis en œuvre pendant l'exercice.

A titre indicatif, la valorisation des actions de performance du Plan n°10 attribuées antérieurement et toutes annulées au cours de l'exercice 2008/2009 s'élève à 52 627 € pour Monsieur Jean-Pierre SONOIS et à 35 085 € pour chacun des quatre anciens membres du Directoire, Monsieur Dominique MARCEL ne comptant pas lui-même parmi les bénéficiaires dudit Plan. Un tableau 6 bis a été ajouté afin de faire état de ces annulations.

(1) Les montants indiqués pour les anciens membres du Directoire sont, par seul besoin de cohérence, les montants couvrant l'intégralité de l'exercice bien que leur mandat ait cessé le 19 mars 2009 (hors Dominique MARCEL qui est resté dirigeant mandataire social sur l'ensemble de l'exercice).

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Dominique MARCEL Président du Directoire (du 14/10/2008 au 19/03/2009), puis Président-Directeur général				
Rémunération fixe	-	-	328 672	328 672
Rémunération variable	-	-	136 000	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence (N/A car versés à la CDC)	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	2 711	2 711
Total	-	-	467 383	331 383
Franck SILVENT, membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009)				
Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000
Rémunération variable	85 885	34 750	87 186	85 885
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	3 430	3 430	3 694	3 694
Total	269 315	218 180	270 880	269 579
Serge NAIM, membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009)				
Rémunération fixe	220 000	220 000	220 000	220 000
Rémunération variable	103 072	42 950	105 484	103 072
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	3 891	3 891	3 891	3 891
Total	326 963	266 841	329 375	326 963
Roland DIDIER, membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009)				
Rémunération fixe	170 000	170 000	170 000	170 000
Rémunération variable	81 431	33 250	82 743	81 431
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	5 246	5 246	5 626	5 626
Total	256 677	208 496	258 369	257 057
Jean-François BLAS, membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009)				
Rémunération fixe	160 000	160 000	160 000	160 000
Rémunération variable	76 647	-	77 970	76 647
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	3 238	3 238	4 241	4 241
Total	239 885	163 238	242 211	240 888

	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean-Pierre SONOIS Président du Directoire (jusqu'au 14/10/2008)				
Rémunération fixe	300 000	300 000	100 000	100 000
Rémunération variable	117 600	59 000	120 000	237 600
Rémunération exceptionnelle	-	-	896 262	896 262
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	6 796	6 796	1 936	1 936
Total	424 396	365 796	1 118 198	1 235 798

Le tableau ci-dessus présente les rémunérations brutes versées durant les exercices clos les 30/09/2008 et 30/09/2009, et les rémunérations brutes dues au titre des mêmes exercices.

Les rémunérations variables comprennent les primes liées aux objectifs et, sauf pour le Président du Directoire et le Président-Directeur général, l'intéressement.

Les primes liées aux objectifs relatifs à un exercice sont arrêtées par le Conseil en fonction de l'appréciation qui est faite de l'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice concerné postérieurement à la clôture de cet exercice et sont donc versées au cours de l'exercice suivant (sauf en ce qui concerne la rémunération variable due à Monsieur Jean-Pierre SONOIS au titre de l'exercice 2008/2009, qui lui a été versée au cours de ce même exercice).

Les avantages en nature concernent les véhicules de fonction et, pour Monsieur Jean-Pierre SONOIS, un emplacement de parking.

Concernant Monsieur Jean-Pierre SONOIS, la rémunération exceptionnelle comprend l'indemnité contractuelle de rupture dont il est fait état ci-après dans le rapport du Président (Chapitre V. section 6.2.1), et une indemnité afférente à des congés-payés.

Les dirigeants mandataires sociaux de la Compagnie des Alpes, pas plus que les autres collaborateurs du Groupe Compagnie des Alpes, ne perçoivent de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe.

Tableau 3 : Jetons de présence⁽¹⁾ et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil

Membres du Conseil (de surveillance/d'administration) et des Comités	Jetons versés en 2007/2008 (au titre de 2006/2007)	Jetons versés en 2008/2009 (au titre de 2007/2008)	Jetons alloués au titre de 2008/2009 (à verser en 2009/2010)
Dominique MARCEL Président du Conseil de surveillance jusqu'au 14/10/2008 ⁽²⁾ Président du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009 Président du Comité de la stratégie jusqu'au 14/10/2008, puis à nouveau à compter du 19/03/2009	9 000	8 000	-
Philippe SEGRETAIN⁽²⁾ Président du Conseil de surveillance du 14/10/2008 au 19/03/2009 Membre représentant CDC du Comité des nominations et des rémunérations jusqu'au 19/03/2009 Président du Comité de la stratégie du 14/10/2008 au 19/03/2009	5 000	7 000	9 000
Alain QUINET⁽²⁾ Membre du Conseil de surveillance du 14/10/2008 au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009 Membre représentant CDC du Comité de la stratégie à compter du 14/10/2008 Membre représentant CDC du Comité des nominations et des rémunérations à compter du 19/03/2009	-	-	9 000
Bernard BLAS Vice-Président du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Vice-Président du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009 Membre représentant SOFIVAL du Comité de la stratégie	-	8 000	10 000
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (représentant : Eric FLAMARION) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009 Eric FLAMARION, représentant CDC, Président du Comité d'audit (devenu Comité d'audit et des comptes) Eric FLAMARION, membre représentant CDC du Comité de la stratégie jusqu'au 14/10/2008	9 000	9 000	6 000
Francis SZPINER Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009	4 000	4 000	4 000
Philippe NGUYEN Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009 Membre représentant CEL du Comité des nominations et des rémunérations Membre représentant CEL du Comité de la stratégie	11 000	11 000	11 000
COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS (représentant : François NICOLY) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009 François NICOLY, représentant CEL, membre du Comité d'audit (devenu Comité d'audit et des comptes) François NICOLY, représentant CEL, membre du Comité de la Stratégie	10 000	10 000	9 000

Membres du Conseil (de surveillance/d'administration) et des Comités	Jetons versés en 2007/2008 (au titre de 2006/2007)	Jetons versés en 2008/2009 (au titre de 2007/2008) (à verser en 2009/2010)	Jetons alloués au titre de 2008/2009
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE (représentant : Jean-Yves BARNAVON) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009	-	5 000	2 000
BANQUE POPULAIRE DES ALPES (représentant : Pascal MARCHETTI) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009	4 000	3 000	3 000
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE (représentant : Olivier KLEIN) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009	2 000	2 000	4 000
Gilles CHABERT Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009 Membre indépendant du Comité des nominations et rémunérations Membre indépendant du Comité de la stratégie	11 000	11 000	14 000
Jacques MAILLOT Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009 Membre du Conseil d'administration à compter du 19/03/2009 Président (membre indépendant) du Comité des nominations et rémunérations Membre indépendant du Comité d'audit (devenu Comité d'audit et des comptes)	8 000	10 000	11 000
Total	73 000	88 000	92 000

(1) Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice sont versés au cours de l'exercice suivant. Ainsi les jetons versés en 2008/2009 sont ceux alloués au titre de l'exercice 2007/2008. Ceux alloués au titre des présences pendant l'exercice 2008/2009 seront versés au cours de l'exercice 2009/2010.

(2) Les jetons de présence liés à la participation aux réunions des Conseils et des Comités sont versés directement à la CDC, conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe CDC.

L'Assemblée générale mixte du 23 février 2006 a fixé le montant global maximal annuel des jetons de présence pouvant être alloués au Conseil de surveillance à 100 000 € à compter de l'exercice 2005/2006.

Le changement de gouvernance devant entraîner une sollicitation accrue des membres du Conseil associés plus directement à la gestion de la Société, il a été demandé à l'Assemblée générale du 19 mars 2009 de réajuster le montant de cette enveloppe globale. Cette enveloppe a été portée à 150 000 € pour l'exercice 2008/2009 et chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire.

Le montant des jetons de présence dus au titre de 2007/2008 s'est élevé à 88 000 €. Les montants alloués au titre de l'exercice 2008/2009, versés en 2009/2010, s'élèvent à 92 000 €.

Les membres du Conseil ne perçoivent pas, au sein du Groupe, de rémunération autre que les jetons de présence, à l'exception de Monsieur Bernard BLAS, Vice-Président du Conseil, qui bénéficie au titre de sa fonction de Président de la société VALBUS d'une voiture de fonction, d'un emplacement de parking, ainsi que d'une indemnité de mandat, dont les montants, versés par la société VALBUS, s'élèvent respectivement à 6 000 €, 2 473 € et 1 600 €, soit au total, pour l'exercice 2008/2009, à 10 073 €.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par chaque société du Groupe

NEANT.

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice, le Plan n°12 mis en œuvre au titre de l'exercice 2008/2009 par le Directoire ne comprenant qu'un seul volet « attribution d'actions de performance » pour les cinq membres du Directoire.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

NEANT.

Aucune option de souscription d'action n'a été levée par les dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice.

Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Numéro et date du Plan	Nb d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Dominique MARCEL	n°12 19/03/2009	3 600	48 038	19/03/2011	19/03/2013	cf. commentaire ci-dessous
Franck SILVENT	n°12 19/03/2009	2 400	32 025	19/03/2011	19/03/2013	cf. commentaire ci-dessous
Serge NAIM	n°12 19/03/2009	2 400	32 025	19/03/2011	19/03/2013	cf. commentaire ci-dessous
Roland DIDIER	n°12 19/03/2009	2 400	32 025	19/03/2011	19/03/2013	cf. commentaire ci-dessous
Jean-François BLAS	n°12 19/03/2009	2 400	32 025	19/03/2011	19/03/2013	cf. commentaire ci-dessous

Les actions de performance sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires au terme de la période d'acquisition. La valeur unitaire de l'action en résultant est de 21,745 € pour le Plan n°12 du 19 mars 2009.

Comme pour les plans précédents, l'acquisition définitive des actions attribuées au titre du Plan n°12 est liée à des conditions de performance.

Pour les actions qui ont été attribuées aux cinq membres du Directoire, leur acquisition définitive dépendra, à hauteur de 50% des dites actions, de la réalisation d'objectifs économiques du Groupe. Elle sera fonction de l'évolution de l'amélioration de la rentabilité des capitaux propres engagés (ROCE). Cette évolution sera mesurée sur deux ans (01/10/2008-30/09/2010).

Les autres 50% dépendront de l'appréciation portée sur la qualité de la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil pour les exercices 2008/2009 et 2009/2010.

Tableau 6 bis : Actions de performance annulées ou radiées durant l'exercice

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions annulées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'annulation
Jean-Pierre SONOIS	n°10 - 01/03/2007	3 600	52 627	01/04/2009
Franck SILVENT	n°10 - 01/03/2007	2 400	35 085	01/04/2009
Serge NAIM	n°10 - 01/03/2007	2 400	35 085	01/04/2009
Roland DIDIER	n°10 - 01/03/2007	2 400	35 085	01/04/2009
Jean-François BLAS	n°10 - 01/03/2007	-	-	01/04/2009

Les actions de performance attribuées dans le cadre des Plans n°9, 10 et 11 et 12 sont définitivement acquises au terme d'une période d'acquisition selon une proportion déterminée en fonction de critères définis lors de l'attribution.

La période d'acquisition de 25 mois des actions attribuées en mars 2007 au titre du Plan n°10 du 01/03/2007 est venue à expiration pendant l'exercice écoulé.

Les conditions subordonnant l'acquisition définitive de ces actions n'étant pas remplies à l'issue de cette période à raison de la non-atteinte des objectifs fixés, le Directoire a constaté qu'aucune des actions attribuées au titre de ce plan ne pouvait être définitivement acquise.

Ainsi la totalité des actions attribuées gratuitement au titre du Plan n°10, soit 41 088 actions, ont fait l'objet d'une radiation.

La valorisation des actions annulées, établie à l'origine selon la méthode décrite au tableau 6 ci-dessus, soit 14,619 € par action après division du nominal, est donnée ci-dessus à titre indicatif.

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles

NEANT.

Les actions de performance attribuées ne sont définitivement acquises qu'à l'issue du délai d'acquisition fixé à 25 mois pour les Plans n°9, 10 et 11, et à 24 mois pour le dernier plan (Plan n°12), sous réserve de réalisation des conditions de performance prévues auxdits Plans. Elles ne deviennent disponibles qu'à l'issue d'un délai complémentaire de conservation de 24 mois.

La première date à laquelle des actions de performance deviendront disponibles est le 24/03/2010 (Plan n°9).

En conséquence, aucune action de performance attribuée aux membres du Directoire n'est devenue disponible au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Ce tableau figure dans la section 4.1. ci-après « Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes ».

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties pendant l'exercice aux dix premiers salariés non mandataires sociaux ou levées par ces derniers

Ce tableau figure dans la section 4.4. ci-après « Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes ».

Tableau 10 : Suivi des Recommandations AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après présente, conformément à la Recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2008/2009 au regard du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dominique MARCEL Président du Directoire (du 14/10/2008 au 19/03/2009), puis Président-Directeur général (à compter du 19/03/2009)		X	X		X			X
Franck SILVENT Membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009), Directeur général délégué (à compter du 01/10/2009)	X		X		X			X
Serge NAIM Membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009)	X		X		X			X
Roland DIDIER Membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009)	X		X		X			X
Jean-François BLAS Membre du Directoire (jusqu'au 19/03/2009)	X		X		X		X	
Jean-Pierre SONOIS Président du Directoire (jusqu'au 14/10/2008)	X		X		X			X

Les précisions et explications afférentes aux contrats de travail, au régime de retraite supplémentaire, aux indemnités de départ et indemnités de non-concurrence dont peuvent bénéficier les dirigeants mandataires sociaux sont données, conformément aux recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, par le Président du Conseil dans son rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

L'ensemble des anciens membres du Directoire, et le Président-Directeur général, bénéficient du contrat collectif à cotisations et à prestations définies mis en place par la Société pour l'encadrement supérieur du Groupe (60 personnes environ), conforme aux dispositions de l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Les principales modalités du contrat collectif sont les suivantes :

- Un régime à cotisations définies (droits individuels) égales à 8% de la rémunération annuelle pour chaque bénéficiaire (plafonnée à 5 fois le plafond de sécurité sociale, soit 171 540 € en base annuelle 2009), l'effort d'épargne étant réparti entre la Société et le bénéficiaire en fonction de l'âge de ce dernier de la façon suivante :

	CDA	Salarié
Jusqu'à 39 ans	5%	3%
De 40 à 54 ans	4%	4%
55 ans et plus	3%	5%

- Complété par un régime à prestations définies garantissant une retraite supplémentaire minimale égale à 1% par année d'ancienneté décompté à compter de la date de mise en place du régime avec un maximum de 10% du dernier salaire fixe + variable.

4. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes

4.1. Options de souscription d'actions

Options de souscription d'actions attribuées au titre de l'exercice 2008/2009 aux salariés

Dans le cadre fixé par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2007, la Compagnie des Alpes a accordé au titre de la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009 un total de 46 400 options de souscription d'actions à 29 salariés ou mandataires sociaux du Groupe, contre 88 700 options octroyées au titre de l'exercice précédent.

Le Directoire s'est interrogé, dans un contexte économique dégradé et compte tenu du niveau des cours de Bourse, sur l'opportunité pour ses membres de se voir attribuer par la Société des options de souscription d'actions. Il a décidé de renoncer au titre de cet exercice à une telle attribution, le Plan n°12 (Plan combiné n°4) ne comprenant

en conséquence dans son volet « membres du Directoire » qu'une attribution d'actions de performance, selon des quantités identiques à l'année précédente.

La Société a retenu le principe que la date d'attribution des options de souscription d'actions, de même que celle des actions de performance, est celle de l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

Le prix de souscription des options a été arrêté à 23,17 euros par action, correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de Bourse sans décote de l'action.

La durée du plan d'option a été portée à 7 ans, comprenant une période d'indisponibilité fiscale de 4 ans suivie d'une période d'exercice de 3 ans.

Situation des plans d'options de souscription d'actions en vigueur

La situation des plans d'options de souscription d'actions actuellement en vigueur mis en œuvre par le Directoire à la suite des décisions prises par les Assemblées générales extraordinaires des 14 mars 2003, 10 mars 2004, 23 février 2006 et 28 février 2007, est la suivante :

	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date de l'Assemblée générale	10/03/2004	10/03/2004	23/02/2006	28/02/2007	28/02/2007	28/02/2007
Date du Directoire	07/04/2004	25/01/2005	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	261 408	256 280	68 760	72 960	88 700	46 400
Dont Directoire de la CDA	100 000	83 000	36 000	36 000	44 000	néant
Dont Monsieur Dominique MARCEL	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Dont Monsieur Jean-Pierre SONOIS	20 000	24 000	12 000	12 000	12 000	néant
Dont Monsieur Franck SILVENT	néant	15 000	8 000	8 000	8 000	néant
Dont Monsieur Serge NAIM	néant	20 000	8 000	8 000	8 000	néant
Dont Monsieur Roland DIDIER	néant	néant	8 000	8 000	8 000	néant
Dont Monsieur Jean-François BLAS	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Nombre de bénéficiaires	172	171	31	35	35	29
Période de levée des options	du 07/04/2004 au 06/04/2009	du 25/01/2009 au 24/01/2010	du 24/02/2010 au 23/02/2011	du 01/03/2011 au 29/02/2012	du 21/02/2012 au 20/02/2013	du 19/03/2013 au 18/03/2016
Prix de souscription des actions (en €)	30,98	30,45	31,25	36,24	31,93	23,17
Options de souscription levées au 30/09/2009	19 798	néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Options de souscriptions radiées ou annulées	241 610	157 974	2 240	800	néant	néant
Options de souscription restantes	0	98 306	66 520	72 160	88 700	46 400

Les données ici présentées tiennent compte de la division du nominal de l'action Compagnie des Alpes intervenue le 25 mai 2007.

Au total, 794 508 options de souscription d'actions ont été attribuées dans le cadre des plans ci-dessus.

En cumulé, au 30 septembre 2009, des options ont été exercées à hauteur de 19 798 actions souscrites (aucune pendant l'exercice), et 402 624 options de souscription ont été radiées ou annulées.

Le nombre total des actions pouvant, au 30 septembre 2009, être souscrites au titre des plans en vigueur à cette date s'élevait donc à 372 086 actions, soit 2,10% du capital de la Compagnie des Alpes.

Les options consenties sont toutes émises par la Compagnie des Alpes, aucune autre Société du Groupe n'émettant d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit de ses collaborateurs ou dirigeants mandataires sociaux.

4.2. Actions de performance

Actions de performance attribuées au titre de l'exercice 2008/2009 aux salariés et mandataires sociaux

Dans le cadre fixé par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2007, la Compagnie des

Alpes a attribué, au titre de la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009, un total de 47 100 actions de performance à 119 salariés, dont 13 200 aux membres du Directoire.

Au même titre que les plans précédents, l'acquisition définitive de ces actions est liée à des conditions de performance. Les conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions pour les membres du Directoire sont décrites à la section 3 ci-dessus, Tableau 6.

S'agissant des autres collaborateurs du Groupe attributaires d'actions au titre du Plan n°12, l'acquisition définitive des actions est soumise à une condition de performance qualitative appréciée au regard de chaque bénéficiaire. Cette performance qualitative est appréciée selon « la contribution de chacun des bénéficiaires à la vie du Groupe et son comportement managérial » pendant les exercices 2008/2009 et 2009/2010.

Les actions CDA attribuées gratuitement avec condition de transfert de propriété, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009, aux membres du Directoire sont indiquées dans la section 3 ci-dessus.

Les membres du Conseil de surveillance n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions de performance.

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur

Les caractéristiques des actions attribuées gratuitement au titre des Plans n°10, n°11 et du nouveau Plan n°12, sont les suivantes :

	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date de l'Assemblée générale	28/02/2007	28/02/2007	28/02/2007
Date du Directoire	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009
Nombre d'actions pouvant être gratuitement attribuées à l'origine	41 088	48 700	47 100
Dont Directoire de la CDA	10 800	13 200	13 200
Dont Monsieur Dominique MARCEL	néant	néant	3 600
Dont Monsieur Jean-Pierre SONOIS	3 600	3 600	néant
Dont Monsieur Franck SILVENT	2 400	2 400	2 400
Dont Monsieur Serge NAIM	2 400	2 400	2 400
Dont Monsieur Roland DIDIER	2 400	2 400	2 400
Dont Monsieur Jean-François BLAS	néant	2 400	2 400
Nombre de bénéficiaires	116	129	119
Date d'attribution	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009
Date d'acquisition	01/04/2009	21/03/2010	19/03/2011
Fin du délai de conservation	01/04/2011	21/03/2012	19/03/2013
Actions définitivement acquises au 30/09/2009	0	néant	néant
Actions radiées au 30/09/2009	41 088	2 000	néant
Actions restantes au 30/09/2009	0	46 700	47 100

Le Plan n°9 a été le premier à comporter un volet attribution gratuite d'actions. Ce plan a été soldé le 25 mars 2008 (date d'acquisition) et ne fait donc plus partie des plans d'attribution gratuite d'actions encore en vigueur au cours de l'exercice écoulé.

Le Plan n°10 a par ailleurs été soldé au cours de l'exercice écoulé. Les conditions subordonnant l'acquisition définitive de ces actions n'étant pas remplies à l'issue de la période d'acquisition à raison de la non-atteinte des objectifs fixés, le Directoire a constaté qu'aucune des actions attribuées au titre de ce Plan ne pouvait être définitivement acquise. Ainsi la totalité des actions attribuées gratuitement au titre du Plan n°10 ont fait l'objet d'une radiation.

Le nombre total des actions restantes au 30 septembre 2009 représente 0,53% du capital de la Compagnie des Alpes.

Les actions attribuées gratuitement au sein du Groupe sont toutes des actions Compagnie des Alpes, aucune autre société du Groupe n'émettant de tels titres au profit de ses collaborateurs ou dirigeants mandataires sociaux.

A l'exception des plans décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autre instrument potentiellement dilutif.

4.3. Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2009 aux mandataires sociaux ou levées par ces derniers

Ainsi qu'indiqué à la section 2 ci-dessus, aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice, le Plan n°12 mis en œuvre au titre de l'exercice 2008/2009 ne comprenant, pour les cinq membres du Directoire, qu'un seul volet « attribution d'actions de performance ».

Aucune option n'a été non plus consentie aux membres du Conseil de surveillance ni levée par eux.

Aucune option n'a par ailleurs été exercée par l'un quelconque des mandataires sociaux.

4.4. Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et levées par ces derniers au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009

Options de souscription ou d'achat d'actions CDA consenties aux dix premiers salariés non-mandataires, attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées	Prix moyen pondéré en euros	Plan n°
Options de souscription d'actions CDA consenties durant l'exercice, par la CDA ou par toute autre société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés non-mandataires de la CDA et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	17 100	23,17	12
Options de souscription d'actions détenues sur la CDA et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice, par les 10 salariés non-mandataires de la CDA ou de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	néant	-	-

4.5. Actions de performance attribuées aux dix premiers salariés non mandataires au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009

Attribution gratuite d'actions CDA consentie aux dix premiers salariés non-mandataires	Nombre total d'actions attribuées	Valorisation unitaire des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Plan n°
Attribution gratuite d'actions CDA consentie, durant l'exercice, par la CDA ou par toute autre société comprise dans le périmètre d'attribution gratuite d'actions, aux dix premiers salariés de la CDA et de toute autre société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé (attributions initiales)	5 000	21,745	12

4.6. Contrats d'intéressement et de participation

La politique du Groupe Compagnie des Alpes est de développer l'intéressement du personnel aux performances de leurs entreprises.

Au 30 septembre 2009, toutes les sociétés françaises du Groupe qui exploitent tant des Domaines Skiables que des Parcs de Loisirs disposent d'un accord d'intéressement et de participation en vigueur.

Les accords sont négociés au niveau de chaque entreprise.

Un accord d'intéressement a été conclu pour les sociétés CDA, CDA-DS et LES PRODUCTIONS DU PARC.

L'ensemble des sommes versées par le Groupe au titre de l'intéressement et de la participation sont les suivantes :

En milliers d'euros	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Intéressement	2 621	4 546	5 130
Participation	2 518	4 274	4 468
Total	5 139	8 820	9 598

5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (période du 19 décembre 2008 au 30 septembre 2009)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application des articles L. 225-88 et L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance (période du 19 décembre 2008 au 19 mars 2009) et de votre Conseil d'administration (période du 19 mars 2009 au 30 septembre 2009).

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles R. 225-58 et R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'abandon de créance au profit de PLEASUREWOOD HILLS LTD

Votre Société a consenti un abandon de créance d'un montant de 2 300 K€ au profit de votre filiale, sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune valable jusqu'au 30 septembre 2014.

Conseil d'administration du 19 mars 2009.

Conventions intervenues avec la CAISSE DES DEPOTS (CDC) dans le cadre de la réorganisation du schéma du BIOSCOPE

Dans le cadre de la réorganisation du schéma du BIOSCOPE, le protocole d'accord conclu entre votre Société et la CDC a conduit à :

- La cession par votre Société à CDC de 51% du capital social de SMVP. Les principales caractéristiques du contrat de cession sont les suivantes :
 - Prix global de cession basé sur la situation nette de la Société au 30 septembre 2009 et intégrant une clause de révision du prix selon les comptes certifiés et approuvés par l'Assemblée générale de SMVP : le prix de cession comptabilisé sur la base de la situation nette provisoire au 30 septembre 2009 s'élève à 1,55 M€,
 - Absence de garantie de passif à l'exception d'une garantie de deux ans afférente à 51% des coûts relatifs à une éventuelle remise en cause ou rappels de subventions perçues par SMVP dans le cadre de la Délégation de Service Public.
- La cession par CDC à votre Société de 3% du capital social de EBG (ECOBIOGESTION) au prix de 1 €.

Les conditions de cette cession et de cette acquisition sont détaillées dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes sociaux au § 1.24.6.

Administrateurs personnes physiques concernés : Messieurs Alain QUINET et Eric FLAMARION.

Conseil d'administration du 16 septembre 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Adhésion au régime de retraite mixte à cotisations et à prestations définies du nouveau Président du Directoire, devenu Président-Directeur général, Monsieur Dominique MARCEL

En sa qualité de nouveau Président du Directoire (du 14 octobre 2008 au 19 mars 2009), puis de Président-Directeur général (à compter du 19 mars 2009), Monsieur Dominique MARCEL bénéficie du contrat d'assurance Groupe mis en place en matière de retraite supplémentaire pour l'encadrement supérieur du Groupe, composé d'un régime de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies.

Au 30 septembre 2009, l'engagement actuariel correspondant s'élève à 27 K€.

Fixation de l'indemnité de rupture de mandat social du nouveau Président du Directoire devenu Président-Directeur général, Monsieur Dominique MARCEL

En cas de perte de son mandat social, le Président-Directeur général bénéficie, sous certaines conditions, d'une indemnité de départ soumise à une condition de performance individuelle et à une condition de performance du Groupe. Cette indemnité est égale au maximum à deux fois la rémunération annuelle de référence.

Les modalités de déclenchement et de détermination de cette indemnité avant et après le 30 septembre 2011 sont détaillées au § 6.2.1. du rapport du Président du Conseil d'administration établi dans le cadre de l'article 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

Rémunération du Président du Directoire sortant

Dans le cadre du contrat de travail liant votre Société au Président du Directoire sortant (Monsieur Jean-Pierre SONOIS), votre Société a pris en charge une somme de 133 K€ (avantages en nature compris et hors charges patronales) sur l'exercice.

Régime de retraite des anciens membres du Directoire (devenus Directeurs généraux et Directeur général délégué)

Les anciens membres du Directoire (devenus Directeurs généraux et Directeur général délégué) adhèrent à un contrat d'assurance Groupe composé d'un régime de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies. Au 30 septembre 2009, l'engagement actuariel correspondant s'élève à 160 K€ (hors Président).

Mise à disposition de personnel entre la CAISSE DES DEPOTS et votre Société

Votre Société a conclu avec la CAISSE DES DEPOTS à compter du 1^{er} octobre 2008 et pour une durée de trois ans, une convention de mise à disposition à mi-temps d'un cadre de la CAISSE DES DEPOTS auprès du Président de votre Société en qualité de chargé de mission pour le développement du BIOSCOPE. Dans le cadre de cette convention, votre Société s'est engagée à rembourser à la CAISSE DES DEPOTS 50% des salaires et charges liés à cette personne. Le coût global de la mise à disposition pour votre Société au titre de l'exercice s'élève à 67 K€. Cette convention a pris fin le 31 mars 2009.

Convention de licence avec la CAISSE DES DEPOTS

Votre Société a conclu avec la CAISSE DES DEPOTS une convention de licence d'utilisation des dénominations « CAISSE DES DEPOTS et Consignations » et « Groupe CAISSE DES DEPOTS ». En contrepartie, la Compagnie des Alpes lui verse une redevance annuelle de 0,2% du chiffre d'affaires hors taxes consolidé de l'exercice, pondéré par application du pourcentage de détention de la CAISSE DES DEPOTS dans le capital social de Compagnie des Alpes au 1^{er} janvier. La charge en résultant pour votre Société, au titre de l'exercice, s'élève à 452 K€.

Contrat de licence de marque avec MUSEE GREVIN

Votre Société s'est subrogée dans les droits et obligations de GREVIN & CIE au titre du contrat de licence de marque avec MUSEE GREVIN. Ce dernier concède à votre Société pour une durée indéterminée la licence non exclusive d'exploitation de la marque GREVIN et l'autorise à adopter le terme GREVIN, seul ou accompagné d'autres mots, à titre de dénomination sociale, nom commercial et enseigne.

La charge annuelle à ce titre s'élève à 15 000 € et est intégralement refacturée à GREVIN & CIE.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 28 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

Bruno TESNIERE
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine DUBUS
Mazars

6. Contrôle interne

Rapport du président du Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes - exercice clos le 30 septembre 2009 (article 225-37 alinéa 6 du Code de commerce)

Le 19 mars 2009, l'Assemblée générale des actionnaires a adopté un nouveau mode de gouvernance, la Compagnie des Alpes devenant une société anonyme à Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport approuvé par le Conseil, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (section I), des principes et règles adoptés par celui-ci pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (section II), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (section III).

Ainsi que cela a été décidé lors de la réunion de votre Conseil de surveillance le 16 décembre 2008 et porté à la connaissance du public par communiqué en date du 20 décembre 2008, notre Société se réfère au Code de Gouvernement d'Entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003, janvier 2007 et octobre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF »). Ce code peut notamment être consulté via le lien URL : <http://www.code-afep-medef.com>.

La modification du mode de gouvernance au cours de l'exercice écoulé a été sans incidence sur l'adhésion par la Compagnie des Alpes audit Code, et, plus encore a été l'occasion pour cette dernière de tenir compte de l'évolution de la réglementation et du contexte en matière de gouvernement d'entreprise.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent Document de référence précise les dispositions du Code AFEP-MEDEF qui ont été écartées et les raisons de ce choix.

6.1. La composition, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil

6.1.1. La Charte de Gouvernement d'Entreprise de la Compagnie des Alpes

La Compagnie des Alpes a été créée au sein du groupe CAISSE DES DEPOTS - DEVELOPPEMENT (C3D) qui en

est resté l'actionnaire majoritaire jusqu'au 13 mai 2004. A cette date, la Compagnie des Alpes a été privatisée et connaît depuis un actionariat diversifié ne comprenant aucun actionnaire majoritaire en capital ou en droit de vote.

Cette évolution a conduit ses dirigeants, avec l'appui des principaux actionnaires, à mettre en place un gouvernement d'entreprise rénové, rendu à la fois nécessaire de par (i) son organisation interne, (ii) son statut de société cotée (au regard des évolutions internationales et nationales en matière de « gouvernement d'entreprise ») et (iii) l'absence d'actionnaire majoritaire.

Un règlement intérieur, adopté le 27 mai 2004 à la suite de la privatisation de la Société et entré en vigueur à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2004 sous le nom de « Charte de Gouvernement d'Entreprise » (la « Charte de Gouvernement d'Entreprise » ou la « Charte »), a complété les statuts, défini les principes régissant la composition du Conseil de surveillance (sous réserve des décisions de l'Assemblée générale des actionnaires) et ses règles de fonctionnement et organise les relations du Conseil de surveillance avec le Directoire, la Société fonctionnant alors sous forme de société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire.

La Charte de Gouvernement d'Entreprise a été revue une première fois à effet du 1^{er} octobre 2007, afin d'être adaptée à la modification de l'actionariat intervenue à la suite de la réalisation de l'opération d'acquisition des participations dans les sociétés STVI, SERMA, DSV et DSR, et à l'évolution du contexte général en matière de gouvernance.

Lors du passage en société anonyme à Conseil d'administration en date du 19 mars 2009, la Charte a de nouveau été amendée.

Le changement de mode de gouvernance a rendu nécessaire, plutôt qu'une modification, une simple adaptation de la Charte de Gouvernement d'Entreprise, qui a été élaborée selon un principe de transposition aussi « minimaliste » que possible de la Charte existante.

Ainsi la Charte de Gouvernement d'Entreprise constitue maintenant le règlement intérieur du Conseil d'administration (et non plus du Conseil de surveillance). Elle régit, non plus les relations entre le Conseil de surveillance et les membres du Directoire, mais celles entre le Conseil d'administration et les membres de la Direction générale, mandataires sociaux ou non, à savoir le Président-Directeur général, les Directeurs généraux adjoints, et, depuis le 1^{er} octobre 2009, le Directeur général délégué.

La nouvelle Charte ne modifie notamment ni les principes gouvernant la composition du Conseil (sous réserve des modifications intervenues postérieurement à la clôture de l'exercice 2008/2009 à la suite de la

cession par la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS de sa participation et présentées ci-après), ni les règles de vote au sein du Conseil, ni les principaux pouvoirs d'approbation préalable de certaines décisions de la Direction générale par le Conseil.

La transposition de la Charte, qui vise maintenant le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008 (« le Code AFEP-MEDEF »), prend en compte par ailleurs les évolutions de la réglementation et du contexte en matière de gouvernance, notamment :

- La Charte prévoit l'évaluation du Conseil et en fixe les modalités,
- Les critères de qualification de l'Administrateur Indépendant sont précisés en conformité avec le Code AFEP-MEDEF,
- Les attributions des Comités sont renforcées, notamment celles du Comité d'audit qui devient le Comité d'audit et des comptes.

La Charte est disponible dans son intégralité sur le site internet de la CDA à l'adresse suivante :

www.compagniedesalpes.com, dans la rubrique « Groupe » et sous-rubrique « Organisation ».

6.1.2. Modalités d'exercice et limitations de pouvoirs de la Direction générale

Depuis le 19 mars 2009, la Compagnie des Alpes est administrée par le Conseil d'administration.

Par décision du même jour, le Conseil d'administration a décidé que la Direction générale de la Société serait assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration portant le titre de Président-Directeur général.

Sous réserve (i) des pouvoirs que la loi ou les statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, (ii) des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au Conseil d'administration ainsi que (iii) des dispositions de la Charte, le Président-Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Président-Directeur général sont inopposables aux tiers.

Conformément à l'article 13.3 des statuts, le Conseil d'administration peut, sur proposition du Président-Directeur général, nommer des directeurs généraux délégués (les « Directeurs généraux délégués »).

Le Président-Directeur général peut en outre nommer des directeurs généraux adjoints (les « Directeurs généraux adjoints ») auxquels il peut, au nom et pour le compte de la Société, consentir des délégations de

pouvoir portant sur un ou plusieurs objets déterminés. Il consulte le Conseil d'administration sur la nomination, la rémunération et la définition des fonctions des personnes qu'il entend nommer en qualité de Directeur général adjoint.

Lorsque des Directeurs généraux délégués et/ou des Directeurs généraux adjoints ont été nommés, les dispositions de la Charte relatives au Président-Directeur général leur sont applicables.

Certaines décisions du Président-Directeur général relatives au Groupe Compagnie des Alpes ne peuvent être adoptées et certains actes ou engagements relatifs au Groupe ne peuvent être conclus par le Président-Directeur général s'ils n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable, ou d'une délégation de pouvoirs du Conseil d'administration.

Ces limitations de pouvoirs sont précisées à l'article II.2.3. de la Charte.

Par ailleurs, en application des dispositions légales et de l'article 13.4. des nouveaux statuts de la Société, le Conseil d'administration a autorisé le Président-Directeur général, avec faculté de subdélégation et sous réserve de lui en rendre compte, à consentir des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de quinze millions d'euros.

6.1.3. La composition du Conseil et des Comités

Principes de la Charte de Gouvernement d'Entreprise de la CDA relatifs à la composition du Conseil et des Comités jusqu'au 15 décembre 2009.

La composition du Conseil d'administration et de ses Comités, a obéi, au titre de l'exercice 2008/2009, à plusieurs principes, qui sous réserve de quelques adaptations mineures, gouvernaient également la composition du Conseil de surveillance jusqu'au 19 mars 2009 (Ces principes seront amendés postérieurement à la clôture de l'exercice 2008/2009 - cf. infra).

Principes de composition du Conseil (jusqu'au 15 décembre 2009)

Principe n°1 : Le Conseil d'administration propose, sur le fondement des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie des Alpes, une liste de candidats choisis conformément aux principes de la Charte, en raison de leur compétence et de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'administration.

Principe n°2 : La composition du Conseil d'administration

reflète la composition de l'actionnariat, dans la limite de 10 membres, comme résumé ci-dessous :

Participation (droits de vote détenus par un actionnaire agissant seul)		Nombre d'administrateurs représentant ou désignés par l'actionnaire
Catégorie A	< 5%	Possible mais sans garantie (Principe n°3)
Catégorie B	Supérieure ou égale à 5%	Un administrateur
Catégorie C	Supérieur ou égale à 10%	Deux administrateurs
Catégorie D	Supérieure ou égale à un tiers	Quatre administrateurs, dont le Président-Directeur général

Principe n°3 : Principe de Plafonnement

Le Conseil d'administration est, sauf décision de l'Assemblée générale souveraine des actionnaires de la Compagnie des Alpes, composé de douze membres, dont deux Administrateurs Indépendants.

Principe n°4 : Représentation des actionnaires en cas de franchissement de seuil en cours de mandat

(a) De manière à respecter le Principe de Plafonnement (n°3), sauf vacance d'un poste, le droit d'un actionnaire franchissant à la hausse les seuils mentionnés au Principe n°2 de demander la désignation d'une personne choisie par lui, conformément audit Principe, naît à la date du premier renouvellement total ou partiel des administrateurs suivant le dépassement de seuil.

Cet actionnaire peut toutefois demander au Conseil d'administration de désigner un censeur, qu'il aura préalablement choisi. Le censeur assistera aux réunions du Conseil d'administration dans les conditions fixées dans les statuts et au III.4 de la Charte.

(b) Réciproquement, un actionnaire franchissant à la baisse l'un des seuils mentionnés ci-dessus au Principe n°2 ne sera pas immédiatement tenu d'ajuster en conséquence sa représentation au Conseil d'administration. Ledit ajustement devra toutefois intervenir lors du premier renouvellement total ou partiel des administrateurs suivant le franchissement de seuil, sauf si ce franchissement de seuil résulte d'une disposition par l'actionnaire de tout ou partie de sa participation au profit d'un tiers, auquel cas sa représentation sera immédiatement ajustée en faveur, le cas échéant, de tout actionnaire se trouvant dans la situation visée au (a) ci-dessus.

En cas de difficulté d'application de ce qui précède, le Comité des nominations et des rémunérations présentera au Conseil d'administration ses recommandations et pourra proposer des suggestions dans le respect du Principe de Plafonnement (n°3) et du présent Principe n°4.

Principe n°5 : Résolution des conflits entre le Principe n°2 et le Principe n°3

Lors du premier renouvellement partiel ou total de administrateurs suivant le dépassement d'un des seuils visés au Principe n°2, dans l'hypothèse où par application dudit Principe n°2, le nombre de candidatures proposées par des actionnaires relevant des catégories B, C et D aboutirait à un nombre total de candidatures supérieur à dix (hors Administrateurs Indépendants) par l'application des règles susvisées :

(i) les représentations issues du Principe n°2 seraient pourvues en commençant par la catégorie D, puis la catégorie C puis enfin la catégorie B ;

(ii) s'agissant des catégories au sein desquelles le nombre de candidatures légitimes au regard du Principe n°2 ne pourrait être retenu après application des mécanismes de priorité visés ci-dessus, eu égard au Principe de Plafonnement (n°3), le Comité des nominations et des rémunérations présentera au Conseil d'administration ses recommandations et pourra proposer des suggestions (incluant le cas échéant, des suggestions d'alternance membre/censeur) dans le respect dudit Principe de Plafonnement ;

(iii) le Conseil d'administration proposera alors à l'Assemblée générale des actionnaires une liste de candidats choisis conformément aux principes de la Charte en veillant notamment à respecter une représentation équitable au vu notamment des participations respectives des actionnaires concernés et du Principe de Plafonnement.

Les mêmes principes s'appliqueront si le dépassement du nombre de membres provenait du passage d'actionnaires d'une catégorie (visée au Principe n°2 ci-dessus) à une autre.

Principe n°6 : Désignation d'autres Administrateurs Indépendants

Dans l'hypothèse où l'application des Principes ci-dessus ne permettrait pas la désignation de dix membres en vertu du Principe n°2, les postes vacants seraient pourvus par d'autres Administrateurs Indépendants répondant aux critères définis par la Charte.

Principe n°7 : Augmentation du nombre d'administrateurs

Dans l'hypothèse où les actionnaires de la Compagnie des Alpes décideraient, en Assemblée générale, par exception au Principe de Plafonnement (n°3),

d'augmenter le nombre d'administrateurs (notamment en cas d'application des articles L. 225-23 et L. 225-27 et suivants du Code de commerce), la Charte serait amendée comme indiqué au V.1 ci-dessous, de manière à adapter en conséquence les Principes 1 à 6 ci-dessus.

Principe n°8 : Désignation du Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration est désigné parmi les membres représentant (ou désignés par) le principal actionnaire (à savoir une personne et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exclusion de tout tiers avec lequel elle agirait de concert sans le contrôler).

Principes de composition des Comités (jusqu'au 15 décembre 2009) :

Le Comité de la stratégie est composé de six (6) membres, dont (i) un administrateur indépendant, (ii) deux administrateurs représentant, ou désignés par le principal actionnaire, (iii) deux administrateurs représentant, ou désignés par le deuxième actionnaire, et (iv) un administrateur représentant, ou désigné par le troisième actionnaire. Le Président-Directeur général en fait partie, et en assure, de droit, la présidence.

Le Comité d'audit et des comptes compte trois administrateurs, dont un administrateur indépendant et deux administrateurs non dirigeants.

Le Comité des nominations et des rémunérations comprend quatre membres, dont deux administrateurs indépendants (l'un d'entre eux assurant la présidence du Comité), et deux administrateurs non dirigeants désignés respectivement par les deux principaux actionnaires.

Définition des Administrateurs Indépendants

Conformément aux principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise exposés dans la Charte, le Conseil d'administration et chacun des Comités comprennent des Administrateurs Indépendants élus ou cooptés en tant que tels. Pour être éligible au statut d'Administrateur Indépendant, une personne (qu'elle soit administrateur en son nom propre ou représentant d'un administrateur personne morale) doit être compétente et indépendante.

a. Compétence : un Administrateur Indépendant doit avoir l'expérience et les compétences de nature à lui permettre d'exercer ses fonctions de manière pleine et entière, au sein du Conseil d'administration et des Comités dans lesquels il est susceptible de siéger. Les Administrateurs Indépendants doivent en particulier être « actifs, présents et impliqués », aux termes du Code MEDEF-AFEP.

b. Indépendance : un Administrateur Indépendant doit présenter un certain nombre de qualités d'indépendance par rapport aux actionnaires de la Compagnie des Alpes

et au Groupe Compagnie des Alpes. Les Administrateurs Indépendants veillent à préserver en toutes circonstances leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils s'interdisent d'être influencés par tout élément étranger à l'intérêt social qu'ils ont pour mission de défendre ;

c. L'examen de la candidature d'un Administrateur Indépendant doit s'attacher à vérifier que celui-ci n'entretienne ou ne soit objectivement tenté d'entretenir, dans le cadre de son activité professionnelle, une relation avec la Compagnie des Alpes, le Groupe Compagnie des Alpes ou ses actionnaires, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ; dans l'examen de ces critères, pourront être prises en compte les caractéristiques objectives suivantes, sans que celles-ci ne constituent individuellement ou même cumulativement une cause automatique d'exclusion :

- (a) Ne pas être salarié ou mandataire social (autrement qu'à raison du mandat d'administrateur) de la Compagnie des Alpes, ne pas être salarié de l'une de ses Filiales, ne pas être salarié et/ou administrateur d'un des actionnaires de la Compagnie des Alpes détenant plus de cinq pour cent (5%) du capital de cette dernière, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- (b) Ne pas être administrateur de la Compagnie des Alpes depuis plus de douze ans,
- (c) Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Compagnie des Alpes détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Compagnie des Alpes (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- (d) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif du Groupe Compagnie des Alpes, ou dont le Groupe Compagnie des Alpes représente une part significative de l'activité,
- (e) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social d'une société du Groupe Compagnie des Alpes,
- (f) ne pas avoir été commissaire aux comptes d'une société du Groupe Compagnie des Alpes au cours des cinq années précédentes.

d. La durée de cinq ans visée en (a) et (c) ci dessus ne disqualifie pas les Administrateurs Indépendants qui exerçaient, antérieurement à leur désignation en cette qualité, des fonctions de membre indépendant de l'ancien Conseil de surveillance de la Société ou de membre indépendant d'un organe de gestion d'une société du Groupe CDA ou d'un actionnaire de la Compagnie des Alpes détenant plus de cinq pour cent (5%) du capital de cette dernière.

e. La qualification d'Administrateur Indépendant est

évaluée régulièrement par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations.

Autres règles relatives aux Administrateurs

Limite d'âge : Les nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée générale du 19 mars 2009 ont par ailleurs fixé une nouvelle règle concernant la limite d'âge des administrateurs, plus cohérente avec la nouvelle réglementation en matière de mise à la retraite. Ainsi, deux tiers (2/3) au minimum

des membres du Conseil doivent être âgés de moins de soixante-dix (70) ans, contre 68 ans auparavant.

Durée des mandats : Aux termes des nouveaux statuts, la durée des mandats des Administrateurs a été ramenée à quatre (4) ans, en conformité avec le Code AFEP-MEDEF.

Participation au capital de la Société : Les statuts prévoient la détention au nominatif d'une action au minimum par chaque Administrateur pendant toute la durée de ses fonctions.

Composition du Conseil et des Comités au cours de l'exercice 2008/2009

La composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2008/2009 a respecté les règles instaurées par la Charte dans sa version alors en vigueur.

Ainsi, le Conseil était composé de douze administrateurs dont dix reflétant la géographie du capital, et deux administrateurs indépendants.

Actionnaire	Catégorie	Nombre	Membres
CAISSE DES DEPOTS (CDC)	D	4	Dominique MARCEL, Président-Directeur général Alain QUINET Francis SZPINER CDC, représentée par Eric FLAMARION
CEL (Groupe IPE)	C	2	Philippe NGUYEN CEL, représentée par François NICOLY
SOFIVAL	B	1	Bernard BLAS, Vice-Président
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE (CADS)	B	1	CADS, représentée par Jean-Yves BARNAVON
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE	B	1	CNCEP, représentée par Olivier KLEIN
BANQUE POPULAIRE DES ALPES (BPA)	A	1	BPA, représentée par Pascal MARCHETTI
Membres indépendants		2	Jacques MAILLOT Gilles CHABERT

Cette composition, ainsi que la liste des mandats et fonctions des membres du Conseil, est détaillée au Chapitre V, section 2.2. ci-avant. La composition des Comités y est également précisée.

Les douze administrateurs ont été nommés par l'Assemblée générale du 19 mars 2009 pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice devant se clôturer le 30 septembre 2012.

Il est précisé que Monsieur Bernard BLAS, Vice-président du Conseil, est le père de Monsieur Jean-François BLAS, membre du Directoire jusqu'au 19 mars 2009 puis Directeur général adjoint. A cette exception, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil et les membres de la Direction générale.

Evolution de la composition du Conseil et des Comités postérieurement au 30 septembre 2009

Le 1^{er} octobre 2009, soit postérieurement à la clôture de l'exercice et à la suite de la cession par la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS (CEL) de sa participation au capital de la Compagnie des Alpes, la CEL ainsi que Monsieur Philippe NGUYEN ont remis à disposition du Conseil les mandats d'administrateur dont ils disposent.

Conformément à ses attributions, il a été demandé au Comité des nominations et des rémunérations de proposer les candidats susceptibles de remplacer les administrateurs sortants.

Du fait de l'impossibilité de proposer en remplacement deux administrateurs désignés ou représentant un actionnaire de catégorie C, le Comité des nominations

et des Rémunérations a également été invité à proposer de nouveaux principes en matière de composition du Conseil et des Comités.

Ainsi, en application du Principe n°6 susvisé et sur proposition du Comité des nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration en date du 15 décembre 2009 a nommé, par voie de cooptation soumise à ratification de la prochaine Assemblée générale, deux Administrateurs Indépendants supplémentaires, Madame Rachel PICARD et Monsieur Giorgio FRASCA.

Sur proposition de ce même Comité, le Conseil d'administration a par ailleurs décidé d'amender certaines règles gouvernant la composition du Conseil et des Comités.

En substance, le Conseil compte maintenant quatre (4) administrateurs indépendants, soit un tiers (3) de ses membres.

La Charte telle qu'amendée sera présentée dans son intégralité aux actionnaires lors de l'Assemblée générale.

Dispositions du Code AFEP-MEDEF non retenues par la Société

La composition du Conseil d'administration

L'article 8.2 du Code AFEP-MEDEF préconise que la part des administrateurs indépendants soit d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionnariat de contrôle et de la moitié dans les autres.

Au 30 septembre 2009, le Conseil d'administration de la Société comptait douze administrateurs, dont seulement deux indépendants.

L'objectif de la recommandation concernée consiste à prévenir les éventuels conflits d'intérêts avec un actionnaire majoritaire, lorsqu'il existe, ou d'assurer la prise en compte des intérêts des petits actionnaires dans le cas contraire.

Aussi, la Société avait préféré substituer à une règle mécanique, reposant sur un quota de membres indépendants, la représentativité de tous les actionnaires détenant plus de 5% du capital de la Société.

Celle-ci permettait notamment, outre la présence de deux administrateurs purement indépendants, la représentation des six principaux actionnaires de la Société détenant ensemble mais sans action de concert entre eux plus des trois-quarts du capital social, étant précisé qu'aucun d'entre eux n'est majoritaire au sein du Conseil.

Toutefois, ainsi que mentionné ci-dessus, la composition du Conseil a évolué post-clôture. La nomination de deux

Administrateurs Indépendants supplémentaires, répondant aux nouveaux principes de composition figurant dans la Charte telle qu'amendés le 15 décembre 2009, porte à un tiers de l'effectif total la part des Administrateurs Indépendants, répondant ainsi aux préconisations AFEP-MEDEF compte tenu de la nouvelle géographie du capital et de la présence d'un actionnaire de référence.

La composition des Comités

Le Code AFEP-MEDEF préconise que les différents Comités du Conseil comportent une certaine fraction de membres indépendants, à savoir :

- deux tiers pour le Comité d'audit (art. 14.1),
- la majorité pour le Comité des rémunérations (art. 15.1).

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009, le Comité d'Audit et des Comptes de la Société était composé de trois membres, dont un indépendant ; le Comité des nominations et rémunérations était quant à lui composé de quatre membres dont deux indépendants.

Il en résulte que les Recommandations AFEP-MEDEF en la matière n'ont pas été appliquées stricto sensu, puisque les membres indépendants n'étaient pas majoritaires, ni dans l'un, ni dans l'autre des Comités.

Cette composition se trouvait directement influencée par la logique de représentation de l'actionnariat, gouvernant la composition du Conseil de la Société.

Ainsi, et conformément à ce qui a été exposé précédemment, la Charte de Gouvernement d'Entreprise de la Société ne prévoyait la présence que de deux membres strictement qualifiés d'indépendants (non actionnaires). En 2008/2009, ceux-ci ont siégé tous les deux au sein du Comité des nominations et rémunérations et l'un d'eux le présidait.

Toutefois, depuis l'amendement des principes de composition en décembre 2009, le Comité des nominations et des rémunérations compte trois administrateurs indépendants (dont le Président), sur un total de quatre membres, conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

La participation des membres du Conseil dans le capital de la Société

L'article 17 du Code AFEP-MEDEF impose en principe aux membres du Conseil de posséder un « nombre relativement significatif d'actions ».

Les statuts de la Société n'imposent quant à eux la détention que d'une action, des exigences additionnelles n'ayant à ce stade pas été jugées utiles compte tenu de l'existence de règles visant à assurer la

représentativité des actionnaires de la Société au sein de son Conseil.

Concernant par ailleurs Monsieur Dominique MARCEL, Président-Directeur général, celui-ci a acquis sur le marché, au cours de l'exercice écoulé et en plusieurs opérations déclarées individuellement à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, 2 400 actions de la Société.

6.1.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Président, ou le Vice-Président en cas d'absence, convoque le Conseil et dirige les débats.

L'ordre du jour est préparé par le Président du Conseil d'administration en concertation avec les membres de la Direction générale et, sauf cas d'urgence, communiqué aux membres du Conseil au moins cinq jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la Direction générale, est remis avant la séance.

Le projet de procès-verbal est transmis aux membres du Conseil pour recueillir leurs observations. Le procès-verbal définitif est approuvé lors de la séance suivante.

Le Conseil d'administration est assisté de trois Comités permanents dont la composition au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009 figure au Chapitre V, section 2.3., et dont les attributions et le mode de fonctionnement sont précisés par la Charte de Gouvernement d'Entreprise dans sa version alors en vigueur :

- **Le Comité de la stratégie**, dont les attributions, renforcées lors de l'adoption de la nouvelle Charte le 19 mars 2009, comprennent notamment l'examen des orientations stratégiques, l'établissement de recommandations sur les objectifs stratégiques et le développement externe, les budgets annuels consolidés, les programmes d'investissements industriels, la politique de dividende. Le Comité assure également une fonction de contrôle des engagements de la Société pour lesquels la délibération du Conseil est préalablement requise,
- **Le Comité d'audit et des comptes** (précédemment « Comité d'audit »), dont les missions ont été également renforcées, sous l'impact notamment de l'Ordonnance du 8 décembre 2008 prise en application de la 8^e Directive européenne. Le Comité d'audit et des comptes a notamment pour mission l'examen des comptes, l'examen de la performance du système de contrôle interne, des méthodes d'identification et de gestion des risques. Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes dont il valide la procédure de sélection lors du renouvellement de leurs mandats,

- **Le Comité des nominations et des rémunérations**. Ses missions ont été redéfinies et précisées lors de l'adoption de la nouvelle Charte en relation avec le Code AFEP-MEDEF, et comprennent notamment la formulation toute recommandation ou proposition en matière (i) de nomination d'administrateurs ; (ii) de nomination, de révocation, et de rémunération du Président-Directeur général et le cas échéant des Directeurs généraux délégués, (iii) de politique générale d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance au sein du Groupe. Le Comité des nominations et des rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux du Groupe et peut émettre toute observation à ce sujet. Il est aussi chargé, en liaison avec le Président-Directeur général, de formuler des propositions sur la mise en œuvre des principes de gouvernement d'entreprise et de préparer l'évaluation des travaux du Conseil.

Toute délibération du Conseil d'administration portant sur un domaine de compétence d'un Comité devra avoir été précédée de la saisine dudit Comité compétent et ne pourra être prise qu'après la remise par le Comité compétent de ses recommandations ou propositions.

Toutefois, dans l'hypothèse où (i) l'un des Comités a adopté un avis négatif sur un projet soumis à délibération, ou (ii) le Comité saisi n'a pas pu se réunir ou délibérer, une majorité qualifiée de huit douzièmes (8/12^e) des administrateurs présents ou représentés est requise pour adopter la décision relative audit projet.

Cette consultation des Comités ne peut avoir pour objet de leur déléguer les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration ou à la Direction générale.

Conformément aux statuts de la Compagnie des Alpes, les décisions du Conseil d'administration sont prises, sous réserve des stipulations ci-dessus, à la majorité simple des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage des voix.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Charte (article II.2.5. de la Charte), le Conseil a inscrit dans son règlement intérieur un mécanisme d'évaluation de son fonctionnement tel que préconisé par le Code AFEP-MEDEF.

Cette évaluation par le Conseil de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires vise trois objectifs : (i) faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ; (ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ; (iii) mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil et des Comités dont il serait membre, du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Sur les recommandations du Comité des nominations et des rémunérations émises en considération des modifications en cours dans la composition du Conseil, ce dernier a décidé de reporter au premier semestre 2010 l'examen de son fonctionnement.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes s'est réuni deux fois sur la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 19 mars 2009. Le Conseil d'administration qui lui a succédé s'est ensuite réuni trois fois, postérieurement à l'Assemblée générale du 19 mars et jusqu'à la clôture de l'exercice.

Sur toute la durée de l'exercice, le Comité de la stratégie s'est réuni cinq fois, le Comité d'audit (devenu Comité d'audit et des comptes le 19 mars 2009) deux fois, et le Comité des nominations et des rémunérations quatre fois.

Le taux moyen de présence effective des membres du Conseil aux réunions du Conseil et des Comités s'est élevé à 86%. Le taux de présence effective des membres indépendants aux réunions du Conseil et des Comités s'est élevé à 100%.

Assistent également aux réunions du Conseil, les représentants du Comité d'entreprise et les Commissaires aux comptes de la Société à l'occasion des Conseils d'arrêté semestriel et annuel des comptes.

Les comités du Conseil ont été régulièrement saisis des sujets relevant de leur compétence et le Conseil a suivi leurs recommandations.

Au cours de l'exercice, le Conseil de surveillance a notamment traité des points suivants :

- Examen de la stratégie et de l'évolution de l'organisation du Groupe,
- Examen des comptes sociaux et consolidés annuels au 30 septembre 2008, du rapport de gestion, des rapports des Commissaires aux comptes,
- Examen du budget de l'exercice 2008/2009,
- Fixation de l'indemnité contractuelle de rupture en cas de fin du mandat social du Président du Directoire,
- Validation des conditions de départ de Monsieur Jean-Pierre SONOIS,
- Déclaration d'adhésion au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF,
- Approbation du rapport du Président du Conseil prévu à l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce,
- Autorisation d'un nouveau plan d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions,
- Rémunération des membres du Directoire,
- Changement de gouvernance de la Compagnie des Alpes,
- Préparation de l'Assemblée générale des actionnaires et des projets de résolutions.

Le Conseil d'administration a par la suite traité notamment de ce qui suit :

- Mise en place de la Direction générale : modalités d'exercice, nomination du Président-Directeur général et fixation de sa rémunération,
- Entrée en vigueur d'une nouvelle Charte de Gouvernement d'Entreprise,
- Autorisations et délégations permanentes à donner au Président-Directeur général,
- Opérations de développement externe et d'arbitrage d'actifs,
- Examen des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2009 et du rapport financier semestriel,
- Constatation de l'augmentation de capital consécutive à l'option pour le paiement du dividende 2008 en actions,
- Processus de réorganisation,
- Réorganisation du schéma du Bioscope,
- Evolution des participations de Swissalp (TELEVERBIER, SAAS FEE BERGBAHNEN)
- Nomination d'un Directeur général délégué.

Les informations et documents et les explications nécessaires au Conseil et aux membres des Comités pour l'exercice de leurs missions ont été donnés dans la plus grande transparence par la Direction générale.

Une évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil et des Comités, qui pourra être mise en œuvre sous la direction d'un Administrateur Indépendant avec l'aide d'un consultant extérieur, sera réalisée au minimum tous les trois ans.

6.1.5. Contrôle

La Société a opté pour une logique de représentation de l'actionnariat de la Société au sein du Conseil permettant, outre la présence au minimum de deux membres purement indépendants, la représentation des principaux actionnaires de la Société, détenant ensemble, mais sans action de concert entre eux, plus des trois-quarts du capital social et sans qu'aucun d'entre eux ne soit majoritaire au sein du Conseil.

L'actionnaire CAISSE DES DEPOTS, qui détient 39,5% du capital et intègre globalement la CDA dans ses comptes consolidés, ne dispose que de quatre sièges sur un total de douze au Conseil, d'un siège sur trois au Comité d'audit et des comptes, d'un siège sur quatre au Comité des nominations et des rémunérations, et de deux sur six au Comité de la stratégie⁽¹⁾.

A la connaissance de la Société, à l'exception de l'accord mentionné au Chapitre VI, section 2, (accord venu à expiration pendant l'exercice), il n'existe aucun accord ou engagement liant un ou plusieurs actionnaires ou dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de son contrôle.

(1) Le Président du Comité est de droit le Président-Directeur général. Ce dernier est choisi parmi les quatre administrateurs désignés par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS mais n'est pas considéré comme le représentant de la CDC.

6.1.6. Participation aux Assemblées générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée générale de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions des articles 14 à 18 des statuts de la Société tels qu'amendés le 19 mars 2009 et de l'article 15 en particulier.

6.1.7. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont exposées dans le présent document, tel qu'indiqué ci-après :

- Structure du capital de la Société : Chapitre VI/3,
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 : Chapitre V-2.4 et Chapitre VI-2,
- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 : Chapitre VI-3.2,
- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société : Chapitre V/6.1.3. et Chapitre V-2.4,
- Pouvoirs du Conseil d'administration ou du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : Chapitre VI, section 3,
- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : Chapitre V, section 6.

En ce qui concerne les accords conclus par la Société pouvant être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, trois contrats ou types de contrats comportant une clause dite « *d'ownership* » ont été identifiés :

- Le contrat de crédit syndiqué, lequel contient une clause de propriété précisée en Annexe aux comptes consolidés (Chapitre III, Note 5.15.4.),
- Le contrat de licence d'utilisation de dénominations sociales « CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS » et « Groupe CAISSE DES DEPOTS », que la CDC est en droit de résilier en cas de cessation d'appartenance de la Compagnie des Alpes au Groupe CDC,
- Certains contrats de concessions prévoient par ailleurs, sous diverses formes, des clauses de changement de contrôle du délégataire (essentiellement afférentes à la participation du Groupe Caisse des dépôts), lesquelles requièrent l'accord préalable de l'autorité concédante.

6.2. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La détermination de la rémunération des anciens membres du Directoire était placée sous la responsabilité du Conseil de surveillance, pour la période allant jusqu'au 19 mars 2009. Depuis cette date, la fixation de la rémunération du Président-Directeur général et des éventuels Directeurs généraux délégués désignés dans le cadre du nouveau dispositif de gouvernance relève du Conseil d'administration

Le Conseil se fonde sur les avis et recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

6.2.1. La rémunération des membres du Directoire et du Président-Directeur général

Rémunération des membres du Directoire (mandats ayant pris fin le 19 mars 2009)

La rémunération des dirigeants ayant occupé jusqu'au 19 mars 2009 les fonctions de membres du Directoire, telle que fixée par le Conseil de surveillance, a compris une part fixe et une part variable pouvant varier de 0% à 40%, selon des critères qualitatifs et des critères quantitatifs, l'ensemble concourant à l'intérêt général de l'entreprise.

La part fixe de la rémunération a été déterminée en considération des qualités personnelles des bénéficiaires, de la taille du Groupe, et de l'échelle des rémunérations des dirigeants du groupe CDC auquel est rattachée la Société.

Le Conseil de surveillance du 22 décembre 2008, suivant les conclusions du Comité des nominations et des rémunérations, a arrêté, pour chacun des membres du Directoire, à 39,2% de la rémunération annuelle de référence, le montant de la part variable devant être versée au titre de l'exercice 2007/2008, par voie d'appréciation des critères qualitatifs et d'application des critères quantitatifs fixés antérieurement pour ledit exercice tels que mentionnés dans le document de référence 2008, page 134.

Le Conseil de surveillance qui s'est tenu le 22 janvier 2009 a par ailleurs décidé, au titre de l'exercice 2008/2009, que la rémunération variable de chacun des membres du Directoire serait déterminée selon les dispositions ci-dessous :

- 0 à 20% selon des critères qualitatifs tenant à l'action d'engagement de l'optimisation de l'organisation du Groupe, aux actions de désendettement du Groupe, et à des objectifs métiers,
- 0 à 10% selon l'Excédent Brut Opérationnel (EBO) de l'exercice, en fonction de l'atteinte du Budget,
- 0 à 10% selon l'Autofinancement Disponible (AFD) constaté au 30 septembre de l'exercice, en fonction de l'atteinte du Budget.

Les anciens membres du Directoire ont bénéficié par ailleurs, et continuent de bénéficier :

- D'avantages en nature, sous forme d'une voiture de fonction,
- Du contrat d'assurance Groupe, composé d'un règlement au régime de retraite à prestations définies et d'un règlement au régime de retraite à cotisations définies, conforme aux dispositions de l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité Sociale (Les modalités de ce contrat figurent au Chapitre V).

Des actions de performance leur ont été par ailleurs attribuées, dans les proportions et selon les conditions approuvées par le Conseil de surveillance.

Les membres du Directoire n'ont pas perçu de jetons de présence au titre des mandats exercés dans les sociétés du Groupe.

Rémunération du Président-Directeur général (à compter du 19 mars 2009) et du Directeur général délégué (à compter du 1^{er} octobre 2009)

Par délibération du 19 mars 2009, le Conseil d'administration a décidé de maintenir, dans le cadre du nouveau dispositif de gouvernance et des nouvelles fonctions de Président-Directeur général confiées à Monsieur Dominique MARCEL, l'ensemble des éléments de rémunération fixés précédemment par le Conseil de surveillance au titre de ses fonctions de Président du Directoire.

Le Conseil a par ailleurs précisé que cette rémunération est attachée à l'exercice de la Direction générale, et non à la Présidence du Conseil qui ne fait pas l'objet de rémunération spécifique. Monsieur Dominique MARCEL ne perçoit pas non plus de jetons de présence.

Par ailleurs, à l'occasion de sa nomination aux fonctions de Directeur général délégué ayant pris effet le 1^{er} octobre 2009 et au titre dudit mandat, le Conseil a décidé d'allouer à Monsieur Franck SILVENT, sans préjudice des autres éléments de rémunération attachés à son contrat de travail et demeurant inchangés, une indemnité forfaitaire annuelle brute de 40 000 euros. Cette indemnité n'est pas comprise dans la rémunération annuelle de référence devant servir de base au calcul de l'indemnité de rupture attachée à la rupture du contrat de travail.

Absence de cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social.

Depuis le 14 octobre 2008, date de son entrée en fonction en qualité de Président du Directoire, Monsieur Dominique MARCEL, ne dispose pas de contrat de travail, pas plus qu'il n'en dispose depuis sa nomination aux fonctions de Président-Directeur général.

En revanche, mais en respect avec les recommandations

AFEP-MEDEF, les autres membres du Directoire disposaient d'un contrat de travail en plus de leur mandat social, jusqu'au 19 mars 2009, date à laquelle leur mandat social a pris fin. Après cette date, les anciens membres du Directoire n'ont plus de mandat social et conservent bien entendu le bénéfice de leurs contrats de travail respectifs dans le cadre de leurs nouvelles fonctions de Directeurs généraux adjoints.

Par ailleurs, et de manière conforme aux dispositions AFEP-MEDEF, Monsieur Franck SILVENT dispose toujours de son contrat de travail depuis qu'il a été désigné, à effet du 1^{er} octobre 2009, aux fonctions de Directeur général délégué.

Monsieur Jean-Pierre SONOIS, Président du Directoire jusqu'au 14 octobre 2008, bénéficiait par ailleurs d'un contrat de travail qui s'est poursuivi après la cessation de son mandat social et qui a été rompu d'un commun accord à effet du 31 janvier 2009.

Absence d'indemnités de départ abusives (« parachutes dorés »)

Indemnité de départ de Monsieur Dominique MARCEL, Président du Directoire puis Président-Directeur général

Le Conseil de surveillance du 16 décembre 2008 a défini, sur la recommandation unanime du Comité des nominations et rémunérations, les règles qui s'appliqueraient au Président du Directoire de la CDA lors de la perte de son mandat social.

Compte tenu du changement de gouvernance, le Conseil d'administration a réitéré, puis clarifié cet engagement qui s'applique, mutatis mutandis, au Président-Directeur général au lieu et place du Président du Directoire.

Une indemnité de rupture sera versée par la Société à Monsieur Dominique MARCEL dans les conditions suivantes :

(a) En cas de sortie définitive de la Société (le mandataire ne demeurant ni salarié ni mandataire social de la Société ou d'une des sociétés de son Groupe) par suite :

- de révocation ou de non renouvellement de son mandat social de Président-Directeur général, hors cas de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le Code du travail),
- ou de démission intervenant dans les 12 mois d'un changement de contrôle (hypothèse où une ou plusieurs personnes agissant seule ou de concert, vient ou viennent à acquérir ou détenir le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), à l'exclusion de tout autre cas de sortie (et notamment démission en dehors du cas cité ci-dessus, mise ou départ à la retraite, force majeure).

(b) Le versement de cette indemnité de rupture est soumis à une condition de performance individuelle et à une condition de performance du Groupe. La réalisation des conditions de performance sera appréciée à la date de la rupture du mandat social de la façon suivante :

- condition de performance individuelle : elle sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, le montant moyen de bonus attribué par le Conseil à Monsieur Dominique MARCEL est supérieur à 30% du bonus maximum attribuable,
- condition de performance du Groupe : elle sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, et sur la base des comptes consolidés, le rapport EBO/chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 20% à périmètre constant.

Ces conditions de performance seront toutefois révisables par le Conseil lors de chaque renouvellement de mandat.

(c) Le montant de cette indemnité de rupture sera égal à deux fois la « rémunération annuelle de référence » de Monsieur Dominique MARCEL.

La « rémunération annuelle de référence » sera sa dernière rémunération brute annuelle de base y compris le montant brut de la prime d'objectifs qui lui aura été versée au titre du dernier exercice social clos, à l'exclusion du montant des avantages en nature, des remboursements de frais professionnels et des instruments financiers et options de souscription qui auraient pu être octroyés au bénéficiaire durant cette période.

(d) Par exception, au cas où la rupture du mandat social interviendrait avant le 30 septembre 2011, l'indemnité de rupture sera déterminée de la façon suivante :

- Rupture entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 septembre 2010 : l'indemnité de rupture sera égale à deux fois la rémunération annuelle de référence si les conditions de performance individuelle et Groupe sont remplies en calculant les moyennes sur le dernier exercice clos et l'exercice en cours et sous réserve que le Conseil d'administration constate l'absence de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le code du travail),
- Rupture entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011 : l'indemnité de rupture sera égale à deux fois la rémunération annuelle de référence si les conditions de performance individuelle et Groupe sont remplies en calculant les moyennes sur les deux derniers exercices clos et sous réserve que le Conseil d'administration constate l'absence de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le Code du travail).

Cependant, l'indemnité de rupture ne sera définitivement acquise qu'après vérification par le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes que les

critères ci-dessus sont remplis. Elle sera réputée inclure l'éventuelle indemnité qui serait due pour absence de justes motifs de révocation.

Indemnité de départ des autres membres du Directoire (devenus Directeurs généraux adjoints et Directeur général délégué)

Les contrats de travail de Messieurs Roland DIDIER, Serge NAIM, et Jean-François BLAS, Directeurs généraux adjoints, de même que celui de Monsieur Franck SILVENT, Directeur général délégué, prévoient tous le versement d'une indemnité en cas de rupture à l'initiative de l'employeur, sauf cas de faute grave ou lourde.

Cette indemnité, conçue sur le même modèle pour l'ensemble des intéressés alors membres du Directoire, est égale à deux fois la « rémunération annuelle de référence » du bénéficiaire, la « rémunération annuelle de référence » étant sa rémunération brute annuelle de base y compris le montant brut de la prime d'objectifs, à l'exclusion du montant des avantages en nature, des remboursements de frais professionnels et des instruments financiers qui auraient pu être octroyés au bénéficiaire durant cette période.

Le Conseil de surveillance du 17 décembre 2007 avait précisé, en application de la loi TEPA n°2007-1223 du 21 avril 2007, que le versement de cette indemnité de rupture serait soumis à une condition de performance individuelle et à une condition de performance du Groupe. La réalisation des conditions de performance devant être appréciée, par le Conseil de surveillance, à la date de la rupture du contrat de travail de la façon suivante :

- Condition de performance individuelle : elle sera réalisée si la prime annuelle sur objectif du bénéficiaire a été payée en tout ou partie, au moins une fois sur les trois années précédant la date de notification du licenciement,
- Condition de performance du Groupe : elle sera réalisée si le cumul du résultat consolidé de la CDA a été positif sur l'ensemble de la durée des mandats du bénéficiaire.

Ces dispositions ont été approuvées par l'Assemblée générale ordinaire du 21 février 2008.

Sous réserve du cas de Monsieur Franck SILVENT qui recouvre la qualité de dirigeant mandataire social au 1^{er} octobre 2009 du fait de sa nomination aux fonctions de Directeur général délégué, la perte de leur mandat social par chacun des membres du Directoire au 19 mars 2009 fait sortir du champ d'application de la loi TEPA, et du Code AFEP-MEDEF, ces indemnités de rupture, dont le versement notamment ne relève plus en conséquence de l'appréciation du Conseil.

Par ailleurs le contrat de travail de Monsieur Jean-François BLAS, membre du Directoire jusqu'au

19 mars 2009, contient une clause de non-concurrence, qui résulte des conditions du Protocole de rachat en date du 1^{er} octobre 2007 par le Groupe CDA des participations STVI, SERMA, VALMOREL, et La ROSIERE détenues par SOFIVAL.

De nature protectrice pour la Société qui peut y renoncer unilatéralement, cette clause interdit à Monsieur Jean-François BLAS, en cas de cessation de son contrat de travail, quel qu'en soit l'auteur ou le motif, d'exercer directement ou indirectement, en quelle que qualité que ce soit, une activité concurrente de celle exercée par le Groupe CDA dans le domaine de la gestion des domaines skiabiles à l'exception des domaines de La ROSIERE, VALMOREL et MORZINE-AVORIAZ. Cette interdiction sera limitée à l'Arc Alpin en Europe, et sera applicable pendant une durée de 24 mois à compter de la date effective de rupture du contrat de travail.

En contrepartie de son obligation de non-concurrence, Monsieur Jean-François BLAS percevra, pendant la durée d'application de cette obligation, une indemnité mensuelle brute correspondant pour l'essentiel à 40% de la moyenne mensuelle brute de la rémunération dont il aura bénéficié au cours des 12 derniers mois précédant la rupture effective de son contrat de travail.

La mise en œuvre de cette clause, si elle avait été cumulée aux autres dispositions prévues pour les membres du Directoire en matière de rupture, aurait pu entraîner une indemnisation totale supérieure à deux ans de rémunération, contraire au Code AFEP-MEDEF.

Monsieur Jean-François BLAS n'étant plus dirigeant mandataire social de la Compagnie des Alpes, cette occurrence ne trouve plus à s'appliquer.

Rupture du contrat de travail de Monsieur Jean-Pierre SONOIS

Monsieur Jean-Pierre SONOIS a démissionné de ses fonctions de Membre et de Président du Directoire à effet du 14 octobre 2008.

Le Conseil de surveillance en date du 16 décembre 2008, après avoir constaté le respect des conditions contractuelles de performance prévues pour un tel versement (tel que précisé dans le document de référence 2008, page 137), a autorisé à l'unanimité le versement à Monsieur Jean-Pierre SONOIS de l'indemnité contractuelle de rupture s'élevant à la somme de 835 200 € bruts, correspondant à 2 ans de rémunération (fixe et variable), telle qu'elle résultait de son contrat de travail.

L'encadrement des régimes de retraite supplémentaires

Le Conseil de surveillance du 17 janvier 2006 a approuvé la mise en place d'un contrat d'assurance Groupe, composé d'un règlement au régime de retraite à prestations définies et d'un règlement au régime de retraite à cotisations définies, conforme aux dispositions de l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité Sociale. Ses principales modalités sont décrites au Chapitre V Section 2 du document de référence.

Ledit contrat d'assurance Groupe bénéficie au Président-Directeur général (Conseil d'administration du 19 mars 2009), de la même manière qu'il bénéficiait au Président du Directoire (Conseil de surveillance du 30 septembre 2008 déterminant l'ensemble des éléments de rémunération du Président), aux membres du Directoire (approbation par l'Assemblée générale du 23 février 2006 au titre des conventions réglementées) ainsi qu'aux Cadres dirigeants et Cadres CIII du Groupe (environ 60 personnes).

La fixation de règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance

Dans le cadre de sa politique de rémunération et d'intéressement de ses dirigeants et de ses salariés, le Groupe CDA a mis en place, depuis plusieurs années, un dispositif d'octroi annuel d'options de souscription d'actions, combiné depuis 2006 avec un dispositif d'attribution gratuite d'actions dites de performance.

Les options de souscription d'actions bénéficient aux Cadres Dirigeants. Pour les trois premiers plans combinés, en ont également bénéficié les membres du Directoire.

Des actions de performance leur ont été par ailleurs attribuées, ainsi qu'aux Cadres Dirigeants et aux principaux cadres supérieurs.

La Société, et l'ensemble de ses filiales françaises sont couverts par des accords d'intéressement, un Plan d'Epargne Groupe, et les filiales opérationnelles par des accords de participation.

Attribution

Au titre de l'exercice 2008/2009, le Conseil de surveillance a, en date du 22 janvier 2009, autorisé, à l'unanimité, la mise en œuvre d'un nouveau plan comprenant, pour son volet afférent aux membres du Directoire, l'attribution de 44 000 options de souscription d'actions et de 13 200 actions de performance.

Compte tenu de l'évolution du contexte économique et au vu des débats suscités dans la Société à l'égard de

cette forme de rémunération, le Directoire, sur proposition du Président, a unanimement renoncé à mettre en œuvre, au profit de ses membres, mandataires sociaux de la Société, la partie « Options de souscription d'actions » de ce nouveau plan.

Ainsi le Plan n°12 mis en œuvre au titre de l'exercice 2008/2009 pour son volet « Membres du Directoire » ne contient que l'attribution d'actions de performance, soit 13 200 actions au total.

Conditions de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions

Toutes les actions de performance sont attribuées sous condition de performance. Celles-ci sont décrites au Chapitre V, section 3 (tableau 6) pour les attributaires membres du Directoire, et au Chapitre V section 4 pour les autres attributaires.

Les membres du Directoire font partie de la liste d'initiés de la CDA et à ce titre, en application du Code des marchés financiers, ils ne peuvent réaliser d'opérations financières sur les titres CDA (y compris sur les options de souscription d'actions) quand ils détiennent une information privilégiée au sens de l'article 621-1 du Règlement Général de l'AMF.

En outre les dirigeants mandataires sociaux interrogent le déontologue avant d'exercer leurs options de souscription d'actions.

Conservation des actions acquises

Les Plans combinés mis en œuvre depuis l'entrée en vigueur de la loi du 30 décembre 2006 (amendement « Balladur ») prévoient, pour leur volet applicable aux membres du Directoire, que :

- 20% des actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions seront conservées au nominatif jusqu'à la cessation du mandat,
- 20% des actions attribuées gratuitement et définitivement acquises seront conservées au nominatif au-delà de la période de conservation, jusqu'à la cessation du mandat.

Acquisition d'une quotité d'actions supplémentaires

En application du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de surveillance du 22 janvier 2009 a retenu le principe selon lequel les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux seront conditionnées à l'achat d'une quotité supplémentaire d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

Au titre du dernier Plan (Plan n°12), cette quotité supplémentaire d'actions est égale à 10% des actions initialement attribuées et définitivement acquises.

La transparence sur tous les éléments de la rémunération

Le détail des rémunérations des mandataires sociaux, présenté selon le Code AFEP-MEDEF tel que précisé et complété par la recommandation AMF du 22 décembre 2008, figure au Chapitre V, section 3.

6.2.2. La rémunération des membres du Conseil

Les membres du Conseil (qu'il s'agisse des membres du précédent Conseil de surveillance comme des membres du Conseil d'administration) ne perçoivent pas au sein du Groupe, sauf cas exceptionnel, d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'Assemblée générale et sont répartis par le Conseil. Cette répartition entre les membres du Conseil est faite sur la base d'un montant forfaitaire par présence effective aux réunions du Conseil ou des Comités. Ces éléments figurent au Chapitre V, section 3.

6.3. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Dans le cadre de sa démarche permanente d'amélioration du contrôle interne, la Compagnie des Alpes s'appuie sur le cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'AMF en janvier 2007 et a utilisé, pour l'établissement du présent Rapport, le guide de mise en œuvre de cette recommandation pour les valeurs petites et moyennes publié en janvier 2008.

6.3.1. Le contrôle interne (définition et objectifs)

Le contrôle interne est un ensemble de processus mis en œuvre par la Direction générale, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- La fiabilité des informations financières,
- La réalisation et l'optimisation des opérations,
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- La sauvegarde des actifs du Groupe.

Dans le cadre de la réalisation de ces objectifs, le système de contrôle interne vise à prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du Groupe, essentiellement dans les domaines de la sécurité des personnes et de l'environnement, et les risques d'erreurs ou de fraudes, dans les domaines liés à la sauvegarde des actifs et dans les matières comptables et financières. Comme tout système de contrôle, il ne

peut cependant fournir la garantie absolue que l'ensemble de ces risques seront totalement éliminés.

6.3.2. Les moyens du contrôle interne

Les principaux moyens du contrôle interne sont constitués des chartes et des procédures :

- La Charte de Gouvernement d'Entreprise définit les domaines pour lesquels les décisions de la Direction générale sont subordonnées à une autorisation préalable du Conseil d'administration et les conditions de délivrance de ces autorisations. Elle précise en outre les missions et prérogatives des différents comités du Conseil d'administration, et notamment du Comité d'audit et des comptes. Comme il est indiqué au 6.1.1 ci-dessus, la Charte est disponible sur le site internet de la Société : <http://www.compagniedesalpes.com>.
- La Charte de déontologie rappelle les valeurs et principes d'action du Groupe Compagnie des Alpes, qui concerne l'ensemble des collaborateurs. Elle fournit un guide de comportement professionnel, rappelle notamment les principes de déontologie boursière qui s'imposent à chacun, explicite les risques de conflits d'intérêts et définit les comportements adaptés. Elle est annexée au contrat de travail des cadres dirigeants. Un processus a été engagé pour généraliser à l'ensemble des collaborateurs du Groupe son caractère d'opposabilité.
- Une Charte d'utilisation des ressources du Système d'Information (SI) définit par ailleurs les droits et obligations des collaborateurs, utilisateurs du SI, et du Groupe. Comme pour la Charte de déontologie, elle est progressivement rendue opposable, à l'ensemble des collaborateurs.
- Des procédures existent pour chacun des principaux processus et aux différents niveaux.
- Dans le domaine des opérations, ces procédures visent à garantir au moins le respect des normes réglementaires relatives à la sécurité des installations ouvertes au public, qui constituent le cœur de l'activité tant pour les Domaines skiables que pour les Parcs de loisirs (réglementations relatives à la construction et à l'exploitation des transports publics par câbles, aux manèges et installations des parcs d'attractions, normes relatives aux Etablissements Recevant du Public, etc.), le respect des règles relatives à l'emploi des personnels et à leur sécurité, ainsi que celles relatives à la protection de l'environnement et des espèces protégées.
- Dans les autres domaines, ces procédures visent notamment à assurer la conformité des actes de gestion aux lois et règlements et à garantir la protection des intérêts patrimoniaux du Groupe.
- Des plans d'action sont engagés pour les compléter et/ou en améliorer la portée en fonction des observations formulées par l'audit interne ou des évaluations issues de la cartographie des risques mise en place par le Groupe.

6.3.3. Organisation du Groupe et pilotage du contrôle interne

Les activités du Groupe sont localisées dans les Alpes pour le métier Domaines skiables et dans six pays d'Europe, avec une forte concentration en Ile de France, en Belgique et en Hollande, pour le métier Parcs de loisirs.

Au cours de l'exercice 2008/2009, dans le prolongement du changement de mode de gouvernance décrit au 6.1 ci-dessus, le dispositif de pilotage du Groupe a été modifié afin de le rendre plus efficace et plus réactif, de réduire les coûts de structure, et de resserrer le pilotage des opérations.

Le Groupe est désormais piloté par grande filière et non plus par métier, et les lignes hiérarchiques sont raccourcies.

Le pilotage du Groupe est placé sous la responsabilité du Président-directeur général, assisté d'un Directeur général délégué

Sont rattachés directement au Président-Directeur général les Ressources humaines, la Communication et l'Audit interne.

Trois directions fonctionnelles transverses, qui couvrent l'ensemble des processus, sont responsables de la conception des politiques, des normes et du cadrage des plans d'actions pour l'ensemble du Groupe. Ce sont :

- La Direction Finances, Stratégie et Services Support (DF3S), qui regroupe l'ensemble des fonctions corporate, directement rattachées au Directeur général délégué. Outre ses missions de conduite des grands projets et de support aux opérations, elle est responsable de la production de l'information comptable et financière, assure les revues de performance et d'activité, la gestion de la vie sociale et de la gouvernance, et coordonne les actions visant à assurer la conformité tant au regard des lois et règlements que des normes et procédures internes,
- La Direction Marketing, Développement et produits (DMDP), qui pilote le processus marketing et ventes, les projets commerciaux et de développement, et est le garant de la politique de contenu des produits,
- la Direction Industrielle (DI), qui pilote les processus achats, investissements, qualité et sécurité. Le processus sécurité concerne les risques sur la santé des personnes, sur l'intégrité du patrimoine corporel, et sur l'environnement.

Trois directions opérationnelles, deux pour les Domaines skiables et une pour les Parcs de loisirs, pilotent la mise en œuvre des plans d'action et portent les objectifs et les résultats de l'exploitation, du management et de la gestion des ressources humaines dans les entités opérationnelles.

- **Le Président Directeur-général, le Directeur général délégué, les Directeurs fonctionnels et opérationnels composent le Comité exécutif du Groupe** qui se réunit hebdomadairement pour examiner le niveau d'activité et est consulté sur toutes les décisions importantes concernant la vie du Groupe, notamment en termes d'investissements,
- **Les principaux processus matriciels** qui contribuent au contrôle interne sont :
 - Le processus contractualisation, qui assure la cohérence des rôles et responsabilités et garantit la bonne communication des objectifs fixés par la Direction générale,
 - Le processus des revues de performance et d'activité, qui constitue le support central de pilotage et d'arbitrage, animé par la Direction du contrôle de gestion (rattachée à DF3S),
 - Le processus investissements, qui vise à assurer la maîtrise du flux d'investissements en cohérence avec la stratégie, les objectifs de qualité et les ressources financières, animé par la DI,
 - Le processus de gestion des risques industriels et de la sécurité, qui vise à assurer la sécurité maximale des personnes et des biens, également animé par la DI. Des responsables qualité, sécurité, environnement ont été mis en place dans chacune des filiales Domaines skiabiles (toutes certifiées ISO 9001 (Qualité)/OHSAS 18001 (Sécurité)/ISO 14001 (Environnement)). Ces responsables veillent au respect des procédures définies, ainsi qu'au bon déroulement du processus d'obtention et de renouvellement de la certification,
 - Le processus plan marketing et vente, qui vise à optimiser l'allocation du budget marketing et ventes en relation avec la stratégie commerciale, animé par la DMDP,
 - Le processus budget-plan, qui constitue un processus essentiel du système d'information comptable et financier.

Les directions fonctionnelles transverses et les directions opérationnelles participent ainsi, chacune en ce qui la concerne, au dispositif de contrôle interne.

- **L'Audit interne** effectue des missions qui ont pour objet de s'assurer du respect des procédures internes, de vérifier leur efficacité ou d'identifier les insuffisances, et de détecter d'éventuelles fraudes,
 - Les missions d'audit sont menées dans le respect de la Charte de l'Audit Interne du Groupe Compagnie des Alpes, qui décrit les finalités et objectifs de l'Audit Interne, les modalités de conduite de missions et les obligations respectives des auditeurs et des audités. Chaque année, le plan d'Audit est approuvé par le Comité exécutif et le Comité d'audit et des comptes, et un rapport d'activité incluant le

suivi des recommandations est présenté au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration. Des missions non prévues au plan d'Audit peuvent être réalisées à la demande du Président Directeur-général ou du Comité d'audit et des Comptes,

- En mai 2009, la Direction de l'Audit Interne de la Compagnie des Alpes a obtenu la Certification IFACI.
- **Le Conseil d'administration** détermine les orientations de l'activité de la Société et contrôle la gestion. Il est assisté par trois Comités spécialisés qui participent chacun en ce qui le concerne au dispositif de contrôle interne,
 - Le Comité de la stratégie a pour mission d'éclairer par ses analyses les orientations stratégiques du Groupe soumises au Conseil d'administration, de préparer les délibérations relatives à l'adoption des budgets et des plans à moyen terme, à la politique de développement et de financement, à l'évolution du portefeuille d'activités,
 - Le Comité d'audit et des comptes a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux, d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de vérifier la bonne application des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux comptes, et d'assurer le suivi des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
 - Le Comité des nominations et des rémunérations émet toute recommandation au Conseil d'administration relatives à l'évolution de la composition et du fonctionnement des instances dirigeantes de la Société, et relatives à la rémunération des mandataires sociaux et à la politique d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance.

6.3.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Gouvernance du processus comptable et financier

Le Groupe établit ses états financiers consolidés selon le référentiel IFRS.

Le Conseil d'administration est responsable de la publication d'une information comptable et financière fiable et pertinente, permettant aux investisseurs de se faire une opinion précise sur la situation financière du Groupe.

L'information comptable et financière fait l'objet d'un processus de validation impliquant la Direction générale, les Commissaires aux comptes et le Conseil d'administration, notamment via son Comité d'audit et des comptes.

Ce dernier examine les comptes semestriels et annuels préparés par la Société ainsi que le rapport de gestion sur les comptes consolidés, en présence des Commissaires aux comptes, qui présentent leurs conclusions, à la suite de leur intervention, sur le déroulement du processus d'arrêté des comptes, sur les principales options comptables, sur les événements ayant eu une incidence significative sur la situation financière et sur les remarques qu'ils ont à formuler.

Les changements de principes comptables sont validés par le Comité d'audit et des comptes.

L'examen des comptes par le Comité d'audit et des comptes, préalablement à leur adoption par le Conseil d'administration, porte sur l'intégralité du rapport annuel, incluant l'ensemble des Annexes aux comptes consolidés et aux comptes sociaux de la Société.

Il intervient lorsque les Commissaires aux comptes ont suffisamment avancé leurs travaux pour être en mesure de se prononcer.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil d'administration de façon détaillée lors de chaque arrêté de comptes publié.

Organisation comptable et financière

La Direction Finances, Stratégie et Services Support du Groupe (DF3S) est responsable des processus suivants :

- Formalisation des méthodes et procédures réunies autour du référentiel des principes comptables du Groupe, actualisé dans le cadre des évolutions des normes IFRS. Ce référentiel précise notamment les principes spécifiques au traitement des immobilisations utilisées par le Groupe en fonction de leurs caractéristiques techniques et réglementaires,
- Processus budgétaire et du plan moyen terme du Groupe, comprenant la communication d'objectifs, la préparation, l'examen et la validation des budgets annuels et des plans à cinq ans de l'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale,
- Processus de reporting, permettant de réaliser un suivi de l'activité et de la trésorerie sur base hebdomadaire, des charges opérationnelles, financières et des investissements sur base mensuelle. Ces informations sont comparées au budget et aux résultats de l'exercice précédent,
- Processus de préparation des états financiers consolidés et de l'information financière réglementée, et de la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Conseil d'administration et à la communication financière.

Les calendriers de production des données comptables sont publiés annuellement. Les directions des sociétés entrant dans le périmètre des comptes consolidés sont responsables de l'établissement des comptes sociaux et de la préparation des liasses de consolidation. Elles mettent en place un contrôle de premier niveau. Les liasses de consolidation sont revues par les Commissaires aux comptes.

La Direction de la consolidation, au sein de DF3S, assiste les directeurs financiers des sociétés pour l'application des principes comptables et assure les contrôles de cohérence.

Le processus de retraitement des comptes sociaux est assuré sous la responsabilité de la Direction de la consolidation. Les Commissaires aux comptes examinent à chaque clôture les retraitements pratiqués. Les outils de consolidation permettent d'identifier ces retraitements.

Systèmes d'information comptables et financiers

Les systèmes d'information comptables et financiers du Groupe sont des standards du marché et satisfont aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Les systèmes communs à plusieurs entités sont maintenus par la Direction des systèmes d'information du Groupe, qui veille également au bon fonctionnement des interfaces permettant de les alimenter.

Ils sont adaptés et améliorés pour évoluer avec les besoins du Groupe. Des ressources de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont en place à cet effet et disposent de budgets pour remplir cette mission.

L'intégrité et la sécurité des systèmes d'information comptables et financiers sont prises en compte dans le dispositif de contrôle interne spécifique à la sécurité des systèmes d'information du Groupe.

Le Groupe a notamment engagé une démarche spécifique de renforcement des procédures de contrôle interne relatives à la gestion de ses systèmes d'information en référence à la norme ISO 27001, et a nommé un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information disposant des prérogatives nécessaires à l'exercice de sa mission. Le respect des obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques est assuré sous la responsabilité des directions des entités concernées et fait l'objet de contrôles.

Les risques affectant l'information comptable et financière

La Direction Finances, Stratégie, et Services Supports a mis en place un dispositif de communication avec les directions financières des filiales qui lui permet d'identifier les risques portant sur la qualité de l'information comptable et financière et/ou sur le respect des calendriers. Elle met en place les plans d'action visant à les maîtriser.

Les procédures et les bonnes pratiques diffusées parmi les acteurs de la fonction Finances permettent de réduire les risques d'erreurs ou de fraudes. Des missions d'Audit interne peuvent être déclenchées, éventuellement en urgence, en cas de risque imminent ou avéré.

L'automatisation progressive des opérations de rapprochement bancaire constitue un élément clé du dispositif de contrôle interne.

Lors de la préparation des états financiers, les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation des liasses et des analyses complémentaires ; les informations sont préparées sous la responsabilité des filiales, qui s'engagent de manière formalisée sur l'image fidèle qu'elles doivent donner.

Activité de contrôle

Les filiales ont mis en place des procédures d'inventaire et de conservation qui visent à préserver les actifs. Les moyens de paiement et les autorisations de les mettre en œuvre sont pilotés, au sein de DF3S, par la Direction financements et trésorerie.

Des procédures ont été mises en place pour assurer le contrôle de points sensibles, notamment les caisses, les émissions de titres, les marges sur achats pour les ventes de produits en boutiques ou la restauration.

En matière d'arrêté des comptes, toutes les sociétés contrôlées appliquent les mêmes procédures.

La communication financière

La communication financière, dont la mise en œuvre est assurée par la Direction de la communication, est placée sous la responsabilité du Directeur finances stratégie et services support qui contrôle les informations avant leur diffusion. Ce processus concerne toutes les entités du Groupe.

L'information règlementée donne lieu à l'établissement d'un calendrier prévisionnel communiqué au marché.

La communication relative aux comptes semestriels et annuels est par ailleurs revue par le Conseil d'administration avant la diffusion au marché.

Le processus d'établissement du document de référence est placé sous la coordination du Directeur finances stratégie et services support.

6.3.5. La gestion des risques

La gestion des risques fait partie intégrante du processus de contrôle interne du Groupe.

L'organisation de la gestion des risques repose sur l'existence d'un Comité des risques Groupe, présidé par le Président-Directeur général, et d'un Comité des risques pour chacun des deux métiers, Parcs de loisirs et Domaines skiabiles, auxquels participent les principaux dirigeants opérationnels.

Le Groupe a engagé en 2007/2008 une démarche de renforcement de l'analyse et de la gestion des risques susceptibles d'impacter ses activités et sa situation patrimoniale. Cette démarche a donné lieu à la mise au point d'un référentiel d'identification des risques et d'évaluation de leur niveau de maîtrise. Ce référentiel s'appuie sur une cartographie des risques en fonction des impacts potentiels sur la situation du Groupe et du niveau de maîtrise que les activités de contrôle ou les plans d'actions permettent d'assurer.

Les risques sont rattachés à des processus, en distinguant :

- Les processus opérationnels, qui ont pour objet principalement l'exploitation des installations au service de la clientèle, la promotion et la réalisation des ventes,
- Les processus support aux opérations, qui comprennent notamment la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information, les achats, la gestion comptable et financière,
- Et les processus support au développement du Groupe, qui comprennent le dispositif de pilotage, la gouvernance, la protection du patrimoine et la croissance externe.

Ce référentiel vise à permettre aux responsables des entités opérationnelles comme aux responsables des activités support mutualisées d'analyser et de mieux maîtriser les risques placés sous leur contrôle, et à la Direction générale de disposer d'une vision d'ensemble et de piloter le dispositif.

Au cours de l'exercice 2008/2009, ce référentiel a été finalisé, hiérarchisé, et a donné lieu au développement d'un Système d'Information de Gestion des Risques. Un programme de formation des collaborateurs concernés a été mis au point.

Il est prévu que la plupart des entités opérationnelles aient mis en œuvre ce dispositif d'ici la fin 2010.

La formation des collaborateurs concernée a été déployée fin 2009.

Un Comité de pilotage présidé par le Directeur général délégué veille au bon déroulement de ce projet.

Le Comité des risques Groupe assure la revue régulière des risques majeurs et fixe les objectifs d'amélioration.

Les Comités des risques métiers suivent régulièrement la situation des risques industriels et de la sécurité, analysent les rapports d'incidents, définissent les plans d'action et en suivent l'exécution.

Des dispositifs de gestion de crise sont mobilisables en cas de besoin aux différents niveaux de l'organisation. Des formations et des tests sont organisés à intervalles réguliers.

Un rapport sur la gestion des risques est présenté annuellement au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration.

7. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

(Exercice clos le 30 septembre 2009)
Aux Actionnaires Compagnie des Alpes
89, rue Escudier - 92772 Boulogne Billancourt

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

I. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

II. Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

Bruno TESNIERE
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine DUBUS
Mazars

Chapitre VI

Renseignements à caractère général

1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes	165
2. Conventions entre actionnaires	166
3. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années	168
3.1. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années	168
3.2. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote	169
3.3. Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle	170
3.4. Part du capital de la Société faisant l'objet de nantissement ou d'autres restrictions	170
3.5. Développement de l'actionnariat personnes physiques	170
3.6. Actionnariat des salariés	170
3.7. Rachat d'actions	170
3.8. Autorisations d'augmenter le capital social	171
4. Opérations avec les parties liées	171
5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes	172
6. Politique d'information	173
6.1. Documents d'information	173
6.2. Communiqués de presse	173
7. Responsables du document de référence et du rapport financier annuel	175
8. Responsables du contrôle des comptes	176
9. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	176
10. Tableau de concordance du document de référence	177
11. Tableau de concordance du rapport financier annuel	181

1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes

Dénomination sociale

Compagnie des Alpes.

Siège social

Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 89 rue Escudier.

Forme juridique

Société Anonyme de droit français, constituée le 26 janvier 1989.

D'abord régie par la forme de société anonyme à Conseil d'administration et Président-Directeur général jusqu'au 25 février 2000, elle a à cette date adopté la forme de SA à Conseil de surveillance et Directoire. Le 19 mars 2009, l'Assemblée générale a décidé de modifier le mode de gouvernance en revenant à la formule société anonyme à Conseil d'administration.

A cette occasion de nouveaux statuts ont été adoptés par les actionnaires, adaptés sans modification majeure des statuts existants.

Les articles des statuts ci-après visés sont ceux de la Société sous sa nouvelle forme, adoptés le 19 mars 2009.

Durée

Fixée à 99 ans à compter de la date d'immatriculation, elle expirera le 12 février 2088.

Objet social (article 2 des statuts)

La Compagnie des Alpes a pour objet, en France comme à l'étranger :

- L'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de toute valeur mobilière et de toute participation dans toutes les entreprises françaises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, et notamment celles ayant des activités dans le tourisme de montagne ; la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement tant en France qu'à l'étranger, comme l'octroi de financements sous quelque forme que ce soit aux dites entreprises,
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social, similaire ou connexe.

RCS

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 349 577 908.

APE

7010 Z (Activités des sièges sociaux).

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques :

Les statuts, comptes et rapports des contrôleurs légaux, procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social

du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Droits attachés aux actions (article 8.4. des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix. Aucun actionnaire ne bénéficie donc de droit de vote double. Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat.

Répartition statutaire des bénéfices (articles 21 et 22 des statuts)

Sur les bénéfices de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social.

Après affectation à la réserve légale, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves, facultatives, ordinaires ou extraordinaires.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation des sommes distribuables, l'Assemblée générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende. L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

L'Assemblée peut notamment accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou acompte sur dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en action.

Assemblées générales (articles 14 à 18 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Chaque action donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées générales et aux votes.

Franchissement de seuil (article 8.5. des statuts)

Toute personne physique ou morale venant à posséder, seule ou de concert, une fraction de 2,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social. Elle doit fournir la même information, dans le même délai, à l'Autorité des Marchés Financiers.

L'obligation d'information prévue ci-dessus s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote de la Société.

A défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5% du capital en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent sans préjudice des déclarations de franchissements de seuils prévues par la loi.

2. Conventions entre actionnaires

Un pacte d'actionnaires relatif à la Compagnie des Alpes (« CDA ») a été conclu le 13 mai 2004 entre CAISSE DES DEPOTS-DEVELOPPEMENT (C3D), aux droits de laquelle est venue la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC) à la suite de la dissolution sans liquidation de sa filiale C3D, d'une part, et la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS, IPE ROSS MANAGEMENT LIMITED et IPE EXPANSION FUND (le « Groupe IPE »), d'autre part.

Conclu pour une durée de cinq ans et prenant fin initialement le 12 mai 2009, ce pacte était éventuellement renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Par accord de prorogation du 11 février 2009, les parties ont prorogé la durée initiale du pacte, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 10 août 2009.

Elles ont convenu, sauf accord contraire, de ne pas transférer leur participation dans la Compagnie des Alpes pendant la période de prorogation, la CDC pouvant par exception au cours de ladite période transférer sa participation à toute entité qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

A l'issue de la prorogation, il a été convenu que le pacte prenne automatiquement fin et cesse de produire ses effets, les parties ne s'interdisant cependant pas de conclure un nouveau pacte, le cas échéant.

L'Autorité des Marchés Financiers a été informée de cette prorogation par courrier du 18 février 2009 et a publié cette information (décision et information n°209C0323).

A son expiration, soit le 10 août 2009, le pacte a ainsi pris fin, et à la connaissance de la Société, aucun autre pacte n'a été conclu.

Le 21 septembre 2009, la Compagnie Européenne de Loisirs a cédé sur le marché l'intégralité de sa participation dans le capital de la Compagnie des Alpes, par le biais d'un reclassement auprès d'une quarantaine d'investisseurs institutionnels.

En substance, ce pacte qui a pris fin au cours de l'exercice écoulé, contenait les éléments suivants, un résumé plus détaillé ayant été publié par l'AMF (avis et décision n° 204C0690 du 2 juin 2004).

Agrément

Si une partie vient à envisager de procéder à un transfert de tout ou partie de ses titres CDA à un fonds de *private equity* non géré par le Groupe IPE ou à un industriel concurrent de la CDA, elle devra en notifier l'autre partie. Cette dernière disposera alors d'un délai de 10 jours ouvrés pour notifier à la partie cédante son éventuelle opposition au projet de transfert. En cas d'opposition motivée, la partie cédante disposera d'une option entre renoncer au transfert ou imposer, aux mêmes conditions, l'acquisition de ses titres par la partie s'étant opposée à la cession.

Droit de priorité

Dans le cas où une partie envisagerait de céder un bloc de titres CDA au sens de l'article 4403/2 A des Règles harmonisées de marché d'Euronext au profit d'un tiers autre qu'un concurrent, elle en notifiera l'autre partie.

Après avoir discuté d'une cession par la partie cédante de son bloc de titres à l'autre partie et à défaut d'accord, cette dernière bénéficiera alors d'un droit de priorité dont les modalités d'exercice et le délai varieront selon la taille du bloc de titres.

Seuil de 50%

Dans l'hypothèse où l'exercice de son droit d'agrément ou de son droit de priorité par C3D aurait pour conséquence de la conduire à franchir le seuil de 50% du capital de CDA, C3D disposera d'un délai additionnel de 30 jours civils pour trouver un tiers qui se substituera totalement ou partiellement à elle. A défaut, Groupe IPE retrouvera sa liberté de procéder au projet de transfert.

Cas où un refus d'agrément ou l'utilisation du droit de priorité expose une partie à devoir initier une offre publique sur la CDA

Dans l'hypothèse où l'exercice de son droit d'agrément ou de son droit de priorité par l'une des parties aurait pour conséquence de faire franchir à cette partie A un seuil rendant obligatoire le dépôt d'une offre publique d'acquisition des titres CDA, cette partie disposera d'un délai additionnel de 30 jours civils pour trouver, si elle le souhaite, un tiers qui se substituera, à hauteur du nombre de titres CDA excédant le seuil, à elle.

Transferts en période d'offre publique

Par dérogation aux règles énoncées aux paragraphes « Agrément » et « Droit de priorité » du présent résumé, si l'une des parties envisage d'apporter ses titres CDA à une offre publique d'acquisition préalablement déposée par un tiers quelconque, portant sur les titres de capital de CDA, elle devra le notifier à l'autre partie, qui disposera alors d'un délai de 10 jours ouvrés pour la notifier de son intention de déposer à son tour un projet d'offre publique. Dans ce cas, la première partie devra apporter ses titres à l'offre de l'autre partie pour autant qu'elle soit et demeure la mieux-disante. A défaut, la première partie sera libre d'apporter ses titres CDA à l'offre du tiers.

Transferts libres

Les transferts de titres CDA sont libres sous certaines conditions lorsqu'ils sont réalisés s'agissant de C3D, au profit d'une personne morale appartenant au Groupe C3D et, s'agissant de Groupe IPE, au profit de tout fonds d'investissement géré par IPE ROSS MANAGEMENT ou de toute société capitalisée par un tel fonds d'investissement géré par IPE ROSS MANAGEMENT (mais à l'exception de tout fonds géré par IPE ROSS MANAGEMENT mais dont plus de 50%

des fonds proviennent d'un groupe actif dans le secteur des Domaines skiabiles ou des Parcs de loisirs).

Réalisation des participations

Si la condition minimum de détention du Groupe IPE (détention par Groupe IPE d'au moins 10% du capital ou des droits de vote de CDA ou d'une participation inférieure dans certaines hypothèses) et la condition minimale de détention globale (détention d'au moins un tiers du capital et des droits de vote de CDA par le groupe C3D et le Groupe IPE), venaient à être réunies et maintenues au 15 juin 2008, les parties s'informeront mutuellement, avant le 30 juin 2008, de leurs objectifs individuels respectifs relativement à leur participation dans la CDA pour l'année 2009.

Si les intentions des parties convergent pour céder leur participation respective, une banque d'affaires sera mandatée par les parties à cet effet sur la base de conditions minimales et inversement, si les intentions des parties ne convergent pas et si l'une des parties notifie à l'autre partie son souhait de céder l'intégralité de sa participation dans la CDA, une banque d'affaires sera mandatée aux fins de trouver une solution de cession de ladite participation.

Des modalités sont prévues dans l'hypothèse où seule une des parties souhaiterait céder ses titres ou recourir à la solution de vente proposée par la banque d'affaires.

Absence de concert

Les parties n'entendent en aucune manière agir, aux termes du pacte ou à raison de l'exécution de celui-ci, de concert entre elles vis-à-vis de CDA.

3. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Au 30 septembre 2009, le capital de la Compagnie des Alpes s'élevait à 134 656 873,12 €. Il était composé de 17 665 593 actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

3.1. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Année	Nature de l'opération	Montant des variations de capital		Montant successifs du capital	Nombre d'actions à l'issue de l'opération
		Nominal	Prime		
Du 01/10/2004 au 30/09/2005	Levées d'options de souscription d'actions	1 095 510,48	1 781 857,00	96 285 326,73	6 315 835
Août 2006	Augmentation de capital en numéraire	19 374 650,64	56 242 709,36	115 659 977,37	7 586 715
Du 01/10/2005 au 30/09/2006	Levées d'options de souscription d'actions	792 911,17	1 290 233,63	116 452 888,54	7 638 726
Du 01/10/2006 au 25/05/2007	Levées d'options de souscription d'actions	803 232,08	2 024 789,73	117 256 120,62	7 691 414
25/05/2007	Division par deux du nominal des actions	-	-	117 256 120,62	15 382 828
Du 25/05/2007 au 30/09/2007	Levées d'options de souscription d'actions	225 040,05	497 311,62	117 481 160,67	15 412 351
01/10/2007	Augmentation de capital en numéraire	10 126 337,47	35 041 778,53	127 607 498,14	16 740 825
28/02/2008	Augmentation de capital en numéraire	1 649 493,36	5 708 006,64	129 256 991,50	16 957 222
25/03/2008	Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement	98 635,58	-	129 355 627,08	16 970 162
Du 01/10/2007 au 30/09/2008	Levées d'options de souscription d'actions	805 755,14	1 584 287,78	130 161 382,22	17 075 869
27/04/2009	Augmentation de capital (paiement du dividende en actions)	4 495 190,90	8 578 990,18	134 656 573,12	17 665 593
Du 01/10/2008 au 31/12/2009	Levées d'options de souscription d'actions	-	-	134 656 573,12	17 665 593

Au cours de l'exercice 2008/2009, il n'y a eu aucune levée d'options de souscription d'action. Aucune attribution gratuite d'action n'est par ailleurs devenue définitive. Ces instruments sont donc demeurés sans incidence sur le montant du capital social.

La seule opération ayant eu pour effet une augmentation en numéraire du capital social au cours de l'exercice écoulé est l'option pour le paiement du dividende en actions approuvée par l'Assemblée générale du 19 mars 2009.

Faisant application des dispositions des articles L. 232-18 et suivants du Code de commerce et de l'article 32 des statuts alors en vigueur, l'Assemblée a offert aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement du dividende (1 €/action), soit en numéraire soit en actions créées avec jouissance du 1^{er} octobre 2008 entièrement assimilées aux actions anciennes.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des derniers cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée (23,17 €), diminuée du montant net du dividende (1 €), soit à 22,17 €.

La période d'exercice de l'option s'est ouverte le 27 mars 2009 pour s'achever le 17 avril 2009 après Bourse, et le dividende a été mis en paiement le 27 avril 2009.

Une grande majorité d'actionnaires représentant 77% des actions a opté pour le paiement du dividende en actions, dont les principaux actionnaires représentés au Conseil (CDC, SOFIVAL, CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE, BANQUE POPULAIRE DES ALPES, GROUPE DES CAISSES D'EPARGNE) à l'exclusion de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS.

Ainsi, au 27 avril 2009, 589 724 actions nouvelles émises au prix unitaire de 22,17 € ont été émises, représentant une augmentation de capital en nominal de 4 495 190,90 €, la différence entre le montant total de l'émission et la valeur nominale des titres émis constituant une prime d'émission d'un montant de 8 578 990,18 €.

L'article 6 des statuts de la Société, relatif au capital social, a corrélativement été modifié.

Aucune levée d'options n'est intervenue postérieurement au 30 septembre 2009 et jusqu'au 30 novembre 2009.

3.2. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote

(sources : Etudes TPI et actionnaires nominatifs)

	30/09/2006	%	12/10/2007	%	30/09/2008	%	30/09/2009	%
Total GROUPE CAISSE DES DEPOTS	3 182 145	41,7	6 664 290	39,8	6 668 932	39,1	6 979 739	39,5
COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS	1 043 931	13,7	2 087 862	12,5	2 087 862	12,2	0	0,0
SOFIVAL	60 002	0,8	1 448 478	8,7	1 451 353	8,5	1 516 817	8,6
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	548 754	7,2	1 097 508	6,6	1 230 523	7,2	1 286 026	7,3
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	269 426	3,5	634 252	3,8	717 634	4,2	750 003	4,2
GROUPE DES CAISSES D'EPARGNE	446 043	5,8	892 086	5,3	892 086	5,2	932 322	5,3
Autres sociétés	82 025	1,1	57 385	0,3	44 582	0,3	221 422	1,3
OPCVM	482 381	6,3	916 929	5,5	828 236	4,9	2 337 501	13,2
<i>dont FCP CDA Actionariat</i>	198 036	2,6	402 175	2,4	396 046	2,3	411 581	2,3
<i>Autres OPCVM</i>	284 345	3,7	514 754	3,1	432 190	2,5	1 925 920	10,9
Intermédiaires financiers hors France	921 834	12,1	1 903 842	11,4	2 043 940	12,0	2 426 263	13,7
<i>dont M & G</i>	547 482	7,2	1 346 000	8,0	1 559 817	9,1	1 973 790	11,2
Public et Divers	602 185	7,9	1 038 193	6,2	1 110 721	6,5	1 215 500	6,9
Total	7 638 726	100,0	16 740 825	100,0	17 075 869	100,0	17 665 593	100,0

Au cours de l'exercice, la répartition du capital entre les principaux actionnaires n'a pas subi d'évolution significative, sous réserve de la sortie du capital de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS au 30 septembre 2009.

Notamment, lors de la distribution du dividende, les principaux actionnaires ont maintenu leurs niveaux de participation en optant tous, sous réserve de la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS, pour le paiement du dividende en actions.

On note toutefois une augmentation de la participation de M&G INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, portée à 11,2% du capital au 30 septembre 2009, contre 9,1% à la clôture précédente.

Ainsi, sous référence 209C1099, la société M&G INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, agissant

pour le compte de clients de sociétés du groupe PRUDENTIAL qui la détient indirectement, a déclaré, du fait de l'acquisition de titres sur le marché, avoir franchi en hausse, le 31 juillet 2009, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Compagnie des Alpes, et indiqué qu'elle envisageait de continuer à acheter des actions selon les capacités financières dégagées par ses fonds, sans avoir l'intention de prendre le contrôle de la Société.

Par ailleurs, sous référence 209C1202, la COMPAGNIE EUROPEENNE DE LOISIRS, contrôlée par IPE EXPANSION FUND LP, a déclaré, du fait d'une cession de ses titres sur le marché, avoir franchi en baisse, le 21 septembre 2009, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Compagnie des Alpes et ne plus détenir aucune action de la Société.

3.3. Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle

Tel qu'indiqué ci-après à la section 4 du présent Chapitre (Opérations avec les parties liées), le groupe CAISSE DES DEPOTS, actionnaire de référence à 39,50%, déclare contrôler la Compagnie des Alpes et est de ce fait considéré comme une partie liée au sens de la norme IAS 24. Les comptes du Groupe CDA sont ainsi consolidés par intégration globale dans la CAISSE DES DEPOTS.

Néanmoins, tel qu'indiqué au Chapitre V - 6.1.5 (Contrôle), la composition du Conseil est basée sur une logique de représentation de l'actionnariat de la Société qui, avec la présence d'administrateurs indépendants, assure que le contrôle n'est pas susceptible d'être exercé de manière abusive ou préjudiciable à cette dernière.

3.4. Part du capital de la Société faisant l'objet de nantissement ou d'autres restrictions

A la connaissance de la Société, 102 879 actions, soit 0,58% du capital, sont nanties ou font l'objet d'autres restrictions à la date du 30 septembre 2009.

3.5. Développement de l'actionnariat personnes physiques

Créé en septembre 2005, le Club des actionnaires a pour objet de favoriser la connaissance du Groupe par les actionnaires de la Compagnie des Alpes. L'adhésion au Club est gratuite et ouverte à tout actionnaire détenant au moins une action au nominatif. Elle permet aux membres de bénéficier de services (lettre de la CDA, invitations à des rencontres et des salons) et, sous réserve de la détention d'un minimum de 200 actions le 30 septembre de chaque année, de bénéficier d'offres commerciales sur des forfaits de remontées mécaniques ou d'entrées dans certains parcs du Groupe.

La documentation détaillant le dispositif est téléchargeable sur le site internet ou disponible sur simple demande au siège de la Société.

La Compagnie des Alpes est la première valeur moyenne cotée à Paris à avoir mis en place un comité consultatif des actionnaires. Son objectif principal est de renforcer la qualité et l'efficacité de sa communication avec les actionnaires individuels. Ce comité, qui se réunit plusieurs fois par an, valide notamment la grande campagne de recrutement de nouveaux actionnaires. A ce titre, il a aidé à construire une campagne de commu-

nication ciblée sous forme d'e-mailings envoyés à plusieurs milliers de prospects en juin 2009, qui a contribué à l'augmentation du nombre d'actionnaires en un an.

3.6. Actionnariat des salariés

Depuis 1995, la Compagnie des Alpes a mis en place un Plan d'épargne Groupe avec notamment pour objectif d'associer tous les salariés du Groupe CDA à la progression des résultats au travers de l'augmentation du cours de l'action CDA. Dans le cadre du Plan d'épargne Groupe, les salariés peuvent en effet investir dans un Fonds commun de placement « CDA Actionnariat » dont la vocation est de détenir exclusivement des titres CDA.

Au 30 septembre 2009, le Fonds commun de placement « CDA Actionnariat » détenait 2,3% du capital de la CDA.

3.7. Rachat d'actions

Du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009, deux programmes de rachat d'actions se sont succédés dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée générale à l'effet de permettre à la Société de racheter ses propres titres dans la limite d'un pourcentage d'actions en auto-détention de 10% du capital social :

- Le programme déjà en vigueur au cours de l'exercice précédent, mis en œuvre le 2 septembre 2008 par le Directoire sur la base de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 février 2008,
- Un nouveau programme de rachat d'actions, mis en œuvre le 19 mars 2009 par le Conseil d'administration en vertu de la nouvelle autorisation qui lui a été donnée le même jour par l'Assemblée générale ordinaire.

Cette dernière autorisation a été donnée au Conseil d'administration pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 18 septembre 2010.

Le nouveau programme, actuellement en cours, est entré en vigueur le 20 mars 2009, jour de la diffusion de son descriptif.

Ce descriptif précise les objectifs et modalités du programme, conformément aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF et du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003. Il présente également le bilan de l'utilisation du programme précédent.

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers est en vigueur depuis le 7 juillet 2005 avec SG SECURITIES, dans le cadre d'un encours de trésorerie porté à 1,5 M€, consacré à l'animation de marché du titre CDA.

Le bilan de l'utilisation du programme en cours, au 30 septembre 2009, est le suivant :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	non significatif
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 30 septembre 2009	45 179
Valeur comptable du portefeuille au 30 septembre 2009 (en milliers d'euros)	1 180
Valeur du marché du portefeuille au 30 septembre 2009 (en milliers d'euros)	1 030

Flux bruts cumulés au 30 septembre 2009

	Achats	Ventes	Transferts
Nombre de titres	8 871	11 884	48 192
Cours moyen de la transaction (en euros)	22,11	22,14	néant
Prix d'exercice moyen (en euros)	21,98	21,81	28,77
Montants (en milliers d'euros)	195	259	1 387

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 43 617 actions propres pour une valeur comptable de 1 094 K€, acquises au titre de l'objectif d'animation du titre.

Au 31 décembre 2009, les flux bruts cumulés représentaient un montant d'achats de 381 K€, de ventes de 479 K€, et de transferts de 1 386 K€.

Les transferts correspondent au solde du précédent programme ayant pris fin le 19 mars 2009.

Tous les mouvements mentionnés dans la table de flux bruts cumulés ci-dessus ont été réalisés dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec SG SECURITIES.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés.

3.8. Autorisations d'augmenter le capital social

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2007 a approuvé les autorisations suivantes, dans la limite globale d'un montant nominal maximum de 30 M€ (primes non comprises) pour les augmentations de capital et de 200 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital :

- Délégation de compétence donnée au Directoire pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, dans la limite de 30 M€ (primes non comprises) pour les augmentations de capital et de 200 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital,
- Délégation de compétence donnée au Directoire, pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, dans la limite de 30 M€ (primes non comprises) pour

les augmentations de capital et de 200 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital,

- Délégation de compétence donnée au Directoire, pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, d'émettre des actions, dans la limite de 10% du capital social, à quelque moment que se soit, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (délégation partiellement utilisée au cours de l'exercice précédent en rémunération de l'apport de titres de la société SELALP),
- Délégation de compétence donnée au Directoire, pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, de décider l'augmentation de capital social, dans la limite de 30 M€, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Venant à expiration le 27 avril 2009, ces délégations, non utilisées au cours de l'exercice, ont toutes été renouvelées, avec les mêmes plafonds, par l'Assemblée générale du 19 mars 2009, au profit du Conseil d'administration. Ces nouvelles délégations, qui privent d'effet les délégations précédentes, sont valables pour une nouvelle durée de 26 mois, soit jusqu'au 18 mai 2011. Aucune de ces délégations n'a été utilisée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

4. Opérations avec les parties liées

Dans le cadre de ses comptes consolidés, la Société a retenu comme parties liées, au sens de la norme IAS 24, d'une part l'actionnaire qui contrôle la Société (soit la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS), les filiales contrôlées exclusivement et les sociétés dans lesquelles la Compagnie des Alpes exerce une influence notable, d'autre part les principaux dirigeants, membres du Directoire, Président-Directeur général et Directeurs généraux adjoints, et membres du Conseil.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC)

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009, la Société et la CAISSE DES DEPOTS ont souhaité conforter et clarifier leurs rôles respectifs dans le cadre du PARC DU BIOSCOPE.

Ainsi, à fin septembre 2009, la CDC, dans son rôle d'investisseur d'intérêt général, est devenue seul actionnaire de la société SMVP portant les actifs du BIOSCOPE, alors que la Compagnie des Alpes, dans son rôle d'exploitant, a repris la participation minoritaire de la CDC dans la société ECOBIOGESTION (EBG) dont le rôle est limité aux opérations d'exploitation du site.

Le contrat de subdélégation conclu entre SMVP et EBG a concomitamment été résilié, et un contrat d'exploitation du site signé entre les deux entités.

Les accords portant sur cette réorganisation du schéma du BIOSCOPE, et notamment les garanties concédées, sont décrits en annexe aux comptes sociaux (Chapitre IV - Note 1.24.6).

Par ailleurs, la convention de licence d'utilisation des dénominations sociales « CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS » et « GROUPE CAISSE DES

DEPOTS », autorisée au cours de l'exercice 2005, s'est poursuivie normalement.

Les accords sus-mentionnés sont décrits dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes au Chapitre V - Section 5.

Sociétés contrôlées

Les transactions entre la Société et ses filiales contrôlées sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas détaillées dans le présent rapport.

Les produits d'exploitation de la SA CDA proviennent essentiellement des prestations de services réalisées pour ses filiales dans le cadre de conventions libres conclues à des conditions courantes.

Au 30 septembre 2009, l'encours de financement de CDA-FINANCEMENT (filiale de la Compagnie des Alpes) avec les sociétés contrôlées s'élève à 422,8 M€.

Entités associées

Les flux financiers entre la SA Compagnie des Alpes et les entités associées n'ont pas de caractère significatif.

Principaux dirigeants

Les rémunérations nettes des principaux dirigeants sont communiquées au Chapitre V - Section 3.

5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes

La Compagnie des Alpes a été introduite en Bourse le 18 novembre 1994 à un cours de 13,03 € (après prise en compte de la division par 2 du nominal intervenue en 2007). L'action Compagnie des Alpes est cotée au compartiment B de l'Eurolist de NYSE Euronext. Elle fait partie des indices SBF 250, CAC Mid 100 et CAC Mid & Small 190.

Date	Plus haut cours	Date du plus haut cours	Plus bas cours	Date du plus bas cours	Dernier cours	Cours moyen (ouverture)	Cours moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nombre de séances de cotation
07/2008	32,75	1 ^{er} juil.	29,06	30 juil.	30,08	30,49	30,34	21 773	653,24	23
08/2008	31,00	5 août	29,45	4 août	30,30	30,43	30,31	26 262	791,01	21
09/2008	30,55	8 sept.	27,00	30 sept.	27,50	29,46	29,34	28 949	831,69	22
10/2008	27,52	1 oct.	24,00	29 oct.	25,15	26,11	26,10	62 282	1 570,67	23
11/2008	25,90	3 nov.	23,03	28 nov.	23,30	24,46	24,26	9 207	223,30	20
12/2008	24,48	30 déc.	22,00	16 déc.	24,20	23,38	23,29	31 465	734,63	21
01/2009	28,10	9 janv.	23,80	2 janv.	25,20	26,46	26,55	59 108	1 553,98	21
02/2009	26,99	10 févr.	24,00	26 févr.	24,20	25,80	25,72	17 919	459,89	20
03/2009	24,00	2 mars	20,75	10 mars	21,38	22,32	22,18	54 875	1 186,24	22
04/2009	22,36	17 avr.	20,71	29 avr.	21,57	21,55	21,53	41 920	888,27	20
05/2009	21,60	4 mai	19,20	26 mai	21,00	20,34	20,32	105 727	2 176,05	20
06/2009	22,43	9 juin	20,45	2 juin	20,70	21,80	21,74	75 541	1 646,31	22
07/2009	24,70	31 juil.	20,18	9 juil.	24,50	21,43	21,58	56 315	1 238,70	23
08/2009	25,00	27 août	22,76	3 août	24,92	23,97	24,14	30 311	726,24	21
09/2009	24,92	1 ^{er} sept.	22,20	23 sept.	22,80	23,96	23,91	2 376 098	50 360,01	22
10/2009	25,40	28 oct.	22,51	1 ^{er} oct.	25,00	24,35	24,33	376 256	9 148,46	21
11/2009	26,09	26 nov.	24,75	3 nov.	25,50	25,36	25,32	392 503	9 865,41	21
12/2009	26,50	18 déc.	25,40	2 déc.	26,40	26,07	26,04	174 325	4 553,43	22

Au cours de l'exercice 2008/2009, le volume moyen de titres échangés s'est élevé à 11 454 titres par jour de cotation contre 2 445 titres par jour l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par une opération de reclassement de 11,8% du capital par la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE LOISIRS les 20 et 21 septembre. Hors cette opération, le volume moyen de titres échangés s'est élevé à 3 279 titres et le cours moyen (capitaux échangés/nombre de titres échangés) à 22,70 € par action.

A la clôture de l'exercice, le 30 septembre 2009, l'action Compagnie des Alpes cotait 22,80 € et la capitalisation boursière de la Compagnie des Alpes s'élevait à 402,8 M€.

Etablissement assurant le service financier

La Compagnie des Alpes a mandaté la société CACEIS pour assurer le service financier. Pour la gestion des titres inscrits au nominatif pur, il convient de s'adresser à :

CACEIS

14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

Prestataire de services d'investissement assurant l'animation du titre dans le cadre du programme de rachat d'actions

SG SECURITIES

17, cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex

6. Politique d'information

La communication financière de la Compagnie des Alpes s'attache à diffuser une information complète, sincère et transparente. Tous les partenaires du Groupe, actionnaires, salariés, collectivités, clients et banquiers peuvent trouver une réponse à leurs besoins et se forger leur propre opinion sur la qualité des fondamentaux de la Compagnie des Alpes.

La Compagnie des Alpes met ainsi à la disposition du public des publications variées, participe à des rencontres avec les actionnaires individuels et institutionnels, et répond à toutes les demandes des actionnaires avec le plus de réactivité possible. La personnalisation des échanges se fait naturellement toujours dans le plus grand respect des règles d'équité d'accès à l'information. De ce fait, le titre Compagnie des Alpes est régulièrement suivi par 7 cabinets d'analyse.

Cette politique de communication est régulièrement reconnue par la communauté financière.

La Compagnie des Alpes a ainsi été distinguée à trois reprises ces dernières années :

- Elle a obtenu la deuxième place, catégorie Valeurs Moyennes, au classement annuel des Fils d'or du meilleur service des relations actionnaires en novembre 2008,

- Le site internet www.compagniedesalpes.com a décroché la troisième place de sa catégorie au classement annuel Boursoscan 2008,
- Le document de référence et la brochure institutionnelle ont été sélectionnés parmi les dix rapports annuels appelés à concourir pour les Trophées du Meilleur Rapport Annuel 2008.

6.1. Documents d'information

La Compagnie des Alpes met à la disposition du public, en français et en anglais, les documents et informations requises par la réglementation et notamment l'information dite réglementée telle que :

- Documents de référence déposés/rapports financiers annuels,
- Rapports financiers semestriels,
- Information financière trimestrielle,
- Les avis financiers et communiqués de presse diffusés par l'intermédiaire d'un prestataire agréé (LES ECHOSWIRE) en application de la Directive Transparence de l'Union Européenne,
- Les notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF s'il y a lieu.

Elle met également à disposition du public les statuts, la Charte de Gouvernement d'Entreprise ou d'autres documents tels que :

- Une brochure de présentation du Groupe, résumée et illustrée,
- Une lettre périodique, adressée à tous les actionnaires membres du Club des actionnaires et à ceux qui en font la demande. En 2009, deux lettres ont été publiées en mai 2009 (n°22) et en novembre 2009 (n°23),
- Le guide du Club des actionnaires.

Ces documents et informations sont disponibles sur simple demande au siège social ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe.

6.2. Communiqués de presse

Les informations suivantes ont été publiées depuis le 1^{er} octobre 2008 :

3 octobre 2008

Mise au point de la Compagnie des Alpes

16 octobre 2008

Philippe SEGRETAIN nommé Président du Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes

30 octobre 2008

Chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008 : 479,3 M€ +14,6% à périmètre réel, +6,4% à périmètre comparable

17 décembre 2008

Forte progression des résultats annuels Résultat net part du Groupe en hausse de 28,8% (+17,1% à périmètre comparable). Hausse importante du cash flow libre

19 décembre 2008

Position de la Compagnie des Alpes sur les recommandations AFEP MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

7 janvier 2009

Bilan semestriel du contrat de liquidité Compagnie des Alpes contracté avec la société SG SECURITIES (Paris)

22 janvier 2009

Forte progression du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre : +11,5%

19 mars 2009

Assemblée générale mixte du jeudi 19 mars 2009

29 avril 2009

Bonne résistance de l'activité au premier semestre
Une saison d'hiver satisfaisante : chiffre d'affaires +2%

27 mai 2009

Résultats du premier semestre 2008/2009 : bonne résistance des marges et forte progression du cash flow libre
Perspectives d'activité encourageantes dans les deux métiers

6 juillet 2009

Bilan semestriel du contrat de liquidité Compagnie des Alpes contracté avec la SG SECURITIES (Paris)

27 juillet 2009

Chiffre d'affaires en progression de +2,5% sur les trois premiers trimestres de l'exercice
Résultats encourageants à mi-juillet pour les parcs de loisirs
Cession de la participation du Groupe dans TELEVERBIER

23 septembre 2009

La Compagnie des Alpes élargit son flottant

28 septembre 2009

Mise en place d'une organisation resserrée et intégrée
Nomination de Franck SILVENT Directeur général délégué

2 octobre 2009

La Compagnie des Alpes en négociations pour l'acquisition d'une participation majoritaire dans DEUX ALPES LOISIRS
Reprise des actifs du BIOSCOPE par la CAISSE DES DEPOTS

22 octobre 2009

Cession de la participation du Groupe dans SAAS FEE BERGBAHNEN

27 octobre 2009

Chiffre d'affaires annuel : un exercice 2008/2009 qui illustre l'attractivité des actifs du Groupe et la solidité de son modèle économique

8 décembre 2009

La Compagnie des Alpes et ses partenaires acquièrent près de 90% du capital de Deux Alpes Loisirs

15 décembre 2009

Résultat net part du Groupe : +11%
Cash flow libre : niveau record de 57 M€
Forte réduction de l'endettement net : -100 M€

12 janvier 2010

Bilan semestriel du contrat de liquidité Compagnie des Alpes contracté avec la société SG SECURITIES (Paris)

21 janvier 2010

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010
Stabilité à périmètre réel (+0,4%) ; léger recul à périmètre comparable (-1,8%)

L'intégralité de ces communiqués sont consultables et téléchargeables depuis le site internet du Groupe.

www.compagniedesalpes.com

Le site Internet de la Compagnie des Alpes tient à jour l'ensemble des informations utiles à l'actionnaire. Bilingue, il permet de télécharger les documents officiels et tous les communiqués de presse via le lien URL suivant :

www.compagniedesalpes.com/fr/amf.asp

Comité consultatif des actionnaires

Créé en novembre 2005, la Compagnie des Alpes est la première valeur moyenne à avoir mis en place un Comité consultatif des actionnaires pour renforcer et améliorer la qualité de sa communication avec les actionnaires individuels. Reflétant la diversité de son actionnariat individuel, ce comité réunit, deux à trois fois par an, six personnes recrutées en fonction de leur qualification et de leur représentativité. La liste des membres est disponible sur le site internet du Groupe. Au cours de l'exercice, ce comité s'est réuni le 21 novembre 2008 et a été consulté par internet en mars 2009. Il a été consulté notamment sur le changement de gouvernance consistant à transformer la société à Directoire et Conseil de surveillance à Président-Directeur général et Conseil d'administration, également sur le contenu et l'organisation des informations de la brochure institutionnelle. Il a également participé à la réflexion engagée autour de la refonte du site www.compagniedesalpes.com.

Plusieurs membres de ce comité ont participé activement à l'animation du stand Compagnie des Alpes au salon Actionaria aux côtés de l'équipe du service des relations avec les actionnaires et de la communication financière.

Contact actionnaires

Début 2008, et sur recommandation du Comité consultatif, la Compagnie des Alpes a mis à la disposition des actionnaires un numéro vert : 0 805 999 000

En appelant ce numéro, les actionnaires individuels peuvent obtenir les informations publiées sur les activités du Groupe ainsi que toutes les informations pratiques relevant de la gestion de leurs titres et de leurs avantages.

Réunions publiques

Les dirigeants de la Compagnie des Alpes participent régulièrement à des réunions de présentation du Groupe à Paris, en Province et à l'étranger. Le calendrier de ces réunions est annoncé à l'avance dans la presse locale et sur le site Internet de la Société. Au cours de l'année 2008, la Compagnie des Alpes est venue à la rencontre de ses actionnaires avec le concours de la Fédération Française des Clubs d'Investissement le 25 novembre 2008 à Strasbourg. Pour la neuvième année consécutive elle a participé au salon Actionaria à Paris (20 & 21 novembre 2009), au cours de ces rencontres plusieurs dizaines de personnes sont venues poser leurs questions et écouter les différentes interventions de dirigeants du Groupe.

Agenda 2009/2010

21 janvier 2010

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009/2010

18 mars 2010

Assemblée générale annuelle des actionnaires à Paris

29 avril 2010

Chiffre d'affaires du 2^e trimestre de l'exercice 2009/2010

27 mai 2010

Résultats du 1^{er} semestre de l'exercice 2009/2010

27 juillet 2010

Chiffre d'affaires du 3^e trimestre de l'exercice 2009/2010

30 septembre 2010

Clôture de l'exercice 2009/2010

26 octobre 2010

Chiffre d'affaires de l'exercice 2009/2010

15 décembre 2010

Résultats de l'exercice 2009/2010.

7. Responsables du document de référence et du rapport financier annuel

Monsieur Dominique MARCEL,
Président-Directeur général,
et

Monsieur Franck SILVENT,
Directeur général délégué, en charge des Finances,
de la Stratégie et des Services Supports.

Attestation

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble dudit document. »

Fait à Boulogne-Billancourt le 29 janvier 2010

Dominique MARCEL

Président-Directeur général

Franck SILVENT

Directeur général délégué

Contacts investisseurs

Responsables de l'information et de la communication financière

Sandra PICARD-RAME,
Directrice de la communication Groupe CDA
Tél. & Fax : +33 1 46 84 88 53
courriel : sandra.picard@compagniedesalpes.fr

Claire MONTEIL-ROBERT,
Communication financière, relations investisseurs
Tél. & Fax : +33 1 46 84 88 79
courriel : claire.monteil-robert@compagniedesalpes.fr

Muriel GIFFAUT,
Relations avec les actionnaires, gestion du Club des
actionnaires
Tél. & Fax : +33 1 46 84 88 77
courriel : muriel.giffaut@compagniedesalpes.fr

8. Responsables du contrôle des comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine
 Commissaire aux comptes titulaire, représenté par
 M. Bruno TESNIERE.

Nommé le 23 février 2006. Fin de mandat à l'issue
 de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur
 les comptes de l'exercice 2010/2011.

Membre de la CRCC de Versailles

M. YVES NICOLAS

63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 23 février 2006. Fin de mandat à l'issue
 de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur
 les comptes de l'exercice 2010/2011.

Membre de la CRCC de Versailles

CABINET MAZARS

EXALTIS - 61, rue Henri Régnauld

92075 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes titulaire, représentée par
 Mme Christine DUBUS.

Nommé le 10 mars 2004. Fin de mandat à l'issue
 de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur
 les comptes de l'exercice 2008/2009.

Membre de la CRCC de Versailles

M. GUILLAUME POTEL

EXALTIS - 61, rue Henri Régnauld

92075 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 10 mars 2004. Fin de mandat à l'issue
 de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur
 les comptes de l'exercice 2008/2009.

Membre de la CRCC de Versailles

9. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Montants en milliers d'euros (Hors Taxes)	MAZARS				PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT			
	Montants		%		Montants		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	180	180	30%	27%	180	180	23%	22%
Filiales intégrées globalement	400	478	67%	72%	577	629	72%	77%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Emetteur	-	5	0%	1%	-	5	0%	1%
Filiales intégrées globalement	20	-	3%	0%	32	-	4%	0%
Sous-total	600	663	100%	100%	789	814	99%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	9	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0	-	-	0%	9	0	1%	0%
Total	600	663	100%	100%	798	814	100%	100%

10. Tableau de concordance du document de référence

Règlement CE n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'annexe I du règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « règlement »), les numéros du ou des paragraphes du présent document de référence dans lesquels sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques du règlement.

Annexe I du Règlement CE n°809/2004

Document de référence

	Chapitre(s) Section(s)	Page(s)
I. Personnes responsables		
1. Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	VI/7	175
2. Déclaration des personnes responsables du document de référence	VI/7	175
II. Contrôleurs légaux des comptes		
1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	VI/8	176
2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	N/A	N/A
III. Informations financières sélectionnées		
1. Informations financières historiques sélectionnées	I/2	4-6
2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	N/A	N/A
IV. Facteurs de risques		
	II/6	40-47
V. Informations concernant l'émetteur		
1. Histoire et évolution de la Société		
1.1. Raison sociale et nom commercial	VI/1	165
1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	VI/1	165
1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	VI/1	165
1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone	VI/1; II/6.1.2; III/2.1.8	165; 42; 58-61
1.5. Événements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur	I/3	7
2. Investissements		
2.1. Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	II/1.7; III/2.5.2 à III/2.5.4; III/2.7.2	23; 72-75; 89
2.2. Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours	III/2.5.2 à III/2.5.4; II/2	72-75; 24
2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et faisant l'objet d'engagements fermes	I/4.3; II/3	16; 25
VI. Aperçu des activités		
1. Principales activités		
1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	I/4	8-15
1.2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	N/A	N/A
2. Principaux marchés	I/4	8-15
3. Événements ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points VI.1 et VI.2	II/1; II/2	19-23; 24
4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	N/A
5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	I/4	8-15
VII. Organigramme		
1. Description du Groupe et place occupée par l'émetteur	II/7.1; III/2.3	47-48; 68
2. Liste des filiales importantes de l'émetteur	II/2.4.2	70

VIII. Propriétés immobilières, usines et équipements

1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	I/4.3; III/2.1.7; III/2.1.8; III/2.5.3	16-17; 58 58-62; 73-75;
2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	II/5	34-40

IX. Examen de la situation financière et du résultat

1. Situation financière	II/1	19-23
2. Résultat d'exploitation	II/1	19-23
2.1. Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	II/1	19-23
2.2. Evolution et explication de l'évolution du chiffre d'affaires	II/1	19-23
2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	II/6.1.3	44-45

X. Trésorerie et capitaux

1. Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	II/1.7; III/1	23; 51; 54
2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	II/1.7; III/1; III/2.7	23; 53; 89-90
3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	II/1.7; III/2.5.15	23; 82-83
4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	II/1.7; III/2.5.15	23; 82-83
5. Informations concernant les sources de financement des investissements futurs et des immobilisations corporelles	II/1.7; II/6.1.1; III/2.5.15	23; 40-41 82-83

XI. Recherche et développement, brevets et licences

N/A N/A

XII. Information sur les tendances

1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document de référence	II/3.2	24-26
2. Tendances connues, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	II/3.2	24-26

XIII. Prévision ou estimation du bénéfice

1. Principales hypothèses de la prévision	N/A	N/A
2. Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur les prévisions	N/A	N/A
3. Elaboration des prévisions sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A	N/A
4. Actualité des prévisions faites dans un prospectus pendant	N/A	N/A

XIV. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

1. Informations sur les activités, l'absence de condamnation et les mandats sociaux	V/2; V/6.1.3	118-130; 149
2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	V/2.4	129
Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point XIV.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale	V/2.4	129
Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point XIV.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	VI/2	166-167

XV. Rémunération et avantages des personnes visées au point XIV.1

1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	V/3	130-138
2. Montant total de sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	V/2; V/5; V/6.2.1	138; 144; 156

XVI. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

1. Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	V/2; V/6.1.3	118; 123; 149
2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur ou à l'une de ses filiales	V/2.5; V/5; VI/4	130; 144; 172
3. Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	V/2.2.2; V/6.1	128; 146-152
4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	V/6	145-157

XVII. Salariés

1. Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés	II/4; III/2.8.1	27; 90
2. Participations et <i>stock-options</i> : pour chacune des personnes visées au point XIV.1, informations concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions	V/2; V/3; V/4	119-127; 136-137; 139-141
3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	V/4	139-142

XVIII. Principaux actionnaires

1. Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	VI/3.2	169
2. Différences entre les droits de vote des principaux actionnaires	N/A	N/A
3. Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	V/6.1.5; VI/3.3	152; 170
4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société	N/A	N/A

XIX. Opérations avec des apparentés

VI/4; IV/1.24.6; V/5; IV/1.19 171-172;
112; 110;
143-144

XX. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

1. Informations financières historiques	I/2; III; IV	4-6; 50-93; 96-113
2. Informations financières pro-forma et description de l'influence de la restructuration	N/A	N/A
3. Etats financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	III; IV	50-93; 96-113
4. Vérification des informations financières historiques annuelles		
4.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	III/3; IV/3	94-95; 114-115
4.2. Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	V/5; V/7	143-144; 163
4.3. Lorsque des informations financières figurant dans le document de référence ne sont pas tirées des états financiers vérifiés par l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A	N/A
5. Date des dernières informations financières vérifiées		30/09/2009
6. Informations financières intermédiaires et autres	II/3.2.3	26
7. Politique de distribution de dividendes	II/7.3	48-49
7.1. Dividende par action	II/7.3; IV/2	48-49; 113
8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	II/6.1.2	42-44
9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice	II/2	24-25

XXI. Informations complémentaires

1. Capital social	IV/1.10; VI/3	105; 168-171
1.1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	VI/3	168
1.2. Actions non représentatives du capital	N/A	N/A
1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	III/5.13; IV/1.4.5; VI/3.7	78; 104 170-171
1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A
1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	VI/3.8	171
1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	III/2.4.1.2; IV/1.24.10	69; 113
1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	VI/3.1	168
2. Acte constitutif des statuts		
2.1. Objet social de l'émetteur	II/7; VI/1	47-48; 165
2.2. Dispositions contenues dans les statuts ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	V/6.1	145-151
2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	VI/1	165
2.4. Nombre d'actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A	N/A
2.5. Convocation et admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires	V/6.1.6; VI/1	153; 166
2.6. Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	N/A	N/A
2.7. Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	VI/1	166
2.8. Conditions imposées par les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A	N/A

XXII. Contrats importants III/2.1.8 58-61

XXIII. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

1. Identité des experts	N/A	N/A
2. Attestation concernant les informations provenant d'une tierce partie	N/A	N/A

XXIV. Documents accessibles au public VI/6 173-175

XXV. Informations sur les participations

Informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats	II/2 III/2.4.2; IV/1.4.1	24; 70; 102-103
---	--------------------------------	-----------------------

11. Tableau de concordance du rapport financier annuel

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Rapport financier annuel	Document de référence	
	Chapitre(s) Section(s)	Page(s)
I. Comptes annuels de la Société	IV	50-93
II. Comptes consolidés du Groupe	III	96-113
III. Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnés aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce		
1. Informations visées aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce		
Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires	II/1	19-23
Analyse des résultats	II/1	19-23
Analyse de la situation financière	II/1	19-23
Indicateurs clés des ressources humaines et environnementaux	II/4; II/5	27-32; 39-40
Principaux risques et incertitudes	II/6	40-46
Délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	VI/3.8	171
2. Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce		
Elements susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	V/6.1.7	153
3. Informations visées à l'article L. 225-211 du Code de commerce		
Rachat par la Société de ses propres actions	IV/1.4.5; VI/3.7	104; 170-171
IV. Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	VI/7	175
V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés	IV/3; III/3	114-115; 94-95
VI. Honoraires des Commissaires aux comptes	VI/9	176
VII. Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	V/6	145-162
VIII. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	V/7	163

Notes

Notes

Notes

Compagnie des Alpes
Domaines skiabiles
et Parcs de loisirs

89, rue Escudier F-92772 Boulogne-Billancourt
Téléphone : +33 1 46 84 88 00
E-mail : communication@compagniedesalpes.fr

Compagniedesalpes.com